

TROISIEME PARTIE

DELIBERATIONS ET RAPPORTS



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250623-lmc1522992-DE-1-1
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Publication électronique le : 4 juillet 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR DANIEL MACIEJASZ

Secrétaire : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Étaient présents : Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BARIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : M. Jean-Claude LEROY.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 - COMPTE DE GESTION - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

(N°2025-238)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et suivants, L.3312-5 et suivants, L.3313-1 et R.3313-1 et suivants ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'arrêter le compte de gestion de l'exercice 2024 transmis par le comptable public.

Article 2 :

D'arrêter et d'approuver le compte administratif de l'exercice 2024, tel qu'annexé à la présente délibération, conforme au compte de gestion et établissant le résultat net libre d'affectation de l'exercice à la somme de 38 526 554,00 €.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 78
Nombre de Conseillers départementaux présents au moment du vote : 68
Nombre de délégation de vote : 9
Absent sans délégation de vote : 1 (Président du Conseil départemental non votant)
Nombre de suffrages exprimés : 71
Nombre d'abstentions : 6 (Groupe Rassemblement National)
Pour : 71 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Non-inscrits)
Contre : 0 voix

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
 Direction des Finances
 Service de la Préparation Budgétaire et de la
 Gestion de la Dette

RAPPORT N°1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 - COMPTE DE GESTION - **DETERMINATION DU RÉSULTAT**

Aux termes de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le président du conseil départemental après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice 2024 transmis par le comptable public, dans les termes du document joint au présent rapport ;
- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2024, dans les termes du document joint au présent rapport, dont le contenu est conforme au compte de gestion.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

SOMMAIRE

I - LES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION.....	2
II - LES RESULTATS DU BUDGET DEPARTEMENTAL.....	2
III - DETERMINATION DU RESULTAT.....	4
IV - ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF.....	5
1. Equilibre général du compte administratif.....	6
2. Analyse de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes.....	8
A. Section de fonctionnement.....	8
a. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	8
b. <i>Les recettes de fonctionnement</i>	9
B. Section d'investissement.....	12
a. <i>Les dépenses d'investissement</i>	12
b. <i>Les recettes d'investissement</i>	13
C. Le rôle central de l'épargne brute.....	14
V - ANALYSE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE.....	15

I - LES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION (en mouvements budgétaires)

Le compte de gestion présenté par Monsieur le Payer départemental est en tous points conforme au compte administratif.

Les résultats généraux de ce compte en crédits de paiement sont les suivants :

	RESULTATS REPORTES 2023		Part affectée à l'investissement 2024	EXERCICE 2024		SOLDE		
	Excédent	Déficit		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement				408 732 936,70	345 332 405,93	63 400 530,77	0,00	-26 161 853,98
Fonctionnement	148 333 645,65		90 526 123,24	1 872 943 652,96	1 857 162 767,39	15 780 885,57	-8 900 000,00	64 688 407,98
Totaux	148 333 645,65	-89 562 384,75		2 281 676 589,66	2 202 495 173,32	79 181 416,34	-8 900 000,00	38 526 554,00

II - LES RESULTATS DU BUDGET DEPARTEMENTAL (en mouvements budgétaires)

	Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total	Total	Total	Total
Dépenses mandatées en 2024 (hors CLTR)*			331 065 734,93		Titres de recettes émis en 2024 (hors CLTR)*	303 940 142,46
Déficit de l'exercice affecté en juin 2024			89 562 384,75		Affectation décidée en juin 2024	90 526 123,24
		Total	420 628 119,68			394 466 265,70
soit un déficit d'investissement (1) de :			26 161 853,98			
Dépenses mandatées en 2024			1 855 873 791,55		Titres de recettes émis en 2024	1 872 943 652,96
Participations aux budgets annexes			1 288 975,84		Excédent capitalisé jusqu'en 2024	48 907 522,41
	Total	1 857 162 767,39				1 921 851 175,37
soit un excédent de fonctionnement (2) de :			64 688 407,98			
Le résultat global entre les deux sections est de (2)-(1)			38 526 554,00			

* CLTR : correspond aux mouvements infra-annuels de tirage et de remboursement sur crédits revolving, équilibrés en recettes et en dépenses, soit 14 266 671,00 €.

Après le vote de la décision modificative, le budget de l'exercice 2024 s'élevait en dépenses réelles à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	331 017 015,10 €
- section de fonctionnement	1 825 409 242,41 €
	Total 2 156 426 257,51 €

Les dépenses réelles constatées à la clôture de l'exercice 2024 s'établissent à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	278 431 988,35 €
- section de fonctionnement	1 759 998 522,58 €
	Total 2 038 430 510,93 €

Le budget 2024 a été réalisé à 94,53 %, ce taux étant différent selon les sections :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	84,11 %
- section de fonctionnement	96,42 %

Section d'investissement

Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalisations	
Fonction 0	Services généraux (hors déficit et CLTR)*	129 082 185,43	119 349 004,35	92,46%
Fonction 1	Sécurité	3 200 000,00	2 465 561,72	77,05%
Fonction 2	Enseignement	57 902 724,27	42 103 308,91	72,71%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	10 125 930,18	7 831 567,74	77,34%
Fonction 4	Santé et action sociale	17 221 062,66	12 722 770,38	73,88%
Fonction 5	Aménagement des territoires et habitat	18 062 403,78	14 242 445,89	78,85%
Fonction 6	Action économique	2 846 500,18	1 567 368,02	55,06%
Fonction 7	Environnement	6 325 972,79	4 454 508,17	70,42%
Fonction 8	Transports	86 250 235,81	73 695 453,17	85,44%
	TOTAL	331 017 015,10	278 431 988,35	84,11%

* Le terme générique de déficit correspond au solde d'exécution de la section d'investissement reporté, ligne budgétaire ne donnant lieu qu'à une prévision sans exécution.

Section de fonctionnement

Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalisations	
Fonction 0	Services généraux	168 990 472,13	142 458 769,99	84,30%
Fonction 1	Sécurité	88 129 000,00	88 106 850,00	99,97%
Fonction 2	Enseignement	116 402 301,58	110 056 055,48	94,55%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	22 493 736,54	21 053 186,10	93,60%
Fonction 4	Santé et action sociale	1 341 823 236,36	1 317 603 075,91	98,19%
Fonction 5	Aménagement des territoires et habitat	9 706 486,00	9 703 486,00	99,97%
Fonction 6	Action économique	6 874 458,48	5 570 653,57	81,03%
Fonction 7	Environnement	8 437 897,09	7 909 468,34	93,74%
Fonction 8	Transports	62 551 654,23	57 536 977,19	91,98%
	TOTAL	1 825 409 242,41	1 759 998 522,58	96,42%

III - DETERMINATION DU RESULTAT

Conformément à l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président du conseil départemental, après production par le payeur départemental du compte de gestion. Ce vote doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

En fonction des résultats de la section de fonctionnement, du solde de la section d'investissement et des restes à réaliser des deux sections, l'Assemblée doit arrêter le montant du résultat en fonction des opérations effectivement réalisées et récapitulées au II du présent rapport. Il est constaté :

- en section de fonctionnement un résultat excédentaire de **64 688 407,98 €**
- en section d'investissement un besoin de financement de **26 161 853,98 €**

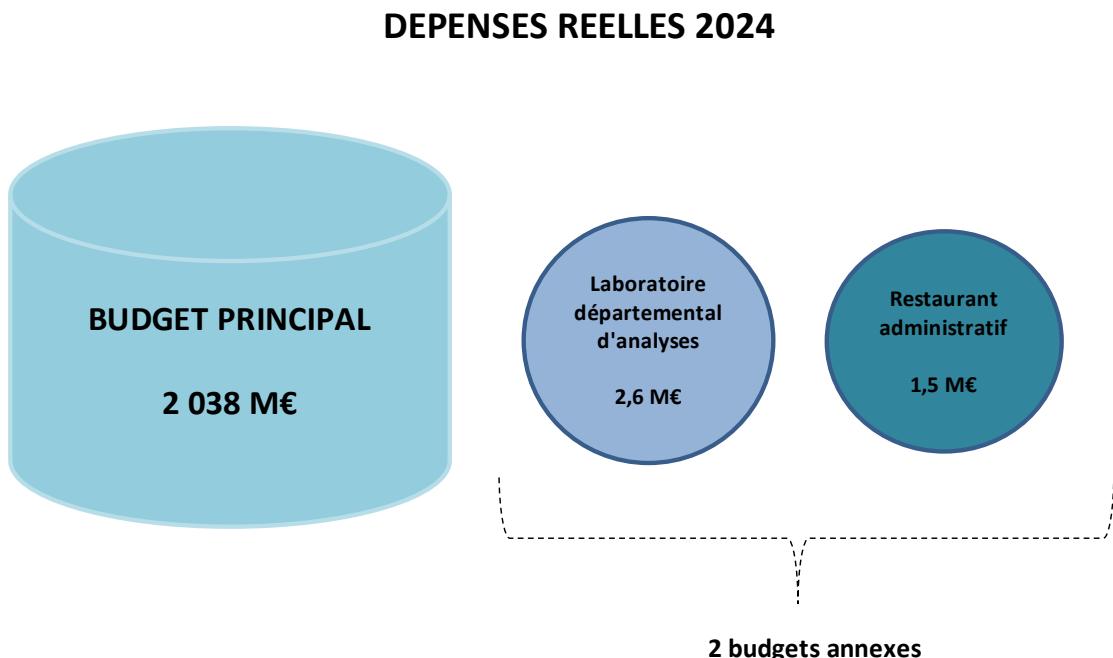
En conséquence, le résultat issu des mouvements budgétaires de l'exercice 2024 s'établit à **38 526 554,00 €**.

En l'absence de restes à réaliser en section d'investissement, le résultat libre d'emploi et disponible pour affectation au Budget Supplémentaire de l'exercice 2025 s'élève à **38 526 554,00 €**.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver le présent compte administratif 2024, conforme au compte de gestion du comptable et établissant le résultat net libre d'affectation de l'exercice à **38 526 554,00 €**.

IV - ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF (en mouvements réels)

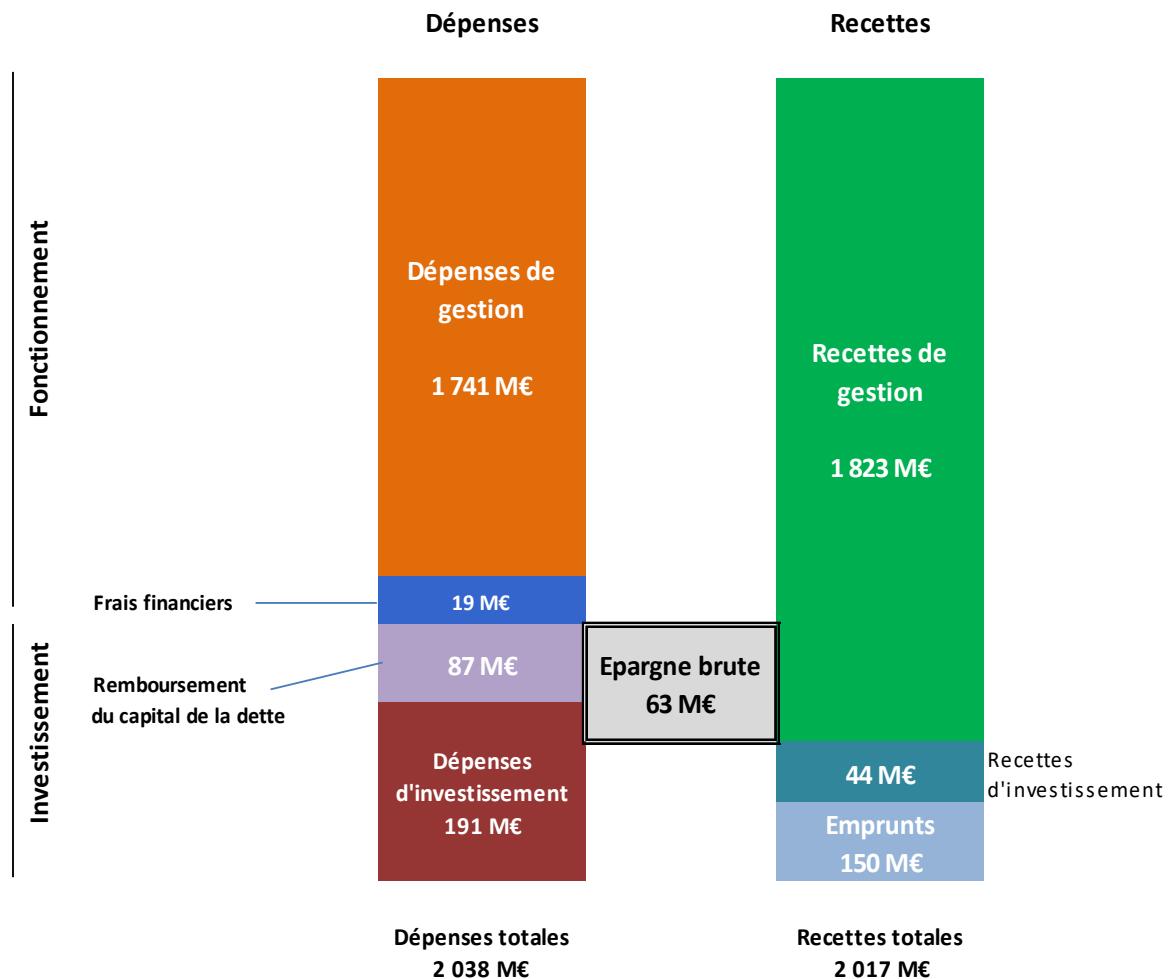
La structure budgétaire du Département est organisée autour d'un budget principal et de deux budgets annexes. Le schéma suivant illustre le montant cumulé des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de chacun des budgets de la collectivité.



La présente partie est consacrée à l'analyse du compte administratif du seul budget principal. Ce dernier intègre les contributions à l'équilibre des budgets annexes, qui constituent une dépense de fonctionnement.

Pour assurer une plus grande lisibilité, dans l'ensemble du document, les opérations relatives aux mouvements sur crédits revolving sont neutralisées. Ces opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, ressortent à 14,27 M€ pour l'exercice 2024.

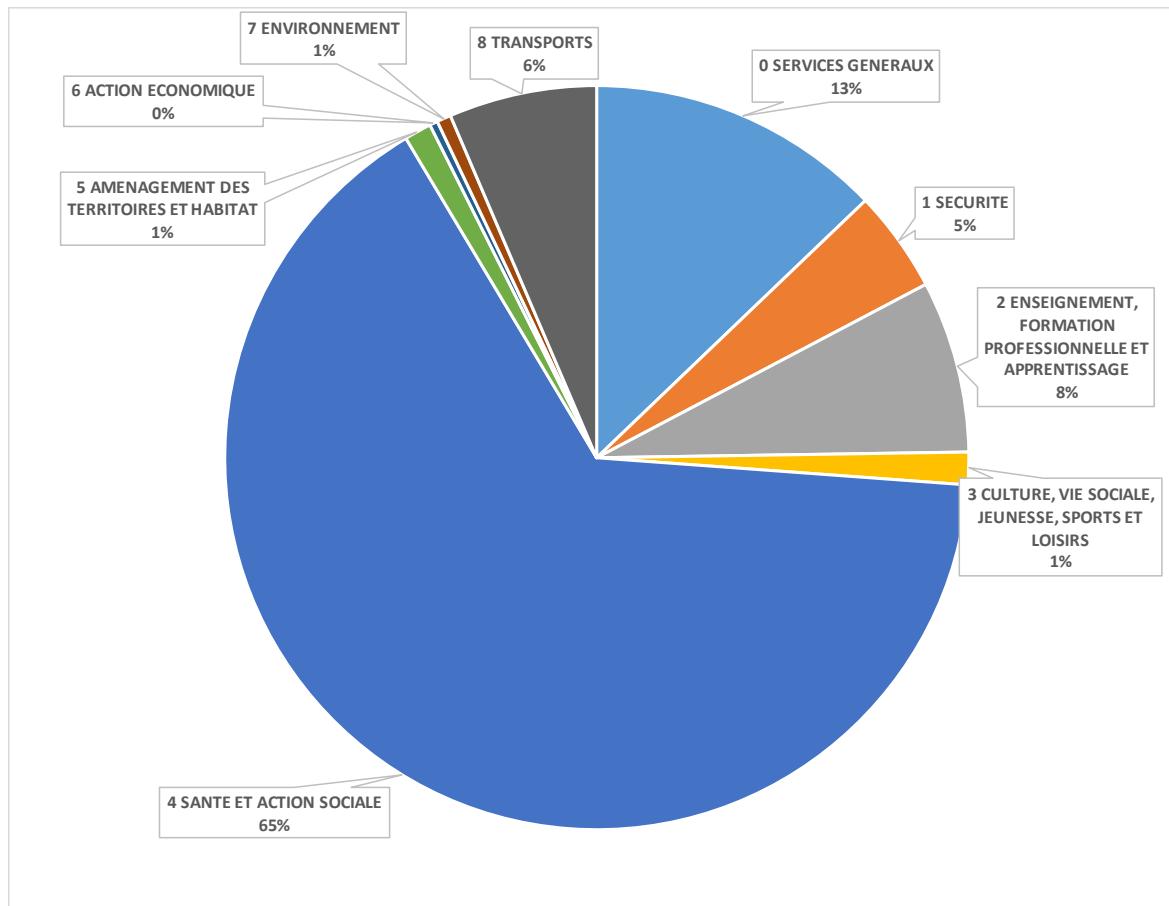
1. Equilibre général du compte administratif 2024



Les dépenses totales de l'exercice 2024 ressortent à 2 038 M€, en quasi-stabilité par rapport à l'exercice précédent (+ 8 M€, soit + 0,4 %). L'augmentation des dépenses se concentre exclusivement sur la section de fonctionnement (+ 29 M€), la section d'investissement accusant un repli de 21 M€.

Dépenses	CA 2023 (en M€)	CA 2024 (en M€)	Variation (en M€)
Fonctionnement	1731	1760	29
Investissement	299	278	-21
TOTAL	2030	2038	8

Le graphique suivant détaille la ventilation par fonction M.57 des dépenses cumulées en investissement et en fonctionnement au cours de l'exercice 2024 :



Le poids déjà prépondérant des politiques de solidarité (fonction 4 Santé et action sociale) dans le budget départemental continue de se renforcer, comme l'illustre cette représentation. Les politiques sociales représentent en 2024 65 % du total des moyens alloués aux politiques publiques départementales. En 2024, 1,33 Md€ auront ainsi été consacrés aux politiques publiques de solidarité. L'évolution des moyens alloués à ces politiques s'explique en partie par des besoins croissants, notamment en matière d'APA et de PCH.

En 2024, les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif s'établissent à 1 760 M€, tandis que les recettes de fonctionnement atteignent 1 823 M€. Le Département dégage donc une épargne brute de 63 M€, en légère progression par rapport aux 59 M€ de 2023. Après déduction des 87 M€ de remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est négative à hauteur de - 24 M€, contre - 26 M€ au terme de l'exercice 2023.

Le Département a financé la section d'investissement en utilisant :

- 150 M€ de ressources externes liées à l'emprunt ;
- 44 M€ de recettes d'investissement propres, dont une part importante relève du FCTVA.

Déjà sollicité à hauteur de 101 M€ en 2023, le fonds de roulement a dû être à nouveau mis à contribution en 2024, à hauteur de 10,5 M€ ; il s'établit à 38,5 M€ au terme de l'exercice 2024.

2. Analyse de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes

A. Section de fonctionnement

a. Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement du budget principal s'établit à 1 760 M€ au terme de l'exercice 2024, en hausse de 30 M€ par rapport à l'exercice précédent, comme l'indique le tableau suivant ventilé par fonction :

Fonction	CA 2023 (en M€)	CA 2024 (en M€)	Variation (en M€)
0 SERVICES GENERAUX	178	142	-36
1 SECURITE	85	88	3
2 ENSEIGNEMENT	114	110	-4
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	21	21	0
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	1262	1318	56
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	3	10	7
6 ACTION ECONOMIQUE	6	5	-1
7 ENVIRONNEMENT	8	8	0
8 TRANSPORTS	53	58	5
TOTAL	1730	1760	30

En ce qui concerne la fonction 4 Santé et action sociale, les dépenses augmentent de 56 M€. Il convient de retenir particulièrement les points suivants :

- Les allocations individuelles de solidarité (AIS) enregistrent une augmentation nette de 25 M€.

Tandis que la charge des allocations de RSA a modérément progressé (+ 1 M€ par rapport à 2023) dans un contexte qui reste favorable de retour à l'emploi, le coût de la PCH et de l'APA a significativement augmenté : + 16 M€ pour l'APA et + 8 M€ pour la PCH, sous l'effet conjugué de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et du renforcement des plans d'aide. Il convient également de rappeler que ces deux allocations ont été largement impactées par les revalorisations salariales intervenues depuis 2022 dans le secteur des services d'aide à domicile.

AIS	CA 2023 (en M€)	CA 2024 (en M€)	Variation (en M€)	Variation (en %)
APA	230	246	16	6,96 %
PCH	62	70	8	12,90 %
RSA	316	317	1	0,32 %
TOTAL	608	633	25	4,11 %

- La protection de l'enfance enregistre une progression de 26 M€, dont 13 M€ pour l'accueil en établissement et 3 M€ pour l'accueil familial.

Hors bloc social, sont à retenir :

- En fonction 0 Services généraux, la diminution apparente des dépenses (- 36 M€) est due à l'absence en 2024 d'affectation en réserves d'une partie des DMTO (40,2 M€ en 2023).
- En fonction 5 Aménagement des territoires et habitat, l'augmentation de + 7 M€ des dépenses résulte essentiellement de l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 5 M€ à Pas-de-Calais Habitat.
- En fonction 8 Transports, la hausse des dépenses est due à l'augmentation du coût des transports scolaires (+ 2 M€) et des charges d'entretien de la voirie départementale (+ 1 M€).

b. Les recettes de fonctionnement

En 2024, le Département a perçu 1 823 M€ de recettes de fonctionnement, en très faible augmentation de 33 M€ (+ 1,8 %) par rapport à 2023.

Il convient de préciser que les recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 intègrent la mobilisation, décidée lors du Budget primitif 2024, de réserves budgétaires constituées lors des exercices précédents :

- la reprise, à hauteur de 32,7 M€, du solde de la provision constituée au cours de l'exercice 2013 pour faire face à la charge ultérieure des allocations individuelles de solidarité ;
- la reprise, à hauteur de 8,9 M€, d'une partie des droits de mutation affectés en réserves au cours des exercices 2022 et 2023.

A défaut, les recettes de fonctionnement auraient accusé une diminution de 0,5 %.

Dans le détail, les évolutions des principales recettes sont les suivantes.

- La fiscalité directe

Depuis la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la loi de finances pour 2023, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) constitue l'unique recette de fiscalité directe perçue par les départements.

Son produit, qui provient majoritairement des éoliennes terrestres et des stations radioélectriques, est en nette progression en 2024 à 6,37 M€ (+ 12 %).

- La fiscalité indirecte

Depuis 2021, en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les départements se sont vu attribuer une fraction du produit net national de TVA. Le produit perçu par le Département en 2024 s'est établi à 338,55 M€, identique au produit 2023.

Toujours depuis 2021, les départements perçoivent une fraction complémentaire de TVA d'un montant de 250 M€ répartie en fonction de critères de ressources et de charges. Le Département a perçu à ce titre en 2024 un montant de 13,12 M€.

La suppression de la CVAE en 2023 a été compensée aux collectivités territoriales par l'affectation d'une nouvelle fraction de TVA nationale, qui a représenté pour le Département un produit de 69,52 M€ en 2024, stable par rapport à 2023.

L'évolution des autres recettes de fiscalité indirecte a été très contrastée.

D'une part, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue (214,80 M€ en 2022), l'effondrement des transactions a provoqué une chute brutale du produit, lequel s'est établi à 169,20 M€ en 2023 et à 146 M€ en 2024, en baisse de 23,2 M€ (- 14 %) par rapport à l'exercice précédent.

En revanche, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), qui représente par son poids une recette très importante pour le Département, a fait preuve de dynamisme. Son rendement a atteint 288 M€ en 2024, en progression de 18 M€ (+ 6,6 %) par rapport à 2023.

Une évolution atone a été constatée pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), qui est censée compenser le financement des allocations de RMI (devenu RSA) et représente 198 M€, ainsi que pour l'accise sur l'électricité à hauteur de 16,1 M€.

Enfin il convient de relever l'effondrement du rendement de la taxe d'aménagement, dont le produit s'est élevé à 5 M€ en 2024, contre 12 M€ en 2023.

- Les dotations et participations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par le Département en 2024 s'établit à 263,4 M€, en baisse de 2,7 M€ par rapport à 2023. En effet, depuis plusieurs années, le Département subit un écrêtement d'environ 1 M€ sur sa dotation forfaitaire, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier moyen des départements. D'autre part, sa composante dotation de compensation enregistre à partir de 2024 une réfaction pérenne de 1,6 M€ au titre de la recentralisation sanitaire de la compétence en matière de vaccinations.

Les dotations et concours versés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) enregistrent en 2024 une progression de 37 M€ (+ 30 %). A côté des concours classiques destinés à compenser la charge des allocations APA et PCH, la CNSA a également versé des participations au financement des revalorisations salariales accordées aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (avenant 43 de la branche aide à domicile, Ségur de la santé), ainsi qu'un soutien au dispositif d'habitat inclusif. Les dotations versées par la CNSA au Département ont ainsi représenté un montant global de 161,2 M€ en 2024.

- Les compensations et les attributions de péréquation

Attribués en compensation de la suppression de la taxe professionnelle intervenue en 2010, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont stables à hauteur de 90 M€.

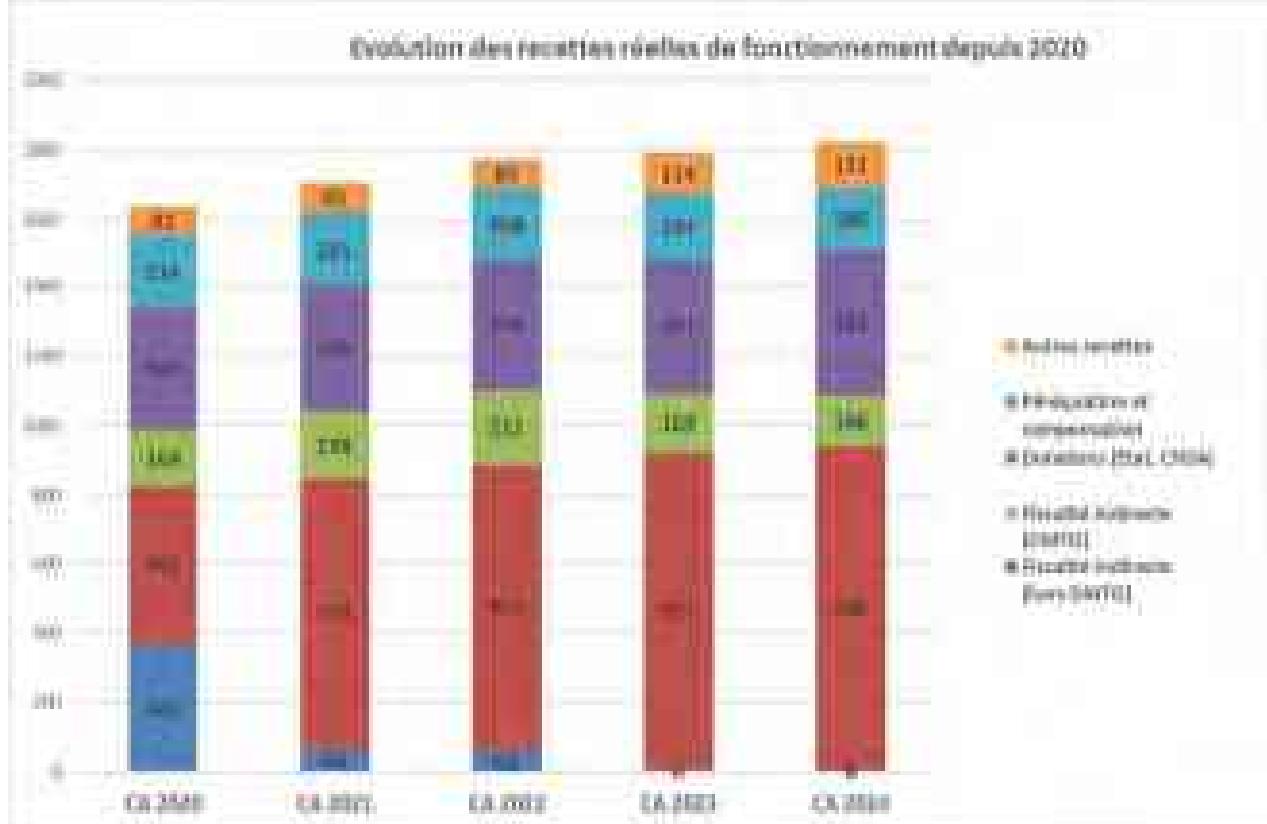
Au titre du fonds national de péréquation des DMTO, le Département a perçu en 2024 une attribution nette de 45,5 M€, en baisse de 2 M€ par rapport à 2023.

Le produit encaissé au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ressort à 30,7 M€ en 2024, en progression de 3,6 M€ par rapport à 2023. Quant à la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, elle s'établit à 9,2 M€, en stabilité totale par rapport à l'exercice précédent.

Enfin, le Département a perçu l'attribution de compensation financière de 4,5 M€ due annuellement par la Région depuis 2018, à la suite du transfert de la compétence transports intervenu en 2017.

- Les autres recettes

Les autres recettes, d'un montant global de 131 M€, progressent de 17 M€ en 2024. Cette augmentation apparente correspond en réalité à la mobilisation des réserves budgétaires décidée à l'occasion du budget primitif et évoquée plus haut.



Le graphique ci-dessus, qui détaille la typologie des recettes, illustre la part désormais majoritaire de la fiscalité indirecte, qui représente aujourd’hui plus de 1 Md€, et dont les postes les plus importants sont la TVA (421 M€ en 2024), la TSCA (288 M€), la TICPE (198 M€) et les DMTO (146 M€).

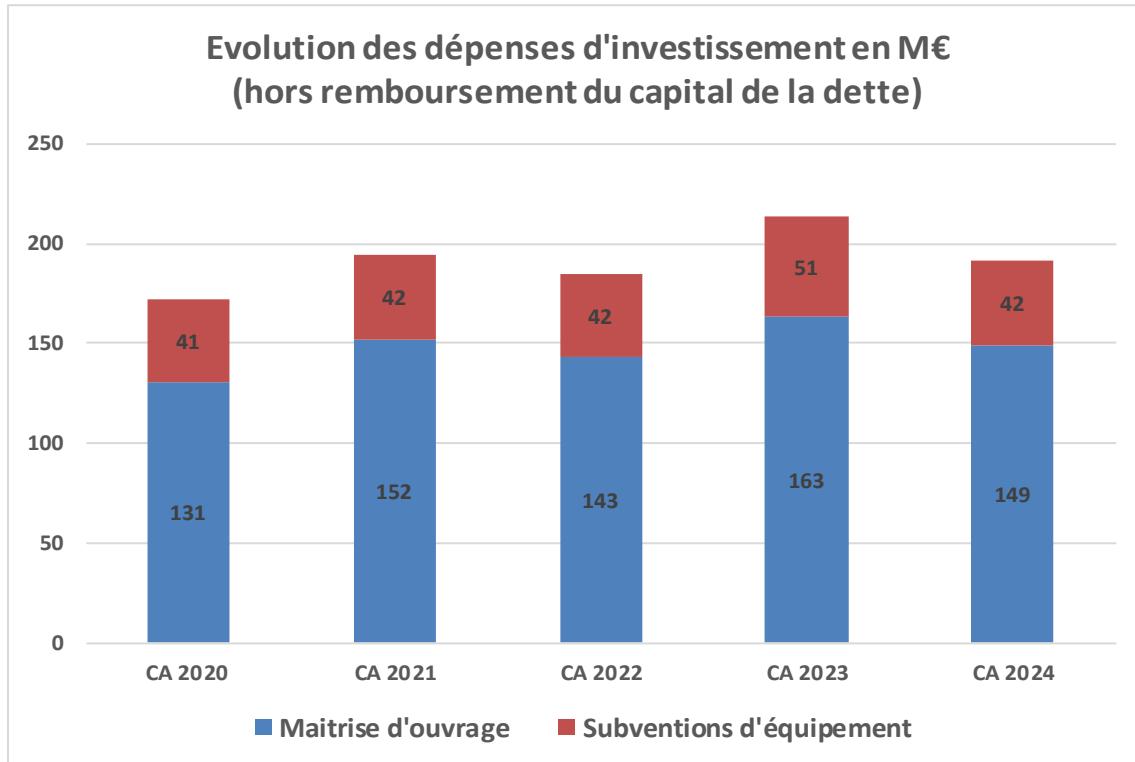
Le Département dispose de marges de manœuvre de plus en plus limitées sur ses recettes de fonctionnement, d’autant plus que l’évolution de ces dernières dépendra étroitement du contexte économique national, sans aucun lien avec le territoire.

B. Section d’investissement

a. *Les dépenses d’investissement*

NATURE DES INVESTISSEMENTS	CA 2023 (en M€)	CA 2024 (en M€)	Variation (en M€)
Maîtrise d’ouvrage	163	149	- 14
Subventions d’équipement	51	42	- 9
Remboursement du capital de la dette	85	87	2
TOTAL	299	278	- 21

L’intervention du Département en 2024 repose, comme traditionnellement, sur la conduite d’opérations en maîtrise d’ouvrage (149 M€) et sur l’attribution de subventions d’équipement (42 M€), en repli respectivement de 14 et de 9 M€.



Hors remboursement du capital de la dette, la répartition des dépenses d'investissement par fonction est la suivante :

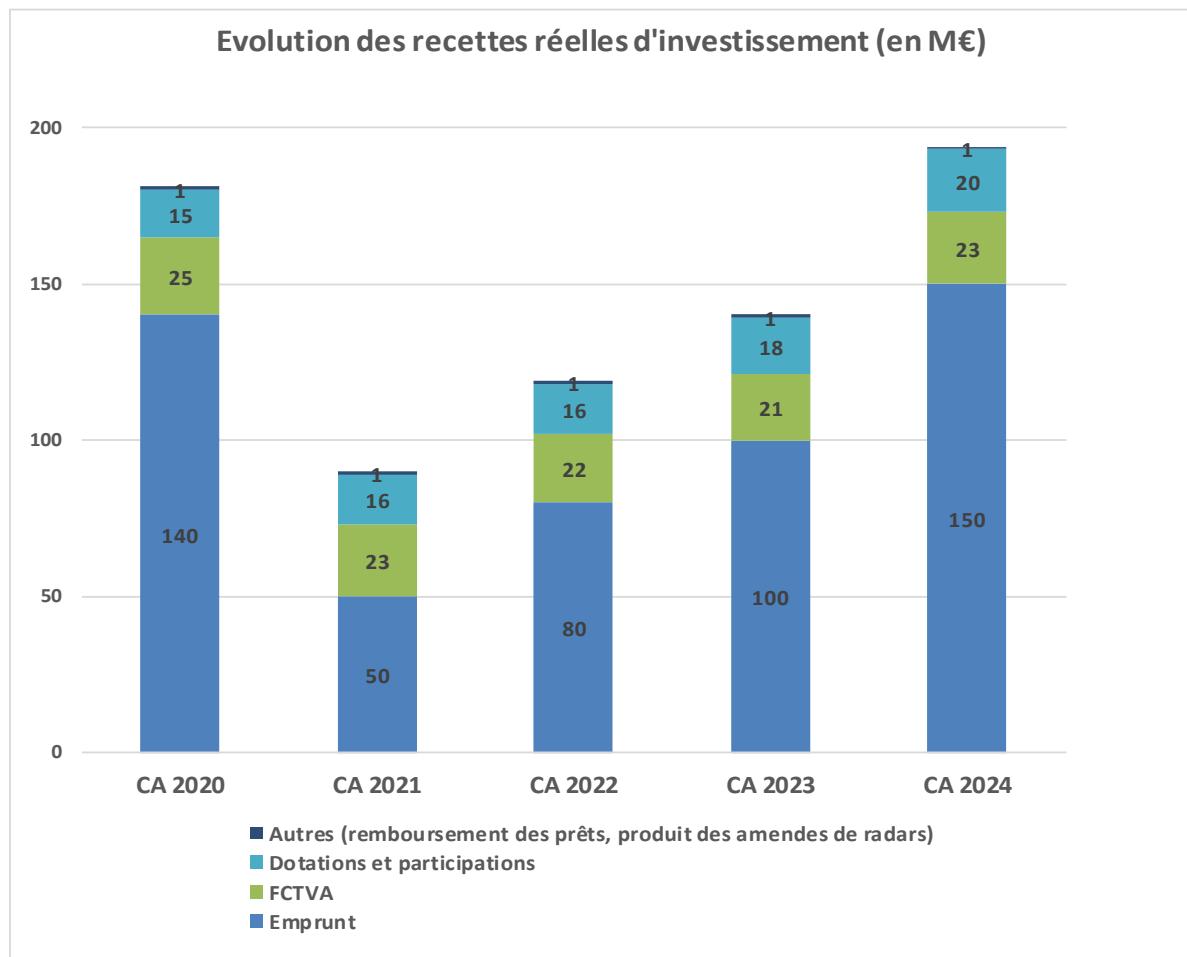
FONCTION	CA 2023 (en M€)	CA 2024 (en M€)	Variation (en M€)
0 SERVICES GENERAUX	27	32	5
1 SECURITE	2	2	0
2 ENSEIGNEMENT	58	42	-16
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18	8	-10
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	14	13	-1
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	13	14	1
6 ACTION ECONOMIQUE	2	2	0
7 ENVIRONNEMENT	7	4	-3
8 TRANSPORTS	73	74	1
TOTAL	214	191	-23

Les principales évolutions sont les suivantes :

- En fonction 0 Services généraux, l'augmentation des dépenses de + 5 M€ résulte de la montée en charge des travaux de construction du bâtiment des Archives départementales.
- En fonction 2 Enseignement, les dépenses de travaux de construction-restructuration-maintenance dans les collèges enregistrent une baisse de - 16 M€.
- En fonction 3 Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs, les subventions d'équipement en matière culturelle enregistrent une diminution de 5 M€, de même que celles qui sont allouées dans le domaine sportif.

b. Les recettes d'investissement

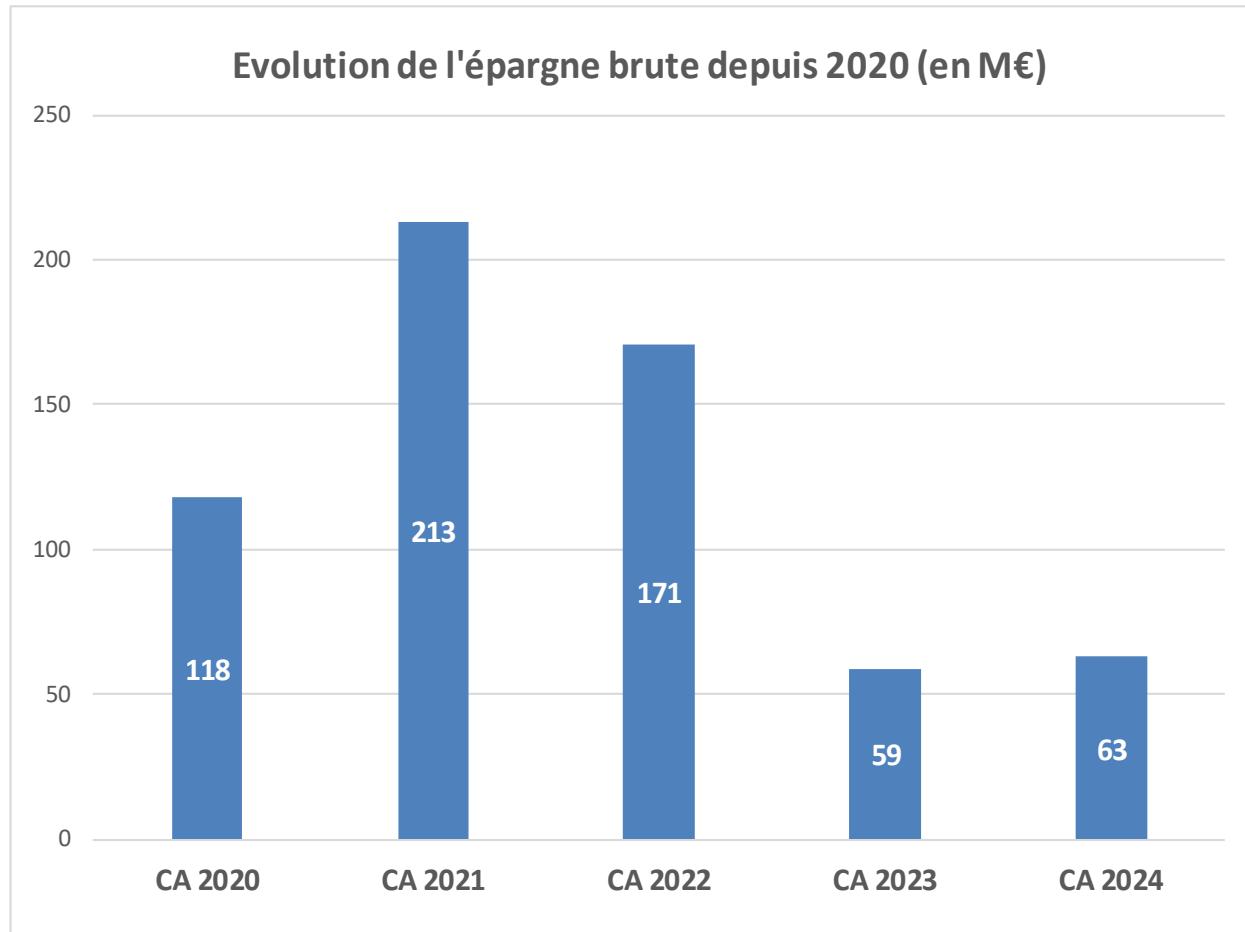
Les recettes d'investissement ont crû de 54 M€ entre 2023 et 2024 pour atteindre 194 M€, essentiellement sous l'effet d'un recours à l'emprunt plus important : le Département a mobilisé des financements bancaires à hauteur de 150 M€ en 2024, contre 100 M€ en 2023.



C. Le rôle central de l'épargne brute



L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est la clé de voûte de l'équilibre financier de la collectivité. Il reflète sa capacité à dégager des ressources suffisantes pour rembourser le capital de la dette, mais également à assurer l'autofinancement partiel de ses investissements. En 2024, le Département a dégagé une épargne brute de 63 M€, en léger progrès par rapport à 2023.



En 2023, l'autofinancement ressort à 63 M€, en hausse de 4 M€ par rapport à 2023. Le taux d'épargne brute représente alors 3,5 % du total des recettes de fonctionnement. Quant à l'épargne nette, elle est négative et s'établit à - 24 M€.

V - ANALYSE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE

Resté fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours, le Département du Pas-de-Calais continue de rechercher une optimisation de la charge des intérêts induits. La totalité de l'encours de la collectivité est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

Dans le cadre d'une stratégie active d'optimisation des frais financiers, le Département dispose encore d'un encours de 14,3 M€ d'emprunts revolving.

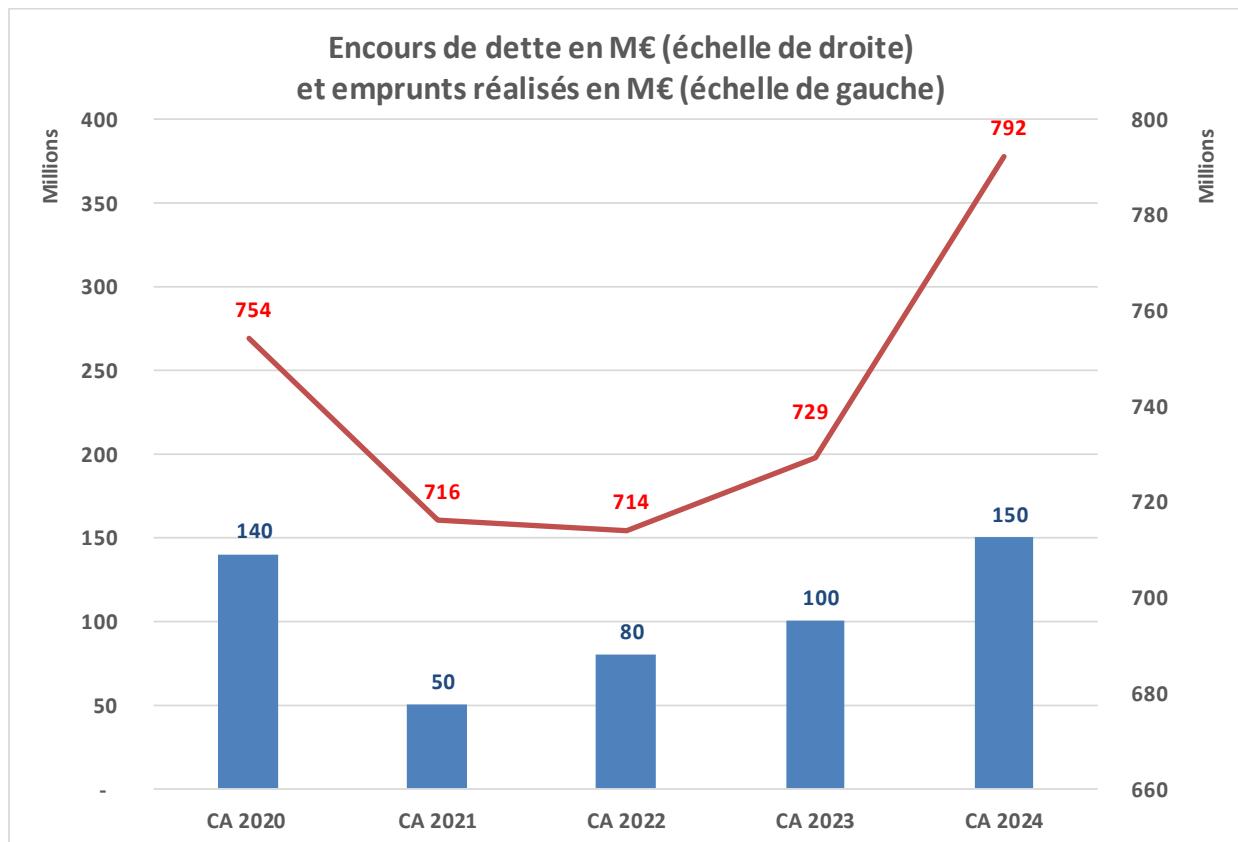
Le financement du programme d'investissement de l'exercice 2024 a conduit à la souscription de 150 M€ d'emprunts nouveaux, selon la répartition suivante : 100 M€ souscrits auprès de La Banque Postale, 40 M€ auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France et 10 M€ auprès d'Arkéa Banque.

D'autre part, lors de sa réunion du 16 septembre 2024, la Commission Permanente a autorisé la conclusion avec la SFIL d'une opération de refinancement d'emprunts. Il s'agissait simultanément :

- de rembourser par anticipation 5 emprunts conclus à taux variable entre 2013 et 2022, pour un montant total de 42,5 M€ ;

- de souscrire un nouvel emprunt du même montant, soit 42,5 M€, mais à taux fixe. L'opération a été menée à son terme le 30 octobre 2024.

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette de la collectivité enregistre une hausse de 63 M€ et ressort à 792 M€.



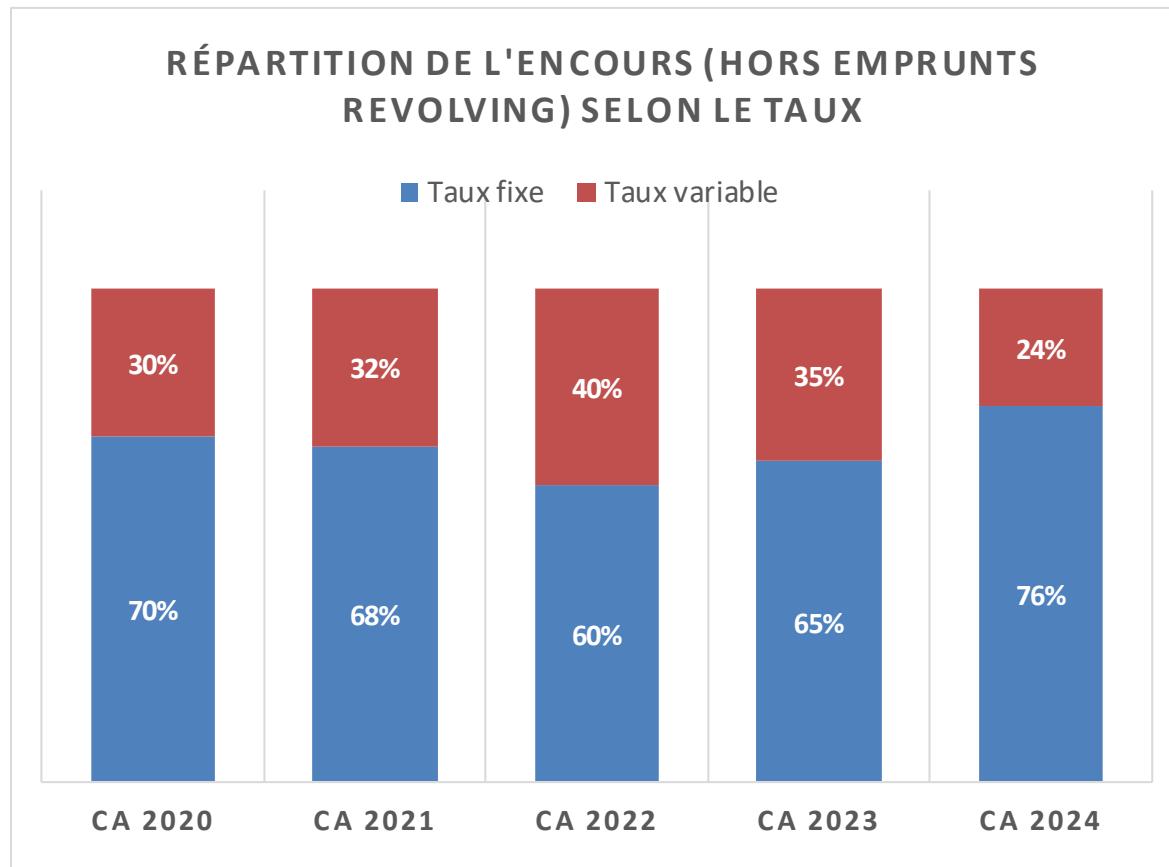
D'autre part, les tensions de trésorerie apparues à l'été 2024 ont nécessité la conclusion de deux contrats de lignes de trésorerie pour une durée d'un an, l'une de 80 M€ avec La Banque Postale, l'autre de 20 M€ avec Arkéa Banque.

La répartition de l'encours

Sept acteurs principaux constituent les partenaires traditionnels du Département, selon la répartition suivante :



Au terme de l'exercice 2024, les emprunts à taux fixe représentent 76 % de l'encours de la dette départementale. Cette dernière présente toujours une maturité courte, avec une durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans et 8 mois à fin 2024.



Les frais financiers

Les taux d'intérêt bancaires sont en forte hausse depuis mars 2022. Le Département a consacré en 2024 une somme de 19,05 M€ aux charges financières, en hausse de + 23 % par rapport à 2023. Ces frais sont composés essentiellement des intérêts de la dette, avec un coût moyen (frais financiers/encours de la dette) de 2,40 % à fin 2024.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Frais financiers	9 173 412,31 €	8 489 853,29 €	8 691 172,34 €	15 548 171,00 €	19 047 004,03 €
Coût moyen	1,40%	1,19%	1,22%	2,13%	2,40%

Les ratios d'analyse de la dette

Le niveau d'endettement de la collectivité s'apprécie à travers trois ratios principaux :

- le ratio d'endettement ;
- la charge de la dette ;
- la capacité de désendettement.

Le ratio d'endettement correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de s'assurer que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné, et que la dette du Département n'est pas excessive au regard de ses ressources propres. A fin 2023, ce ratio s'établit à 43,4 %.

La charge de la dette se mesure en rapportant l'annuité de la dette (capital et intérêts) aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour 2024, ce ratio est de 5,94 %. Il est à interpréter avec prudence en comparatif, car il ne prend pas en compte la durée effective de la dette des collectivités. Le Département du Pas-de-Calais se caractérise par une dette dont la durée de vie est courte, ce qui vient augmenter le remboursement en capital et dégrade le ratio.

La capacité de désendettement est obtenue en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagée. Ce ratio traduit le nombre d'années d'épargne nécessaires au remboursement de la totalité du stock de dette. Plus il est faible, plus la collectivité dispose de marges d'endettement importantes. A fin 2024, ce ratio ressort à 13 ans.





Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250623-lmc1523035-DE-1-1
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Publication électronique le : 4 juillet 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BARIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - EXERCICE 2024 (ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF)

(N°2025-239)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3213-2 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De prendre acte et d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du Département du Pas-de-Calais lors de l'exercice 2024, tel que présenté au rapport et conformément aux tableaux joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Les acquisitions et cessions relatives à la voirie 2024 Pôle ADT/SGADT/SVPD

ACQUISITIONS								
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m ²	Vendeur	Montant Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition
NOEUX-LES-MINES	sol	AE 612 AE 614	208	Société ELVIA	4 160,00 €	19/02/2024	11/09/2024	Régularisation foncière
ECQUES	sol	ZB 167	2 346	Consorts FERLIN	néant	03/07/2023	02/02/2024	Régularisation foncière du dépôt de matériaux
HARNES	sol	AO 426	40	Epoux DEBARGE-BOURSIER	néant	16/10/2023	04/04/2024	Mise à l'alignement sur la commune d'Harnes
HARNES	sol	AO 414 AO 420	20	Epoux DRUELLE BLONDEL	néant	16/10/2023	15/04/2024	Mise à l'alignement sur la commune d'Harnes
HARNES	sol	AO 418	6	Epoux DELVALLEZ POCOGNOI	néant	16/10/2023	02/04/2024	Mise à l'alignement sur la commune d'Harnes
HARNES	sol	AO 428	50	DUROCANT Jean-Pierre	néant	16/10/2023	02/04/2024	Mise à l'alignement sur la commune d'Harnes
HARNES	sol	AO 422 AO 424	33	Epoux DELERUE-SIEMOENS	néant	16/10/2023	16/12/2024	Mise à l'alignement sur la commune d'Harnes
HARNES	sol	AO 416	50	MIROUX Charles	néant	16/10/2023	16/06/2024	Mise à l'alignement sur la commune d'Harnes
SANGATTE	sol	AC 62	62	Epoux STIVAL	néant	27/02/2023	11/07/2024	Aménagement de l'Eurovéloroute
SANGATTE	sol	AD 16 AD 17	219	Consorts ORIENT	néant	27/02/2023	08/07/2024	Aménagement de l'Eurovéloroute
OYE-PLAGE	terre		3 245	Académie Française	néant	10/05/2021 et 13/12/2022	26/09/2024	Aménagement de l'Eurovéloroute n°4
WAVERANS SUR l'AA	pré et taillis	ZC 79 ZC 80 ZC 81	844	TARTARE Jean	néant	27/05/2024	14/10/2024	RD 192 - Aménagement de chaussée
ISQUES	sol	B 696 B 982	653	SANEF	néant	19/02/2024	04/07/2024	Transfert de rétablissement de voirie
	Total des acquisitions:		7776					gratuit
								16 744,60 €

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	SESSIONS					Modalité (échange..)	Prix de cession
					Montant Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de la cession			
SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM	sol	ZE 46 ZE 48	18 455	CAPSO	129 000,00 €	15/04/2024	19/12/2024	Extension de la ZA du Fond Squin	amiable	116 100,00	
NOEUX-LES-MINES	sol	AE 510, AE 512, AE 520, AE 566, AE 569, AE 607, AE 609, AE 617, AE 619	3 798	Société ELIVIA	75 960,00 €	19/02/2024	11/09/2024	Régularisation foncière	amiable	91 152,00	
ETAPLES	sol	AV 128 AV 130 AV 132 AV 134 AV 136 AV 138 AV 140	22 158	Consorts BIGOT	12 544,89 €	08/10/2012	22/02/2024	Rétrocession de parcelles après abandon de projet	amiable	0,00	
SURQUES	sol	B 572 B 574	761	Commune	16 500,00 €	18/09/2023	26/06/2024	RD 215 - Transfert de propriété départementale	amiable	16 500,00	
AUCHEL	talus	AD 626 AD629	25	Matthieu DANDRE	250,00 €	14/04/2023	26/01/2024	Aliénation de délaissés de voirie	amiable	250,00	
AUCHEL	terrain	AL 483	414	CARREFOUR PROPERTY FRANCE	12 400,00 €	15/05/2023	26/01/2024	Aliénation d'un délaissé de voirie	amiable	12 400,00	
CORBEHEM	sol	B 200	47	Epoux TERRIER	470,00 €	19/02/2024	19/08/2024	Aliénation d'un délaissé de voirie	amiable	470,00	
BEAURAINVILLE	sol	AE 374	83	Communauté de commune des Sept Vallées	néant	20/11/2023	16/12/2024	Transfert de domaine public	amiable	1,00	
LA HERRIERE	sol	B 195 B 196	71	Epoux BODECOT	568,00 €	08/07/2013	30/09/2024	Aliénation d'un délaissé de voirie	amiable	568,00	
	Total des cessions:		45812							237 441,00 €	

Les acquisitions et cessions relatives aux collèges et au patrimoine 2024 Pôle ADT/SGADT/SVDPD

Les acquisitions et cessions relatives aux espaces naturels sensibles 2024 Pôle ADT/SGADT/SVPD

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial	PRA DF
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement Territorial	
Bureau Foncier	

RAPPORT N°2

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - EXERCICE 2024 **(ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF)**

L'article L 3213-2 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales prévoit que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'un département, par celui-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec ce département, donne lieu chaque année à une délibération du conseil départemental. Ce bilan est annexé au compte administratif du département ».

Ce bilan est une obligation légale qui permet à l'assemblée délibérante de porter une appréciation sur les acquisitions et cessions immobilières du Département et de disposer d'une synthèse des actions menées durant un exercice comptable.

Les acquisitions et cessions de biens immobiliers ont toutes fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente. Elles traduisent la mise en œuvre du Plan Stratégique Patrimonial, adopté par le Conseil Général le 25 mars 2013, dont les orientations prévoient : l'amélioration des conditions d'accueil des usagers, un meilleur environnement des conditions de travail du personnel, l'adaptation du parc immobilier aux besoins de l'activité, l'amélioration de la performance énergétique, la rationalisation économique, une gouvernance modernisée de l'immobilier départemental.

Ce bilan est présenté de façon thématique, en complémentarité des tableaux annexés, en examinant successivement les acquisitions et cessions relatives à la voirie (I), celles relatives aux collèges et bâtiments départementaux (II), et celles concernant les espaces naturels sensibles (III).

I) Les acquisitions et cessions relatives à la voirie

1) Les acquisitions

Elles concernent des projets d'ampleur variable, portant sur le développement et l'aménagement du réseau routier, l'amélioration de la qualité et de la sécurité au profit des usagers de la route. Il peut donc s'agir de la création de voies nouvelles pour dévier les routes départementales qui traversent les agglomérations, de l'aménagement de carrefours ou la rectification de virages dangereux, l'élargissement de voies, ou encore de la réalisation d'aménagements cyclables.

En 2024 le Département a acquis 7 776 m² (77a 76ca) pour un prix d'acquisition total de 16 744,60 €, pour ses besoins en infrastructures de voirie. L'ensemble de ces transferts de propriété au nombre de 13 ont été réalisés à l'amiable sans recours à la procédure d'expropriation, 11 l'ont été par actes rédigés en la forme administrative par le bureau foncier du Département. Il s'agit d'acquisitions foncières aux abords des routes départementales et giratoires (communes de NOEUX-LES-MINES, ECQUES, et WAVRANS-SUR-l'AA), d'acquisitions par la procédure de mise à l'alignement (commune d'HARNES) en lien avec un aménagement routier local, de transfert de propriété à l'initiative de la SANEF pour le compte de l'Etat (routes départementales interceptées par l'autoroute A16), et d'aménagements d'Eurovéloroute (SANGATTE et OYE-PLAGE).

2) Les cessions

Au cours de l'année 2024, les cessions en matière de voirie concernaient des aliénations de terrains ou de délaissés de voirie devenus inutiles aux besoins du Département à des personnes privées riveraines ou des collectivités, ou des rétrocessions aux expropriés (régies par les article L. 421-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique), soit au total 9 cessions concernant 45 812 m² (4 ha 58 a 12 ca) pour 237 441,00 € de recette.

II) Les acquisitions et cessions relatives aux collèges, au patrimoine départemental et les autres contrats

1) Les acquisitions

a) Pour les collèges

Elles ont pour objectif, d'une part le transfert de propriété à titre gratuit des biens immeubles des collèges mis à disposition du Département, et d'autre part la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation des extensions ou des constructions de collèges.

Il n'y a eu aucun transfert de propriété à titre gratuit au profit du Département en 2024 et le nombre des collèges dont le Département est propriétaire (foncier et constructions) est maintenu à 105 sur un total de 125 collèges. La seule acquisition en 2024 concernait le transfert par la Région Hauts-de-France de la salle de sport du collège « Jean Moulin » à BERCK-SUR-MER. Ce transfert de domaine public a été réalisé par acte administratif et à l'euro symbolique.

En 2024, aux termes de cet acte administratif, 409 m² (04 a 09 ca) ont été acquis pour les collèges pour une dépense d' 1,00 €.

b) Pour les bâtiments départementaux

Les acquisitions permettent la réalisation des programmes de construction ou d'extension des bâtiments utiles aux compétences départementales. Il n'y a eu aucune acquisition en 2024 dans ce cadre.

2) Les cessions

a) Liées aux collèges

Elles permettent essentiellement la régularisation des surplus des terrains d'assiette des collèges. En 2024, aucune cession n'est intervenue dans ce cadre.

b) *Du patrimoine bâti et non bâti*

Ces cessions permettent de valoriser les biens du patrimoine qui ne sont plus utiles à l'exercice des missions du Département.

En 2024, un terrain à TILLOY-LES-MOFFLAINES de 4 083 m² (40 a 83ca) a été cédé à la Communauté Urbaine d'ARRAS pour une recette de 18 374,00 €.

3) Les baux emphytéotiques

En 2024, aucun bail emphytéotique n'a été signé.

Il est toutefois à noter que, par actes notariés du 27 novembre 2024, une promesse synallagmatique de vente et un modicatif à l'avenant du bail emphytéotique administratif (consenti par le Département du Pas-de-Calais à CDC Habitat du 30 juillet 2009 concernant l'ancienne caserne de gendarmerie rue des Fours à ARRAS) ont été signés. La vente du bien à CDC habitat sera réitérée par acte notarié, après levée des clauses suspensives prévues à l'avant-contrat.

III) Les acquisitions et cessions relatives aux espaces naturels sensibles

Au 1er janvier 2024, le Département était propriétaire de 1835 hectares répartis dans les 37 zones de préemption où il est opérateur foncier et dans les 7 sites classés espaces naturels sensibles non dotés d'un zonage prioritaire.

1) Les acquisitions

Elles s'effectuent au moyen du droit de préemption, ou dans un cadre amiabil, sur les 7994 hectares de bois, landes, carrières, terrils, dunes, falaises, marais inscrits en zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Parmi ces zones de préemptions (72), le Département est opérateur foncier dans 37 d'entre elles (contenance de 3100 ha, le reste étant secteur d'intervention du Conservatoire du Littoral) et dans 7 secteurs dits «sensibles» : « les Falandes » à RUITZ, HAILLICOURT, HESDigneUL-LES-BETHUNE, BRUAY-LA-BUSSIÈRE, le « Pays à part » (ou « 6 de Bruay ») à RUITZ, HAILLICOURT, MAISNIL-LES-RUITZ, « le 9-9bis » à OIGNIES, « le terril 98 » à ESTEVELLES, « les Ballastières » à AIRE-SUR-LA-LYS, « le Mont-Saint-Sylvestre » à BAINGHEN et LONGUEVILLE, « la Chapelle de Guémy » à TOURNEHEM-SUR-LA-HEM. Dans ces secteurs, où le droit de préemption ne s'applique pas, les acquisitions sont réalisées à l'amiabil.

Elles sont concrétisées par acte administratif ou par acte notarié.

Tous les terrains acquis font ensuite l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition au Syndicat Mixte EDEN 62.

En 2024, 108 265 m² (10 ha 82 a 65 ca) ont ainsi été acquis dans les zones de préemption « le lac d'Ardres », « le marais de Guines », « les douze parts, les garennes, la flaque Lamart » à BERCK, site de la réserve des étangs du Romelaëre à CLAIRMARAIS, « le Val du Flot » à WINGLES, site des terrils et du Pays à part, « le marais au-dessus de la Scarpe » à BIACHE-SAINT-VAAST, pour un coût total de 649 488 €, entièrement couvert par le produit de la taxe d'aménagement.

2) Les cessions

Elles peuvent avoir lieu suite à la suppression d'une zone de préemption, ou

intervenir pour les terrains départementaux ayant vocation à être gérés par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

En 2024, 3 242 m² (32 a 42 ca) ont été cédés à des particuliers riverains à SALPERWICK suite à la suppression de la zone de préemption « le marais aux moines », et 885 m² (8 a 85 ca) de pieds de terrils à HAILLICOURT et RUITZ ont été cédés aux exploitants riverains. Soit un total de 4 127 m² (41a 27ca) cédés pour une recette de 4 049,40 €.

A travers la mise en œuvre de cette politique, 108 265 m² (10 ha 82 a 65 ca) ont été acquis pour un montant de 649 488,00 €, et 4 127 m² (41a 27ca) cédés pour une recette de 4 049,40 €.

En conclusion, la politique d'acquisitions et de cessions menée par le Département se caractérise par :

- un acteur unique, aucune convention, aucun marché n'ayant conduit une autre personne à conclure des opérations pour le compte du Département ;
- un objet multiple, voirie, patrimoine (collèges et bâtiments départementaux), espaces naturels ;
- des techniques d'acquisitions variées, ventes de droit commun très majoritairement, transfert par ordonnance d'expropriation très rarement ;
- des moyens financiers diversifiés puisqu'à côté des crédits ordinaires, une taxe spéciale dont le produit est affecté, permet de financer la politique d'acquisition des espaces naturels sensibles.

Il convient de prendre acte et d'approuver la présentation du bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du Département du Pas-de-Calais lors de l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus et conformément aux tableaux joints.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250623-lmc1523037-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Publication électronique le : 16 juillet 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Maryse CAUWET, M. Pierre GEORGET, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, Mme Séverine GOSELIN, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE D'EMPRUNTS - EXERCICE 2024

(N°2025-240)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3211-2 ;

Vu la délibération n°2021-256 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation de compétences au Président du Conseil départemental » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique :

De la présentation du compte-rendu sur l'exercice de la délégation de compétence en matière d'emprunts, au titre de l'exercice 2024, tel que présenté dans le rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRES

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
 Direction des Finances
 Service de la Préparation Budgétaire et de la
 Gestion de la Dette

RAPPORT N°3

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE D'EMPRUNTS - EXERCICE 2024

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2021 et conformément à l'article L.3211-2 1° du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental a donné délégation de pouvoir à son Président en matière d'emprunts, tant pour la souscription des emprunts nouveaux que pour le réaménagement de l'encours de la dette existante.

Il convient de rendre compte à l'Assemblée départementale des actes pris dans le cadre de cette délégation au cours de l'exercice 2024.

En 2024, un volume d'emprunt de 150 M€ a été contracté pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget. Le détail des financements mobilisés figure ci-après :

<i>Banque</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux ou index</i>	<i>Amortissement</i>	<i>Durée</i>	<i>Date d'encaissement</i>
La Banque Postale	100 000 000 €	3,63 %	trimestriel	15 ans	31/10/2024
Caisse d'Epargne	40 000 000 €	3,74 %	semestriel	15 ans	28/11/2024
ARKEA	10 000 000 €	3,54 %	trimestriel	15 ans	28/11/2024

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de me donner acte de ce compte-rendu sur l'exercice de la délégation au titre de l'article L.3211-2-1° du code général des collectivités territoriales.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250623-lmc1523038-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Publication électronique le : 17 juillet 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE DE LIGNES DE TRÉSORERIE - EXERCICE 2024

(N°2025-241)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3211-2 2° ;

Vu la délibération n°2021-256 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation de compétences au Président du Conseil départemental » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique :

De la présentation du compte-rendu sur l'exercice de la délégation de compétence en matière de lignes de trésorerie, au titre de l'exercice 2024, tel que présenté dans le rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
 Direction des Finances
 Service de la Préparation Budgétaire et de la
 Gestion de la Dette

RAPPORT N°4

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN MATIÈRE DE LIGNES DE TRÉSORERIE - EXERCICE 2024

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2021 et conformément à l'article L.3211-2 2° du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental a donné délégation de pouvoir à son Président en matière de lignes de trésorerie.

Il convient de rendre compte à l'Assemblée départementale des actes pris dans le cadre de cette délégation au cours de l'exercice 2024.

Les tensions de trésorerie apparues début juillet 2024 ont nécessité la conclusion de deux contrats de lignes de trésorerie pour une durée d'un an :

<i>Banque</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux ou index</i>	<i>Date d'effet</i>
La Banque Postale	80 000 000 €	€STR + 0,72 %	05/08/2024
ARKEA	20 000 000 €	€STR + 0,63 %	16/09/2024

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de me donner acte de ce compte-rendu sur l'exercice de la délégation au titre de l'article L.3211-2-2° du code général des collectivités territoriales.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250623-lmc1523061-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Publication électronique le : 16 juillet 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BARIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

DISPOSITIF "AMBITIONS JEUNES"

(N°2025-242)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, son article L.222-5 ;

Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des Solidarités

Humaines » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion du 05/05/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'approuver les modalités d'octroi des aides attribuées aux jeunes majeurs dans le cadre du dispositif « Ambitions Jeunes », telles que définies dans la fiche et dans le rapport annexés à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Fiche dispositif d'aide financière

AMBITIONS JEUNES

Le Département du Pas de Calais souhaite encourager la poursuite d'études au-delà de 21 ans, et répondre de manière plus ambitieuse à l'obligation légale qui amène les Départements à accompagner jusqu'à la fin de l'année scolaire débutée les jeunes ayant bénéficié d'un contrat jeune majeur, en soutenant financièrement les jeunes engagés dans un cycle d'études, de formation ou d'apprentissage ou la fin d'année scolaire en cours au moment de ses 25 ans. (Article L 222-5 CASF)

Le dispositif se compose de :

1. Une aide financière ponctuelle :

Elle peut être sollicitée à la demande du jeune pour l'aider dans le financement d'un besoin ponctuel pour le paiement des frais de scolarité ou l'achat de matériels spécifiques inhérents à sa formation ou sa scolarité.

Elle ne peut être sollicitée qu'une fois par année scolaire.

Le montant de l'aide sera déterminé en fonction de la situation du jeune en fonction des éléments d'évaluation du travailleur social.

Cette aide ponctuelle est mobilisable en complément des autres dispositifs de droits communs (ex : FAJD).

Qui peut en bénéficier ?

Le dispositif s'adresse aux jeunes selon les critères suivants :

- Être âgé entre 21 et 25 ans au moment de la demande
- Avoir bénéficié d'une prise en charge au titre d'un contrat jeune majeur par l'ASE du Pas-de-Calais durant plus de 6 mois entre ses 18 et 21 ans.
- Avoir obtenu le bac ou un diplôme de niveau équivalent
- Etre inscrit(e) ou engagé(e) dans un parcours de formation au moment de la demande reconnue par l'Etat français
- La formation est diplômante, certifiante ou qualifiante, initiale ou en alternance, ou donnant accès à un diplôme de niveau V à VIII (BTS, DUT, DEUST, Licence, Licence professionnelle, Maîtrise, Master, Doctorat, Ecoles de formation...). La

formation peut se dérouler à l'étranger dans le cadre d'une mobilité étudiante internationale, comme le programme Erasmus.

- Etre français(e) ou en situation administrative régulière ou en cours de régularisation.

2. Une aide financière mensuelle :

Chaque mois une aide financière maximum de 793 euros (aide maxi pour un jeune sans ressource et sans droit) peut être versée au jeune (par virement bancaire) en complément des ressources de droit commun afin de lui permettre de se concentrer pleinement sur ses études.

Qui peut en bénéficier ?

Le dispositif s'adresse aux jeunes selon les critères suivants :

- Être âgé entre 21 et 25 ans au moment de la demande
- Avoir bénéficié d'une prise en charge au titre d'un contrat jeune majeur par l'ASE du Pas-de-Calais durant plus de 6 mois entre ses 18 et 21 ans.
- Avoir obtenu le bac ou un diplôme de niveau équivalent
- Etre inscrit(e) dans un parcours de formation au moment de la demande reconnue par l'Etat français
- La formation est diplômante, certifiante ou qualifiante, initiale ou en alternance, ou donnant accès à un diplôme de niveau V à VIII (BTS, DUT, DEUST, Licence, Licence professionnelle, Maîtrise, Master, Doctorat, Ecoles de formation...). La formation peut se dérouler à l'étranger dans le cadre d'une mobilité étudiante internationale, comme le programme Erasmus.
- Etre français(e) ou en situation administrative régulière ou en cours de régularisation.
- Avoir des ressources inférieures à 873 euros (ressources issues du travail, apprentissage, formation rémunérée – hors montant allocation scolaire et montant de la bourse)

Les deux types d'aide ne sont pas cumulables.

Modalités de calcul de l'aide

Le barème ci-dessous s'appuie sur les modalités de calcul du versement de l'allocation Jeune Majeur.

Aide à taux plein	Aide majorée	Aide minorée	Aide différentielle
-	Aucune ressource	Bourse ou ADA ou pension alimentaire	Ressources issues du travail
-	Locataire (charges) sans aide au logement	Locataire (charges) avec aide au logement ou hébergé	Locataire (charges) avec aide au logement
661,50 €	Majoration de l'aide à taux plein à hauteur de 20% Soit 793,80 €	Déduction du montant de la bourse ou ADA ou pension alimentaire	Montant de l'aide majoré -90%du salaire

Aide à taux plein

661,50€

- **Aide majorée** : elle est versée quand le jeune n'a aucune ressource issue du travail, bourse, ou ADA, ou pension alimentaire, est non régularisé (sur le sol national), et de plus est locataire mais ne peut pas bénéficier d'une allocation logement

Aide majorée

Montant du loyer = charges
 $661,50\text{€} \times 20\% = 132,30\text{ €}$

Aide versée correspond à :
 $132,30 + 661,50 = 793,80\text{ €}$

- **Aide minorée** : elle est versée quand le jeune perçoit une bourse d'études et/ou l'allocation demandeur d'asile (ADA) et/ou une pension alimentaire, et est hébergé ou locataire avec aide au logement.

Aide minorée

Bourses de l'enseignement supérieur (Ressources non issues du travail)

Montant mensuel de la bourse = X

Aide versée correspond à :

661,50 € - X

- **Aide différentielle** : elle est versée quand le jeune perçoit des ressources (issues du travail dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation rémunérée).

Aide différentielle

Ressources retenues pour le calcul = Ressources issues du travail

Aide versée correspond à :

Montant de l'aide majorée – 90% des ressources

Les pièces justificatives suivantes sont sollicitées pour le calcul de toutes les formes d'aide :

- Un courrier de motivation de la demande
- Un justificatif d'identité en cours de validité.
- Des fiches de paye ou un contrat de travail (si alternance ou emploi étudiant).
- Une attestation de droits de la CAF (droit à l'aide au logement)
- Un relevé de bourse (si les droits sont ouverts, ou montant estimatif si le jeune est en attente de la notification de son droit, ou rejet du droit).
- Un justificatif des charges de logement (bail ou quittance de loyer)
- Un certificat de scolarité (si l'inscription est effective)
- Un Relevé d'Identité Bancaire au nom du jeune

Quels engagements pour le jeune ?

Afin de percevoir l'aide financière, le jeune doit être assidu aux cours, se présenter aux examens et progresser dans ses études ; engagements qu'il aura pris par écrit dans son courrier de motivation de demande

Modalités de demande

Dès lors que le jeune rencontre des difficultés financières pour poursuivre ses études et qu'il fait valoir un projet scolaire ou professionnel sérieux et cohérent (sans récurrence de ruptures du parcours), il se rapproche de son référent qu'il l'accompagnera dans l'instruction et le dépôt de sa demande d'aide.

La demande ne sera instruite qu'à compter de la complétude du dossier.

Pour les renouvellements, le jeune se rapproche directement du service ayant traité la demande initiale.

Les demandes complètes seront étudiées par la Direction Enfance et Famille. La Vice-Présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la protection maternelle et infantile et le Vice-Président en charge de la jeunesse pourront être associés à l'étude des situations.

La décision sera ensuite adressée au jeune par courrier simple, par voie électronique ou par remise en mains propres.

Versement de l'aide

Le jeune perçoit l'aide financière mensuelle jusqu'à la fin de l'année scolaire pour laquelle elle est sollicitée (juillet et août inclus).

Dans le cadre d'une première demande, l'aide est versée à compter du mois du dépôt de la demande (la demande est prise en compte si le dossier est complet) ou à compter du 1^{er} septembre de l'année scolaire pour laquelle elle est sollicitée si la demande a été déposée avant cette date.

Dans le cadre des renouvellements, l'aide est versée à compter du 1^{er} septembre pour toute l'année scolaire même si le jeune atteint ses 25 ans au cours de ladite année scolaire.

Suspension et fin de l'aide financière mensuelle

En cas d'arrêt définitif ou de suspension de la formation, le jeune s'engage à en informer le Département dans les plus brefs délais.

Le versement de l'aide peut être suspendu à la demande du jeune, suite à un évènement exceptionnel personnel qui l'empêche d'aller en cours de manière assidue. Cet évènement peut notamment être lié à la maternité, à des raisons graves de santé ou à un évènement grave touchant son entourage.

Pour solliciter la suspension du versement, le jeune transmet une attestation au service qui a instruit sa demande.

Le versement reprend au moment du retour en formation suite à la transmission par le jeune d'une attestation sur l'honneur faite en ce sens.

Attention, la suspension ne peut pas dépasser le 31.08 de l'année scolaire en cours et ne permet pas de repousser la fin du dispositif au-delà du 25^{ème} anniversaire.

En cas d'arrêt total du parcours d'étude il sera mis fin au versement de l'aide à compter de la fin du dernier mois de scolarité effective.

En cas de trop perçu du fait d'une suspension ou d'un arrêt de l'aide, les sommes indument versées seront recouvrées.

La réorientation vers une autre formation en cours d'année n'est pas un motif de rupture.

Délais et voies de recours

Les décisions du dispositif « Ambitions Jeunes » peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Ambitions Jeunes

21/25 ans

Date de la demande :

- 1^{ère} demande
 renouvellement (Précisez le numéro de la demande initiale :
-

• **SSD à l'origine de la demande :**

Territoire :

Site :

• **Demandeur :**

Nom :

Prénoms :

Né(e) le / /

A

Adresse :

Mail :

Tél :

Autres personnes du foyer

Nom	Prénom	Date de naissance
..... / .. / ..
..... / .. / ..
..... / .. / ..
..... / .. / ..

● Référent SEF/MNA (Pour la première demande)

Nom :
 Prénom :
 Site ou Organisme Gestionnaire :

● TMS SSD :

Nom :
 Prénom :

DEMANDE

● Objet de l'aide :

- Mensuelle (*le calcul est déterminé par la DEF*)
 Ponctuelle (**préciser le motif et le montant sollicité**)
-

● Pièces justificatives fournies :

Document	Oui / Non
Justificatif d'identité en cours de validité	
Fiches de paye ou un contrat de travail (si alternance ou emploi étudiant)	
Attestation de droits de la CAF (droit à l'aide au logement)	
Relevé de bourse (si les droits sont ouverts, ou montant estimatif si le jeune est en attente de la notification de son droit, ou rejet du droit)	
Justificatif des charges de logement (bail ou quittance de loyer)	
Certificat de scolarité (si l'inscription est effective)	
Relevé d'Identité Bancaire au nom du jeune	
Courrier de motivation de la demande	

Si aide ponctuelle sollicitée, pièces justificatives complémentaires :

Document	Oui / Non
Devis justifiant l'achat de matériel	

Une facture après la réalisation de l'achat sera à transmettre.

VERIFICATION DU DOSSIER DE DEMANDE

• Evaluation du TMS :

Nom :
Prénom :

■ Objectifs visés :

■ Mise en œuvre du projet (modalités pratiques, destination de l'aide, durée du projet, accompagnement social, évaluation...) :

■ Montant autre financement sollicité (Droit commun):

Date et signature du Travailleur médico-social

• Décision du RTS :

Nom :
Prénom :

Date et signature du RTS

Date de transmission à la DEF :

Date de réception à la DEF :

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
 Direction de l'Enfance et de la Famille
 Bureau observation et pilotage des dispositifs

RAPPORT N°5

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

DISPOSITIF "AMBITIONS JEUNES"

L'ambition 6 du Pacte des Solidarités Humaines 2022-2027 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » vise à accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie. Elle entend permettre aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance de s'inscrire dans un parcours ambitieux sur le plan scolaire en les sécurisant sur la poursuite d'un accompagnement après l'âge de 21 ans.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance et en vertu de l'article L 222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Département doit prendre en charge les jeunes majeurs âgés de moins de 21 ans qui ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants, lorsqu'ils ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance avant leur majorité.

Le Département souhaite compléter cet accompagnement par un dispositif volontariste, intitulé « Ambitions Jeunes », permettant de soutenir la réalisation d'études longues. Il n'a pas vocation à se substituer aux aides existantes (les bourses en particulier) mais à intervenir dans les interstices pour éviter l'instabilité des ressources financières, les ruptures de parcours et l'autocensure dans le choix de poursuite d'études.

Le présent rapport précise les contours du dispositif envisagé dans l'engagement n° 3 « Créer tout au long du parcours les meilleures chances pour une vie autonome » du Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais ».

Grâce au dispositif « Ambitions Jeunes », le Département souhaite rétablir une égalité des chances en offrant, aux jeunes de 21 à 25 ans, une aide financière pour poursuivre leurs études, leur formation ou leur apprentissage ou accéder à une stabilité professionnelle et favoriser leur employabilité et leur intégration durable dans le marché du travail.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide financière (fiche en annexe), les jeunes devront notamment être âgés de 21 à 25 ans, avoir été pris en charge au titre d'un contrat jeune majeur par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) durant plus de 6 mois entre leurs 18 et 21 ans, avoir obtenu le bac ou un diplôme de niveau équivalent et être inscrits ou engagés dans un cursus de formation au moment de la demande. La formation suivie devra être diplômante, certifiante ou qualifiante, initiale ou en alternance (BTS, DUT, DEUST, Licence, Licence professionnelle, Maîtrise, Master, Doctorat, Ecoles de formation...). Elle pourra se dérouler à l'étranger dans le cadre d'une mobilité étudiante internationale, comme par exemple le programme Erasmus.

A l'instar des règles du Contrat Jeunes Majeurs, les aides financières de droit commun doivent continuer à être mobilisées. (Ex : bourses, aides au logement...).

L'aide peut être mensuelle et sera versée jusqu'aux 25 ans du jeune et durant l'année scolaire de ses 25 ans. Cette aide mensuelle sera calculée selon des modalités identiques à l'allocation jeune majeur. L'aide pourra être ponctuelle pour répondre à une difficulté ciblée (Ex : paiement des frais de scolarité, matériels spécifiques nécessaires à la formation...).

Les jeunes seront accompagnés par les professionnels des Services Enfance Famille /Service dédié Mineurs Non Accompagnés et du Service Social Départemental.

Les services de la Direction Enfance et Famille seront chargés de la mise en œuvre et du suivi de ce dispositif.

Cette aide pourrait concerter environ 20 à 30 jeunes par an. Pour l'année 2025, le financement dédié à ce dispositif s'élève à un montant de 100 000 euros.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'approuver les modalités d'octroi des aides attribuées aux jeunes majeurs dans le cadre du dispositif « Ambitions Jeunes » telles que définies dans la fiche en annexe et dans le présent rapport.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/05/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250623-lmc1523290-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Publication électronique le : 16 juillet 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

LE PAS-DE-CALAIS, UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

(N°2025-243)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la Loi n° 2014-856 du 31/07/2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec

vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;
Vu la délibération n°14 du Conseil général en date du 22/10/2012 « Organiser la gouvernance de l'Économie Sociale et Solidaire pour un plan d'action 2012-2014 » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'adopter les objectifs opérationnels et le programme d'action déclinant les modalités d'animation de la politique Économie Sociale et Solidaire tels qu'annexés à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 56 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 22 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

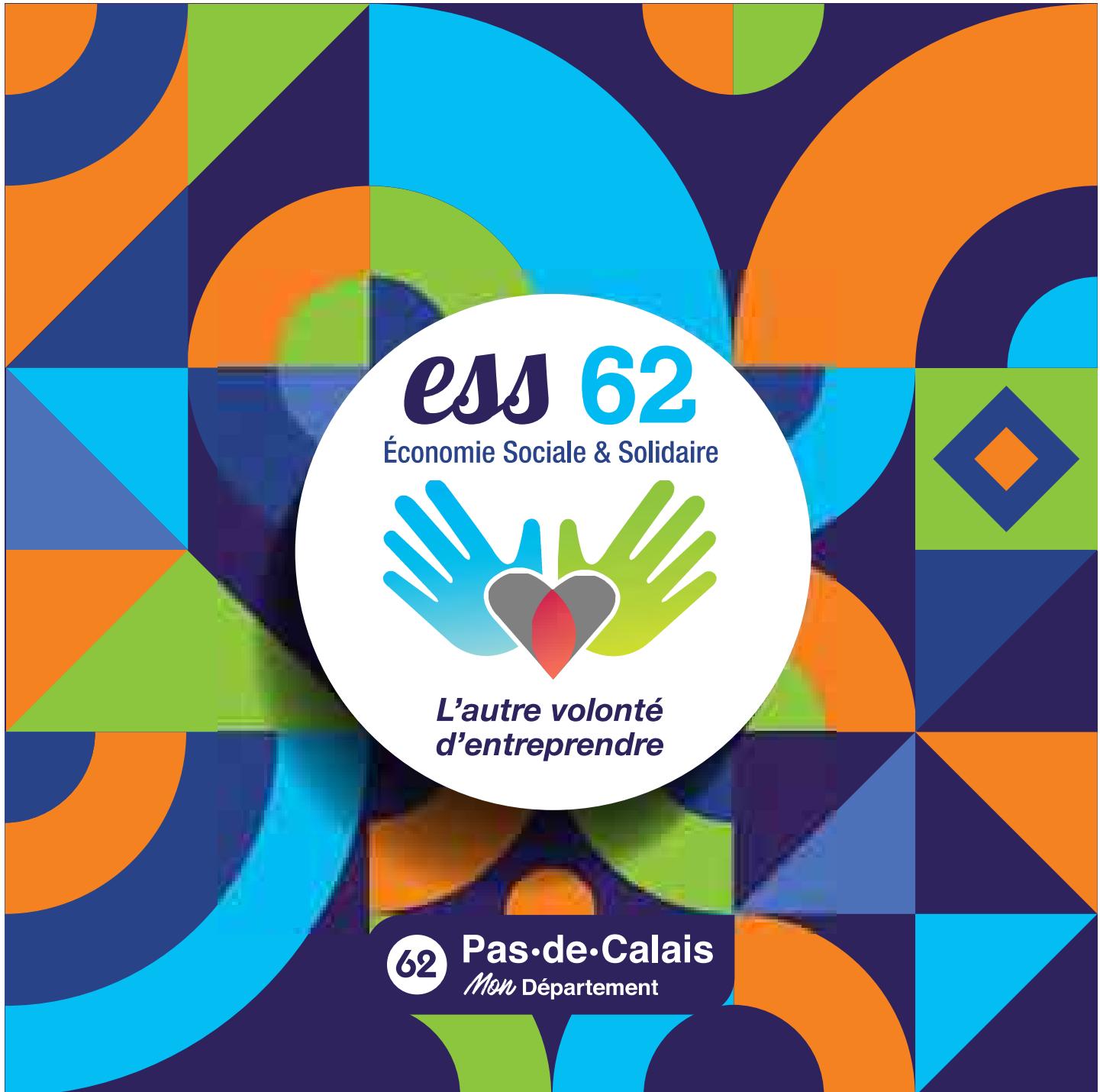
Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



LE PAS-DE-CALAIS, UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Économie Sociale et Solidaire accompagne chaque citoyen au quotidien. C'est une économie à l'histoire ancienne répondant aux enjeux actuels. Sa diversité en fait sa richesse, mais la rend parfois difficile à appréhender. L'ESS déploie ses activités dans des domaines aussi variés que l'aide à domicile, les activités financières et les assurances, l'hébergement, la culture et le sport, le commerce, l'agriculture, l'industrie, l'énergie, le bâtiment... Elle est l'économie de proximité contribuant aux dynamiques locales. L'ESS place au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée et de performances économiques.



Dans le Pas-de-Calais, les initiatives citoyennes portent la transformation économique, environnementale et sociétale dans le respect des valeurs et des principes de l'Économie Sociale et Solidaire. Le Département du Pas-de-Calais s'est engagé par délibération du 22 octobre 2012 dans une politique en faveur du soutien et du développement de l'Économie Sociale et Solidaire. Cette politique co-construite avec les acteurs et les habitants du Département se veut une politique transversale articulée autour de 3 ambitions majeures :

- Faire connaître et reconnaître l'Économie Sociale et Solidaire
 - Soutenir, accompagner les structures
 - Fédérer pour impulser une nouvelle dynamique
- Pour atteindre ces objectifs, des réalisations emblématiques ont été menées depuis 10 ans et le Département souhaite poursuivre et consolider cette politique d'Économie sociale et solidaire (ESS). Volonté qu'il a confirmée dans les pactes territoriaux notamment dans l'ambition 13 du Pacte de solidarité territoriale adopté en septembre 2022 qui vise à « promouvoir les pratiques de l'ESS comme vecteur d'innovation pour les territoires ».

UNE POLITIQUE ESS CONSTRUISTE AVEC ET POUR LES HABITANTS

Pour permettre la participation active des habitants et des acteurs de l'ESS à la mise en œuvre de la politique ESS du Conseil départemental, une instance consultative et participative a été créée et placée auprès du Président du Conseil départemental : le Conseil départemental de l'Économie Sociale et Solidaire (CDESS). Ses orientations sont mises en œuvre pour accompagner le soutien et le développement de l'ESS dans le Département et créer de l'activité collective pour répondre à des besoins communs pouvant servir à l'ensemble des citoyens et des acteurs de l'ESS en cohérence avec la stratégie de développement définie par l'Assemblée départementale.



Le CDESS est un lieu de débat qui s'organise autour d'ateliers. Leurs thématiques sont proposées par les acteurs en fonction de l'actualité, de la réflexion et des besoins.



Ces ateliers, espaces de réflexion et de co-construction, proposés et animés par les acteurs de l'ESS ont permis de produire sur les sujets suivants : Chartre et Label, Finance de l'Économie Sociale et Solidaire, Harmonisation et simplification administrative, Promotion et développement, Commande publique responsable, Analyse de la valeur, Sport, Innovation sociale, Transformation économique environnementale et sociétale, Numérique. Leurs propositions présentées et validées en CDESS ont été reprises par les élus départementaux pour la mise en œuvre de la politique ESS départementale. Les productions issues de ces travaux sont désormais utilisées par l'ensemble des parties prenantes de la politique ESS départementale.



10 ans de réalisations

2011 : Le président Dominique Dupillet missionne le conseiller général Jacques Napieraj pour réaliser un état des lieux de l'ESS dans le Pas-de-Calais (livre blanc).

2012 : Jacques Napieraj est nommé conseiller général délégué à l'ESS et une stratégie est proposée puis adoptée pour accroître l'implication du Département pour l'ESS (faire connaître et reconnaître, fédérer, soutenir et accompagner).

2013 : Le CDESS est installé en présence de Benoît Hamon, alors ministre délégué en charge de l'ESS. Des ateliers thématiques sont mis en place afin de permettre des réflexions prospectives sur l'ESS en fonction de l'actualité et des besoins. La Mission ESS est créée.

Une politique qui s'affirme et se développe :

2014 : Avec l'entrée en vigueur de la loi ESS, le Département s'est naturellement engagé à soutenir l'intégralité du champ de l'ESS et de ses objectifs.

2015 : Bénédicte Messéanne-Grobély est nommée vice-présidente en charge de l'ESS, appuyant l'engagement politique du Pas-de-Calais en faveur de l'ESS. Alors que de nombreux Départements ont abandonné l'ESS suite à la loi NOTRe, le Pas-de-Calais a maintenu sa politique ESS en cohérence avec ses compétences de solidarité territoriale.

2018 : Crédit du « Budget citoyen » destiné à accompagner les initiatives citoyennes favorisant le développement des pratiques de l'ESS dans le Pas-de-Calais.

UN DÉPARTEMENT PRÉCURSEUR :

Avant même que la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS n'entre en vigueur, le Département a démontré son engagement politique concernant l'ESS sur ses territoires et pour ses habitants.

2011 : Le président Dominique Dupillet missionne le conseiller général Jacques Napieraj pour réaliser un état des lieux de l'ESS dans le Pas-de-Calais (livre blanc).

2012 : Jacques Napieraj est nommé conseiller général délégué à l'ESS et une stratégie est proposée puis adoptée pour accroître l'implication du Département pour l'ESS (faire connaître et reconnaître, fédérer, soutenir et accompagner).

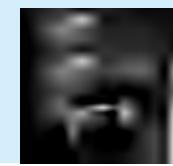
2013 : Le CDESS est installé en présence de Benoît Hamon, alors ministre délégué en charge de l'ESS. Des ateliers thématiques sont mis en place afin de permettre des réflexions prospectives sur l'ESS en fonction de l'actualité et des besoins. La Mission ESS est créée.

Une politique qui s'affirme et se développe :

2014 : Avec l'entrée en vigueur de la loi ESS, le Département s'est naturellement engagé à soutenir l'intégralité du champ de l'ESS et de ses objectifs.

2015 : Bénédicte Messéanne-Grobély est nommée vice-présidente en charge de l'ESS, appuyant l'engagement politique du Pas-de-Calais en faveur de l'ESS. Alors que de nombreux Départements ont abandonné l'ESS suite à la loi NOTRe, le Pas-de-Calais a maintenu sa politique ESS en cohérence avec ses compétences de solidarité territoriale.

2018 : Crédit du « Budget citoyen » destiné à accompagner les initiatives citoyennes favorisant le développement des pratiques de l'ESS dans le Pas-de-Calais.



DÉVELOPPEMENT DE LA FINANCE SOLIDAIRE

Avec la création du livret partenarial des Fondations et de la finance solidaire et l'organisation du comptoir des Fondations et de la finance solidaire. Le comptoir des fondations et de la finance solidaire est proposé annuellement aux porteurs d'initiatives pour optimiser leur recherche de financement grâce à des rendez-vous ciblés, individualisés et des temps d'ateliers collectifs



EN CHIFFRES
10 fondations partenaires
6 comptoirs des fondations et de la finance solidaire
18 ateliers

DÉVELOPPEMENT DE LA CONTRIBUTION CITOYENNE



Avec la création en 2015 d'une plateforme départementale de financement participatif :
Propulsions !

<https://propulsions.jadopteunprojet>



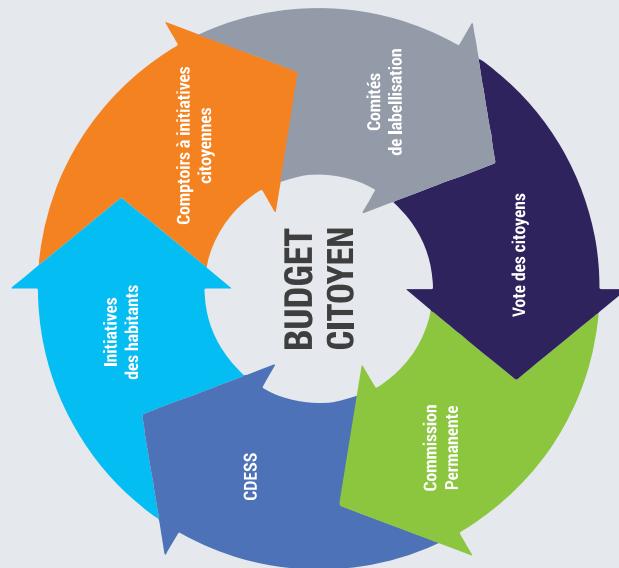
MISE EN PLACE EN 2018 D'UN BUDGET CITOYEN



Pour appuyer des idées citoyennes et permettre le soutien, après le vote des citoyens, d'initiatives porteuses d'une dynamique locale et de mise en réseau des acteurs de l'ESS à l'échelle départementale



UN PROCESSUS PARTICIPATIF ET ASCENDANT



DES COMPTOIRS À INITIATIVES CITOYENNES AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

Pour appuyer et guider les habitants du Pas-de-Calais, le Département a mis en place, avec ses partenaires, un ensemble d'actions et d'ateliers pratiques pour faciliter et concrétiser leurs « utopies » : les **comptoires à initiatives citoyennes**. Accueillis par les lauréats dans leurs locaux, ils se déroulent chaque année sur les 8 territoires départementaux. Des ateliers pratiques y sont proposés et animés par la mission ESS et les partenaires de l'ESS, complétés par une série d'actions « pour aller plus loin ». L'ensemble facilitant et guidant les porteurs dans la construction et le développement de leurs initiatives.



Association De rives en rêves
 « Les comptoirs sont des endroits privilégiés pour nous exprimer avec des personnes ressources à notre écoute, cela mis en complément d'ateliers que l'on a vu évoluer et s'adapter à nos besoins »

卷之三

POLY(1,4-PHENYLENE TEREPHTHALAMIDE)
103



It is the result of an individual's or a group's commitment to the U.S. Constitution. It is concerned with those who are willing to commit themselves to the principles of the Constitution. It is concerned with the principles of the Constitution.

卷之三

www.oriental.com



卷之三

For the first time, I am writing to you to express my support for the proposed changes to the Environmental Forum of the University of Western Ontario. I am a member of the Faculty of Science...



LE SOUTIEN AUX COLLECTIFS ESS

Le Département a également tissé un partenariat avec les acteurs de l'ESS qui agissent au quotidien individuellement et collectivement en accompagnant et soutenant la genèse de réseaux : celui des ambassadeurs départementaux de l'ESS, celui des SCIC du Pas-de-Calais.



La **Gang**, collectif des ambassadeurs de l'ESS pour accroître le partage d'expériences avec les nouveaux porteurs d'idées et de projets du Pas-de-Calais.

Le **réseau des SCIC 62**, une ressource pour les porteurs d'initiatives, les citoyens, les élus, les techniciens pour sensibiliser, outiller et accompagner dans la construction et la consolidation de leur modèle organisationnel, les SCIC existantes et en devenir.

LA PROMOTION DE L'ESS POUR ET PAR LES ACTEURS

Faire connaître et reconnaître l'Économie Sociale et Solidaire avec la création d'un identifiant départemental de l'ESS du Pas-de-Calais « ESS 62, le choix des valeurs ».



La **plaquette de fierté ESS 62**, 62 portraits d'entrepreneurs pour une multitude de réponses concrètes, réelles démontrant qu'il existe une autre manière de produire, de financer, d'assurer, de loger, de soigner, d'intégrer, de nourrir, d'éduquer. Une démarche de vulgarisation pour favoriser le développement de l'innovation sociale et de la coopération a été mise en place en proposant des outils construits par et pour les acteurs de l'ESS : le storyboard de l'innovation sociale, le référentiel de la coopération.

La **sensibilisation des habitants du Pas-de-Calais à l'ESS** est multiple et s'appuie sur une diversité d'outils : vidéos des acteurs de l'ESS, plateforme Budget citoyen, chaîne YouTube du Département, réseaux sociaux, L'Écho du Pas-de-Calais.



La plateforme numérique des organisations de l'ESS du Pas-de-Calais pour faciliter les échanges, l'interconnaissance, les partages de ressources entre acteurs.

<https://cdess62.silo.fr/plateforme/organisations/>



LA PROMOTION DES PRATIQUES ESS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

L'élaboration d'un livre de recettes de cuisine « **Mangez le Pas-de-Calais** » par les acteurs de l'ESS symbolisant leur attachement au territoire, leur ancrage local et définitivement humain qui en fait la richesse.



EN CHIFFRES

Écologiquement responsable, 11 actions
Économiquement responsable, 4 actions
Socialement responsable, 5 actions



ANCRAGE TERRITORIAL DES INITIATIVES CITOYENNES SOUTENUES ENTRE 2018 ET 2023



Entre villes et campagnes, des initiatives citoyennes ont émergé sur l'ensemble des territoires !

« Ça permet à n'importe qui de porter un projet, de se sentir valorisé pour son idée, l'institution va vers les habitants (et non le contraire), ça change tout ! »
Maison des Faiseurs
MONTREUIL SUR MER.

TRANSVERSALEITÉ DES THÉMATIQUES DES INITIATIVES EN COHÉRENCE AVEC LES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES



Les initiatives soutenues par le Budget citoyen irriguent l'ensemble des politiques menées par le Département. Elles sont sources d'innovation dans ces domaines d'intervention.

Impacts des initiatives citoyennes

Après 5 ans d'existence du Budget citoyen, une analyse de la dynamique du Budget citoyen menée dans le cadre de la politique d'Economie Sociale et Solidaire du Département du Pas-de-Calais a été réalisée. Au-delà de l'impact économique, il s'agit en particulier de mettre en évidence en quoi ce dispositif participe à une société plus durable, plus solidaire, plus démocratique et à la transformation environnementale, économique et sociétale des territoires du Pas-de-Calais.

MÉTHODE

Démarche menée en interne par la Mission ESS et par la Mission Evaluation des Politiques Publiques et Prospective (MEPPP) pour mettre en évidence les impacts des structures de l'ESS dont les projets ont été soutenus dans le cadre du Budget citoyen sur les territoires du Pas-de-Calais entre 2018 et 2021.

Des éléments quantitatifs :

Des éléments qualitatifs :

Enquête en ligne : les 172 projets ont été sollicités, 56 réponses, soit 33%.

Entretiens auprès de 24 porteurs de projets (sur 42 sollicités, correspondant à 57% de réponses de l'échantillon représentatif sollicité).



LE BUDGET CITOYEN : PLUS QU'UN FINANCEMENT !

- 84% initiatives soutenues encore existantes. Et la plupart des initiatives interrogées estiment avoir atteint voire dépassées les objectifs fixés.
- Une hausse du nombre de bénévoles pour 61% des structures interrogées et une hausse de salariés pour 50% d'entre elles.
- Une montée en compétences des porteurs de projets et bénévoles grâce aux actions pour aller plus loin mises en place par le Département.
- « *Avec le Budget citoyen, il y a un début, un milieu, une fin, et même après la fin, il y a une continuité.* »
- *Puis l'équipe est toujours là pour répondre aux questions* »
- *Quilit-Quilit - Passe-moi ta recette - HERMIN.*
- Une notoriété accrue des structures par les démarches de communication et la mise en réseau des acteurs.
- Un effet levier pour accéder à d'autres financements : 91% des initiatives bénéficient d'aides d'autres partenaires ou d'autres politiques départementales.
- Un accompagnement dans l'amorçage du projet et sa consolidation pour passer de l'idée à la concrétisation grâce à l'ingénierie et aux structures partenaires du Département.
- 63% des porteurs d'initiatives considèrent que le Budget citoyen a contribué à la consolidation de leur modèle économique.
- Et 59% ont relevé l'apport du Budget citoyen dans l'accompagnement à la structuration du projet.
- Une transversalité du dispositif qui contribue à la mise en réseau des structures de l'ESS, mais aussi avec d'autres compétences départementales.

LES EFFETS INDUITS DU BUDGET CITOYEN SUR LES TERRITOIRES

- Des initiatives qui développent ou recréent du lien social et des échanges entre bénévoles et usagers ou entre usagers eux-mêmes notamment dans les territoires ruraux ou en quartier d'habitat social (femmes isolées, jeunes en situation d'exclusion...).
- Des initiatives qui souvent apportent de l'innovation dans le sens « nouveauté » sur le territoire ou revalorisation d'anciennes pratiques. Un apport bien accueilli par les habitants lorsqu'ils y trouvent un moyen d'exprimer ou de retrouver des valeurs et compétences.
- « *Apport d'une conscience citoyenne, savoir argumenter avoir un certain niveau de réflexion en termes de sécurité alimentaire* »
- Anges Gardins - Ménadel - LOOS- EN-GOHELLE.

► La requalification de friches et appropriation d'espaces délaissés comme opportunité pour les porteurs de projets, mais aussi pour prendre en compte les enjeux environnementaux.

« *Notre objectif est simple mais complexe à mettre en œuvre : créer sur une ancienne friche commerciale un site démonstrateur de la transition écologique et solidaire.* » Nœux Environnement

► Création et soutien d'emplois favorisant l'insertion professionnelle permettant ainsi de découvrir de nouveaux savoir-faire, des possibilités de se relancer dans la vie professionnelle ou de trouver une vocation.

« *Nous avons déjà accueilli 100 jeunes en stage ou en formation : stages Mission Locale, services civiques, TIG, SNU, BTS, Stages collèges SEGPA, Permis citoyen » Uthopia - FREVENT.*

► Des actions en faveur du pouvoir d'achat, notamment à destination des personnes en situation de précarité, dans un contexte où les inégalités se creusent.

« *Savoir-faire un repas qui n'est pas très coûteux grâce à la transmission de savoirs des adhérents* » Anges Gardins - Ménadel - LOOS- EN-GOHELLE.

► Réponse à des besoins sociaux et agilité des porteurs de projets à des moments cruciaux (Covid).

« *Bonheur apporté aux gens qui participent et aux spectateurs. Avaient besoin de lien social, de se retrouver, sortie du confinement...» Secours populaire - Pop mode - NOEUX LES MINES.*

DIFFICULTÉS ET FREINS RENCONTRÉS PAR LES PORTEURS D'INITIATIVES

- L'impact des épisodes de crise Covid sur le développement et la pérennité des initiatives, « *Difficile de relancer* » Epices Riz Solidaire Scarpe Sensée - VITRY-EN-ARTOIS, mais également sur le comportement des consommateurs « *Après le Covid, les gens sont retournés dans les supermarchés, c'est difficile de les faire revenir au local maintenant.* »
- L'inflation qui a fait flamber le prix des matériaux ou des fournitures.
- Des charges salariales élevées qui font renoncer ou différer l'embauche d'un premier salarié.
- La dépendance aux subventions publiques.
- Le contexte local pas toujours favorable à l'extension ou à la pérennité des actions (résistance ou incompréhension vis-à-vis de certains projets).



PERSPECTIVES

La politique ESS, après 10 ans, se doit d'être évolutive en accord avec les évolutions sociétales et les attentes des citoyens du Pas-de-Calais. Trois axes sont proposés pour la période 2025-2028 afin de poursuivre son développement :

- Poursuivre et renforcer l'écosystème et les partenariats autour de l'ESS ;
- Communiquer, transmettre, valoriser l'action départementale en ESS ;
- Repérer et investir de nouvelles pratiques inspirantes en restant en veille des évolutions sociétales.



1 POURSUIVRE ET RENFORCER L'ÉCOSSYSTEME ET LES PARTENARIATS

AdAPTER LES PROCESSUS DÉMOCRATIQUES DANS LES DÉMARCHES D'ESS DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS :

- Rendre permanent le CdESS et valoriser et réaffirmer son rôle dans l'implication et la prise de décision avec les acteurs (outil de co-construction) avec un processus de démarche implicative
- Revoir les collèges et les participants en associant davantage d'acteurs locaux, impliqués ou qui souhaitent l'être, mais aussi des élus départementaux et les agents de la collectivité
- Identifier des thématiques ou des problématiques partagées avec les acteurs de l'ESS et les proposer en atelier, pour redynamiser le CdESS et accentuer les échanges et les débats.

PÉRENNAISER LE BUDGET CITOYEN ET renFORCER LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES ET PARTENARIALES :

- Redéfinir le contenu et l'animation des ateliers (de l'idée au projet, modèle économique, modalités du Budget citoyen) pour accompagner la montée en qualité des initiatives en cohérence avec les valeurs d'ESS

- Revoir et proposer des nouvelles actions complémentaires au comptoir à initiatives citoyennes pour approfondir leurs idées dans le cadre des partenariats avec Pas-de-Calais Actif, APES, Collectif des SCIC, Cigales, université-Institut Godin...
- Mobiliser les financements, l'expertise et les conseils des partenaires pour guider les porteurs de projets dans la recherche de financement pour consolider leur modèle de développement (prêt, garantie, subvention, mécénat-fondation)
- Faciliter, informer, promouvoir les modèles coopératifs pour permettre le développement de ces organisations dans le Pas-de-Calais

- Accompagner les SCIC partenaires du Département et consolider leur modèle de développement en s'appuyant sur notre partenaire Pas-de-Calais Actif
- Mobiliser les services départementaux selon les thématiques abordées au CdESS et les initiatives relevées dans le Budget citoyen



Accentuer l'action de proximité du Département dans les territoires pour repérer, identifier les actions à mener et accompagner le développement des initiatives des porteurs au cœur de leur quotidien :

- Accroître la présence de la mission ESS par des rencontres de terrains, par la participation à des instances de réflexions, de suivis organisés localement.



Collectif Les Animés

« L'accompagnement du Département vient saluer notre initiative citoyenne, la valorise et permet aux acteurs de questionner plus finement les valeurs qui les animent. Ainsi, les actions individuelles répondent à des aspirations collectives. »



Association Château d'Acquembronne

« Le Budget citoyen, c'est une formidable opportunité pour valoriser les initiatives d'associations, de structures, même de micro-structures qui peuvent développer une nouvelle approche dans les services collectifs. Ici, on est en train de créer un service collectif du commun... la dimension du Budget citoyen, c'est de permettre de valoriser des démarches citoyennes »



2 COMMUNIQUER, TRANSMETTRE, VALORISER L'ACTION DÉPARTEMENTALE EN ESS

Repérer et identifier les effets induits des initiatives citoyennes et de l'action ESS dans la redynamisation et la cohésion des territoires :

- Valoriser l'action territoriale et sociétale de l'ESS à partir des effets générés sur les citoyens et leurs territoires

Rendre visible l'action départementale en renforçant les communications institutionnelles et partenariales :

- Faire évoluer les outils de communication (site internet, plaquette de communication, ...)

Porter à connaissance la démarche ESS départementale et établir des échanges et partenariats avec des instances nationales, européennes et internationales :

- Nouer des partenariats et échanges avec d'autres collectivités pour alimenter la réflexion sur de nouveaux chantiers.

Transmettre les savoirs et connaissances en renforçant et formalisant les partenariats universitaires :

- Renforcer le partenariat avec les universités et les instituts de recherche par la signature d'une convention.
- Renforcer les échanges en favorisant l'accueil des stagiaires intéressés par l'ESS, et la mise en relation avec les ambassadeurs.

Faciliter la communication et la connaissance des acteurs Ambassadeurs départementaux de l'ESS et de leurs initiatives :

- Accompagner la création et la structuration de collectifs d'ambassadeurs de l'ESS, de collectif des SIC pour renforcer les réseaux et les écosystèmes locaux.
- Capitaliser les expériences des ambassadeurs par la réalisation des fiches pour les transmettre aux porteurs d'idée et de projets.
- Disposer d'un inventaire des structures d'ESS labélisées au Budget citoyen sur le département du Pas-de-Calais.

3 REPÉRER ET INVESTIR DE NOUVELLES PRATIQUES INSPIRANTES EN RESTANT EN VEILLE DES ÉVOLUTIONS SOCIALE

Maintenir la politique ESS comme vecteur d'analyse des évolutions sociétales pour prospecter de nouveaux champs des possibles :

- Repérer et analyser les tendances et les attentes exprimées par les citoyens pour contribuer à l'adaptation des politiques départementales.

Affirmer la politique ESS comme un élément d'innovation pour l'ensemble des politiques départementales :

- Relayer la veille législative, la prospection d'expériences innovantes comme source d'inspiration

Faire connaître et diffuser l'expérience ESS du Département pour alimenter les réflexions et les actions à l'échelle européenne et internationale (résolution ESS de l'ONU) :

- Participer aux différentes instances et faire valoir l'expérience ESS du Département.

Faire de la politique ESS départementale un laboratoire sociétal en appuyant les partenariats et renforçant le lien avec la recherche universitaire (Université d'Artois, Institut Godin, GIS) :

- Mettre à disposition du milieu universitaire les outils et expériences de la mission ESS
- Faire vivre et évoluer la politique ESS du Département en prenant en compte les études et recherches universitaires.





ess62.fr

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Mission Economie Sociale et Solidaire

RAPPORT N°6

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

LE PAS-DE-CALAIS, UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Fondements juridiques

- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire
- Délibération du Conseil général du 22 octobre 2012 « Organiser la gouvernance de l'Economie Sociale et Solidaire » ;
- Délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » .

Contexte

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est devenue une économie d'actualité. Face aux impasses du modèle économique actuel, fortement marqué par les lois du marché, facteur d'accroissement des inégalités et de dégradation de notre environnement, l'ESS présente différentes alternatives qui sont incontestables.

Elle se traduit par une autre façon d'entreprendre, de produire et de répartir les richesses, les services et les biens, en replaçant l'homme et les territoires au cœur des

priorités.

Dans notre département, la part des emplois de l'ESS dans l'emploi total s'élève à 10,7%, alors qu'elle est de 10,1% au niveau national (Base Geoclip ANCT – Emploi ESS 2019 et Emploi au lieu de travail 2020).

Pour appuyer le développement de l'Économie Sociale et Solidaire, le Département a fait le choix de positionner sa politique ESS au regard de ses propres compétences, dans une approche bien spécifique d'appui au développement du territoire. Ses contours ont été défini par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire, dite loi HAMON.

L'ESS est un outil de pilotage des politiques publiques car elle encourage le décloisonnement et aborde transversalement les enjeux économiques, politiques, humains, sociaux, environnementaux et démocratiques.

Conscient de ces enjeux, le Département du Pas-de-Calais s'est engagé par délibération du 22 octobre 2012 dans une politique en faveur du soutien et du développement de l'Économie Sociale et Solidaire. Cette politique co-construite avec les acteurs et les habitants du Département est articulée autour de 3 ambitions majeures :

- Faire connaître et reconnaître l'Économie Sociale et Solidaire,
- Soutenir, accompagner les structures,
- Fédérer pour impulser une nouvelle dynamique.

C'est au travers de la création du Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire (CDESS) que le Département du Pas-de-Calais a mobilisé les acteurs de l'ESS dans une démarche de co-construction. Des ateliers d'acteurs ont étudié et proposé un ensemble de solutions concrètes pour appuyer cette démarche.

Au regard de la réforme territoriale de 2015, le Département a fait le choix de positionner sa politique ESS en lien avec ses propres compétences, dans une approche d'appui au développement du territoire.

Le Département diffuse la pratique de l'ESS en prenant appui sur les aspirations citoyennes et les acteurs de l'ESS, en prenant en compte leurs idées de changement, pour une transformation économique, environnementale et sociétale de leur territoire.

Pour l'animation technique de sa politique ESS, le Département s'est doté d'une mission qui agit en proximité avec les habitants du Pas-de-Calais. La Mission ESS apporte écoute, conseils et recommandations, elle oriente et facilite la concrétisation des idées citoyennes. La politique ESS du Département permet ainsi de favoriser le démarrage des initiatives et de soutenir les actions visant à développer l'ESS, à partir des propositions faites par les acteurs et les partenaires.

Pour accompagner les structures de l'ESS, un partenariat collaboratif et participatif a été tissé avec les acteurs engagés, prenant appui sur un apport en ingénierie et un financement dédié (Pas-de-Calais Actif, Acteurs Pour une Économie Solidaire (APES), Ligue de l'enseignement, Cigales, fondations, La NEF Banque solidaire et responsable).

Parce que l'innovation et la coopération sont au cœur de la conception de la politique publique de l'ESS, le Département s'est également engagé depuis mars 2021 dans une expérimentation d'entrée au capital des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), liées à ses compétences dans une démarche de coopération démocratique, au même rang que les autres associés.

Récemment, l'ESS a été confortée par une reconnaissance croissante au

niveau européen et international :

- la Commission européenne reconnaît dans sa recommandation du Conseil en date du 27 novembre 2023 que l'économie sociale et solidaire a le potentiel de remodeler l'économie de l'après-Covid grâce à des modèles économiques inclusifs et durables conduisant à une transformation écologique, économique et sociale plus équitable,
- l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 18 avril 2023 une résolution visant à la reconnaissance internationale de l'économie sociale et solidaire qui encourage les Etats membres à promouvoir et mettre en place des politiques publiques nationales, régionales et locales permettant de développer l'ESS.

Le contexte socioéconomique fragile (crise démocratique, dérèglement climatique, inflation, coût de l'énergie) nécessite des adaptations constantes de nos interventions.

Enjeux et perspectives

Au regard de ce contexte et fort de ces 10 années de réalisations, le Département souhaite poursuivre et consolider sa politique d'ESS. Cette volonté a d'ores et déjà été exprimée dans les pactes territoriaux constituant le projet de mandat départemental, notamment dans l'ambition 13 du Pacte des solidarités territoriales adopté en septembre 2022 « promouvoir les pratiques de l'ESS comme vecteur d'innovation pour les territoires ».

Pour atteindre cet objectif sur la période 2025-2028, il est proposé de s'appuyer sur 3 axes stratégiques :

Axe 1 - Poursuivre et renforcer l'écosystème et les partenariats autour de l'ESS

L'objectif de cette orientation est de renforcer et consolider les partenariats locaux, en s'appuyant sur les expériences et réflexions émergentes.

Le CDESS a démontré toute sa pertinence. Il est au cœur de l'action publique départementale en ESS. Cette instance atypique, qui mobilise et fédère ses nombreux partenaires, constitue un lieu d'expression, d'échange, de propositions et d'informations autour du développement de l'ESS dans le Pas-de-Calais. La politique ESS s'est étoffée au fur et à mesure des années : des partenaires et acteurs de l'ESS sont venus intégrer la démarche.

Il est proposé d'adapter les processus démocratiques mis en place en vue :

- d'affiner la composition du CDESS au regard des 10 ans d'actions, afin de renforcer la proximité territoriale et institutionnelle de ses membres et de poursuivre son action avec l'ensemble des partenaires,
- d'inventer et d'adapter de nouvelles formes de concertation dans les ateliers du CDESS, pour faciliter une contribution active aux échanges et à la participation citoyenne.

Il est également proposé de pérenniser les outils d'intervention de la politique ESS du Département et renforcer les démarches partenariales :

- pour le Budget citoyen, les ateliers des comptoirs à initiatives permettant aux habitants d'avoir un premier contact de proximité avec l'institution

départementale, continueront de s'adapter aux nouvelles attentes des porteurs d'idées et de projets pour réaffirmer l'esprit de la politique ESS,

- le Département poursuivra son engagement auprès de ses partenaires en veillant à l'évolution de leurs accompagnements selon les actions définies dans le cadre de la politique ESS départementale,
- le Département entend apporter les ressources, à la fois en ingénierie, et financières pour favoriser le lancement des initiatives et favoriser la stabilité de leur modèle économique,
- le Département continuera à s'appuyer sur les partenaires de la finance solidaire, Pas-de-Calais Actif, et la plateforme de financement participatif du Pas-de-Calais (Propulsons!) pour accompagner le développement des initiatives.

Le Département du Pas-de-Calais entend soutenir et maintenir le développement et les dynamiques des organisations coopératives dans le Pas-de-Calais (SCIC, Société Coopérative et Participative (SCOP), association collégiale...).

Pour prendre en compte les aspirations citoyennes, le Département accentuera son action de proximité dans les territoires pour repérer, identifier les actions à mener, et accompagner le développement des initiatives des porteurs au cœur de leur quotidien.

Le Département du Pas-de-Calais a fait le choix de positionner la politique d'économie sociale et solidaire au cœur de l'ensemble des autres politiques publiques. Pour diffuser les valeurs et les pratiques, il est nécessaire aujourd'hui d'investir de nouvelles politiques départementales pour renforcer et affirmer la complémentarité avec la politique ESS, telles que la transition environnementale, la culture, l'engagement handicap.

Axe 2 - Communiquer, transmettre, valoriser l'action départementale en ESS

Le Département du Pas-de-Calais est l'un des rares Départements à avoir fait le choix, en 2015, de maintenir sa politique ESS malgré la suppression de la clause générale de compétences par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Le Pas-de-Calais est reconnu au niveau national comme un acteur emblématique du développement de l'ESS. En effet, il soutient, depuis plusieurs années, l'émergence d'initiatives (250 projets soutenus par le Budget citoyen), le développement du partenariat avec les structures d'accompagnement, et la recherche de complémentarités avec les autres politiques départementales.

En s'appuyant sur cette capitalisation d'expériences au Département, il est proposé de repérer et identifier les effets induits des initiatives citoyennes et de l'action ESS pour montrer son utilité dans la redynamisation et la cohésion des territoires. L'Économie Sociale et Solidaire permet le développement d'activités humaines nécessaires aux territoires, mais elle apporte en supplément des bienfaits pour la société et pour les citoyens. L'ESS propose des réponses concrètes et immédiates aux différentes crises : économique, démographique, climatique, sanitaire, sociale.

Il est donc nécessaire de pouvoir :

- renforcer et formaliser les partenariats entre le Département et le monde universitaire pour favoriser le développement des pratiques ESS, pour transmettre les savoirs et connaissances acquis, et alimenter les

réflexions ;

- faciliter la communication et la connaissance des acteurs ambassadeurs départementaux de l'ESS et de leurs initiatives en inventoriant et capitalisant les expériences. La reconnaissance de l'Économie Sociale et Solidaire dans le Pas-de-Calais passe par un processus d'identification et de valorisation des pratiques développées dans les initiatives. Depuis 2016, plus de 340 initiatives ont bénéficié de la reconnaissance « Ambassadeurs ESS du Pas-de-Calais ». Ces ambassadeurs se mobilisent au quotidien pour représenter l'ESS, pour accompagner les nouveaux porteurs d'idées, pour informer sur le Budget citoyen et la politique départementale.

Axe 3 - Repérer et investir de nouvelles pratiques inspirantes en favorisant un travail de veille des évolutions sociétales

La politique ESS, par sa souplesse et son agilité, favorise l'esprit d'initiatives et le droit à l'expérimentation. Elle constitue un levier d'innovation des politiques publiques et un vecteur d'analyse des évolutions sociétales. Le Département du Pas-de-Calais s'appuiera sur sa politique ESS pour :

- repérer de nouveaux « champs des possibles » en tenant compte des attentes exprimées par les citoyens et comme élément d'innovation et de prospection des politiques départementales ;
- faire de cette politique un laboratoire sociétal en appuyant les partenariats et en renforçant le lien avec la recherche universitaire, pour alimenter l'ensemble des réflexions et des politiques publiques du Département du Pas-de-Calais ;
- faire connaître et diffuser l'expérience ESS départementale pour alimenter les réflexions et les actions à l'échelle européenne et internationale (résolution ESS de l'Organisation des Nations Unies (ONU)). Le Département du Pas-de-Calais dispose désormais d'un savoir-faire acquis pour appuyer et développer l'ESS.

Afin d'identifier les besoins des habitants du Pas-de-Calais et tenir compte des évolutions constantes, le Département engagera une démarche d'évaluation de sa politique ESS, en réalisant une analyse des initiatives soutenues et en observant les évolutions et les impacts de la politique ESS départementale.

Pour permettre la mise en œuvre de ces orientations stratégiques, des objectifs opérationnels et un programme d'action ont été déclinés dans un document annexé au présent rapport.

Ce document présente les modalités d'animation de la politique ESS du Département, un bilan des principales réalisations des 10 dernières années, ainsi que les perspectives de développement pour la période 2025-2028.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'adopter les objectifs opérationnels et le programme d'action déclinant les modalités d'animation de la politique ESS tel qu'annexés au présent rapport.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250623-lmc1523324-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Publication électronique le : 16 juillet 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Philippe MIGNONET, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Evelyne NACHEL, M. Etienne PERIN, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. François LEMAIRE, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. René HOCQ, Mme Françoise VASSEUR.

PAS-DE-CALAIS ACTIF - CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

(N°2025-244)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la loi n°2014-856 du 31/07/2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire et notamment, son article 1er ;

Vu la loi n°2011-525 du 17/05/2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment, son article 113 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil Régional des Hauts-de-France le 30/03/2017 ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu la délibération n°2021-67 du Conseil départemental en date du 22/03/2021 « Participation du Département du Pas-de-Calais au capital des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) » ;

Vu la délibération n°2017-619 du Conseil départemental en date du 19/12/2017 « Budget citoyen - Année 2018 » ;

Vu la délibération n°2024-590 de la Commission Permanente en date du 09/12/2024 « Attributions de participations et de subventions » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Mesdames Françoise VASSEUR, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Evelyne NACHEL et Sylvie MEYFROIDT ainsi que messieurs François LEMAIRE, Jean-Luc DUBAËLE, Etienne PERIN et René HOCQ, intéressés à l'affaire, sont sortis de la salle avant la mise en discussion du rapport. Ils n'ont donc pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer au Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif, une participation financière d'un montant de 384 000 € au titre du solde de l'année 2025 afin de compléter l'avance de 100 000 € adoptée par la Commission Permanente du 9 décembre 2024, selon les modalités décrites au rapport joint à la présente délibération et conformément à la répartition reprise au tableau ci-dessous :

Fonctionnement général	130 000 €
FIDESS	38 172 €
DASESS	33 500 €
Propulsons!	39 015 €
Pas-de-Calais Territoire d'ESS	243 313 €
Total	484 000 €

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec le Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif, la

convention au titre du partenariat 2025, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-650A02	6568//9365	GIP Pas-de-Calais Actif	354 000,00	254 000,00

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C01-650A02	6568//9365	GIP Pas-de-Calais Actif	130 000,00	130 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 50 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 20 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
Absents sans délégation de vote : 8 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEMANDES DE FINANCEMENT 2025
Fonctionnement
Dotations des outils Financiers



Pas-de-Calais
Mon Département



PAS-DE-CALAIS ACTIF

Table des matières

TITRE 1 : PRESENTATION DE PAS-DE-CALAIS ACTIF	2
<i>HISTORIQUE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF</i>	2
<i>La composition du Conseil d'Administration</i>	6
<i>La composition et la répartition du Capital Social</i>	7
FONCTIONNEMENT DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF	8
<i>Les moyens humains</i>	8
<i>Les moyens matériels</i>	11
DESCRIPTIF DES ACTIVITES DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF	12
<i>Les publics cibles</i>	12
<i>Nos outils</i>	14
<i>Nos missions spécifiques</i>	16
<i>Le programme « Financement des Entreprises Solidaires » (FINES)</i>	16
<i>Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)</i>	17
<i>Le FIDESS</i>	17
<i>Le DASESS</i>	17
<i>Pas-de-Calais territoire d'ESS</i>	19
<i>Un dispositif d'accompagnement au financement participatif : Propulsions !</i>	20
<i>La mission d'accompagnement des BRSA travailleurs indépendants</i>	20
<i>L'APPROCHE DE PAS-DE-CALAIS ACTIF EN DIRECTION DES STRUCTURES DE L'ESS</i>	21
TITRE 2 : PROGRAMME D'ACTIVITE 2025	24
<i>RAPPEL DES RESULTATS QUANTITATIFS 2024</i>	25
<i>LES OBJECTIFS QUANTITATIFS 2025</i>	28
<i>LES OBJECTIFS QUALITATIFS 2025</i>	29
TITRE 3: LES DEMANDES DE FINANCEMENT 2025	45
<i>LE FONCTIONNEMENT GENERAL</i>	45
<i>PAS-DE-CALAIS, TERRITOIRE D'ESS</i>	45
<i>LE FIDESS</i>	46
<i>LE DISPOSITIF D'APPUI AUX STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN CONSOLIDATION (DASESS)</i>	47
<i>PROPULSIONS</i>	48
<i>LA MOBILISATION INNOVANTE DE RESSOURCES EN APPUI AU CDESS ET AU BUDGET CITOYEN</i>	48
<i>SYNTHESE DES BESOINS DE FINANCEMENT PAS-DE-CALAIS ACTIF</i>	53
<i>LE BUDGET GENERAL 2025 DE FONCTIONNEMENT DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF</i>	54

TITRE 1 : PRESENTATION DE PAS-DE-CALAIS

ACTIF

1- Historique du GIP Pas-de-Calais Actif

Pas-de-Calais Actif a été créé en 1995 à l'initiative du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, dans le cadre de sa politique d'Insertion, avec la participation de partenaires économiques sensibilisés à la lutte contre l'exclusion.

Jusqu'au 31 décembre 2011, Pas-de-Calais Actif portait le nom d'Inseraction 62.

Ce changement de nom a été décidé par l'Assemblée Générale du GIP avec pour objectif de réaffirmer l'ancrage du GIP dans le département du Pas-de-Calais et son appartenance réseau France Active.

Le statut choisi est celui de groupement d'intérêt public à capital et comptabilité privée.

Les membres fondateurs du GIP sont :

- Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais ;
- La Poste ;
- La Macif ;
- France Telecom ;
- EDF-GDF Services Arras ;
- La Caisse d'Epargne.

Ont rejoint ensuite le GIP :

- La Région Nord Pas-de-Calais en 2002 ;
- L'association France Active en 2002 ;
- La Caisse des Dépôts et consignations en 2008 ;
- La mutuelle APREVA en 2009 ;
- L'Union Régionale des SCOP en 2009.

La Poste et France Télécom en sont sortis respectivement en 2005 et 2011.

La vocation du GIP Pas-de-Calais Actif est d'accompagner et de soutenir financièrement les initiatives économiques créatrices d'emploi pour les personnes en situation de fragilité économique.

A sa création, Pas-de-Calais Actif effectuait surtout des avances sur subventions. Très rapidement, Pas-de-Calais Actif s'est rapproché du réseau France Active afin de créer un fonds de garantie. Ce fonds de garantie a été créé fin 1997. La dotation de ce fonds de garantie s'est effectuée au travers du capital du GIP doté par ses différents partenaires. Pas-de-Calais Actif est donc le représentant de France Active pour le département du Pas-de-Calais.

Progressivement, Pas-de-Calais Actif a diversifié sa palette d'outils financiers.

A ce jour, le GIP Pas-de-Calais Actif est en mesure :

- De garantir jusqu'à 80 % des emprunts bancaires pour des créateurs/repreneurs d'entreprises avec un plafond d'intervention en garantie de 205 000 € (soit 256 000 € d'emprunts garantis à 80 %) ;
- D'octroyer des apports en fonds propres jusqu'à 2 000 € les créateurs/repreneurs d'entreprises au sein des QPV de plusieurs agglomérations ;
- D'intervenir en fonds quasi fonds propres dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire jusqu'à 1 500 000 € ;
- D'intervenir en garantie sur emprunts bancaire moyen terme ou du découvert auprès des structures du champ de l'économie sociale et solidaire ;
- D'accompagner les structures du champ de l'économie sociale et solidaire au travers du dispositif DLA ;
- D'accompagner la création de nouvelles entreprises sociales et solidaires au travers du dispositif FIDESS ;
- D'accompagner la consolidation des entreprises de l'économie sociale et solidaire en situation de retournement au travers du DASESS ;

- D'accorder des avances remboursables conditionnées auprès des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui connaissent des problèmes de trésorerie ;
- D'accompagner des structures souhaitant lancer une campagne de financement participatif via Propulsions ;
- D'accompagner les projets du champ de l'Economie Sociale et Solidaire en émergence sur les territoires via Pas-de-Calais Territoire d'ESS.

Par ailleurs, Pas-de-Calais Actif a répondu en juillet 2019 à un appel à projet émanant du service Insertion du Conseil départemental en vue d'accompagner les travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA sur la base d'un diagnostic suivi de préconisations visant à pérenniser ou au contraire arrêter dans de bonne conditions leurs activités entrepreneuriales. Nous avons été retenus et lancer cette nouvelle activité en octobre 2019. En juillet 2020, en lien avec le Conseil départemental ce pan d'activité s'est vu renforcer. Ainsi, à ce jour une équipe de 13 personnes œuvre sur ce nouveau dispositif (obtention d'un poste complémentaire en janvier 2025).

A- La composition du Conseil d'Administration

Nom – Prénom	Fonction au sein du GIP	Fonction extérieure	
Mme Françoise VASSEUR	Présidente	Conseillère départementale	 Pas de Calais département
M. François LEMAIRE	Vice-Président	Vice- Président du Conseil départemental	 Pas de Calais département
Mme Evelyne NACHEL	Trésorière	Vice- Présidente du Conseil départemental	 Pas de Calais département
M. Thierry DAUTHIEU	Secrétaire	Délégué national Macif représentant les commerçants indépendants	
M. Erick CODRON	Administrateur	Délégué Aesio Mutuelle	
M. Denis DEMENTHON	Administrateur	Directeur Général	 ACTIVE
M. Hervé DESMULLIER	Administrateur	Représentant de l'URSCOP Hauts-de-France	 URSCOP
M. Jean-Luc DUBAELE	Administrateur	Conseiller départemental	 Pas de Calais département
Mme Nadège FARVACQUE	Administrateur	Référente régionale ESS	
Mme Sabine FINEZ	Administrateur	Conseillère régionale	
M. Frédéric HAVRET	Administrateur	Secrétaire Général Caisse d'Epargne Hauts-de-France	
M. René HOCQ	Administrateur	Vice- Présidente du Conseil départemental	 Pas de Calais département
M. Frédéric LEFEBVRE	Administrateur	Directeur du développement EDF HDF	
Mme Bénédicte MESSEANE-GROBELNY	Administrateur	Vice- Présidente du Conseil départemental	 Pas de Calais département
Mme. Sylvie MEYFROIDT	Administrateur	Conseillère départementale	 Pas de Calais département
M. Etienne PERIN	Administrateur	Conseiller départemental	 Pas de Calais département

B- La composition et la répartition du capital

	Nombre de parts	Valeur de la part	Montant de la participation en Euros	%
Conseil Départemental du Pas-de-Calais	5 528	152,45	842 743 €	71,59%
Conseil Régional Hauts-de-France	900	152,45	137 205 €	11,65%
Caisse d'Epargne Hauts-de-France	1 194	152,45	182 025 €	15,46%
France Active	50	152,45	7 623 €	0,65%
La SA SAFIDI pour EDF	10	152,45	1 525 €	0,13%
La Macif	10	152,45	1 525 €	0,13%
Caisse des Dépôts et Consignations	10	152,45	1 525 €	0,13%
Mutuelle APREVA	10	152,45	1 525 €	0,13%
Union Régionale des SCOP	10	152,45	1 525 €	0,13%
Total	7 722		1 177 219 €	100,00%

Notons que suite à l'analyse du besoin de trésorerie supplémentaire généré par le développement de la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante, le Département du Pas-de-Calais a décidé de procéder à une augmentation de capital du GIP Pas-de-Calais Actif.

Le Département a décidé de souscrire 2 623 parts complémentaires d'un montant unitaire de 152,45 € pour un montant total de 399 876,35 €.

Le Département du Pas-de-Calais détient ainsi 5 528 parts pour un montant total de 842 744€ soit 71,59 % des parts.

Cette augmentation de capital a été entérinée par l'Assemblée Générale de Pas-de-Calais Actif du 19 novembre 2020.

Le capital est donc passé de 777 342 € début 2020 à 1 177 218 € à fin 2020.

2- Fonctionnement du GIP Pas-de-Calais Actif

A. Les moyens humains

Au 31/12/2024, l'équipe de Pas-de-Calais Actif comptait 33 salariés Équivalent Temps plein.

1 Directeur : En charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public. Le Directeur représente par ailleurs le GIP dans les instances où celui-ci a mandat.

1 Directrice Adjointe : En charge en lien avec le Directeur de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public.

1 Secrétaire Générale : En charge de la gestion administrative du groupement d'intérêt public.

1 responsable de pôle TPE : En charge de la coordination et du développement du pôle TPE.

1 responsable de pôle ESS : En charge de la coordination et du développement du pôle ESS. Cette personne assure également des missions d'expertise à hauteur de 50 % de son temps notamment sur le dispositif Pas-de-Calais Territoire d'ESS.

1 cheffe de Mission : en charge de la Mission d'accompagnement des BRSA Travailleurs indépendants.

23 chargé(e)s de mission :

- **6 chargé(e)s de mission « TPE » dont une alternante** : Ces chargés de mission traitent l'ensemble des demandes de financement liés à la « TPE ». Ces 6 chargés de mission sont répartis sur les 3 antennes de Pas-de-Calais Actif.
- **12 chargé(e)s d'accompagnement des BRSA travailleurs indépendants** répartis sur les antennes de Lens 2, Calais 2, Arras et Béthune,
- **2 chargé(e)s de mission « Financement des Entreprises solidaires »** : Ces chargés de mission traitent les demandes de financement des « entreprises solidaires » ainsi que les demandes DASESS et FIDESS.

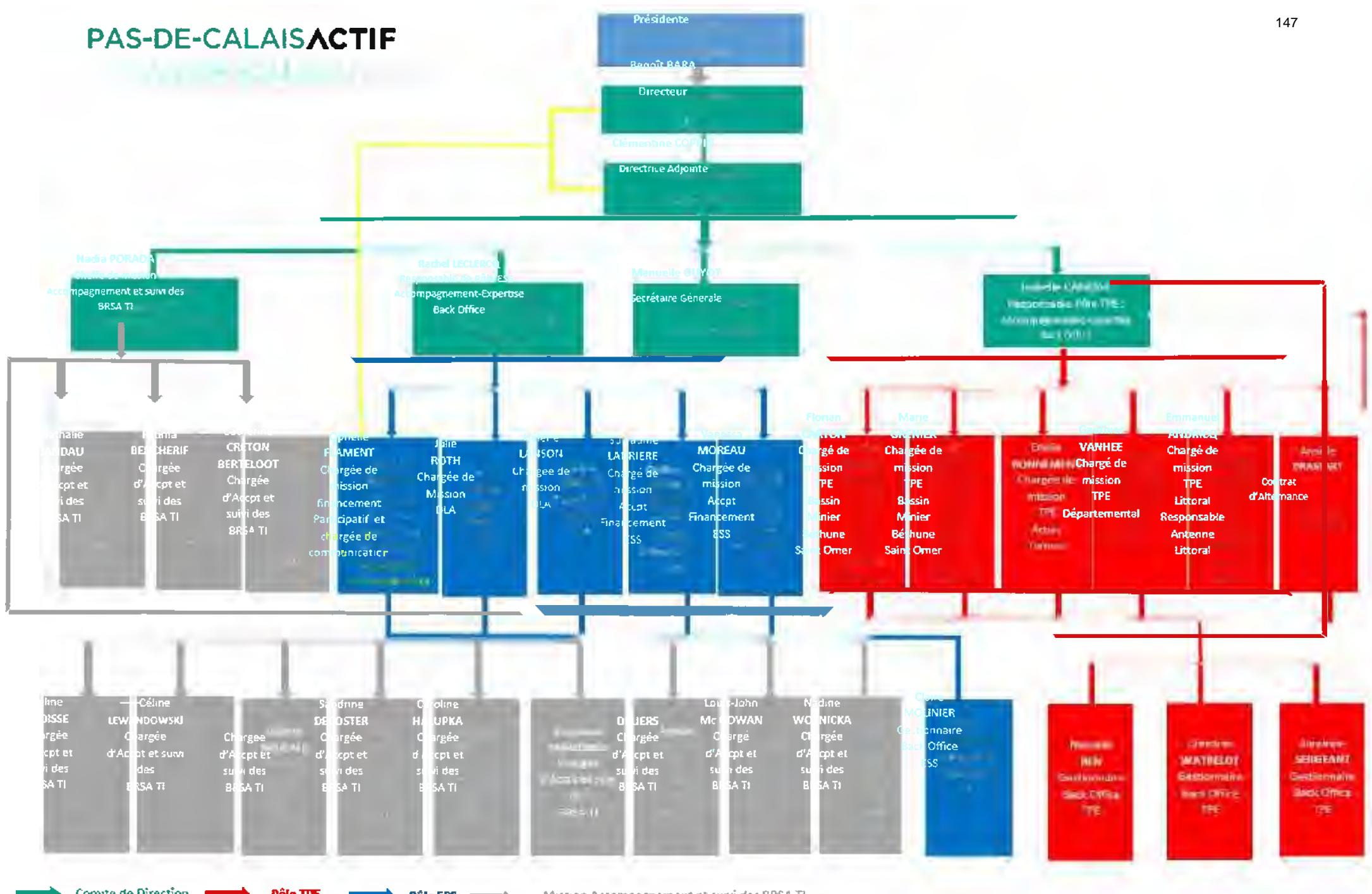
- **2 chargées de mission DLA** : Ces deux chargées de mission sont spécifiquement attribuées au dispositif DLA dont Pas-de-Calais Actif assure la gestion sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais.
- **1 chargée de mission « Propulsons ! »** à 90 % de son temps et chargée de communication à 10 % de son temps.

4 Gestionnaires Back Office :

- **3 Gestionnaires Back Office « TPE »** : Ces 3 GBO assurent la mise en place administrative des financements : garanties, primes ainsi que le reporting demandé par les partenaires du groupement.
- **1 Gestionnaire Back Office ESS** : Cette GBO assure la mise en place des concours financiers auprès des entreprises solidaires : apports associatifs, prêts participatifs, garanties. Elle assure également la gestion administrative du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), du DASESS, du FIDESS et du dispositif Pas-de-Calais Territoire d'ESS.

L'organigramme 2025 est présenté ci-après :

PAS-DE-CALAIS ACTIF



B. Les moyens matériels

Le siège social du groupement est basé au Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Le siège administratif est basé au 23, rue du 11 novembre à Lens.

Afin d'assurer une meilleure couverture géographique, 2 antennes ont été ouvertes :

- 1 antenne à Calais basée au 35B, rue Chanzy ;
- 1 antenne à St-Nicolas-lez-Arras basée au 152, rue du Galibier, Bâtiment Artoislab.

Chaque ouverture d'antenne s'est réalisée avec pour objectif de développer qualitativement (proximité) et quantitativement notre activité.

L'activité d'accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA a nécessité de louer 3 nouveaux espaces :

- Un à Lens au sein de l'EPAL
- Un à Calais à proximité immédiate de notre agence
- Des bureaux au sein de la Coloc de Béthune en partenariat avec Initiatives Artois (changement de local opéré début 2024).

Nous disposons par ailleurs d'un site internet actualisé présentant l'ensemble de nos activités. Note site Internet présente un Espace Membres, permettant aux membres des différents comités d'engagements et comités d'appui de disposer des dossiers relatifs aux différents dispositifs avant chacun de ces comités permettant le respect de la réglementation RGPD. Nous disposons par ailleurs d'une page sur deux réseaux sociaux (Linkedin et Facebook) afin de communiquer sur nos actions, nos événements et relayer des informations à nos structures bénéficiaires.

L'ensemble des documents présentés en Conseil d'Administration et Assemblée Générale sont également accessibles aux membres des organes de gouvernance.

3- Descriptif de l'activité du GIP Pas-de-Calais Actif

A. Les publics cibles

Notre action cible les entrepreneurs (créateurs/repreneurs/développeurs) engagés qui par un projet construit sur un modèle économique pérenne contribuent à la transformation positive de la société et du territoire en s'appuyant sur des valeurs humaines, sociales, environnementales.

Ces entrepreneurs engagés sont accompagnés quel que soit le stade de leur engagement que nous avons regroupé en 3 catégories selon l'impact de leur projet :

Catégorie 1 : Je m'engage

- Je crée mon propre emploi ;
- Je redynamise mon territoire.

Cette catégorie reprend les projets de création/reprise d'entreprises du champ de la TPE qu'elles soient artisanales/commerciales ou de services dont les porteurs sont au premier stade de leur engagement qui se matérialise par la création de leur propre emploi et/ou la redynamisation de leur territoire. Cette redynamisation du territoire porte sur les territoires prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones de redynamisation rurale.

Catégorie 2 : Je suis engagé

- J'agis pour l'égalité des chances en recrutant des personnes en situation de fragilité et en favorisant la qualité des emplois ;
- Je choisis des partenaires responsables et je coopère avec les acteurs de mon territoire ;
- J'œuvre pour une réduction des inégalités sociales en menant des actions contre les exclusions et les discriminations ;
- Je préserve l'environnement en générant un impact écologique positif ;
- J'adopte un mode de gouvernance démocratique.

Cette catégorie reprend les projets de création/reprise/développement d'entreprises sous statut sociétal dont les porteurs de projets sont au deuxième stade de leur engagement qui se matérialise par des pratiques positives en matière d'emploi, de partenariats responsables,

de coopération territoriale, de lutte contre les inégalités sociales et de gouvernance. Ces pratiques peuvent porter sur une ou plusieurs de ces dimensions.

Ainsi, dans cette catégorie nous pouvons retrouver des créateurs/repreneurs d'entreprises en TPE dont le modèle intègre une ou plusieurs dimensions à impact positif.

Exemples :

- Création d'une SARL en boulangerie Bio qui travaille avec des producteurs locaux ;
- Création d'une SA de lavage de véhicules utilisant des produits non nuisibles à l'environnement ;
- Reprise à la barre sous le statut SCOP d'une SARL du secteur du BTP.

Catégorie 3 : Je transforme la société

- Je poursuis comme objectif principal la recherche d'utilité sociale ;
- Je démontre qu'un modèle solidaire et engagé est possible et je contribue à le promouvoir.

Cette catégorie reprend les projets de création/reprise/développement d'entreprises sous statut sociétal ou associatif dont les porteurs de projets sont au troisième stade de leur engagement qui se matérialise par des pratiques poursuivant comme objectif principal la recherche d'utilité sociale. Ces projets démontrent qu'un modèle solidaire et engagé est possible et contribuent à le promouvoir.

Cette catégorie reprend majoritairement des projets de l'Economie Sociale et Solidaire à forte dimension d'utilité sociale parmi lesquels :

- Structures d'Insertion par l'activité économique (EI, AI, ACI, ETI) ;
- Structures du secteur du travail protégé (ESAT et EA) ;
- Structures du secteur culturel ;
- Structures du secteur environnemental ;
- Structures médico-sociales ;
- Structures du secteur sportif ;
- Structures éducatives spécifiques (Ecoles de production, Ecoles de la seconde chance).

Ces structures peuvent être agréées ESUS.

B. Nos outils

Les fonds de garantie d'emprunt bancaire

Notre offre refondue en 2018 se compose de :

- La Garantie Emploi pour les créateurs demandeurs d'emploi ou en situation de précarité ;
- La Garantie Egalité Accès pour les créateurs en situation de grande précarité ;
- La Garantie Egalité Femmes pour les créatrices demandeuses d'emploi ou en situation de précarité ;
- La Garantie Egalité Territoires pour les créateurs en territoire fragile (FRR ou QPV) ;
- FAG Artisanat (ligne spécifiquement dotée par le Conseil Régional dans le cadre du PRDA) ;
- FAG Commerces et Services (ligne spécifiquement dotée par le Conseil Régional dans le cadre du PRDECS) ;
- La Garantie Impact pour les entrepreneurs engagés de l'ESS ou non ;
- La Garantie Solidarité Insertion pour les structures de l'IAE ou du Handicap ;
- Du Fonds Régional de Garantie : FRG ;
- FAG ETTI : caution professionnelle aux Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) ;
- FAG Court-Terme : ce fonds a pour objet de faciliter l'accès au crédit court terme des structures de l'ESS. Il permet d'accorder jusqu'à 45 k€ de garantie avec une quotité maximale de 50 %.

Les outils d'apport en quasi Fonds Propres pour les structures du champ de l'économie sociale et solidaire

France Active a souhaité dès 2022 déployer une nouvelle offre d'investissement. Celle-ci a ainsi fait évoluer les outils financiers. Les outils dits nationaux ont été revus dès 2023, les outils locaux « nouvelle version » ont quant à eux pu être déployés à compter du 1^{er} janvier 2025 (délai de nouveau conventionnement avec les partenaires).

Le Fonds d'Apport Associatif

Il a pour objectif de renforcer les ressources permanentes des associations. Il est à destination des associations employeuses qui développent un projet d'utilité sociale, mais également, les structures d'insertion ou d'économie solidaire ayant le statut juridique d'association Loi 1901. Le montant des apports associatifs avec droit de reprise est compris entre 5 000 € et 50 000 €. La durée de l'apport est comprise entre 12 et 84 mois avec une franchise de remboursement pouvant aller jusqu'à 5 ans. Le Fonds d'Apport Associatif n'est assorti d'aucun intérêt. Il se décompose en plusieurs outils :

- Le prêt à titre gratuit ;
- Le Contrat d'Apport Associatif ;
- Le prêt à titre gratuit amorçage (ancien Fonds d'Amorçage Associatif).

Notons que la nouvelle offre a introduit un nouvel outil (le prêt à titre gratuit), qui correspond à nos outils Fonds d'Amorçage Associatif et Contrat d'Apport sur l'ancienne offre. Ces outils ont vu leurs modalités évoluer : montant maximal revu à la hausse, durée plus longue, modalités d'amortissement pouvant être mensuelles etc.

Le « nouveau » contrat d'apport associatif repose quant à lui sur un apport avec droit de reprise remboursable in fine et non amortissable à taux zéro. Il vient ainsi compléter l'offre existante.

L'objectif est de disposer d'une gamme d'outils dits locaux étoffée permettant de s'adapter à tous les besoins des structures associatives de l'ESS.

France Active Investissement (FAI)

FAI est une société de capital-risque solidaire dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises créant des emplois pour des personnes en situation de précarité économique et sociale. FAI soutient les entreprises par un apport en capital et en compte courant ou en prêt participatif. Ses interventions s'adressent aux associations et aux sociétés commerciales engagées.

Sa participation est de 20 000 € au minimum et ne dépasse pas 1 500 000 €. Son taux de rémunération varie entre 2.5% et 4%

Nous avons une convention de délégation nous permettant de prendre une décision au local sur des montants pouvant aller jusqu'à 250 000€ en fonction du stade de vie de l'entreprise.

C. Nos missions spécifiques

Le programme « Financement des Entreprises Solidaires » (FINES)

Il repose sur la volonté clairement affichée de développer des interventions auprès des structures d'insertion et/ou solidaire. L'objectif étant de renforcer leur structuration financière au travers d'apports en quasi Fonds Propres qui peuvent être couplés avec un emprunt bancaire garanti.

Le constat qui a conduit à la création de ce programme est que les structures d'insertion et/ou solidaires possèdent des caractéristiques économiques qui les rendent plus fragiles que les entreprises traditionnelles :

- Une éthique spécifique leur faisant préférer l'emploi à la rentabilité à court terme ;
- Le manque d'apports initiaux de leurs fondateurs ;
- Une rentabilité inférieure aux normes habituelles ne leur permettant pas d'accumuler des ressources qui viendraient enrichir leur fonds de roulement.

Pourtant le travail qu'elles réalisent est essentiel et doit être encouragé. L'état d'esprit qui a prévalu lors de la mise en place de ces outils fonds propres est le suivant : donner aux structures d'insertion/solidaire des ressources à moyen terme et long terme pour leur permettre de consolider leur développement.

Il s'agit donc de parier sur la capacité de ces structures à rembourser les fonds nécessaires à leur création ou développement, au bout d'une durée maximum de 5/7 ans, après que leur situation financière se soit consolidée. Ces fonds sont attribués sans garantie et à un très faible taux d'intérêt.

Ce programme est cofinancé par la Caisse des Dépôts et Consignations avec laquelle nous avons signé une convention cadre.

Les structures éligibles à ce programme sont :

- Les structures d'insertion par l'activité économique ;
- Les structures d'utilité sociale évoluant sur les champs des services aux personnes et de l'aide à domicile, de la culture, de l'éducation populaire, du sport, du handicap, de la formation, ... ;
- Les SCOP et SCIC ;
- Les structures commerciales agréées « Entreprise solidaire d'utilité sociale ».

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Ce dispositif créé à l'initiative de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignations a pour objectif la création, la consolidation, le développement et l'amélioration de la qualité de l'emploi, par le renforcement du modèle économique des structures de l'ESS au service de leur projet et du développement du territoire. Pas-de-Calais Actif anime ce dispositif depuis 2002 sur le département du Pas-de-Calais et a été retenu fin 2019 pour la période 2020-2022 et plus récemment sur 2023-2025.

Le FIDESSION

Afin de favoriser l'émergence d'entreprises sociales ou solidaires, la Région, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Conseils Départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, la DREETS ont décidé de créer un fonds dédié à cette action.

Ce fonds baptisé FIDESSION : « Fonds d'Innovation pour le Développement de l'Entrepreneuriat Social et Solidaire » a pour objectif de faire émerger de nouveaux entrepreneurs sociaux ou solidaires parmi des cadres demandeurs d'emploi ou non, auxquels sera confiée, au sein d'une entreprise ou structure « porteuse », une étude action de 6 à 9 mois, devant aller jusqu'à la constitution d'une nouvelle entreprise (ou établissement). Notons que le règlement intérieur de ce dispositif a fait l'objet d'un travail collectif de refonte sur 2023 afin de préciser l'éligibilité, les cibles et les modalités du FIDESSION.

Le dispositif FIDESSION est un fonds d'intervention financière sans personnalité morale, dédié au financement de missions visant à la création de nouvelles entreprises sociales qui créent des activités et des emplois pour les personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Toutes les entreprises, et plus particulièrement les entreprises sociales ou solidaires, souhaitant contribuer à la création d'une nouvelle entreprise sociale ou solidaire, en confiant à un porteur de projet une « étude/action » dans cet objectif, peuvent bénéficier du dispositif. Ce porteur de projet est recruté par l'entreprise porteuse en CDD pour la totalité de la durée de l'étude. Le cas échéant cette personne pourra créer et devenir le dirigeant de la nouvelle entreprise.

Les projets peuvent être liés à de l'essaimage, de la duplication ou de la diversification.

Le DASESS

Le DASESS est un dispositif qui s'adresse aux structures de l'ESS rencontrant des problématiques mettant en péril leur pérennité.

Il a donc pour objectif de soutenir techniquement et/ou financièrement les structures de l'Economie Sociale et Solidaire rencontrant des difficultés notamment d'ordre économique et financier par la mise en place d'un dispositif spécifique d'appui. Indirectement, le DASESS a pour objectif de consolider les emplois de ces structures.

Pour rappel, les structures éligibles aux dispositifs sont celles :

- De l'Economie Sociale et Solidaire au sens de la Loi Hamon de 2014 (Associations, Coopératives, Fondations, Mutuelles, Entreprises avec agrément ESUS)
- Employeuses
- En activité depuis au moins un an
- Avec au moins un exercice en perte ou nette dégradation des fonds propres ou ayant perdu un financement (perte d'un financeur public ou d'un marché)

Le dispositif d'appui aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire et solidaire en consolidation s'appuie sur 3 axes d'interventions majeurs :

- **Un diagnostic approfondi** de la situation accompagné de préconisations réalisé par un chargé de Mission de Pas-de-Calais Actif : élaboration d'un diagnostic approfondi reprenant dans le détail l'origine des difficultés et définissant un plan d'actions permettant d'envisager les conditions de sortie de crise.
- **La mobilisation d'experts** pour la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions : la cellule d'examen mobilise les ressources d'un consultant répondant aux besoins de la structure en difficulté.
- **Une intervention financière éventuelle** selon les besoins mis en évidence par le diagnostic.

Il s'appuie sur un accompagnement technique pouvant nécessiter le recours à un prestataire extérieur et éventuellement une aide financière sous forme d'avance remboursable.

Après avoir vérifié l'éligibilité, un chargé de mission rédigera le diagnostic approfondi présentant l'origine et la nature des difficultés, assorti éventuellement d'un plan d'actions. Sur la base de ce diagnostic, le chargé de mission évaluera l'opportunité de mobiliser un prestataire extérieur, dont l'intervention serait financée par le dispositif, pour accompagner la structure dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à résoudre les difficultés repérées, mais également l'opportunité d'intervenir financièrement via une avance remboursable à taux zéro sur 12 mois.

La cellule d'examen qui réunit les financeurs du dispositif statuera sur ces propositions. Dans le cas d'un avis favorable de la cellule d'examen, le chargé de mission est chargé de la mise

en place et du suivi l'accompagnement et de l'intervention financière. Il assure également une mission de suivi post-accompagnement.

Pas-de-Calais territoire d'ESS

Créé en 2020, Pas-de-Calais Territoire ESS, fonds global articulé autour de 3 enveloppes fongibles était jusqu'en fin 2024 constitué de :

- Pas-de-Calais CAP ESS
- Pas-de-Calais Innovation ESS lancé fin 2019
- Et Pas-de-Calais Accompagnement ESS (lancé en 2020)

Pas-de-Calais CAP ESS

Pas-de-Calais CAP ESS permet de soutenir financièrement des initiatives sous forme de subvention d'investissement. Le montant de l'aide maximale est fixé à 10 000 €. Cette aide peut être fléchée tant sur le financement des investissements que sur le Besoin en fonds de roulement.

Pas-de-Calais Innovation ESS

Pas-de-Calais Innovation ESS a pour objet de financer les projets du champ de l'Economie sociale et solidaire en émergence sur les territoires.

Pas-de-Calais Innovation ESS peut intervenir selon différentes modalités pouvant être mobilisées individuellement ou dans une logique de couplage :

- Dans le cadre d'une étude action avec le recrutement d'un (e) chef (fe) de projet ;
- Dans le cadre d'un accompagnement via l'intervention d'une structure de conseil ;
- Dans le cadre d'un transfert de savoir- faire d'un dirigeant d'une structure de l'ESS dans une logique d'essaimage.

Pas-de-Calais Accompagnement ESS

Pas-de-Calais Accompagnement ESS a pour vocation à financer des accompagnements de structures de l'ESS à titre individuels ou collectifs sur des thématiques, besoins ne rentrant pas dans le cadre des dispositifs d'accompagnement existants (notamment le DLA). Ainsi, les structures non employeuses pourront être accompagnées via Pas-de-Calais Accompagnement ESS.

Ce dispositif évoluera sur 2025, comme précisé dans le **TITRE 2, Objectifs qualitatifs 2025**.

Un dispositif d'accompagnement au financement participatif : Propulsions !

Dans le cadre du CDESS et l'atelier financement co-animé par Pas-de-Calais Actif, une proposition d'expérimentation d'une plateforme de financement participatif a été proposée aux élus du Département. Cette proposition a été acceptée et Pas-de-Calais Actif a proposé d'animer et de coordonner cette expérimentation qui mobilise plusieurs acteurs du champ du financement solidaire : Pas-de-Calais Actif, la Caisse Solidaire, les Cigales, Autonomie et Solidarité, Initiative France. Une chargée de mission a été recrutée en octobre 2015 pour mettre en œuvre opérationnellement cette expérimentation. Propulsions a été officiellement lancé en novembre 2015. En 2019, Propulsions a revu son positionnement. De label, nous sommes passés à la gestion d'une plateforme de financement participatif en marque grise.

La mission d'accompagnement des BRSA travailleurs indépendants

Cette mission a été mise en place avec le service insertion du conseil départemental en juillet 2019. Devant les bons résultats sur la première phase, il a été décidé d'amplifier les moyens avec le recrutement d'une seconde équipe de chargé de Mission. Cette mission s'adresse à tous les bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.

L'opération d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante repose sur la réalisation de deux phases formalisées et objectivées dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque professionnel (CERP) :

- Une phase de diagnostic permettant une évaluation de la situation socio-économique et de la viabilité indépendante de leur entreprise.
- Une phase d'accompagnement déterminée par l'issue du diagnostic et pouvant se traduire soit par une aide au développement de l'activité si cette dernière est dite viable ; soit par une réorientation vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si l'activité est jugée non viable. Une aide à la cessation d'activité pourra alors être mise en place

Dans le cadre du déploiement de la Loi Plein Emploi et l'inscription de l'ensemble des bénéficiaires du RSA sur la plateforme France Travail, des évolutions sont attendues sur l'année 2025 sur ces actions. Ce travail sera effectué en lien étroit avec les services du Département.

4- L'approche de Pas-de-Calais Actif en direction des structures de l'ESS

L'approche de Pas-de-Calais Actif en direction des structures de l'ESS se décline de la façon suivante :

Conseiller :

A partir d'un diagnostic réalisé en interne, nos chargés de mission sont en capacité de challenger et conseiller les porteurs de projet sur les différentes problématiques rencontrées par les structures qu'elles soient économiques, financières ou sociales. Une évaluation fine des besoins d'accompagnement et de financement du projet est réalisée, au regard de l'ensemble des possibilités existantes en interne et dans le réseau de partenaires de Pas-de-Calais Actif. Celle-ci est rendue possible par l'expertise et la bonne connaissance par Pas-de-Calais Actif des acteurs du financement et de l'accompagnement et de leurs pratiques sur le territoire.

Financer :

Pas-de-Calais Actif dispose d'une gamme d'outils financiers adaptés aux besoins des structures de l'ESS.

Ces outils peuvent prendre la forme de subventions d'investissement, d'apports associatifs, de prise de participations, de prêts participatifs, d'avances remboursables, de garanties bancaires.

Par le biais de l'ingénierie financière et l'expertise que nous avons développée depuis 30 ans nous sommes en capacité :

- D'évaluer la viabilité économique et financière du projet, valider l'évaluation des besoins de financement et appréhender le risque du projet dans sa globalité ;
- De mobiliser les différents dispositifs de financements dédiés ou simplement accessibles aux créateurs d'entreprises visés par le dispositif ;
- De garantir l'accès du créateur d'entreprise à un crédit bancaire de qualité.

Accompagner :

L'accompagnement de Pas-de-Calais Actif constitue un accompagnement dans la durée et à chacun des stades de vie d'une structure : émergence, création, développement, transformation, rebond.

Nos conseillers connectent les structures avec ses partenaires en fonction de leurs besoins.

Pas-de-Calais Actif a établi des partenariats historiques avec de nombreux réseaux bancaires ainsi qu'avec des acteurs du monde institutionnel, économique et de l'entreprise et peut ainsi mettre rapidement en contact.

Pas-de-Calais Actif peut également accompagner les structures à augmenter leur «visibilité» au travers d'une démarche de financement participatif ou encore au travers des réseaux sociaux.

Cette approche est développée dans le cadre de valeurs fortes :

- Solidarité : Développer une finance solidaire et responsable au service du territoire et des emplois qui y sont associés ;
- Proximité : être aux côtés des entreprises de l'ESS à tous les stades du projet ;
- Equité : un comité d'engagement indépendant et pluriel décide de nos interventions.

Nos partenariats

Pas-de-Calais Actif, créé en 1995, a 30 années d'expérience en matière d'accompagnement et de financement des projets de création et de développement d'activité sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais.

Cette expérience est reconnue par différents partenaires institutionnels dont :

- Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais ;
- Le Conseil Régional Hauts-de-France ;
- La banques des territoires ;
- L'Etat ;
- L'Union Européenne (financements FSE+, FTJ et FEDER).

Ces partenaires constituent en effet nos principaux financeurs.

Nous travaillons de façon de plus en plus étroite avec les EPCI qui nous associent à leurs différents travaux et comités. A ce jour, plusieurs EPCI nous apportent leur soutien financier :

- La Communauté Urbaine d'Arras ;
- La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane
- La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin ;
- La Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin ;
- La Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Cette expérience est également reconnue par les structures d'accompagnement (BGE, CCI, CMA, ...) ainsi que les principaux réseaux / fédérations ESS avec qui nous travaillons tant en amont qu'en aval de nos interventions : IRIA, Chantier Ecole, COORACE, FEI, FACE,

URSCOP, UDAPEI, UNEA, URACEN, ... Plusieurs d'entre eux participent régulièrement à nos comités. Aussi, nous sommes en lien régulier avec le Mouvement Associatif, la CRESS, l'APES ainsi que le réseau Tremplin qui rassemble les structures d'accompagnement de projets ESS.

Nous avons par ailleurs tissé des liens étroits avec les différents réseaux bancaires de la place que nous sommes amenés à mobiliser tant sur notre activité en direction des TPE qu'en direction des structures ESS. Ainsi, par exemple, la Caisse d'Epargne, actionnaire du GIP, a participé à la dotation de certains de nos outils (à l'instar du Crédit Coopératif) et nous soutient annuellement dans le cadre d'un partenariat. Nous sommes amenés à rencontrer les principaux réseaux au moins une fois l'an afin d'échanger sur notre actualité respective et d'établir un point de conjoncture.

Pas-de-Calais Actif entretient également des relations avec l'ensemble des opérateurs de la finance solidaire intervenant sur le Pas-de-Calais : Les Cigales, Autonomie et Solidarité et la NEF.

Enfin, d'autres partenaires privés et publics reconnaissent et soutiennent l'action de Pas-de-Calais Actif parmi lesquels :

- Des partenaires mutualistes tels la MACIF ou AESIO ;
- FINORPA.

TITRE 2 : Programme d'activité 2025

Au regard des évolutions législatives relatives à loi NOTRe, nous sollicitons l'intervention du Conseil départemental, en complément de la subvention de fonctionnement général, uniquement sur nos actions menées dans le cadre de notre pôle ESS.

A travers ce pôle, Pas-de-Calais Actif dispose donc d'une offre relativement étroite en direction des structures de l'ESS couvrant leurs besoins d'accompagnement et leurs besoins de financement. Cette offre qui présente bon nombre de complémentarités est coordonnée par la mise en place de temps d'échanges réguliers entre les différents intervenants du pôle dans le souci d'apporter une réponse adaptée aux problématiques repérées dans les structures. Ainsi, par exemple, il est relativement courant qu'une structure accompagnée dans le cadre du DLA soit orientée vers le FINES pour répondre à ses problématiques financières. Inversement, il est courant que l'expertise réalisée dans le cadre d'un financement révèle des besoins d'accompagnement pouvant être traités par le DLA.

Enfin, à travers cette organisation, il nous est possible de communiquer sur une offre de service globale en direction des structures de l'ESS, ce qui renforce l'ancrage de ces dispositifs et optimise leur visibilité.

L'offre de Pas-de-Calais Actif en matière d'accompagnement et de financement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire permet de renforcer, de développer et/ou de sauvegarder leurs activités, leurs services et leurs emplois. Elle permet également à la collectivité de s'affirmer dans une démarche d'investissement social à travers les structures qu'elle finance et de s'inscrire dans une logique d'évitement de certains coûts à moyen terme.

En effet, Pas-de-Calais Actif est à ce jour en mesure d'intervenir à tous les stades d'évolution des projets du secteur de l'économie sociale et solidaire que ce soit en phase d'amorçage, de création, de développement, de consolidation ou même de rebond.

Pas-de-Calais Actif contribue également à interconnecter les acteurs de ce secteur en renforçant les coopérations territoriales au travers par exemple de dispositifs comme le DLA dans son approche collective. Notre volonté est d'être au plus près des besoins des structures et de leurs problématiques. Nous poursuivrons cet objectif en s'adaptant à la situation et resterons mobilisés pour d'une part réduire l'impact de la conjoncture économique et d'autre part donner les moyens de se relancer dans un second temps.

NB : ce programme d'activité est ici précisé à titre indicatif. Il n'est pas corrélé à un financement spécifique du Conseil départemental. Il reprend en effet les actions qui seront menées dans le cadre des dispositifs mais également de façon plus large les actions visant à ancrer Pas-de-Calais Actif et à développer l'ESS sur le territoire départemental.

Ainsi par exemple la participation aux travaux du CDESS est une contribution volontaire de Pas-de-Calais Actif participant d'une volonté collective de développer l'ESS sur le territoire.

1- Rappel des résultats quantitatifs 2024

Pas-de-Calais Territoire d'ESS

Pas-de-Calais Innovation ESS

A fin 2024, dix projets ont été soutenus pour un montant prévisionnel de 152 000€.

Pas-de-Calais Accompagnement ESS

Durant l'année 2024, **deux accompagnements collectifs** ont été validés pour un montant prévisionnel de **25 000€**. Ces accompagnements porteraient sur les thématiques suivantes :

Collectif 1 ^{er} Emploi	Passage bénévole fondateur à salarié, impact sur la gouvernance et la stratégie lorsque l'on se saline, impact économique, financier : accompagner les structures, les informer, anticiper les risques pour 1er emploi
Collectif consolidation du Modèle Economique	Savoir ajuster son modèle économique dans un contexte de contraction budgétaire

Programme FINES

Sur 2024, nous avons présenté 36 demandes d'interventions financières via le FINES : 35 dossiers ont reçu un avis favorable (soit un taux d'acceptation de 97%).

Nous avons ainsi pu mobiliser :

- 1,3 million d'euros de fonds propres ou quasi fonds propres auprès des structures de l'ESS (via le FAA, le CAA et les prêts participatifs FAI) ;
- 787K€ de garanties sur un montant d'emprunts bancaire de 1,5 million d'euros.

- ⇒ Nos actions ont permis la création de 19,9 ETP et la consolidation de 1 228,60 ETP : soit la création ou la consolidation de près de 1 250 emplois à temps complet au sein des structures de l'ESS.

Dispositif Local d'Accompagnement

Sur 2024, nous avons accompagné individuellement 38 structures de l'ESS (dont 31 en mobilisation une prestation conseil extérieure). De manière collective, 11 accompagnements ont été déployés (dont 9 avec prestations) autour des thématiques variées telles que :

- La dynamique bénévole dans les clubs sportifs,
- dans les clubs sportifs,
- La mise en place d'outils de gestion comptable et financière,
- La collaboration des Associations intermédiaires de l'Audomarois.

Ces 11 accompagnements collectifs ont mobilisé 49 structures de l'ESS du Pas-de-Calais.

- ⇒ Les actions dans le cadre du DLA ont ainsi permis la consolidation de plus de 900 emplois équivalents temps plein.

FIDESS

Sur 2024, l'année est restée timide sur le dispositif FIDESS en dépit d'un nombre important de porteurs et structures accueillis. Nous avons pu :

- Accueillir 15 porteurs ou structures portant un projet et sollicitant le FIDESS ;
- Instruire 4 dossiers de demandes et les présenter en comité d'engagement.
- 3 Dossiers ont obtenu un accord : la création d'une SCIC dans l'abattage de viande, la création d'un tiers-lieu dans le bassin minier et la création d'un service de traiteur, restauration inclusive sur le Ternois.
- Des projets variés avec une ambition de création de 15 emplois temps plein à 3 ans.

DASESS

L'année 2024 a été marquée par une accélération forte des sollicitations sur le dernier trimestre. Cette tendance à la hausse se renforce sur 2025. Ainsi en 2024,

- Accueil de 29 structures de l'ESS en difficulté ;
- Présentation et accord sur 17 demandes d'accompagnement technique ;
- Mobilisation de 5 avances remboursables.

Nos actions sur le DASESS ont permis la consolidation de près de 410 emplois temps plein sur le territoire.

La participation aux comptoirs des initiatives et au budget citoyen

Dans le cadre de cette action, nous intervenons lors des comptoirs des initiatives mais également par la suite et tout au long du process via « Les Actions pour aller plus loin ».

Ainsi sur 2024,

- **Animation de séances collectives « Modèle Socio-économique »** : environ 66 porteurs de projet dans le cadre de l'atelier « découvrir et construire son modèle économique » lors des 8 ateliers organisés.
- **Animation de séances de formation collectives « coaching financier » et « construction d'un plan d'affaires »** : une dizaine de personnes inscrites sur les 4 ateliers organisés « coaching financier ».
- **Animation d'ateliers d'écriture de son budget prévisionnel de son initiative** : 42 rendez-vous individuels d'accompagnement à la rédaction du budget des labellisés ont été réalisés entre début juin et mi-juillet par les équipes ESS de Pas-de-Calais Actif.
- **Animation d'ateliers collectifs Rendre compte de son initiative** : 21 structures appuyées dans les 3 ateliers « rendre compte de son initiative »
- **Animation de séances de communication sur son projet :**
 - 6 ateliers communication sur les thèmes suivants : création de visuels, création d'un site web, création d'une newsletter, usage des réseaux sociaux, point sur l'identité visuelle.
 - 8 journées de tournages de vidéo-pitch à travers tout le Département en partenariat avec Madame Pitch et Monkeys Studio ayant permis 54 vidéos réalisées et mises en ligne pour les projets labellisés Budget Citoyen 2024.

La plateforme de financement participatif départementale Propulsons !

Sur 2024, 10 campagnes ont été menées avec un pourcentage de réussite de 100%, permettant de collecter 56 938 € auprès de plus de **686** citoyens. Le don moyen s'établit ainsi à près de 83€ comme en 2024.

A noter que 20% des projets étaient lauréats du budget citoyen. Deux des 7 territoires départementaux sont concernés. Propulsons travaille en lien étroit avec le budget citoyen comme vecteur de communication et de collecte complémentaire.

Notons que depuis son lancement, 88 campagnes ont été accompagnées pour un montant de 357 946€ collectés auprès de **5852** citoyens.

Aussi, six sessions collectives réunissant un propulsé et/ou les propulsés en cours et à venir ont été réalisées. L'association des propulsés à ces sessions permet de créer une communauté des propulsés susceptibles de témoigner et ainsi faciliter les échanges entre pairs.

2- Les objectifs quantitatifs 2025

Pas-de-Calais Territoire d'ESS

En 2025, au travers de Pas-de-Calais Territoire d'ESS, nous envisageons d'accompagner plus de 20 structures au travers de Pas-de-Calais Territoire d'ESS volet Innovation et Volet Accompagnement.

Programme FINES

Dans le cadre de notre activité de financement, nous prévoyons d'instruire 50 demandes sur le programme de financement d'entreprises solidaires débouchant sur 30 présentations de demande de financement d'entreprises solidaires.

Dispositif Local d'Accompagnement

En ce qui concerne le DLA, nous envisageons sur 2025 :

- 34 structures accompagnées individuellement,
- 9 accompagnements collectifs pour 61 structures

FIDESS

Concernant le FIDESS, nous souhaitons accompagner financièrement 6 études-actions en vue de contribuer à la création de nouvelles structures de l'ESS.

DASESS

Dans le cadre du Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS en consolidation, nous prévoyons :

- 30 demandes d'accompagnement dans le cadre du dispositif,
- 25 demandes instruites en Comité d'Engagement,
- 21 structures accompagnées individuellement,
- 10 avances remboursables mobilisées.

3- Les objectifs qualitatifs 2025

Participer aux travaux du Conseil Départemental de l'ESS

En 2013, le Département du Pas-de-Calais a mis en place un conseil Départemental de l'Economie Sociale et Solidaire CDESS. Le Conseil Départemental de l'ESS est une instance consultative placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental.

Les missions du CDESS sont de :

- Promouvoir les valeurs de l'ESS ;
- Constituer un lieu de dialogue et d'information ;
- Favoriser et diffuser la réflexion ;
- Formuler des propositions à l'Assemblée départementale.

Le CDESS s'appuie actuellement sur les travaux des ateliers : Atelier Démarche progrès, promotion et développement de l'ESS, harmonisation et simplification administrative, commande publique responsable, financement de l'ESS, innovation sociale, transformation économique sociétale et environnementale.

Il a été proposé au GIP Pas-de-Calais Actif d'animer l'atelier financement de l'ESS en co-pilotage avec les services du Département. Cet atelier a réuni des représentants des réseaux de l'ESS, des représentants de structures de l'ESS, des représentants des collectivités locales, des représentants des structures de financement de l'ESS et des banques.

Les travaux de cet atelier ont permis de remettre 18 propositions au Conseil Départemental de l'ESS parmi lesquelles :

- La création d'un fonds de garantie court terme ;
- La création d'une plateforme de financement participative ;
- Le développement du mécénat de compétences des Banques ;
- La mise en place d'action d'information/formation auprès des banques sur les modalités de conventionnement des collectivités vis-à-vis des structures de l'ESS.

En 2025, Pas-de-Calais Actif poursuivra sa participation active aux assemblées plénières et restera mobilisé pour relancer les ateliers spécifiques.

Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie partagée en faveur de la promotion et du développement départemental de la finance citoyenne et solidaire

Nous avons signé en date en décembre 2015 à l'initiative du conseil départemental une convention triennale réunissant les Cigales, Autonomie et Solidarité, la Caisse Solidaire et la NEF. Cette convention a pour ambition de concilier l'ensemble des outils mis à disposition des acteurs de la finance solidaire et du Conseil Départemental pour permettre de développer la finance solidaire dans le Pas-de-Calais et ainsi soutenir les initiatives du territoire. Un programme d'action a été élaboré dans ce cadre, il comprend trois axes :

- Faire connaître et reconnaître le Pas-de-Calais « Financeur Solidaire » : valorisation de la finance solidaire auprès des professionnels et habitants du Pas-de-Calais,
- Fédérer autour de la finance solidaire « une démarche de proximité partagée » : des actions conjointes de proximité seront menées en vue d'apporter un soutien facilité aux initiatives des habitants du Pas-de-Calais,
- Accueillir, accompagner et soutenir les porteurs d'initiatives.

Ainsi en novembre 2017 se sont tenues les premières rencontres départementales de la Finance Solidaire. A cette occasion a été lancée une campagne de communication commune aux acteurs de la finance solidaire. Depuis 2019, dans le cadre du comptoir à initiative organisé sur la thématique des fondations et du financement, nous avons organisé un atelier « Regards Croisés » associant les partenaires de la finance solidaire.

Pour 2025, il est prévu de poursuivre ce travail de promotion de la finance solidaire sur le territoire du Pas-de-Calais, de maximiser les co-interventions sur les dossiers et de réitérer l'atelier Regards Croisés. Une rencontre s'est déjà tenue début 2025 avec les partenaires de la finance solidaire pour intensifier notre partenariat.

La participation aux comptoirs des initiatives et au budget citoyen

Le Conseil Départemental a voté fin 2017 la mise en place d'un budget citoyen en vue de permettre aux habitants du Pas-de-Calais, par leur vote, de flécher l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédiée à l'ESS vers des projets proposés par des citoyens. L'objectif est de soutenir les projets relevant des compétences du département et dont la finalité est de mettre en œuvre des initiatives innovantes socialement, de coopération ou porteuses de valeur remarquables de l'ESS qui accompagnent la transformation sociale du département.

Dans ce cadre, des tiers lieux de la créativité appelés comptoirs à initiatives citoyennes ont été mis en place. Ouverts à tout citoyen du Pas-de-Calais porteur d'initiative, ils ont pour

ambition de faciliter la diffusion et le transfert de l'innovation sociale, de pratiques de coopération des valeurs de l'ESS et de transformation économique, environnemental et sociétal. Ces comptoirs guident ainsi les porteurs dans la construction et le développement de leurs initiatives et leurs permettront d'intégrer des pratiques nouvelles tant sur le plan de la coopération entre acteurs, de l'implication des citoyens, du processus de prise de décision, des partenariats locaux, des résultats attendus et des attentes de changement.

Ces comptoirs à initiatives citoyennes sont composés des ambassadeurs labellisés par le conseil départemental du Pas-de-Calais, des financeurs solidaires ou de l'ESS, des structures de l'éducation populaire, des fondations, mutuelles et de personnes qualifiées. Les premières années se sont avérées être une réelle réussite avec un nombre croissant de labellisation.

Le Conseil départemental a acté la reconduction du budget citoyen sur 2025.

Pas-de-Calais Actif s'engage d'une part à faire la promotion de ce dispositif, à orienter, les porteurs d'initiative que nous serons amenés à accueillir et rencontrés vers la plateforme à initiative citoyenne mise en place par le conseil départemental et porte d'entrée du budget citoyen et d'autre part à accompagner les porteurs d'initiatives via les outils existants.

Par ailleurs, Pas-de-Calais Actif participera activement à ce dispositif à plusieurs niveaux :

- **Au sein des comptoirs à initiatives :**
 - Participation à l'ensemble des comptoirs organisés afin de présenter les actions menées par Pas-de-Calais Actif « Les Actions pour aller plus loin ». Les comptoirs ont été organisés en amont de la rédaction de notre présente demande et nous avons ainsi pu être présents aux 10 comptoirs organisés en 2025.
- **A la suite des comptoirs, pour aller plus loin :**
 - Animation de séances collectives « **Modèle Socio-économique** » : sur les années précédentes nous organisions ce temps lors des comptoirs, au travers de la nouvelle formule mise en place en 2025, il est proposé d'organiser ses temps d'échanges avec les porteurs de projet à l'issue des comptoirs via des rencontres collectives en présentiel (et/ou en distantiel). Plusieurs temps sont déjà prévus sur 2025.

- Animation de **séances de formation collectives « coaching financier » et « construction d'un plan d'affaires »** : Les objectifs liés à ces séances de formation sont : Apprendre à estimer ses besoins financiers, leurs différentes natures et leur évolution dans le temps, maîtriser les différentes sources de financement, être orienté vers les financeurs pertinents et réfléchir aux moyens de les convaincre, maîtriser la notion de plan d'affaire, son utilité, son contenu, ...
- Animation d'ateliers **d'écriture de son budget prévisionnel** de son initiative : Construire au plus juste son le plan d'affaire de son initiative labellisée. Cet atelier s'adressera aux initiatives labellisées dans le cadre du budget citoyen qui seront ainsi accompagnées dans la rédaction de leurs demandes de financement relatives à leur projet.
- Animation d'ateliers collectifs **Rendre compte de son initiative**. Cet atelier s'adresse aux initiatives labellisées en 2022 et 2023 et a pour vocation à donner l'outillage nécessaire aux porteurs d'initiative pour rendre compte des financements publics obtenus. En effet, nous avons fait le constat que pour un certain nombre d'initiatives, il s'agit de la première sollicitation d'un financement public et qu'il convient donc d'accompagner cette démarche.
- Animation de séances de **communication sur son projet** : Apprendre les techniques les plus efficaces pour mobiliser sur les réseaux sociaux autour de son projet, découvrir les astuces pour faire parler de son projet dans les médias et sur son territoire, pitcher la présentation de son initiative, réalisation d'une vidéo de présentation de son initiative labellisée. Nous assurons la coordination de ces actions que nous sous-traitons en partie à des prestataires.
- Mobilisation possible du **FIDESS** pour les initiatives nécessitant une étude action en amont de leur mise en œuvre,
- Favoriser la mise en place de campagnes de financement participatif via la plateforme départementale **Propulsons** pour les projets issus du budget citoyen.

La relance du fonds de garantie Court-Terme

Dans le cadre de notre activité d'accompagnement et de financement de l'économie sociale et solidaire, nous sommes de plus en plus confrontés aux problématiques de besoin court terme des structures.

Pour les structures connaissant des difficultés importantes nécessitant une intégration au dispositif DASESS nous avons créé un fonds d'avances remboursables court terme permettant de redonner des marges de manœuvre et du temps aux structures qui présentent de réelles perspectives de redressement. **Néanmoins, les tensions de trésorerie s'accentuent auprès de l'ensemble des structures.**

Les causes en sont multiples : allongement des délais de paiement des partenaires financeurs, passage généralisé d'une notion de dépenses engagées à une notion de dépenses acquittées pour le paiement des soldes... Ce constat a été confirmé par l'ensemble des acteurs du champ de l'ESS dans le cadre de l'atelier financement de l'économie sociale et solidaire mis en place par le Conseil départemental de l'ESS.

Les travaux menés dans cet atelier ont abouti à la proposition de mettre en œuvre de manière expérimentale un fonds de garantie permettant de sécuriser les autorisations de découvert octroyées par les banques. Ces autorisations de découvert sont très difficiles à négocier auprès des banques et la création d'un fonds de garantie devrait permettre de faire effet levier pour les structures qui ne présentent pas de difficultés économiques mais uniquement des besoins liés à la croissance de leur BFR. La situation actuelle complexifie une nouvelle fois les difficultés d'obtenir, sans garantie, d'outils court-terme tels que les découverts auprès des partenaires bancaires.

L'année 2014 a permis le montage opérationnel de ce fonds en lien avec France Active. Les premiers bilans de cette expérimentation s'étant avérés concluants, nous avons pu prolonger la durée de l'expérimentation en lien avec France Active jusqu'octobre 2018.

Entre 2014 et octobre 2018, ce sont 33 dossiers qui ont été validés. Cette action a fait l'objet d'une évaluation en 2019 en vue d'étudier les conditions d'une éventuelle reconduction. Les parties prenantes de ce fonds de garantie ont décidé sur la base des bons résultats de cette expérimentation de relancer cet outil.

Depuis 2020, l'outil apparaît sous utilisé. Il semble nécessaire de pouvoir le relancer face au contexte actuel pouvant entraîner des besoins en trésorerie pour les structures de l'ESS.

En effet, l'année 2025 a été marquée par le report du vote de budget de l'Etat, ayant conduit le report de vote de budgets de plusieurs institutions et collectivités. Les structures de l'ESS pourraient faire face à des besoins ponctuels liés à ces reports. L'outil garantie court-terme pourrait être mobilisé pour pallier à ces besoins.

L'évolution de Pas-de-Calais, Territoire d'ESS

En 2018, Pas-de-Calais CAP ESS a pris le relais de Cap ESS (ex PCIC ESS) et s'est recentré sur les initiatives labellisées dans le cadre du budget citoyen. Mi 2019, a été créé Pas-de-Calais Innovation ESS. En 2020, nous avons proposé de créer Pas-de-Calais, Territoire ESS.

Pas-de-Calais Territoire d'ESS constitue un fonds permettant d'apporter des réponses en termes d'accompagnement technique et de financement aux initiatives ESS portées sur le territoire départemental. Il est au service de la politique départementale de l'ESS sur les territoires et a pour objectif de faciliter l'émergence ou le développement de projets qui naissent des collectifs de citoyens, de réflexions entre acteurs locaux qu'ils soient publics, privés ou associatifs. En effet, certaines de ces dynamiques et les projets qui en découlent ne rentrent pas dans les « cases habituelles » et bouleversent les codes. Ils ne sont donc pas aisément finançables au travers des outils et dispositifs existants. Pas-de-Calais Territoire d'ESS permet d'apporter des solutions à ces initiatives et ainsi de renforcer le développement de l'ESS sur le territoire départemental.

Précisons qu'il s'agit jusque 2024 d'un fonds global constitué de 3 enveloppes fongibles entre elles en fonction des besoins et sollicitations :

- Pas-de-Calais CAP ESS,
- Pas-de-Calais Innovation ESS
- Et Pas-de-Calais Accompagnement ESS.

Pour 2025, nous proposons de nouvelles évolutions quant à la mobilisation de ce dispositif :

En lien avec le contexte actuel complexe pour les structures de l'ESS, il apparaît nécessaire de revoir les 3 enveloppes, afin de ne maintenir que deux enveloppes :

- Pas-de-Calais Innovation ESS
- Pas-de-Calais Accompagnement ESS.

Ces deux enveloppes restent fongibles afin de permettre une adaptabilité du dispositif et apporter des accompagnements sur-mesure aux porteurs de projets.

En effet, nous souhaitons notamment favoriser la mobilisation des ressources sur les volets Innovation ESS et Accompagnement ESS. La situation économique apparaît fragile pour les structures de l'ESS, qui font état de besoins importants en matière d'accompagnement. Ces besoins portent notamment sur :

- Sécurisation du premier emploi
- Sécurisation du modèle économique

- Diversification des ressources et évolution des modèles
- Diversification de l'activités etc.

Le besoin apparaît conséquent et nécessite de mobiliser l'ensemble des ressources mobilisables sur de l'accompagnement technique dans un premier temps. Ces accompagnements peuvent prendre la forme de la mobilisation d'un consultant extérieur, du recours à un salarié dédié à la structuration d'un nouveau projet. Dans un contexte de réduction globale des ressources publiques, ils peuvent être traités individuellement ou collectivement.

Deux accompagnements collectifs pourraient notamment être déployés **sur 2025** :

- 1^{er} emploi salarié : fonction employeur et sécurisation ;
- Consolidation des modèles socio-économiques et hybridation des ressources.

En termes de procédures d'attribution, nous proposons de maintenir les étapes suivantes :

- Repérage des Initiatives : le repérage des initiatives susceptibles d'être soutenues via Pas-de-Calais Territoire d'ESS est réalisé par le conseil départemental dans le cadre des actions menées par la Mission ESS : budget citoyen, contractualisation, soutien aux collectivités,... Pas-de-Calais Actif pourrait proposer à la Mission ESS de soumettre des initiatives dont il aurait connaissance en présentant au préalable un avis d'opportunité sur l'intérêt de Pas-de-Calais Territoire d'ESS. La mission ESS validera ou non la proposition en amont de la procédure d'analyse.

- Analyse des besoins et proposition d'orientation : Sera organisée une rencontre avec le porteur d'initiative, la Mission ESS et Pas-de-Calais Actif pour évaluer et déterminer ensemble le besoin de l'initiative dans son environnement économique et sociétal **ou** la Mission ESS mettra en contact les initiatives repérées avec Pas-de-Calais Actif afin que conjointement soient analysés les besoins d'accompagnement et de financement des projets. Sur la base de ces besoins, une proposition d'intervention via le ou les compartiments de Pas-de-Calais Territoire d'ESS le(s) plus adaptés aux besoins pourra être proposée sous réserve de validation de Pas-de-Calais Actif. A l'issue de la vérification de l'éligibilité au dispositif, Pas-de-Calais Actif informe les porteurs d'initiative dont la demande ne peut aboutir ou mettra en place la procédure d'accompagnement qui a été choisie. Pas-de-Calais Actif se charge des aspects administratifs et financiers avec les structures bénéficiaires (rédaction de la convention, suivi des paiements etc.).

- Suivi des initiatives : Pas-de-Calais Actif se charge d'assurer le bon déroulé des accompagnements financés notamment au travers de l'organisation de comités de suivi au sein des lesquels la Mission ESS sera associée.

L'étude économique et financière des projets de SCIC sollicitant le Conseil Département pour une intervention en capital

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais a défini une stratégie d'intervention en capital auprès de SCIC, stratégie adoptée par les instances départementales en date du 22 mars 2021. La mise en place de cette politique nécessite d'analyser le projet sous plusieurs angles avant délibération par les élus sur ces interventions. Ce processus nécessite notamment une analyse économique et financière des projets que nous proposons de réaliser. Pour cela, nous procéderons à une analyse du projet sous plusieurs angles permettant de rendre auprès du conseil départemental, un avis éclairé sur l'opportunité d'une entrée au capital des SCIC qui sollicitent le département.

Notons que ce travail est également nécessaire tout au long de la vie des SCIC. En effet, nous nous tenons disponibles pour apporter un regard financier et économique sur les SCIC dans lesquelles le Conseil Départemental est associé afin de pouvoir les accompagnements dans toutes les phases de vie. Ce travail peut donner lieu ensuite à la mobilisation des outils portés par Pas-de-Calais Actif (DLA, DASESS, PDC Territoire ESS etc.).

De façon plus précise, nous analysons plusieurs composantes du projet :

- L'environnement du projet :

- La demande : qui sont les clients/usagers/leurs habitudes, ...
- L'offre : concurrents, nouveaux entrants potentiels, les produits/services de substitution, ...
- Les forces en présence : les fournisseurs, la réglementation actuelle et ses évolutions potentielles, ...
- La dynamique de secteur et les tendances à l'œuvre

- Le positionnement du projet :

- Le produit ou le service : en quoi ce produit/service répond aux attentes des clients, usagers, bénéficiaires mais également des financeurs
- L'offre : concurrents, nouveaux entrants potentiels, les produits/services de substitution, ...
- La stratégie commerciale : analyse de la politique de prix, de la stratégie distribution et de la stratégie de communication
- Analyse du positionnement du projet au regard de son environnement

- Les moyens mis en œuvre :

- Analyse de la gouvernance, des dirigeants et des équipes : vision, fonction de production, de commercialisation, de gestion, de management, fonctionnement du collectif, ...
- Analyse des moyens matériels et de leur adaptation au positionnement de l'entreprise
- Analyse des partenariats

- Les porteurs de projet :

- Analyse de l'adéquation porteur / projet

- Les éléments économiques et financiers prévisionnels :

- Analyse des projections économiques sur les 3 prochaines années : sont-elles cohérentes par rapport au positionnement, à l'avancement des démarches engagées, aux moyens mobilisés ?
- Analyse du plan de financement : les besoins financiers (BFR et Investissements) ont-ils été correctement estimés, la stratégie de financement de ces besoins est-elle cohérente et de qualité, couvre-t-elle tous les besoins, quelles sont les marges de manœuvre,
- Analyse du plan de trésorerie : cohérence du plan de trésorerie au regard des projections économiques et du plan de financement,

Ce travail d'analyse fait l'objet d'un livrable sous la forme d'une note détaillant chaque composante du projet repris ci-dessus avec un avis synthétique sur chaque item : environnement, positionnement retenu, moyens mis en œuvre, adéquation porteur/projet, aspects économiques et financiers.

Ce livrable est conclu d'un avis motivé sur l'opportunité d'investir au capital de la SCIC permettant ainsi au conseil départemental de disposer des risques et des points d'attention liés au projet et éventuellement de recommandations en vue de statuer sur les demandes d'intervention en capital à partir d'une analyse détaillée.

Nous pouvons par ailleurs mobiliser nos outils de financement visant à renforcer la structuration financière des projets (primes, garanties, prêts solidaires) à la création ou en développement.

Développement de la plateforme de financement participatif départementale Propulsons !

Des travaux menés dans le cadre du CDESS et notamment l'atelier « Financement », a émergé l'idée de mettre en œuvre une plateforme de financement participatif.

C'est dans cette optique que début 2014, Pas-de-Calais Actif a été chargé via un financement du Conseil départemental de coordonner une étude, dont une partie a été sous-traitée au cabinet OPUS 3, et à laquelle ont été associés Les Cigales Nord Pas-de-Calais, Autonomie et Solidarité, Initiative Hauts de France, rejoints par la suite par la Caisse Solidaire. Au terme de l'étude d'opportunité, les cinq financeurs solidaires se sont associés à la plateforme Crowdfunding et ont recruté un chef de projet avec le soutien financier du Conseil départemental. Tous ces acteurs se sont engagés via la signature d'une charte de partenariat relative à la mise en place d'une plateforme de financement participatif territorialisée sur le département du Pas-de-Calais lors du CDESS du 19 novembre 2015. C'est ainsi que Propulsons! a été officiellement lancé avec pour objectif de sensibiliser les entrepreneurs et porteurs de projets économiques ancrés dans le territoire au financement participatif et les accompagner tout au long de cette démarche innovante, participative et numérique. Après une première année où nous avons travaillé en exclusivité avec la plateforme Crowdfunding, Propulsons! a marqué sa volonté de développer ses relations multi-partenariales, notamment avec les plateformes de financement participatif (développement d'un partenariat avec Zeste). Aussi, le positionnement de Propulsons a évolué vers un label.

Sur 2018, il a été décidé de faire évoluer Propulsons vers une plateforme en marque grise en partenariat avec l'association ADEFIP acteur du financement participatif en Nouvelle Aquitaine. Aussi, une mission d'évaluation confiée à Extracité a débuté fin 2018 pour s'achever fin février 2019. Cette évaluation a permis d'affiner le positionnement de Propulsons en tant que plateforme. Elle a par ailleurs fait émerger un certain nombre de préconisations dont certaines sont d'ores et déjà mises en œuvre.

Pour 2025, de nouveaux axes de développement pourront être étudiés en lien avec le conseil départemental avec notamment la question de l'abandonnement par des partenaires tels que les fondations, les banques etc. Ce sujet constitue une piste de développement de la plateforme.

Consolider le FIDESS

Le dispositif FIDESS créé en 2008 connaît une activité conforme aux attentes fixées lors de son lancement. Les critères d'éligibilité et modalités de fonctionnement du dispositif ont fait

l'objet d'un groupe de travail constitué des financeurs et de nos collègues du nord et de l'ex-Picardie. Un nouveau règlement intérieur a ainsi été rédigé.

Sur 2025, nous ferons nécessairement le lien entre les comptoirs à initiatives citoyennes et le FIDESS tant sur les projets 2025 que sur les projets validés en 2024 dont l'étude action est en cours ou se terminera prochainement.

Des échanges réguliers concernant les contacts auront lieu avec la Mission ESS du conseil départemental afin que cette dernière puisse faire le lien avec les services et les territoires. Aussi, les dossiers présentés en comité d'engagement seront disponibles une semaine avant le comité.

Assurer le développement du dispositif DASESS

Sur 2022-2023, l'activité a connu un rebond important avec une activité record en termes de structures accompagnées.

Dans un souci d'anticipation des difficultés, nous entretenons des liens réguliers avec les services des collectivités, les réseaux, les experts-comptables ou encore les banques afin d'échanger sur la situation économique et financières des structures de l'ESS et déceler au plus vite les éventuelles difficultés.

L'année 2025 apparaît marquée par une activité record sur le dispositif. Le report des votes de budgets, des difficultés économiques ainsi qu'un besoin de faire évoluer les modèles socio-économiques des structures renforcent les besoins. A fin février 2025, nous avions ainsi pu accueillir 13 structures, valider 7 accompagnements techniques (33% des objectifs annuels) et 5 avances remboursables (50% des objectifs annuels) pour un montant de 195K€.

Pour 2025, nous resterons mobiliser auprès des structures, qui témoignent de besoins importants. Nous continuerons de renforcer la communication autour des structures cibles mais également auprès de nos prescripteurs (réseaux, banques, collectivités, experts-comptables) qui pourraient avoir connaissance de structures en difficultés. Nous organiserons des webinaires de sensibilisation aux difficultés ainsi que sur la mise en place de suivi de trésorerie.

Enfin, des contacts réguliers se feront avec la Mission ESS afin de faire état des accueils et des suivis d'accompagnement. Ces échanges directes permettront à la mission de pouvoir faire le lien avec les services et les territoires. Aussi, les dossiers présentés en comité d'engagement sont et seront disponibles au plus tard pour la fin de semaine précédant le comité.

Consolider le Dispositif Local d'Accompagnement

Pas-de-Calais Actif assure la gestion et l'animation du Dispositif Local d'Accompagnement depuis 2002. Fin 2019, nous avons été assujettis à un nouvel appel à projets lancé par l'Etat et la CDC pour le renouvellement des opérateurs. Notre proposition a été retenue et nous avons donc été conventionnés pour la période 2020-2022, conventionnement qui a été de nouveau renouvelé fin 2022 pour 3 ans.

Quelques évolutions ont été apportées au dispositif par les pilotes nationaux qui nécessiteront de repositionner le dispositif dans le paysage de l'accompagnement des structures de l'ESS.

Pour cette dernière année de triennale, en 2025, nous maintiendrons les objectifs quantitatifs tels qu'ils avaient été définis pour 2023 sachant que nous accompagnerons certaines structures sans pour autant mettre en place une ingénierie.

La mise en œuvre du nouveau projet stratégique France Active

Sur 2025, France Active souhaite déployer un nouveau programme stratégique 2025-2030. Nous participerons à sa construction au cours de l'année.

Le plan stratégique précédent avait placé l'engagement au cœur de notre action. Le plan 2020-2025 « Horizon 2025 » se déclinait en 4 axes :

- 1) **Créer une économie du lien** en favorisant la création, le développement et le rayonnement des entreprises engagées, en donnant une chance à tous d'entreprendre, en accompagnant les entreprises existantes dans leur transformation
 - 2) **Agir en résonnance avec les territoires** en répondant aux besoins prioritaires des territoires, en travaillant sur la constitution de filières, en connectant pour inspirer et créer de nouvelles solidarités,
 - 3) **Investir la finance** en apportant des réponses financières au service de l'engagement, en innovant pour transformer la finance au service de l'engagement, en donnant le pouvoir aux épargnants pour une réappropriation de la finance par les citoyens,
- Faire mouvement** en ouvrant le mouvement France Active aux entrepreneurs, en connectant les entrepreneurs pour faire émerger de nouveaux projets collectifs, en associant les parties prenantes à la réussite de l'entreprise et de ses engagements.

Le déploiement de la nouvelle offre d'investissement de France Active

En septembre 2023, France Active dévoile sa nouvelle offre d'investissement solidaire sous la bannière les actifs solidaires qui peut se résumer de la façon suivante :

Notre réponse : bien plus qu'une offre financière

Laure et les formes d'investissement
grâce aux actifs solidaires

- Accès à des fonds de placement d'investissement solidaire et à la vente de titres émissions
- Accès à des investissements patrimoniaux sous forme d'actions et d'obligations émissions

France Active investit dans le financement et le conseil

- France Active offre un accompagnement à la vente et à la vente de titres émissions
- France Active offre un accompagnement à la vente et à la vente de titres émissions

Une offre d'investissement solidaire



Le financement, le conseil et la connexion

LES ACTIFS
de la vente
SOLIDAIRES

France Active
Investissement solidaire



Cette nouvelle repose sur le triptyque Financement/ Conseil/ Connexion :

Les trois dimensions de l'offre

Un jeu complet et un accompagnement global

DU CONSEIL

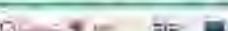
- Accès à l'accompagnement d'investissement solidaire et à l'accompagnement de vente
- Accès à l'accompagnement de vente et à l'accompagnement de financement
- Accès à l'accompagnement de vente et à l'accompagnement de financement

DU FINANCEMENT

- Accès à l'accompagnement d'investissement solidaire et à l'accompagnement de vente
- Accès à l'accompagnement de vente et à l'accompagnement de financement
- Accès à l'accompagnement de vente et à l'accompagnement de financement

LES ACTIFS
de la vente
SOLIDAIRES

France Active
Investissement solidaire



Nous proposons ainsi un accompagnement renforcé pour les structures souhaitant se lancer.

La nouvelle offre s'inscrit dans une démarche d'investissement structurante :

Un accompagnement renforcé

Soutien à la création d'entreprises

- Accès à des fonds pour la création et le développement d'entreprises
- Accès à des conseils experts
- Accès à des réseaux
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires

Accès à des fonds

- Accès à des fonds pour la création et le développement d'entreprises
- Accès à des conseils experts
- Accès à des réseaux
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires

Coopération avec des partenaires territoriaux

- Accès à des fonds pour la création et le développement d'entreprises
- Accès à des conseils experts
- Accès à des réseaux
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires

Suivi et suivi d'investissement

- Accès à des fonds pour la création et le développement d'entreprises
- Accès à des conseils experts
- Accès à des réseaux
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires

LES ACTIFS SOLIDAIRES

FRANCE ACTIVE
partenaire

Des solutions de financement adaptées

Accès à des fonds

- Accès à des fonds pour la création et le développement d'entreprises
- Accès à des conseils experts
- Accès à des réseaux
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires

Partenaires qui accompagnent

- Accès à des fonds pour la création et le développement d'entreprises
- Accès à des conseils experts
- Accès à des réseaux
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires

Coopération sur les projets de territoires accompagnés

- Accès à des fonds pour la création et le développement d'entreprises
- Accès à des conseils experts
- Accès à des réseaux
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires

Accès à l'investissement

- Accès à des fonds pour la création et le développement d'entreprises
- Accès à des conseils experts
- Accès à des réseaux
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires
- Accès à des partenaires

LES ACTIFS SOLIDAIRES

FRANCE ACTIVE
partenaire

Les outils d'accompagnement sont en cours de déploiement : des guides ont été produits et sont en libre accès sur le site internet de France Actif :



A la disposition des structures, ces documents constituent des outils d'accompagnement pour les entreprises de l'ESS dans leurs développements. Sur 2025, nous poursuivrons la diffusion de ces derniers ainsi que la montée en compétences des structures sur les questions d'investissements, de financement etc.

Ainsi France Active poursuivra le développement d'ateliers et webinaires à destination des structures de l'ESS afin de présenter la nouvelle offre d'investissements, que nous déployerons sur le Pas-de-Calais, mais surtout afin de les accompagner dans leur projet de développement et d'investissement.

Concernant l'offre de financement, les nouvelles modalités des prêts FAI sont en place depuis 2023. L'offre se décline autour de différents outils de prêts participatifs en fonction des besoins des structures (prêt participatif amorçage, prêt participatif, prêt participatif relance etc.). Ces outils présentent un taux d'intérêt compris entre 2 et 4%.

Concernant la nouvelle offre financière liée aux « Outils Locaux », les outils CAA et FAA, devenus Prêt à titre gratuit et CAA sont déployés depuis le 1^{er} janvier 2025.

Le renforcement de notre politique de communication

Depuis 2015, nous avons considérablement renforcé notre stratégie de communication. Divers outils ont ainsi été déployés.

Sur 2024, nous avons poursuivi cette politique et avons notamment :

- Adressé des newsletters régulières
- Réalisé plusieurs portraits d'entrepreneurs soutenus par Pas-de- Calais Actif

- Réalisé des vidéos d'entrepreneurs

Cette année nous avons augmenté notre visibilité sur les plateformes. Quelques chiffres sur 2025 :

- Notre action sur Facebook contribue au rayonnement de nos actions. Notre page compte ainsi 2 022 (+152 abonnés par rapport à fin 2023).
 - Afin de cibler plus facilement les porteurs de projets et nos partenaires, nous avons également continué à augmenter notre visibilité sur LinkedIn. En effet, nous sommes passés de 1331 abonnés à 1573 abonnés sur LinkedIn. (+242 abonnés).
- ⇒ 114 publications (+65% par rapport à 2023) ont été postées en 2024 pour un nombre de 29 500 vues sur Facebook et presque 50 000 sur LinkedIn.
- ⇒ Nous dénombrons par ailleurs 14 893 clics sur nos publications et 2 178 commentaires ou partages.

Sur 2025, le plan de communication prévoit :

- La publication au moins 12 portraits d'entrepreneurs, porteurs de projets et salariés.
- La production d'une newsletter mensuelle.
- La relance de l'action de communication « décembre engagé ».

Aussi, l'année 2025 sera également marquée par l'organisation d'un évènement majeur en septembre au travers de notre anniversaire. 30 ans ça se fête, nous organiserons donc une animation sur la journée réunissant membres fondateurs, partenaires techniques, financiers, bénéficiaires, salariés, etc. autour d'un temps convivial où l'engagement sera au cœur. Des portraits, interviews etc. seront réalisés.

Notons enfin qu'il est prévu sur 2025 la réalisation d'un rapport d'activités 2024 en version synthétique pouvant permettre une mise en lumière de nos actions auprès de nos partenaires, bénéficiaires sur un format revu et actualisé !

TITRE 3 : LES DEMANDES DE FINANCEMENT 2025

Notre demande de financement se compose :

- D'une demande de subvention de fonctionnement général,
- D'une demande de subvention pour les dispositifs Pas-de-Calais Territoire d'ESS, Outils innovants de financement FIDESSION, DASESS, et Propulsons. Pour les dispositifs Pas-de-Calais Territoire d'ESS, FIDESSION et DASESS, le budget présenté distingue la part fonctionnement et la part dotation.

Une synthèse consolidée des demandes est ensuite reprise.

1- Le fonctionnement général

Nous sollicitons pour 2025, **130 000 €** pour le fonctionnement général du Groupement d'intérêt Public. Cette subvention a pour vocation à financer les fonction supports et l'administration générale du groupement.

2- Pas-de-Calais, Territoire d'ESS

Les objectifs repris ici pour le dispositif Pas-de-Calais Territoire d'ESS le sont donc à titre indicatif. L'idée est de s'adapter aux besoins des initiatives, ainsi en fonction des besoins des projets que nous aurons à accompagner, le nombre de projets soutenus par compartiment sera amené à évoluer. Un pilotage et un suivi précis des engagements permettra d'optimiser la gestion du fonds Pas-de-Calais Territoire d'ESS.

Pas-de-Calais Innovation ESS et Accompagnement ESS

Nous prévoyons de financer **12 accompagnements** sur 2025 :

- 10 accompagnements « individuels » dans le cadre d'innovation ESS sur la base d'un montant moyen d'intervention à 10 600€ soit **106 000€**.
- 2 accompagnements « collectifs » dans le cadre d'accompagnement ESS pour un montant global de **25 813€**.

Les objectifs repris ici le sont donc à titre indicatif. L'idée est de s'adapter aux besoins des initiatives, ainsi en fonction des besoins des projets que nous aurons à accompagner, le nombre de projets soutenus par compartiment sera amené à évoluer. Un pilotage et un suivi

précis des engagements permettra d'optimiser la gestion du fonds Pas-de-Calais Territoire d'ESS.

Nous sollicitons donc auprès du Département au titre de la dotation 2025 de Pas-de-Calais Territoire d'ESS

• Offre de Service interne :	39 000 €
• Dotation du Fonds :	131 813 €
	Total : 170 813 €

3- Le FIDESS

Le FIDESS a pour objectif de faire émerger de nouvelles entreprises de l'ESS. Le lien entre ce dispositif et les comptoirs à initiatives se fera donc tout naturellement. Les porteurs d'initiatives accueillis dans le cadre de ce dispositif seront réorientés vers les comptoirs afin qu'ils puissent bénéficier de l'environnement nécessaire à la maturation de leur projet. Inversement, les projets accompagnés via les comptoirs qui nécessiterait un temps d'approfondissement complémentaire via une étude action pourraient bénéficier du FIDESS.

En 2025 nous prévoyons le financement de **6 études actions**.

Objectif Nombre d'études actions financées	6	
Montant Etude action	25 419 €	
<i>Enveloppe étude action</i>	<i>152 512 €</i>	<i>81%</i>
<i>Enveloppe expertise</i>	<i>16 343 €</i>	<i>9 %</i>
<i>Gestion du dispositif</i>	<i>19 317 €</i>	<i>10%</i>
Total enveloppe FIDESS	188 172 €	100%

Le budget du FIDESS pour 2025

Financeurs	Montant conventionné	Intervention	Expertise	Gestion FIDESS	%
Conseil Régional Hauts de France	90 000,00 €	73 800,00 €	7 200,00 €	9 000,00 €	47,83%
Conseil Départemental 62	38 172,00 €	32 212,00 €	3 143,00 €	2 817,00 €	20,29%
Banque des Territoires	45 000,00 €	34 200,00 €	4 800,00 €	6 000,00 €	23,91%
DREETS Hauts de France	15 000,00 €	12 300,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €	7,97%
Total	188 172,00 €	152 512,00 €	16 343,00 €	19 317,00 €	100%

Nous sollicitons donc auprès du Département au titre de la dotation 2025 du dispositif FIDESS :

• Financement des Etudes actions + expertise :	35 355 €
• Gestion du dispositif :	<u>2 817 €</u>
	Total : 38 172 €

4- Le Dispositif d'Appui aux Structures de l'Economie Sociale et Solidaire en consolidation (DASESS)

L'année 2025 semble être marquée par une activité dense sur ce dispositif au regard du contexte économique complexe.

Sur 2025, nous prévoyons

- L'**accueil de 30** structures de l'ESS,
- L'**accompagnement de 21** via le fonds d'ingénierie,
- La mobilisation de **10 avances remboursables** via le fonds d'avances remboursables.

Offre de service interne et le fonds d'ingénierie 2025

Offre de service interne				
Charges 2025		Recettes 2025		
Charges de personnel	55 273 €	Région HDF	40 000 €	57,55%
Charges de fonctionnement	14 227 €	Conseil départemental Pas-de-Calais	16 500 €	23,74%
		DREETS HDF	13 000 €	18,71%
Total	69 500 €	Total	69 500 €	100,00%

Fonds d'ingénierie				
Charges 2025		Recettes 2025		
Fonds d'ingénierie	125 000 €	Région HDF	96 000 €	76,80%
		Conseil départemental Pas-de-Calais	17 000 €	13,60%
		DREETS HDF	12 000 €	9,60%
Total	125 000 €	Total	125 000 €	100,00%

Nous sollicitons donc auprès du Département au titre de la dotation 2025 du dispositif DASESS :

• Enveloppe de fonctionnement :	16 500 €
• Enveloppe d'ingénierie :	17 000 €
<hr/>	
Total :	33 500€

5- Propulsons

Le déploiement de la plateforme départementale de financement participatif Propulsons se fait en lien étroit avec le budget citoyen.

L'objectif est de maximiser le nombre d'initiatives déposées dans le cadre du budget citoyen optant pour le lancement d'une campagne de financement participatif.

L'ensemble des missions sera mené par la cheffe de projet pour un temps de travail de 0.9 ETP. Les coûts repris sur Propulsons sont constitués de charges de personnel du coût d'utilisation de la marque grise facturée par l'association ADEFIP d'un montant de 4 159€.

Sur 2025, nous poursuivrons nos actions d'accompagnement des porteurs. De plus, il est prévu l'animation de sessions collectives au travers de 6 webinaires de présentation de la plateforme.

Nous sollicitons donc auprès du Département au titre de la dotation 2025 pour Propulsons :

- | | |
|---------------------------|----------|
| • Gestion de Propulsons : | 39 015 € |
|---------------------------|----------|

6- La mobilisation innovante de ressources en appui au CDESS et au budget citoyen

Dans le cadre des travaux menés au sein du CDESS et de ses ateliers auxquels participe activement Pas-de-Calais Actif, nous sommes régulièrement amenés à solliciter le Département pour mettre en œuvre de nouvelles actions s'adressant aux structures développant des activités à forte dimension et utilité sociale (Ex. : Propulsons, Accompagnement des acteurs de l'inclusion et des structures d'aide à domicile dans leur changement de modèle économique et de gouvernance, FAG Court-Terme, ...).

Les activités du Conseil départemental de l'économie sociale et solidaire connaissent une inflexion majeure avec la mise en œuvre du budget citoyen départemental et tout particulièrement le déploiement des comptoirs à initiative. L'ensemble s'apparente de fait à un incubateur citoyen et participatif des initiatives de coopération, d'innovation sociale et de promotion des valeurs de l'économie sociale et solidaire. Pas-de-Calais Actif s'impliquera dans cette démarche en s'employant à ce que la politique départementale soit appuyée de telle sorte qu'elle puisse faire au maximum levier sur la mobilisation d'autres ressources que celles de la politique publique. Concrètement il s'agira :

- De poursuivre la dynamique de développement du financement participatif
- De favoriser l'implication des financeurs privés de l'économie sociale et solidaire (financeurs solidaires, fondations, banques, particuliers) dans la réalisation des projets citoyens
- De soutenir l'engagement des habitants du Pas-de-Calais dans les projets d'Economie sociale et solidaire dans une logique d'éducation populaire économique via un appui et un accompagnement pour structurer son initiative et les lever les freins à sa concrétisation,
- De faire en sorte que les structures de l'ESS soient attractives pour les bénévoles plus particulièrement sous l'angle du bénévolat de compétence.

Cette dynamique de diffusion d'ingénierie a vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais, notamment en ayant en tête que l'égalité d'accès aux moyens de développement des projets est une des conditions démocratiques de réussite du budget citoyen.

Dans le cadre des comptoirs à initiatives citoyennes

Conçus comme des « tiers-lieux de la créativité », les comptoirs à initiatives citoyennes sont ouverts à tout citoyen du Pas-de-Calais porteur d'initiative. Ils ont pour ambition de faciliter la diffusion et le transfert de l'innovation sociale, de pratiques de coopération, de valeurs de l'Economie sociale et solidaire. Les comptoirs à initiatives citoyennes guident ainsi les porteurs dans la construction et le développement de leurs initiatives.

Afin de concilier d'un côté la nécessité d'une approche bienveillante envers les porteurs de projets, quelle que soit leur expérience et de l'autre l'exigence l'ambition d'accomplissement et de viabilité d'un maximum d'initiatives susceptibles d'être soumises au vote des habitants du Pas-de-Calais, Pas-de-Calais Actif propose d'intégrer à l'écosystème des comptoirs les éléments suivants :

- **Des ateliers « Découvrir et construire son modèle économique »**

Afin de :

- Créer les conditions d'un « accueil bienveillant » en matière de formulation des modèles économiques des porteurs de projet « budget citoyen »
- Favoriser la « viabilité » des projets proposés au vote du budget citoyen pour augmenter leur chance d'être retenus

- Donner de « bons réflexes » aux structures de l'ESS en amont de leur réflexion sur leur évolution de modèle économique ou diversification d'activités/de ressources

Pas-de-Calais actif propose de :

- D'organiser des temps collectifs autour du « modèle économique » auprès des structures à l'issue des comptoirs à initiatives du budget citoyen
- Mobiliser les partages d'expérience des membres des comptoirs accueillant en lien avec l'ingénierie capitalisée par France Active dans le cadre de son guide « les modèles économiques d'utilité sociale »
- De diffuser une logique consistant à « Faire faire » en proposant des bonnes pratiques ou suggestions que les porteurs s'approprient dans la construction de leur projet.

Dix comptoirs ont été prévus pour l'année 2025 en présentiel sur le début d'année. Nous avons assisté à l'ensemble. S'en suivra **l'animation de l'atelier « découvrir et construire son Modèle économique » auprès des structures volontaires est une contribution volontaire de Pas-de-Calais Actif participant d'une volonté collective de développer l'ESS sur le territoire.**

En synergie avec les comptoirs à initiatives et le budget citoyen

Coaching financier et Construction d'un plan d'affaires

Partant du constat que l'atelier « Découvrir et construire son modèle économique » constituait une première approche qu'il était important d'approfondir lors de temps spécifiquement consacrés à cette question, nous proposons de mettre en place des temps hors comptoirs ayant pour objectif :

- Apprendre à estimer ses besoins financiers, leurs différentes natures et leur évolution dans le temps,
- Maîtriser les différentes sources de financement,
- Être orienté vers les financeurs pertinents
- Réfléchir aux moyens de les convaincre,
- Maîtriser la notion de plan d'affaire, son utilité, son contenu, ...

De façon concrète, le coaching se déclinera en deux sessions de 3h chacune que nous concevons comme un parcours et animées par les salariés de Pas-de-Calais Actif.

Pour 2025, le calendrier des actions a été défini :

- 6 Ateliers seront proposés en avril 2025, juillet et Octobre 2025.
- Il est prévu l'organisation de sessions en présentiel afin de favoriser les échanges directs.
- Le contenu et le format seront revus pour coller au mieux aux attentes des structures.

Animation d'ateliers d'écriture de son budget prévisionnel de son initiative :

Ces ateliers seront réalisés en entretien individuel en visio et s'adresseront aux structures labellisées en amont du dépôt de leur dossier de demande de subvention. Ces ateliers auront pour vocation à constituer une demande de financement en bonne et due forme en travaillant sur la construction d'un budget prévisionnel le plus précis et réaliste possible. L'objectif est que les participants soient en mesure de réaliser un budget prévisionnel, un plan d'investissement, un plan de financement et un plan de trésorerie adapté à leur projet en vue de solliciter les différents financeurs (dont le département). Cette année nous sensibiliseront également les participants au fait que toute action financée doive faire l'objet d'un compte rendu-financier afin qu'ils puissent intégrer cet élément dans la construction dans l'établissement et le suivi financier de leur projet.

Pour 2025, comme sur les années précédentes, l'ensemble des porteurs labélisés au budget citoyen bénéficiera d'un temps individuel après la phase de labélisation sur juin à août 2025.

Animation d'ateliers collectif « Rendre compte de son initiative » :

Ayant fait le constat que pour un certain nombre d'initiatives labellisées le budget citoyen constitue la première demande de financement public, nous avons mis en place en 2021 un atelier spécifique sur le compte rendu financier. En effet, il n'est pas toujours aisés de rendre compte de l'utilisation des financements obtenus pour la mise en œuvre de son initiative. Ainsi, au-delà de la sensibilisation réalisée dans le cadre de l'atelier d'écriture de son budget prévisionnel présenté ci-dessus, nous organiserons quatre à cinq sessions collectives s'adressant aux structures labellisées dans le cadre du budget citoyen.

Y sont présentées :

- Les obligations incombant aux structures bénéficiaires d'un financement public,
- Les informations à fournir dans le cadre d'un compte rendu financier,
- La forme d'un compte rendu financier,

- Les bonnes pratiques en matière de suivi financier et de projet

Durant cet atelier, l'accent est porté sur la cohérence attendue entre la partie qualitative du bilan de l'action et la partie purement financière, les choix réalisés en termes de mise en œuvre de l'action ayant nécessairement un impact sur le plan économique. Il est ainsi demandé de faire le lien entre ces deux parties et d'expliquer les impacts budgétaires résultant des modalités de mises en œuvre de l'action.

Sur 2025, 3 séances ont d'ores et déjà été planifiées : 2 en mars et 1 avril. Nous restons mobilisés si des besoins complémentaires nécessitaient le déploiement de nouvelles séances.

Animation de séances de communication sur son projet :

Il nous a semblé important de renforcer les compétences des porteurs d'initiatives en matière de communication. En effet, les initiatives qui seront labellisées devront se faire connaître des citoyens en vue notamment du vote qui se déroulera sur le mois de septembre mais également de façon plus large en vue de promouvoir leurs actions et ainsi s'ancrer auprès du territoire. Ainsi, nous proposons de mettre en place des sessions ayant pour objectif :

- D'apprendre les techniques les plus efficaces pour mobiliser sur les réseaux sociaux autour de son projet : outils mobilisables, notion de communauté, les bonnes pratiques du community manager (posture, créer des conversations, donner envie de relayer, ...), le calendrier éditorial,
- De découvrir les astuces pour faire parler de son projet dans les médias et sur son territoire :

Seront ainsi abordés :

- Les outils mobilisables,
- La notion de communauté,
- Les bonnes pratiques du community manager (posture, créer des conversations, donner envie de relayer, ...),
- Le calendrier éditorial,
- Comment incarner son projet,
- Les leviers pour des rencontres physiques réussies,
- Les éléments de langage pour une communication claire,...

Cette action sera réalisée par Pas-de-Calais Actif. Sur la base de 50 projets labellisés 9 à 10 sessions regroupant 5 personnes pourraient être organisées.

Pour 2025, le calendrier des actions a été proposé. Il s'articule autour de l'animation de 6 ateliers communication sur les thèmes suivants : création de visuels, création d'un site web, création d'une newsletter, usage des réseaux sociaux, point sur l'identité visuelle

Par ailleurs comme sur l'année 2024, l'ensemble des initiatives labellisées se verra proposer la réalisation d'une vidéo de promotion qui sera mise en ligne sur le site internet du budget citoyen et ainsi recueillir les votes des citoyens. Ces vidéos seront réalisées par un prestataire. En amont de ces vidéos, nous prévoyons que les personnes filmées puissent bénéficier de conseil sur la façon de pitcher son initiative en vue de délivrer un message bref, convaincant, facile à comprendre et attractif.

Nous sollicitons donc auprès du Département au titre de la dotation 2025 pour la mobilisation innovante de ressources en appui au CDESS et au budget citoyen

• Les Actions pour aller plus loin :	22 500 €
• Prestataires communication :	50 000 €
<hr/>	
Total : 72 500 €	

7- Synthèse des besoins de financement Pas-de-Calais Actif

	Projections 2025
Fonctionnement général	130 000 €
FIDESS	38 172 €
DASESS	33 500 €
Propulsons	39 015 €
Outils de financements innovants / Pas-de-Calais territoire ESS	243 313 €
Total	484 000 €

8- Le Budget Général 2025 de Fonctionnement du GIP Pas-de-Calais

Actif

Les charges

Charges	Prévisionnel 2025
Achats	63 068 €
Services externes	224 839 €
Autres services externes	217 055 €
Total Autres Achats et charges externes :	504 962 €
Impôts et taxes	127 562 €
Frais de personnel	
Salaires bruts	1 237 189 €
Charges patronales	639 059 €
Total Masse salariale :	1 876 248 €
Dotations aux provisions	
Dotations aux amortissements	17 000 €
Charges financières	1 700 €
Autres charges	
Total des charges	2 527 872,34 €

Les produits

Produits	Prévisionnel 2020
Produits d'exploitation :	
Subventions de l'Etat :	
DÉPLIS D.R.	17 341,9
DÉPLIS (ARES)	13 000,0
DÉPLIS (DSES)	1 000,0
DÉPLIS (Territoire ES)	10 700,0
DÉPLIS ARI	
ANCT des quartiers	3 000,0
Total subventions de l'Etat	32 041,9
Subventions des collectivités :	
Conseil Régional	262 000,0
Conseil Régional D.R.	30 000,0
Conseil Régional DSES/SES	162 000,0
Conseil Régional RDES/SES	10 000,0
Conseil Régional Département/Intercommunal (Bretagne)	31 000,0
Conseil Départemental	100 000,0
Conseil Départemental Territoire (ES)	100 000,0
Conseil Départemental DARES/SES	10 000,0
Conseil Départemental DSES/SES	2 000,0
Conseil Départemental Intercommunal	39 000,0
Conseil Départemental aussi résidents	72 000,0
Conseil Départemental résidents accompagnement d'individus en situation d'isolement (PDI) *	107 000,0
Conseil Départemental résidents accompagnement des enfants en risque d'aliénation (PL) *	100 000,0
Conseil Départemental Accompagnement des bénéficiaires du RSA	76 000,0
Communauté Urbaine Rennes	13 000,0
Communauté d'Agglo Rennes Métropole	15 000,0
CARRAGE (D.R.)	3 400,0
Communauté d'Agglo du Boulonnais (ES)	10 000,0
Communauté d'Agglo Hélye-Carentan (SES)	111 000,0
Ces autres collectivités	30 000,0
Total subventions des collectivités	811 000,0
Autres subventions :	
Fonds Européens - Financement Accès et Transports (ET, et RDES)	200 000,0
Fonds Européens FSE - Accès et Transports des bénéficiaires du RSA	200 000,0
Fonds Européens FSI - Accès et accompagnement des bénéficiaires du RSA	323 000,0
Caisse d'Épargne Hauts-de-France	30 000,0
Aides Mobilité	30 000,0
Banque des Territoires (VA)	17 000,0
Banque des Territoires FIDES - Battice	40 000,0
Banque des Territoires FIDES/SES	6 000,0
BPFRAANCE (PSC) Marne	11 000,0
Finance Action - Battice	123 400,0
Total autres subventions	420 000,0
Reprises sur provisions et amortissements - tout type de charges	
Reprises sur provisions et amortissements	0
Transferts de charges	0
Total reprises sur provisions et amortissements - tout type de charges	0
Autres passifs :	
Expertise FIDES	7 200,0
Produits Retenues	10 000,0
Produits exceptionnels	0
Total autres passifs	17 200,0
Total des produits	3 827 172,9
Résultat	0,0

Budget Synthétique par Grandes Masses

Charges	Montant	%
Autres Achats et charges externes	504 962 €	20,0%
Masse salariale	1 876 248 €	74,2%
Impôts et taxes	127 962 €	5,1%
Dotations aux amortissements	17 000 €	0,7%
Charges Financières	1 700 €	0,1%
Total des charges	2 527 872 €	100%
Produits	Montant	%
Fonds Européens- Fin TPE et ESS	280 000 €	11,08%
Fonds Européens - Ftj + Acppt BRSA	323 394 €	12,79%
Fonds Européens -FSE + Accpt BRSA	206 929 €	8,19%
Etat	114 691 €	4,54%
Conseil Régional	460 567 €	18,22%
Conseil Départemental	656 232 €	25,96%
Collectivités Locales	54 900 €	2,17%
Banque des Territoires	83 959 €	3,32%
BPIFrance	71 600 €	2,83%
France Active	183 400 €	7,26%
Caisse d'Epargne Hauts-de-France	50 000 €	1,98%
Aesio	20 000 €	0,79%
Expertises FIDESS	7 200 €	0,28%
Produits Financiers	15 000 €	0,59%
Total Produits	2 527 872 €	100,00%

Pôle Partenariats et Ingénierie

Mission Economie Sociale et Solidaire

CONVENTION

Objet : Partenariat 2025 – Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire

N° dossier : 2025-01798

Entre

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par Monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 15 avril 2024.

ci-après désigné par « le Département » d'une part,

Et

Et le Groupement d'Intérêt Public « Pas-de-Calais Actif », dont le siège social est situé au 23 rue du 11 novembre, 62 300 LENS,

identifiée au répertoire SIREN sous le n° 186 200 093 000 83,

représentée par

ci-après désigné par « L'organisme » ;

d'autre part,

Vu : le code général des collectivités territoriales ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente réunie le 09 décembre 2024 ;

Vu : la demande présentée par Pas-de-Calais Actif en date du 15 avril 2025 ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente réunie le 16 juin 2025 ;

Ceci exposé il a été convenu entre les parties ce qui suit,

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les relations entre le Département et l'organisme au titre de la mise en œuvre l'action partenariale « Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire » détaillée à l'article 2.

Article 2 : Nature du projet soutenu

L'organisme s'engage à mettre en œuvre l'action partenariale « Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire » sur le département du Pas-de-Calais visant à faciliter notamment le développement d'initiatives solidaires, culturelles, sociales, sportives, de coopération, d'innovation sociale, d'expérimentation, en cohérence avec les orientations du Département en matière d'Économie Sociale et Solidaire.

Ainsi, l'organisme s'engage dans la mise en œuvre ci-après :

- DASESS, dispositif d'appui aux structures de l'Économie sociale et solidaire qui rencontrent des problématiques mettant en péril leur pérennité. Ces structures bénéficieront d'un diagnostic approfondi présentant l'origine et la nature des difficultés assorti éventuellement d'un plan d'actions afin d'évaluer l'opportunité de mobiliser un prestataire extérieur, dont l'intervention serait financée par le dispositif. La structure pourra alors être accompagnée techniquement dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à résoudre les difficultés repérées. L'organisme assurera un suivi post-accompagnement des structures bénéficiaires ;
- FIDESS, dispositif permettant à un porteur d'initiative d'effectuer une étude-action pour aider à la maturation d'une initiative porteuse de pratiques d'économie sociale et solidaire, d'innovation sociale, de coopération ou de transformation économique, environnementale et sociétale. Le porteur d'initiative pourra être repéré dans le cadre des comptoirs à initiatives citoyennes du Budget citoyen ou orienté vers celui-ci. L'étude-action d'une durée de 6 à 9 mois débouchera sur la constitution d'une structure reconnue de l'Économie sociale et solidaire au titre de l'article 1er de la loi Économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014. Pendant la durée de l'étude-action, le porteur de l'initiative sera hébergé au sein d'une structure de l'Économie sociale et solidaire du Pas-de-Calais ;
- Propulsons!, la plateforme départementale de financement participatif du Pas-de-Calais en lien étroit avec le Budget citoyen. L'objectif est de maximiser le nombre d'initiatives déposées dans le cadre du Budget citoyen optant pour le lancement d'une campagne de financement participatif. Pas-de-Calais Actif poursuivra la dynamique engagée en ce sens ;
- Pas-de-Calais Territoire d'ESS a pour objectif d'apporter des réponses en terme d'accompagnement technique ou d'étude-action aux initiatives d'Économie sociale et solidaire portées sur le territoire départemental, et notamment celles rencontrées dans le cadre du Budget citoyen. Il s'adaptera aux besoins des initiatives. L'analyse des besoins et des propositions d'orientation se feront au cours d'une rencontre entre le porteur d'initiatives, la Mission ESS et Pas-de-Calais Actif, pour évaluer et déterminer ensemble le besoin de l'initiative dans son environnement économique et sociétal. Sur cette base et sous réserve d'éligibilité au dispositif, une proposition d'intervention via le ou les compartiments de Pas-de-Calais Territoire d'ESS sera effectuée. Pas-de-Calais Actif mettra en place la procédure d'accompagnement choisie et se chargera d'assurer le bon déroulé des accompagnements financés et la bonne exécution des missions par les consultants notamment au travers de l'organisation de comités de suivi au sein desquels la Mission ESS pourra être associée ;
- Mobilisation innovante de ressources en cohérence avec les orientations départementales en matière d'Économie sociale et solidaire et concordantes avec le CDESS. Il participera notamment à animer des actions « Pour aller plus loin » : « Coaching financier et Construction d'un plan d'affaires », « Écriture de son budget prévisionnel », « Communication sur son projet », « Rendre compte de son initiative » ;

Article 3 : Période d'application de la convention

La convention s'applique pour la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2025**.

En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Néanmoins, l'organisme qui justifierait du retard pris dans la réalisation de son projet pourra demander une **prolongation exceptionnelle, six mois avant la date d'échéance de la convention**. Cette demande sera soumise à la délibération de la Commission Permanente.

Article 4 : Montant de la participation

Afin de permettre l'accomplissement de l'opération prévue par la présente convention, le Département s'engage à verser à l'organisme une aide déterminée comme suit :

- Une participation maximale de **484 000 €** relative à la mise en œuvre « Partenariat 2025 - Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire » ;

L'intervention du Département du Pas-de-Calais est plafonnée au montant indiqué ci-dessus. Après établissement du contrôle de service fait, elle peut être diminuée en fonction des dépenses effectivement réalisées et des ressources effectivement reçues, un titre de recette sera alors émis par les services départementaux envers l'organisme.

Article 5 : Modalités de versement

En fonction des capacités financière du Département, le versement de la participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Conformément à la délibération de la Commission permanente du 09/12/2024, un acompte de 100 000 € (ligne budgétaire 020Q-EPF-D « Dépenses de fonctionnement ») a été versé en amont de la signature de la présente convention,
- Un 2^{ème} versement de 304 873 € interviendra après signature de la présente convention par les parties, il est composé comme suit :
 - 50 873 € (ligne budgétaire 020Q-AE25 « Autres participations »)
 - 254 000 € (ligne budgétaire 020Q-EPF-D « Dépenses de fonctionnement »)
- Le solde de 79 127 € (ligne budgétaire 020Q-AE25 « Autres participations »), sera établi après contrôle du service fait et sur production du bilan final d'exécution.

Toutefois, le montant maximal de la participation départementale ne pourra être supérieur au total prévu à l'article 4 de la présente convention.

Le paiement sera établi par virement effectué par Monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Référence IBAN : _____

Référence BIC : _____

Domiciliation : _____

Titulaire du compte : _____

Article 6 : Bilan final d'exécution

L'organisme s'engage à fournir au Département **au plus tard le 1er décembre 2026**, le bilan final d'exécution. Il sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'opération.

Il prendra en compte les coûts et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Ce bilan final d'exécution est constitué de :

- Un bilan d'activités quantitatif et qualitatif de l'opération, un descriptif des conditions de sa réalisation et des résultats obtenus,
- Un bilan financier reprenant les dépenses réalisées pour la mise en œuvre de l'opération.

Article 7 : Obligations de communication

Le Département sera particulièrement attentif à ce que le partenariat avec l'organisme lui permette également de développer sa visibilité et la reconnaissance de son rôle de partenaire institutionnel.

Pour cela, l'organisme s'engage à respecter les obligations mentionnées ci-dessous.

Sur les supports de communication, il s'agira d'apposer le logo du Conseil départemental « 62,Pas-de-Calais Mon Département » de façon parfaitement visible et lisible sur les supports (téléchargement sur <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Divers », sous rubrique « Logotype ») :

- Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyer, journal/gazette édités par le bénéficiaire...),
- Signalétique événementielle réalisée pour une manifestation le cas échéant,
- Invitations pour un évènement le cas échéant.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat :

- Communiqués ou dossiers de presse + lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 8 : Modalités de contrôle

Les agents départementaux des services concernés assurent le contrôle du service fait.

L'organisme s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département.

Pour mener à bien le contrôle de service fait, l'organisme bénéficiaire présentera aux agents chargés du contrôle un bilan final, dans les délais fixés à l'article 6. Ce bilan sera composé de tous documents et pièces établissant la réalité de la mise en œuvre des actions décrites à l'article 2 ainsi que l'éligibilité des dépenses encourues et des ressources perçues.

Article 9 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : Reversements, résiliation et litiges

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties et en particulier, s'agissant de l'organisme, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'organisme de se soumettre aux contrôles,

celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de résiliation, l'organisme sera tenu de reverser au Département les sommes non utilisées et indûment versées du fait de la résiliation.

Le remboursement de la totalité des sommes versées pourra notamment être exigé si le bilan final d'exécution prévu à l'article 6 n'est pas produit, au plus tard le 1^{er} décembre 2025, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance départementale ou nationale, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'organisme qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au versement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 11 : Règlement des litiges

En cas de différends concernant l'application de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable ; à défaut le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Président

Pour Pas-de-Calais Actif

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Mission Economie Sociale et Solidaire

RAPPORT N°7

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

PAS-DE-CALAIS ACTIF - CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Fondements juridiques

- Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit - article 113 : autorisant les Groupement d'Intérêt Public à recevoir des subventions et des contributions financières de ses membres ;
- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2017 « Budget citoyen » ;
- Délibération du Conseil départemental du 22 mars 2021 « Participation du Département du Pas-de-Calais au capital des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) » ;
- Délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais ».

Contexte

Pas-de-Calais Actif s'inscrit comme un partenaire privilégié du Conseil départemental pour le maintien, le développement de l'Économie Sociale et Solidaire porteuse de valeurs de solidarité, de proximité, d'équité, génératrice de richesses et d'emplois sur les territoires. C'est par des interventions de conseil, d'accompagnement, de soutien, de mise en réseau, d'évaluation auprès des structures de l'Économie sociale et solidaire agissant en adéquation avec les compétences départementales que Pas-de-Calais Actif participe à la durabilité des initiatives d'Économie sociale et solidaire du Pas-de-Calais.

Au regard de la loi NOTRe, le Département intervient exclusivement en soutien aux structures reconnues Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire par la loi du 31 juillet 2014, qui inclut les Entreprises Solidaires d'Utilité Sociales, les SCIC, les SCOP, ayant un objet social en adéquation avec les compétences départementales.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du pacte des solidarités territoriales et plus précisément de l'ambition 13 : Promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires.

Bilan d'activités

En 2024, la contribution de Pas-de-Calais Actif aux politiques départementales en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire s'est traduite par la mobilisation d'un accompagnement technique et/ou financier. Cela a constitué en :

- la proposition d'accompagnements spécifiques pour le Pas-de-Calais Territoire d'ESS à 10 initiatives de porteurs d'initiatives et 2 accompagnements collectifs sur des thématiques structurantes comme l'embauche d'un 1^{er} salarié ;
- l'accueil de 29 organisations en consolidation orientées vers un accompagnement et/ou financement dans le cadre du Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS (DASESS),
- l'expertise de 3 études-actions via le Fonds d'Innovation pour le Développement de l'ESS (FIDESS),
- la mise en ligne de 10 campagnes de financement participatif (dont 2 lauréates du Budget citoyen) réussies sur la plateforme Propulsons ! pour lesquelles 686 citoyens se sont engagés. Pas-de-Calais Actif organise des animations de sessions collectives entre propulsés permettant de conforter les échanges entre pairs et faciliter les campagnes de nouveaux porteurs de projet ;
- l'accueil de 66 porteurs d'initiatives au travers des animations individuelles ou collectives du Budget citoyen (découverte du modèle économique, coaching financier, communication sur son projet) et de 21 ambassadeurs outillés pour rendre compte de leur initiative.

Présentation du partenariat

L'approche de Pas-de-Calais Actif se décline de la façon suivante :

- Intervenir en direction des structures de l'Économie sociale et solidaire du Pas-de-Calais,
- Conseiller sur les différentes problématiques économiques, financières ou sociales rencontrées par celles-ci,
- Proposer des ressources adaptées aux besoins de ces structures grâce à une gamme d'outils spécifiques,
- Évaluer la viabilité économique et financière des projets d'Économie sociale et solidaire, valider l'évaluation des besoins de financement et appréhender le risque des projets dans leur globalité,
- Accompagner dans la durée et à chaque stade de la vie des structures (émergence, création, développement, transformation, rebond) ;
- Mobiliser les réseaux et connecter les structures avec les acteurs spécialisés.

Pour cela, Pas-de-Calais Actif est en capacité de mobiliser des fonds d'ingénierie conseil, de financement d'études-action et/ou d'outils financiers : Fonds d'Initiatives pour le Développement de l'Entreprenariat Social et Solidaire (FIDESS), Dispositif d'Appui aux Structures de l'Économie Sociale et Solidaire en Consolidation (DASESS) ; Pas-de-Calais Territoire d'ESS.

La palette de dispositifs développée par Pas-de-Calais Actif facilite notamment le développement d'initiatives solidaires, culturelles, sociales, sportives, de coopération, d'innovation sociale, d'expérimentation, en lien avec les compétences départementales et mises en cohérence avec les orientations du Département en matière d'Économie Sociale et Solidaire.

Ainsi, Pas-de-Calais Actif participe à apporter des réponses modulables (étude-action, conseil-expertise, transfert de savoir-faire), adaptées aux acteurs agissant pour le développement des pratiques d'Économie sociale et solidaire.

Pour l'année 2025, il est proposé une intervention de soutien comme suit :

Fonctionnement général	130 000 €
FIDESS	38 172 €
DASESS	33 500 €
Propulsons!	39 015 €
Pas-de-Calais Territoire d'ESS	243 313 €
Total	484 000 €

Dans ce cadre, une aide globale de 484 000 € a été sollicitée par Pas-de-Calais Actif, pour l'exercice 2025. Une avance de 100 000 € a été votée lors de la commission permanente du 9 décembre 2024.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer au Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif, une participation financière d'un montant de 384 000 € au titre du solde de l'année 2025 afin de compléter l'avance de 100 000 € adoptée par la commission permanente du 9 décembre 2024, selon les modalités décrites dans le présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec le Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif, la convention au titre du partenariat 2025, dans les termes des projets joints au présent rapport ;

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C01-650A02	6568//9365	GIP Pas-de-Calais Actif	130 000,00	130 000,00	130 000,00	0,00

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-650A02	6568//9365	GIP Pas-de-Calais Actif	354 000,00	254 000,00	254 000,00	0,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250623-lmc1523039-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Publication électronique le : 11 juillet 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Ludovic LOQUET, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. René HOCQ, M. Jean-Marc TELLIER.

Absent(s) : M. Alain MEQUIGNON, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN, M. Bruno COUSEIN, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Steeve BRESNAHAN, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Maryse JUMEZ, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Maryse POULAIN, Mme Cécile YOSBERGUE.

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026

(N°2025-245)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4, L.1111-9, L.1111-10 et L.1611-4 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et, notamment, ses articles L.131-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-317 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation

2023-2026 » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18 et 20 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Mesdames Nicole CHEVALIER, Geneviève MARGUERITTE, Maryse JUMEZ, Maryse POULAIN et Brigitte PASSEBOSC ainsi que Messieurs Bruno COUSEIN, Etienne PERIN, François LEMAIRE, Steeve BRIOIS et Alain MEQUIGNON, intéressés à l'affaire, sont sortis de la salle avant la mise en discussion du rapport. Ils n'ont donc pris part ni au débat, ni au vote.

Madame Cécile YOSBERGUE ainsi que messieurs Pierre GEORGET et Frédéric MELCHIOR, intéressés à l'affaire et excusés, n'ont pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté de communes Osartis-Marquion, les Communes d'Achicourt, Nortkerque, Avion, Bully-les-Mines, Carvin et Hénin-Beaumont, et le SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance », les contrats de territoire 2023-2026, dans les termes des projets joints en annexes à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer à la Communauté de communes Osartis-Marquion, une subvention de 12 101 € pour son projet de Maison du Canal à Marquion, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer à la Commune d'Achicourt, une subvention de 350 000 € pour son projet de construction d'une Médiathèque mutualisée entre les communes d'Achicourt et de

Beaurains surnommée « la Bulle » selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Lumbres, une subvention de 200 000 € pour son projet de décarbonation de l'approvisionnement énergétique de la piscine communautaire, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer à la Commune de Fauquembergues, une subvention de 200 000 € pour son projet d'aménagement de la ville haute, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 6 :

D'attribuer à la Commune de Saint-Omer, une subvention de 37 971 € pour son projet de rénovation du pont du Pointi, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 7 :

D'attribuer aux Communes de Saint-Omer et de Clairmarais, des subventions respectives de 200 000 € et 300 000 € pour leur projet d'aménagement de la voie touristique de Saint-Omer à Clairmarais (RD 209), selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 8 :

D'attribuer au SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance », une subvention de 143 600 € pour son projet de relocalisation de la Maison de la Petite-Enfance, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 9 :

D'attribuer à la Commune de Nortkerque, une subvention de 410 000 € pour son projet de construction d'une salle socio-culturelle à vocation intercommunale, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 10 :

D'attribuer à la Communauté de communes de la région d'Audruicq, une subvention de 240 000 € pour son projet de construction d'une maison des solidarités, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 11 :

D'attribuer à la Commune d'Avion, une subvention de 250 000 € pour son projet de construction d'un centre aquatique, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 12 :

D'attribuer à la Commune de Bully-les-Mines, une subvention de 250 000 € pour son projet de construction d'une piscine municipale, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 13 :

D'attribuer à la Commune de Carvin, une subvention de 50 000 € pour son projet de développement d'un espace sportif au stade des Plantigeons, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 14 :

D'attribuer à la commune de Courrières, une subvention de 100 000 € pour son projet de requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri (phase 2), selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 15 :

D'attribuer à la Commune d'Hénin-Beaumont, une subvention de 1 000 000 € pour son projet de requalification et d'extension du complexe sportif Atrium et de la salle Lelaure dédiés à la pratique des activités d'escrime et de gymnastique, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 16 :

D'attribuer à la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, une subvention de 139 999,70 €, pour son projet de sécurisation de la courtine du cavalier d'Attin des remparts de Montreuil-sur-Mer, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 17 :

D'attribuer à la Communauté de communes des 7 Vallées, une subvention de 150 000 €, pour son projet d'extension et de réhabilitation d'une structure dédiée à la famille et à la petite enfance à Campagne-les-Hesdin, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 18 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuilsois, les Communautés de communes Osartis-Marquion, du Pays de Lumbres, de la région d'Audruicq et des 7 Vallées, les Communes d'Achicourt, de Fauquembergues, de Saint-Omer, de Clairmarais, de Nortkerque, d'Avion, de Bully-les-Mines, de Carvin, de Courrières et d'Hénin-Beaumont et le SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance », les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 19 :

Les dépenses versées en application des articles 2 à 17 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-501A01	2324/2041482/204158290501	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	7 000 000,00	4 033 671,70

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 65 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Absents sans délégation de vote : 13 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)

(Adopté)

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

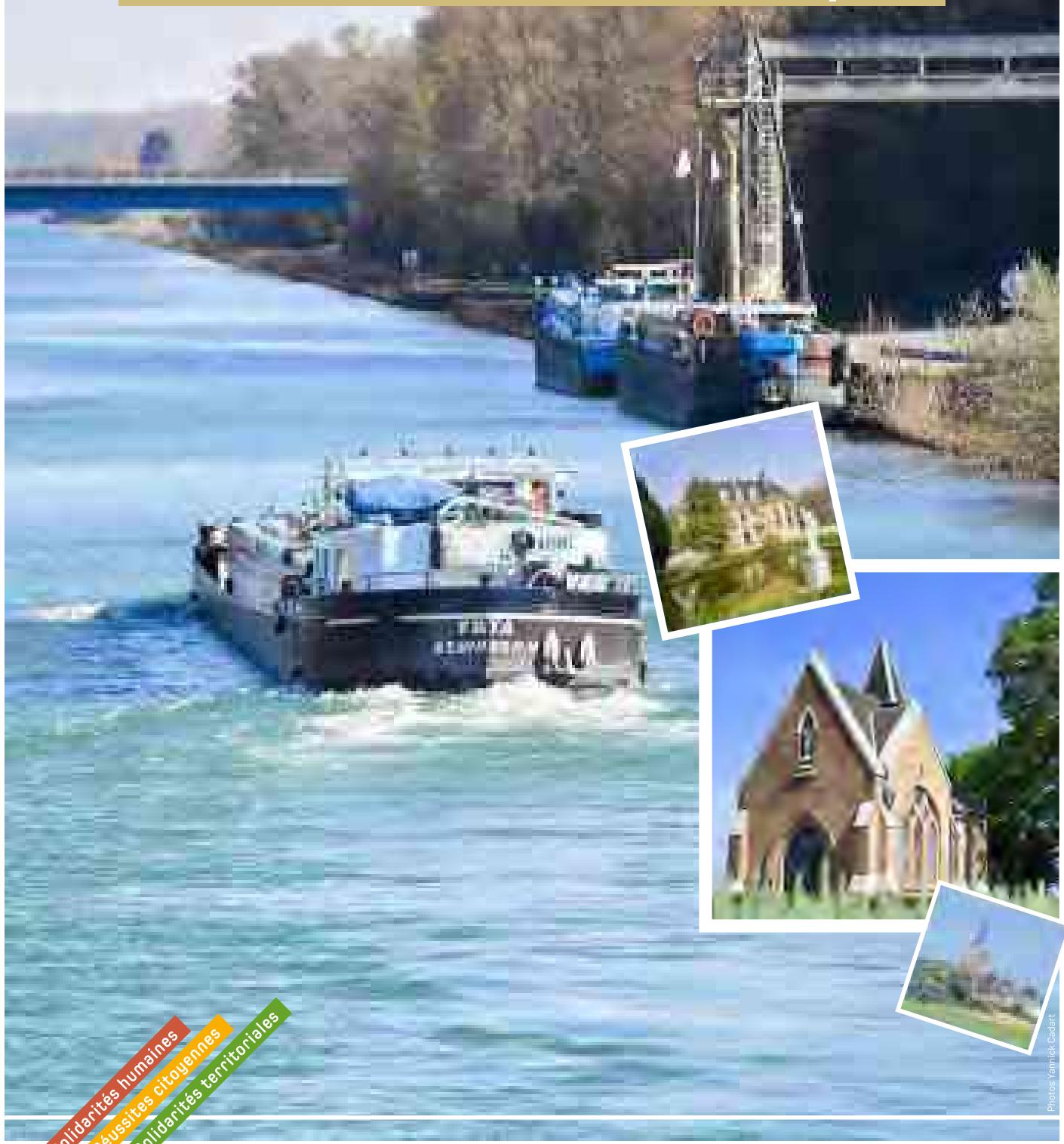
Signé

Maryline VINCLAIRE

Territoire	Maitrise d'ouvrage		Opération	FIT
Arrageois	Communauté de communes Osartis-Marquion	1	Maison du Canal à Marquion	12 101,00 €
Arrageois	Achicourt	1	Construction d'une Médiathèque mutualisée entre les communes d'Achicourt et de Beaurains surnommée « la Bulle »	350 000,00 €
Audomarois	Communauté de communes du Pays de Lumbres	4	Décarbonation de l'approvisionnement énergétique de la piscine communautaire	200 000,00 €
Audomarois	Fauquembergues	2	Aménagement de la ville haute	200 000,00 €
Audomarois	Saint-Omer	3	Rénovation du pont du Pointi	37 971,00 €
Audomarois	Saint-Omer	4	Aménagement de la voie touristique de Saint-Omer à Clairmarais (RD209)	200 000,00 €
	Clairmarais			300 000,00 €
Boulonnais	SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil "petite-enfance"	1	Relocalisation de la Maison Petite Enfance	143 600,00 €
Calaisis	Nortkerque	1	Construction d'une salle socio-culturelle à vocation intercommunale	410 000,00 €
Calaisis	Communauté de communes de la région d'Audruicq	2	Construction d'une maison des solidarités	240 000,00 €
Lens-Hénin	Avion	1	Construction d'un centre aquatique	250 000,00 €
Lens-Hénin	Bully-les-Mines	1	Construction d'une piscine municipale	250 000,00 €
Lens-Hénin	Carvin	1	Développement d'un espace sportif au stade des Plantigeons	50 000,00 €
Lens-Hénin	Courrières	2	Requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri (phase 2)	100 000,00 €
Lens-Hénin	Hénin-Beaumont	1	Requalification et extension du complexe sportif Atrium et de la salle Lelaure dédiés à la pratique des activités d'escrime et de gymnastique	1 000 000,00 €
Montreuilois-Ternois	Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuilois	2	Sécurisation de la courtine du cavalier d'Attin des remparts de Montreuil-sur-Mer	139 999,70 €
Montreuilois-Ternois	Communauté de communes des 7 Vallées	2	Extension et réhabilitation d'une structure dédiée à la famille et à la petite enfance à Campagne-les-Hesdin	150 000,00 €
			TOTAL	4 033 671,70 €

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté de Communes Osartis-Marquion



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

■ *Le territoire Osartis-Marquion*





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes: **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire**

La Communauté de Communes Osartis-Marquion est un territoire aux multiples attraits avérés et reconnus tels que ses richesses environnementale et patrimoniale. Mais c'est surtout un territoire de résilience qui a su se relever suite aux fermetures d'industries et à l'arrêt de la BA 103 qui ont laissé de nombreuses friches et supprimé de nombreux emplois. C'est aussi un territoire inscrit dans les dynamiques de territoire et qui croit en la co-construction. Les contractualisations avec le Département en sont l'illustration. Le département est un partenaire capital pour le développement de notre Communauté et de nos communes.

De par sa situation géographique, proche des axes structurants, Osartis-Marquion, est toujours prête à relever des challenges, comme la reconversion de la BA 103 et maintenant l'arrivée du Canal Seine-Nord Europe avec la construction de son plus grand port intérieur sur son territoire. Le Canal jalonnera le territoire par ses ouvrages d'Art, en particulier l'écluse visitable d'Oisy-le-Verger, et créera une nouvelle perspective en modifiant le paysage local. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés dans un partenariat avec le CAUE pour anticiper et nous adapter à ces changements de paysages.

Dans un contexte où les individualités tendent à prévaloir, nous réaffirmons notre foi en l'esprit communautaire. Depuis l'origine, le développement économique et l'emploi ont été le socle de notre action, ajouté à cela les services à la population dans le domaine de la petite enfance/jeunesse, les personnes âgées, le développement touristique, le sport, la culture et la préservation de l'environnement.

Pour notre Communauté de communes, 2025 est l'année d'aboutissement d'une procédure d'élaboration d'un projet de territoire accompagné d'un pacte financier et fiscal de solidarité avec nos communes. La Communauté de Communes s'appuie désormais sur un document stratégique, certes, à faire évoluer dans l'avenir, mais qui est un cadre indispensable pour poursuivre sa route et faire face aux nombreux défis qui l'attendent.



**Pierre Georget,
Président de la Communauté de Communes Osartis-Marquion**

Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- Construction de la piscine intercommunale Aquatis
- Aménagement du centre bourg de Vitry-en-Artois
- Construction de la maison de santé pluridisciplinaire de Baralle.

*zoom
sur une opération
contractualisée*



Aménagement du centre bourg de Vitry-en-Artois

La commune de Vitry-en-Artois, identifiée comme « pôle urbain majeur » du Val de Scarpe dans le SCOT d'Osartis Marquion et comme « pôle intermédiaire » dans le SDAASP, joue un rôle structurant dans l'armature territoriale du secteur.

Disposant de services intermédiaires (collège, commerces...), attractive sur le plan résidentiel et offrant une grande proximité aux axes routiers structurants (A1, RD950), elle a connu ces dernières années un développement économique important et une augmentation de sa population. L'adaptation des équipements et services à cette évolution était indispensable pour conforter l'attractivité de la commune.

Le centre-ville de Vitry-en-Artois concentre les principaux équipements de la commune (mairie, écoles, cantine scolaire, salle des fêtes, médiathèque), ainsi que de nombreux commerces et activités libérales. Cette multiplicité des usages entraînait un manque de lisibilité des espaces et un trafic automobile important.

Ainsi le Département a souhaité participer à l'aménagement durable et valoriser le cadre de vie de cette polarité dont le rayonnement s'étend sur les communes rurales voisines.

L'aménagement a permis de sécuriser les abords des équipements publics et des commerces et d'améliorer la prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La commune a également souhaité développer les modes de déplacements doux en créant des voiries spécifiques pour les piétons et les cyclistes et réaliser des aménagements nécessaires pour sécuriser l'accès au collège.

Cet aménagement s'inscrit également dans la dynamique de réappropriation des différentes friches situées en cœur de bourg afin de les valoriser et de développer de nouveaux usages.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes départementaux

■ Préambule

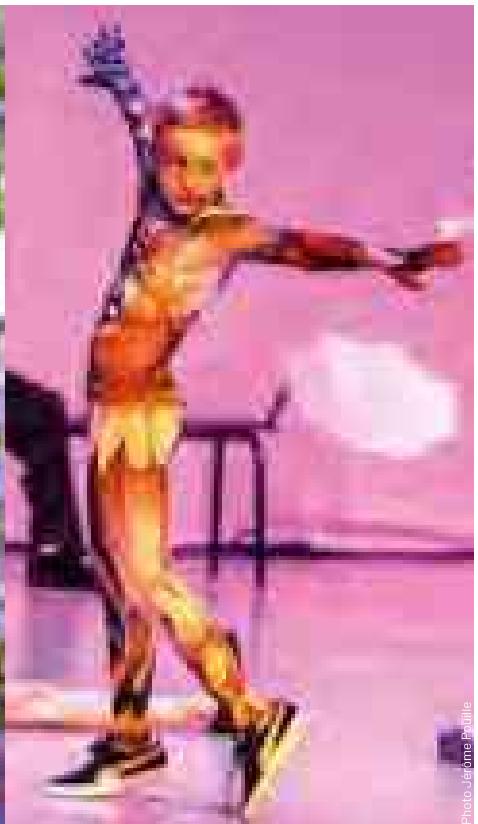
Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



■ *Le pacte des solidarités territoriales*

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonnable qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

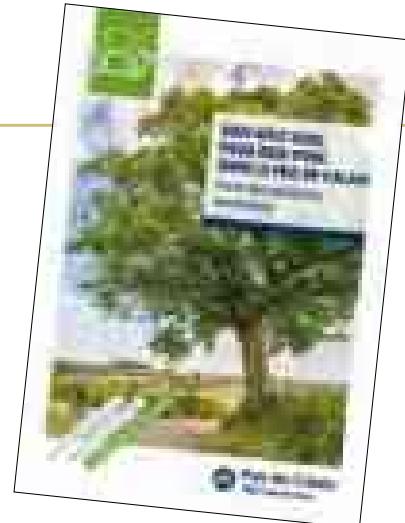
la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonnable des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kévin Wimetz

■ *Le pacte des solidarités humaines*

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



Photo: Yamnick Cadart

- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et sémanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

■ *Le pacte des réussites citoyennes*

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunesse en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.



Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Le projet de territoire du partenaire

Un territoire qui innove et anticipe les transitions

Déterminée à s'adapter aux défis du futur, la Communauté de Communes Osartis-Marquion mise sur l'innovation, la sobriété et l'intelligence collective pour accompagner les transitions en cours : écologique, énergétique, économique et sociale. L'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), et sa participation au Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME et les EPCI de l'arrondissement d'Arras, témoignent de cette volonté d'agir à l'échelle du bassin de vie. Le recyclage foncier, la requalification des friches et la lutte contre l'artificialisation sont des leviers activés dans le cadre du PLUi et du SCoT, tout comme le soutien aux initiatives de production d'énergie renouvelable ou d'agriculture durable. Cette approche anticipative vise aussi à réduire les vulnérabilités du territoire face aux risques, en particulier ceux liés au changement climatique (érosion des sols, coulées de boue...), en soutenant une gestion plus résiliente et plus sobre de l'espace.

Un territoire où il fait bon vivre à tous les âges

La qualité de vie est une priorité pour Osartis-Marquion, qui s'attache à proposer à tous les âges de la vie des services accessibles et inclusifs pour les jeunes enfants et les personnes âgées. Pour la petite enfance et la jeunesse, des dispositifs comme le relais « À Mini Pas » et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et les séjours de vacances, ainsi que

des actions culturelles via le contrat local d'éducation artistique (CLEA), créent un environnement éducatif, ludique et culturel propice à l'épanouissement. Pour les personnes âgées et en situation de handicap, le SPASAD propose un accompagnement global, incluant des soins à domicile, de l'aide aux actes quotidiens, ainsi que des actions préventives et un soutien aux aidants. Cette approche de maintien à domicile garantit l'autonomie tout en répondant aux défis du vieillissement.

Un territoire qui mise sur les mobilités du quotidien

Convaincue que la mobilité est un levier d'équité, d'inclusion et de transition, la Communauté de Communes développe une politique ambitieuse pour améliorer les déplacements du quotidien. Depuis 2021, la collectivité s'est saisie de la compétence mobilité pour agir au plus près des habitants, et a développé un service de transport à la demande dès 2018, dans un contexte où 90 % des ménages sont motorisés et où la voiture reste le mode de transport largement dominant. Face à ce constat, la collectivité souhaite proposer des alternatives concrètes à l'autosolisme, sans bouleverser les habitudes de vie, mais en favorisant des choix plus durables, plus économiques et plus solidaires. Le Plan de Mobilité Simplifiée, en cours de déploiement, prévoit d'améliorer la desserte en transport public, favoriser le partage de l'automobile, avec l'encouragement du covoiturage, renforcer les solidarités et l'accès à

l'emploi, notamment à travers la mobilité solidaire, enfin développer les mobilités actives, comme la marche et le vélo, sur les nombreux itinéraires identifiés par le schéma directeur cyclable. L'objectif est double : permettre à chacun de se déplacer facilement, quel que soit son âge ou sa situation, tout en réduisant l'empreinte carbone des transports et en améliorant la qualité de l'air.

Un territoire qui ose la culture et le tourisme autrement

La culture et le tourisme sont envisagés comme des vecteurs d'émancipation, d'ouverture et de valorisation du territoire. Osartis-Marquion a récemment adopté un schéma de lecture publique qui met en réseau les bibliothèques et médiathèques, renforçant ainsi l'accès à la culture de proximité. Chaque année, la proposition d'une saison culturelle et les cours dispensés dans le cadre de l'Ecole Rurale Intercommunale de Musique (ERIM) bénéficient d'un soutien important du Conseil Départemental. L'identité du territoire, marquée par son histoire, ses paysages et ses ressources naturelles, est aussi un atout pour le tourisme durable. Le développement du réseau cyclable en points-nœuds, sous maîtrise d'ouvrage départementale, viendra renforcer l'offre de découverte en mobilité douce et immersive. Cette stratégie culturelle et touristique répond aussi à des enjeux d'inclusion, d'attractivité et de valorisation des patrimoines locaux, en veillant à une diversité de l'offre en valorisant les espaces naturels sensibles.



Photo Yannick Cadart

Un territoire moteur de la dynamique Canal Seine-Nord Europe

À l'horizon 2030, l'arrivée du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) représente une opportunité majeure de transformation et de repositionnement pour Osartis-Marquion. À la croisée des enjeux économiques, sociaux et écologiques, le territoire va bénéficier de multiples retombées qui renforceront sa compétitivité, sa durabilité et son attractivité. D'un point de vue économique, le chantier du canal, constituera un levier essentiel pour la création d'emplois locaux, en particulier dans les secteurs de la construction, de la logistique et des services. Il offrira des opportunités professionnelles pour les habitants, notamment les jeunes actifs ou les personnes éloignées de l'emploi. À long terme, une fois le canal en service, des milliers d'emplois seront créés, notamment dans les secteurs

de la logistique fluviale, du transport, et des activités industrielles qui gravitent autour du port intérieur de Marquion. Ce dernier deviendra, avec E-valley, un hub logistique multimodal majeur, renforçant la compétitivité des entreprises locales et attirant de nouveaux investissements. En parallèle, la transition écologique est au cœur de la stratégie du CSNE. Le canal, en privilégiant le transport fluvial, constitue une alternative durable au transport routier, réduisant ainsi les émissions de CO₂ et contribuant directement à la lutte contre le changement climatique. Enfin, ce projet induit une transformation significative du cadre de vie local. L'aménagement des rives du canal, la modernisation des infrastructures et le développement de nouveaux services attireront non seulement les entreprises, mais aussi les habitants et les visiteurs, renforçant

l'image d'Osartis-Marquion comme un territoire dynamique, résilient et tourné vers l'avenir. Consciente de l'importance de ce projet structurant, la Communauté de Communes l'inscrit dans une stratégie plus globale d'aménagement du territoire. Cette approche vise à relier les enjeux économiques aux attentes des habitants et à la valorisation paysagère. L'intercommunalité accompagne notamment cette mutation par des projets d'éducation, de médiation et de valorisation autour du canal, à travers la Maison du Canal et d'autres initiatives favorisant l'appropriation de l'ouvrage par les citoyens et son intégration dans les paysages locaux. Ce projet est donc bien plus qu'une infrastructure : il représente un levier stratégique pour la croissance économique, la transition énergétique et la qualité de vie des habitants.

Partie 2

Axes communs du contrat

Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes Osartis-Marquion

Les différents échanges ayant eu lieu avec la CC Osartis-Marquion ont permis d'identifier six enjeux partagés.

Promouvoir la mobilité active afin de répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers

Le territoire de la communauté de communes Osartis-Marquion est bien desservi par un réseau routier communal, intercommunal et départemental dense, avec des axes structurants tels que la RD 950 et la RD 939. Il est également traversé par les 3 autoroutes A1, A26 et A2 avec 2 échangeurs au Nord à Fresnes-les-Montauban pour l'A1 et au Sud à Marquion pour l'A26. Le réseau ferroviaire dessert uniquement la partie nord du territoire avec plusieurs points d'arrêt à Biache-Saint-vaast, Vitry-en-Artois, Brebières et Corbehem.

La mobilité est devenue aujourd'hui une préoccupation majeure pour tous les habitants et concerne tous les aspects de la vie quotidienne. La Communauté de communes connaît une forte dépendance à la voiture individuelle, 86 % des actifs de la CC utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Elle souhaite, donc, soutenir le développement de nouvelles pratiques de déplacements alternatifs et bas carbone en milieu rural. Pour cela la CC a engagé deux études: le Schéma directeur cyclable et le Plan de mobilité simplifié. L'arrêté projet de ces deux documents a eu lieu en fin d'année 2024. La Communauté de Communes Osartis-Marquion et le Département du Pas-de-Calais souhaitent développer un projet innovant et expérimental, au service de la mobilité active et de la transition écologique en milieu rural, en faisant abstraction de la domanialité et avec le souci de la sobriété économique et écologique.

L'objectif de ce projet est la constitution d'un réseau cyclable en milieu rural, utilitaire et de loisir, en réutilisant une partie du réseau routier secondaire (RD de 3^{ème} catégorie, voie communale, intercommunale et voie agricole revêtue) à destination des mobilités actives et notamment des cyclistes. Il conviendra dans un premier temps d'identifier des routes doublons à réserver pour les modes actifs et des routes à partager et à sécuriser. Le Département va également développer un réseau points nœuds sur le territoire de la Communauté de Communes, avec un déploiement progressif du jalonnement à compter de l'année 2026.

Le délaissé ferroviaire Quéant-Marquion est un axe identifié pour développer les mobilités douces: l'étude environnementale ayant révélé de forts enjeux écologiques, le cheminement à proposer devra respecter au maximum les fonctionnalités naturelles du linéaire.

Le Département a accompagné la réalisation d'études cyclables du collège de Vitry-en-Artois (2016) et de Biache-Saint-Vaast (2017). La réalisation des travaux préconisés dans le cadre des études de sécurisation de la desserte cyclable reste encore à réaliser. Le département pourra accompagner financièrement les travaux à travers son dispositif Modes doux.

Développer le potentiel touristique du territoire

Le Département souhaite développer un tourisme accessible à tous et de proximité. La Communauté de communes agit pour la préservation des ressources natu-

relles et le développement du tourisme de proximité. Le territoire accueille essentiellement des touristes de la région, attirés par les nombreux sites tels que les bois, étangs de pêche, campings, hébergements insolites, sentiers de randonnée... Le territoire dispose en effet de réels atouts avec la présence d'un patrimoine naturel et paysager autour des Vallées de la Scarpe et de la Sensée qu'il est aujourd'hui nécessaire de préserver. Autour du marais d'Ecourt-Saint-Quentin et des Communes concernées par les espaces de marais, un projet de développement touristique pourrait ainsi être envisagé sur la thématique de la randonnée et de l'eau.

Le développement d'activités de loisirs autour de la thématique de la randonnée et de l'eau (activités nautiques, pêche) constitue un atout à valoriser. Treize circuits de randonnées (soit 150 km de sentiers) sillonnent le territoire et invitent à découvrir les curiosités de l'histoire et du patrimoine, des paysages et les richesses naturelles de ce vaste territoire. Sept communes (Arleux-en-Gohelle, Palluel, Dury, Ecourt-Saint-Quentin, Eterpigny, Haucourt et Saudemont) sont labellisées « Village Patrimoine » et participent ainsi au développement d'un tourisme de proximité.

Située au cœur de la ville de Biache-Saint-Vaast, la base nautique Léon Javelot, inscrite au PDESI (Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires) est un lieu de développement des activités de canoë-kayak, mais également un point de départ idéal connecté à de

nombreuses possibilités de parcours de randonnée pédestre et cyclable. La Scarpe offre, en effet, une connexion naturelle vers Arras au sud-ouest et Douai au nord-est dont il convient de réaménager le chemin de halage, pour une accessibilité aisée aux modes doux.

Préserver le cadre de vie en conciliant la préservation de l'environnement et le maintien de l'activité économique

Le territoire de la CC Osartis-Marquion est un territoire rural qui reste fortement marqué par la présence du secteur agricole et agro-alimentaire, en particulier dans la partie sud. Les paysages sont façonnés par l'activité agricole qui représente 82 % de la surface occupée du territoire, notamment avec de grandes cultures intensives. L'artificialisation des sols, peu maîtrisée ces dernières années (étalement urbain, disparition des prairies, des haies...) a entraîné une vulnérabilité du territoire aux risques naturels. La CC Osartis-Marquion, consciente de cet enjeu majeur a pris la compétence « Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement », en complément de la compétence GE-MAPI. Une étude sur le bassin-versant de l'Hirondelle a été réalisée. Le Département pourrait accompagner certains travaux, au regard de la propriété foncière et en fonction des dispositifs de subvention mobilisables. Le Département, en qualité de gestionnaire des routes départementales et donc contribuant à son niveau à la captation et à l'accélération du ruissellement prendra sa part sur la base des conclusions de l'étude hydraulique réalisée. Les conclusions de l'étude ont été rendues et permettent d'envisager la mise en œuvre d'un programme ambitieux d'hydraulique douce.

De par sa situation à proximité des grands axes routiers (A1, A26, A2, D950, D939), proche des gares TGV d'Arras et de Douai, la CC Osartis-Marquion est également un territoire attractif sur le plan économique. Le tissu économique reste relativement diversifié (activités de transport, de commerce et d'industrie). La CC a en effet su maintenir une dynamique économique en cherchant à accueillir de nouvelles activités. Le développement du secteur de la logistique est actuellement en plein essor avec la mise en exploitation, fin 2024, d'un sixième entrepôt et l'arrivée de

250 nouveaux emplois sur le site E-Valley. Le développement de ce type d'activités génère de nombreuses nuisances (bruit, insécurité, trafic poids-lourd) qui ont un impact sur le cadre de vie des habitants. Ainsi, le long de la RD 307 à Corbehem, le développement de la zone d'activités et l'installation de nouvelles entreprises ont occasionné une augmentation des nuisances liées au bruit. L'installation d'un mur anti-bruit pourrait être réalisée, après accord tripartite (Département/Entreprises/CC) sur son financement. La question de l'augmentation des flux de transit, notamment la traversée des communes situées le long de la RD 950 et de la RD 939 par les poids-lourds pourrait faire l'objet d'une étude et de potentiels travaux notamment sur la sécurisation permettant de concilier activité économique (compétence intercommunale) et préservation du cadre de vie.

Proposer une offre de services équilibrée, facteur d'attractivité du territoire

La CC Osartis-Marquion contribue à développer la pratique sportive sur son territoire, elle accompagne notamment la création d'équipements sportifs communaux par le biais du fonds de concours, on en compte 175. Elle rejoint ainsi l'ambition 3 du Pacte des réussites citoyennes du Département de « Rendre accessible à tous les pratiques culturelles et sportives », certains équipements ont ainsi été accompagnés financièrement par le département. La présence de deux piscines au sein du territoire (AQUATIS et piscine du collège de Marquion, cette dernière étant propriété du Conseil Départemental mais gérée par la Communauté de Communes) permet une accessibilité équitable pour tous les habitants, que ce soit pour le loisir ou l'apprentissage de la natation. Le sport santé fait l'objet d'actions spécifiques au sein d'AQUATIS, des jeunes du territoire sont formés au BNS-SA une section sauvetage a été créée à la piscine de Marquion, pour les élèves de la 6ème à la 3ème. Les instituts médico-éducatifs (IME) sont inclus dans le projet global, pour l'insertion des personnes en situation de handicap, et l'accueil des ALSH durant l'été est une belle opportunité pour les jeunes, dans le cadre d'Aquatis Village. D'ici la fin du contrat, la question de l'éventuelle rétrocession de la piscine du collège de Marquion à la communau-

té de communes sera à étudier : dans le projet de territoire récemment adopté en conseil communautaire, les Elus se sont accordés sur une reprise en pleine propriété de l'équipement sous réserve que le Conseil Départemental réalise, au préalable, les travaux nécessaires de remise aux normes.

Le Département souhaite rendre accessible au plus grand nombre la pratique ou l'accès à une offre culturelle de qualité et diversifiée. Il s'attache à co-construire avec les territoires et les habitants une offre adaptée. Le Département du Pas-de-Calais accompagne depuis de nombreuses années la politique culturelle de la Communauté de Communes Osartis-Marquion. Il apporte son soutien à l'école Rurale Intercommunale de Musique (ERIM) au sein de laquelle un enseignement musical de qualité est dispensé dans les différentes antennes réparties sur le territoire. Accompagnée financièrement par le Département, la Communauté de Communes s'est engagée dans la réalisation d'une étude relative à la lecture publique sur le territoire (diagnostic, proposition de scénario). À terme, un réseau regroupant les 16 bibliothèques du territoire pourrait ainsi émerger et contribuer à proposer un service de qualité sur l'ensemble du territoire.

Un territoire qui place l'humain au cœur des politiques publiques : développer une offre de service et un accueil de proximité notamment en faveur des plus fragiles.

Sur ce territoire essentiellement rural, et même si les difficultés rencontrées par les personnes en situation de précarité sont souvent moins apparentes qu'en milieu urbain, les problématiques restent importantes, en particulier en termes de mobilité et d'isolement (personnes éloignées de l'information, de l'emploi, de l'accès aux droits...) et requièrent des besoins spécifiques en matière d'équipements et de services. Des permanences numériques, réalisées par la Communauté de Communes, maillent déjà le territoire pour apporter une aide précieuse aux personnes les plus éloignées de l'informatique.

Le maintien des services publics de proximité et leur coordination constituent dans ce cadre un enjeu majeur si nous voulons

éviter l'errance administrative des usagers, l'absence de réponse aux difficultés rencontrées et lutter contre la fracture numérique. Afin de renforcer la démarche d'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP), il est proposé notamment d'encourager et d'accompagner l'accès au guide ressource informatisé WIKISOL 62 et de mettre en place des sessions de formations et d'information communes notamment avec les services de la Communauté de communes, des Communes et les deux Maisons France Service du territoire.

Nous constatons également ces dernières années un nombre important de violences intra familiales et pour y répondre, le Département a accompagné le recrutement d'un intervenant social en gendarmerie qui a pris ses fonctions au sein des gendarmeries du territoire.

Parallèlement, les indicateurs de santé y sont plutôt négatifs et ces zones sont qualifiées de préoccupantes par l'Agence régionale de santé (ARS). Ce constat interpelle d'autant plus que la densité médicale y est plus faible et la prévention plus difficile à appréhender en comparaison avec l'agglomération d'Arras. Il est proposé de promouvoir la santé à tous les âges de la vie (Protection maternelle et infantile, perte d'autonomie,...) en participant notamment à l'écriture et la mise en œuvre d'un Contrat local de santé (CLS) et en développant l'action du centre de santé sexuelle sur ce territoire. Il est proposé également d'étoffer l'installation des services de la MDS dans la maison de Santé de Baralle en y associant les services du l'Autonomie et du centre de santé sexuelle.

Ce territoire connaît également un vieillissement important de sa population. Le public âgé présente des risques d'isolement, de précarité et de dépendance qui peuvent le placer dans des conditions sociales sensibles. La Maison des Aidants souhaiterait ouvrir une permanence sur le territoire et y installer une halte répit.

Concernant l'habitat, le parc social présente une faible densité alors que le parc privé se montre trop souvent énergivore et vétuste et nécessiterait un accompagnement spécifique. L'offre d'hébergement est, quant à elle, développée sur le

territoire mais se situe essentiellement sur les communes les plus urbaines, au détriment des zones rurales.

Afin de soutenir les personnes mal logées, et dans la perspective d'une expérimentation en 2024 du « logement d'abord » avec un portage départemental sur ce territoire, il est proposé d'installer et de développer « les groupes de résolution particulière » afin de repérer et de lutter plus efficacement contre le logement indigne et la précarité énergétique. L'association ASMAPE réalise des permanences sur le territoire afin d'accompagner la mise aux normes des logements, que ce soit au niveau énergétique ou d'accessibilité.

Le Canal Seine-Nord une plus-value pour le territoire

Le Canal Seine-Nord Europe, canal à grand gabarit permettra de relier l'Oise au Nord. Il traversera le sud du territoire de Graincourt-les-Havrincourt à Oisy-le-Verger et va profondément marquer le paysage des six communes traversées. Des ouvrages d'art emblématiques vont jalonner le tracé : le pont-canal de l'A26 à Bourlon, les écluses de Marquion-Bourlon et Oisy-le-Verger et le port intérieur de Marquion-Cambrai. Il deviendra à terme une composante paysagère et identitaire du territoire. La réalisation du Canal Seine-Nord Europe représente ainsi une véritable opportunité d'emploi et d'insertion pour les habitants, et d'attractivité du territoire, tant du point de vue économique que touristique.

Le Département a rappelé dans l'ambition 3 « Accompagner les grands projets du territoire » du Pacte des solidarités territoriales qu'il poursuivrait son soutien aux projets structurants. Dans le cadre de ses compétences solidarités humaines et territoriales, le Département agit ainsi en faveur de l'insertion et de la conduite des opérations d'aménagement foncier.

Le chantier du CSNE offre en effet de nombreuses opportunités d'emploi et de professionnalisation des publics du territoire de la phase préparatoire du chantier jusqu'à la mise en service du canal. À travers le dispositif Canal solidaire et dans le cadre de Clauses d'insertion par l'activité économique (CIAE), les bénéficiaires sont sensibilisés en priorité aux métiers en tension. Ils reçoivent une formation en vue d'une prise de poste, première

marche du retour à l'emploi. L'objectif final de ce parcours demeure l'obtention d'une insertion professionnelle durable en CDI, CDD ou un contrat d'apprentissage. Les personnes concernées peuvent être des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires du RSA, des jeunes sans qualification ou des travailleurs en situation de handicap, c'est-à-dire les publics cibles du Département.

En matière d'accompagnement vers l'emploi des plus précaires, et en particulier les jeunes et BRSA, vers les métiers qui recrutent, il est donc proposé de poursuivre le travail d'information et de sensibilisation de la population de ce territoire au projet de chantier du CSNE en s'appuyant sur le projet de « Maison du Canal » qui sera située à Marquion, véritable vitrine du projet. En parallèle, seront mises en place des actions d'insertion (accompagnement au projet professionnel, préparation à l'emploi,...) permettant ainsi aux personnes intéressées l'accès aux emplois du CSNE.

En effet, conscient de l'enjeu et du besoin d'appropriation ressenti par la population, la CC Osartis-Marquion a souhaité voir s'implanter sur son territoire une Maison du Canal. Cet équipement sera localisé au sein de l'ancienne trésorerie de Marquion et servira de point d'information durant le temps des travaux et de point d'information touristique. De plus, une convention de partenariat entre la CC Osartis-Marquion et le CAUE a été signée afin d'accompagner les collectivités et les habitants impactés par le projet du CSNE, sur les enjeux liés : au paysage, aux mobilités, à l'habitat, aux services et commerces, ainsi qu'aux sujets de mémoire, de transmission et de valorisation de l'histoire du lieu.

Le Canal Seine-Nord Europe représente également un levier pour le développement du tourisme local. Ainsi la réalisation d'une écluse visitable à Oisy-le-Verger constitue une opportunité et la Communauté de communes souhaite y installer des aménagements complémentaires, tels qu'un espace d'accueil, d'information, de petite restauration, de salles d'exposition et d'une aire de camping-car. L'ancien canal du Nord pourrait dans cette perspective offrir un potentiel équipement de tourisme.

Partie 3

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.



■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Communauté de communes Osartis-Marquion en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires

pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté de Communes Osartis-Marquion, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux,

aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesse**s qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'ap-

rentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [#Le Pas-de-Calais](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté de communes Osartis-Marquion a permis d'établir 6 axes de travail partagés :

- Promouvoir la mobilité active afin de répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers
- Développer le potentiel touristique du territoire
- Préserver le cadre de vie en conciliant la préservation de l'environnement et le maintien de l'activité économique
- Proposer une offre de services équilibrée, facteur d'attractivité du territoire
- Développer une offre de service et un accueil de proximité notamment en faveur des plus fragiles
- Le Canal Seine-Nord une plus-value pour le territoire.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, à minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à , le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental,*

Jean-Claude LEROY

*Pour la Communauté de Communes
Osartis-Marquion,
Le Président,*

Pierre GEORGET

■ *Au-delà des contrats : l'action du Département...*



Photo Jérôme Pouille

Église rénovée de Vis-en-Artois

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

826 bénéficiaires
soit **3 924 326 €**



Aides aux personnes
Âgées (APA)
Chiffres 2022

177 bénéficiaires
soit **1 164 129 €**



Prestation de compensation
du handicap (PCH)
Chiffres 2022

516 foyers allocataires
soit **3 422 915,52 €**



Revenu de solidarité active
(RSA)
Chiffres de mars 2023

31 assistantes
familiales



Pour protéger les enfants
et les familles
Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

3
collèges



400 738 €¹ de frais
de fonctionnement
par an



Pour **1 859 élèves²**,
dont **84 %** sont demi-pensionnaires
soit **258 336 repas** servis par an



571 851,36 € d'investissements
programmés sur la période
2020-2023

• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

- **814 143 €** d'investissements de 2019 à 2022 notamment pour la restauration des églises Saint-Martin de Vis-en-Artois, Saint-Aubert de Sauchy-Lestrée et Saint-Quentin d'Écourt Saint-Quentin.
- **225 195 €** de fonctionnement de 2019 à 2022 notamment pour le fonctionnement de la saison culturelle intercommunale.



Pour le sport,

- **434 291 €** d'investissements de 2019 à 2022.



- **71** projets, sur **36** communes et **1** intercommunalité pour **1 712 945 €** sur la période **2019-2022**.



• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



Sur la période 2019-2022 : **4 066 520,56 €** investis.

• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



74 220 500 d'euros par an³ en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de la Communauté de communes Osartis-Marquion, les centres d'incendie et de secours de Marquion et Vitry-en-Artois.

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'Arrageois
- Maison du département Solidarité de l'Arrageois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

Côté partenaire :

- Direction Générale des Services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté de communes Osartis Marquion

Fiche opération n°1

Maison du Canal à Marquion

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Osartis Marquion

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Arrageois
- **Communauté de Communes :** Direction générale des services et Direction des services techniques

Maîtrise d'œuvre : Interne collectivité

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Marquion, 61 route Nationale.

Contexte :

Le canal Seine-Nord Europe traversera le sud de la Communauté de communes Osartis-Marquion (CCOM), de Graincourt-les-Havrincourt à Oisy-le-Verger, et va profondément marquer le paysage des communes traversées. Consciente de l'enjeu et du besoin d'appropriation par la population, la CCOM a souhaité voir s'implanter sur son territoire une Maison du Canal.

La Maison du Canal a vocation à devenir un lieu d'accueil, d'information et de présentation du chantier du canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements à venir. De plus, la proximité de la salle de la Maison des sociétés permettra la mise en place de formations ou de réunions d'information collective, au plus proche du chantier.

Objectifs :

La Maison du Canal a pour objectif de valoriser le chantier du canal Seine-Nord Europe, de permettre à toute personne/organisme intéressé par ce sujet de trouver un interlocuteur de proximité et une réponse à sa demande au niveau local.

Elle constituera un lieu ressource pour toutes les personnes intéressées par le chantier :

- pour les habitants : besoin d'informations pratiques sur le chantier, suggestions à apporter...,
- pour les entreprises : renseignements sur le chantier, les possibilités de sous-traitance, l'environnement économique local, les demandes exprimées par leurs salariés en termes de services divers...,
- pour les touristes : possibilités de visite du chantier, renseignements sur les ouvrages d'art prévus, expositions sur les découvertes archéologiques...,
- pour les demandeurs d'emplois : renseignements sur les offres disponibles, cellule de recrutement et d'information collective...,
- pour les collégiens : participation aux animations et ateliers qui seront organisés.

Descriptif détaillé :

Le projet consiste en la transformation de l'ancien centre des finances publiques en Maison du Canal. Adapté pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, l'entreprise d'insertion EVE a procédé à des travaux de second œuvre (nettoyage, peinture, aménagement intérieur).

Pour le fonctionnement de la maison il est prévu l'achat de mobilier, signalétique, informatique et équipements divers.

Partenaires associés à l'opération :

- Etat,
- Conseil départemental du Pas-de-Calais,
- Société du canal Seine-Nord Europe.

Modalités de fonctionnement :

L'animation de la structure nécessitera le recrutement d'une personne. Lors de son ouverture, deux agents de la collectivité s'occuperont de son animation avant le recrutement de la personne dédiée à la Maison du Canal. Les autres coûts de fonctionnement concernent la location (auprès de la commune), les différents fluides, assurances, abonnements. Le coût de fonctionnement annuel est estimé à 60 000 €.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

Pacte des Solidarités territoriales	
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

Pacte des Solidarités humaines	
Ambition 9	Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent

Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Développer le potentiel touristique du territoire ;
- Proposer une offre de services équilibrée, facteur d'attractivité du territoire ;
- Le canal Seine-Nord une plus-value pour le territoire.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2024	
Début des travaux	06/2024	
Fin des travaux	début 2025	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	14 504,56 €	Département / FIT	12 101,00 €
Equipements informatiques	7 230,16 €	Etat (FNADT)	12 000,00 €
Signalétique	7 293,00 €		
Aménagements / mobilier	2 820,00 €		
		Reste à charge MO	7 746,72 €
TOTAL	31 847,72 €	TOTAL	31 847,72 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

30 000 € annuel salaires et charges

30 000 € de fonctionnement (location, fluides, assurances, abonnement...)

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**Thématiques :**

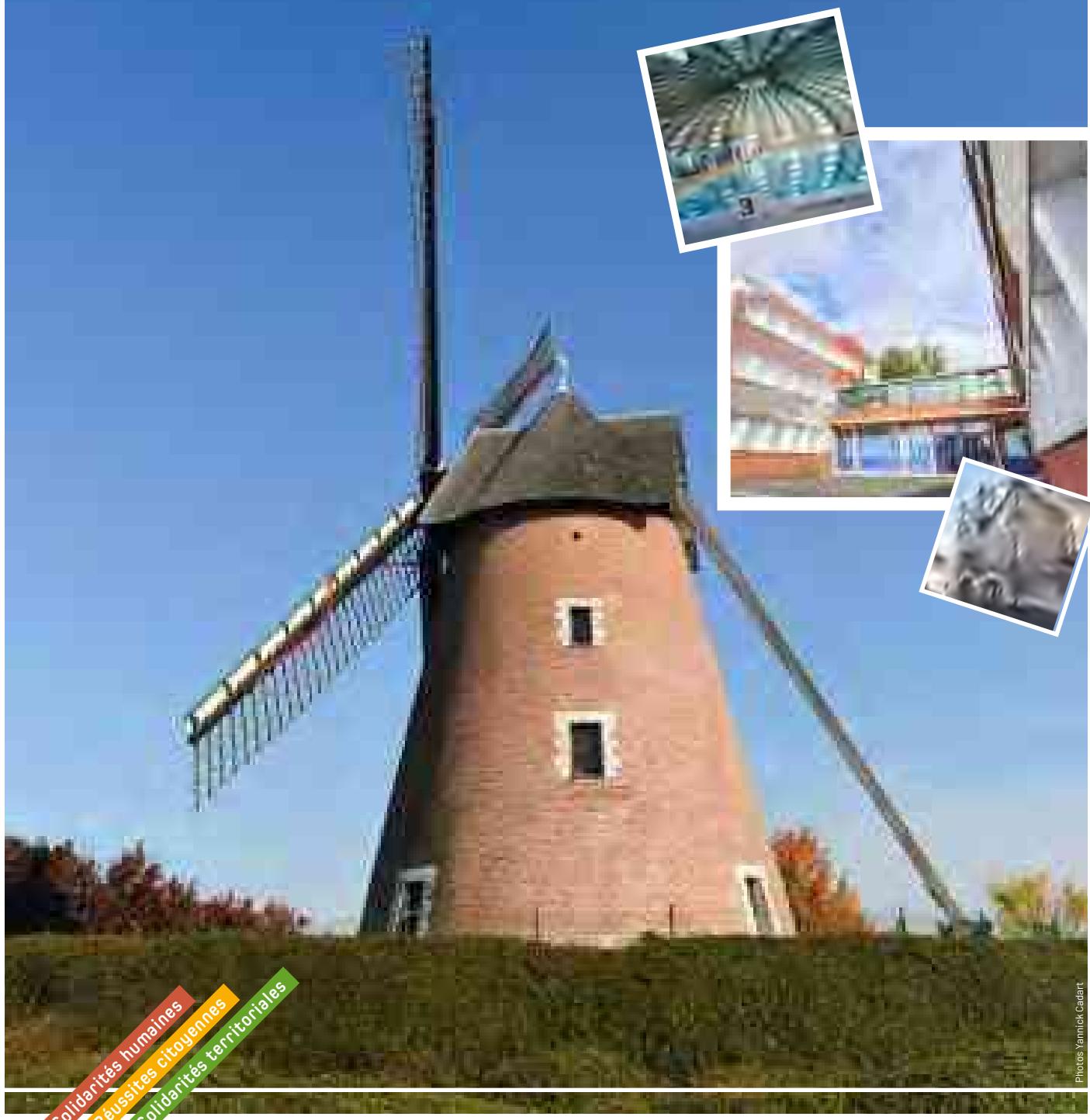
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle
- Valorisation touristique





CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune d'Achicourt



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes.** Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire**

Le projet de médiathèque Achicourt-Beaurains est né d'une conviction partagée : la culture est un des socles de l'ouverture d'esprit nécessaire à la vie publique comme privée, une des clés du bien vivre ensemble. C'est à partir de cette réalité que les villes d'Achicourt et de Beaurains se sont réunies au sein d'une entente intercommunale afin d'œuvrer conjointement.

Cette mutualisation des moyens permet de donner jour à un équipement innovant, ambitieux et fédérateur sous bien des aspects : la création d'un service de lecture publique unique en son genre, une participation des usagers dans l'élaboration même du projet, un parti pris architectural qui s'inspire de l'histoire industrielle de nos collectivités, un clin d'œil à l'histoire du site, un bâtiment inclusif s'inscrivant dans les enjeux de la transition écologique. Ce projet ouvre le champ à de nouvelles manières de construire ensemble l'attractivité de nos territoires pour mieux répondre aux besoins des habitants. Le Département, résolument volontariste pour la promotion de la lecture publique a, dès le début de cette aventure, encouragé ce projet novateur. Son ingénierie et son soutien financier sont essentiels pour le concrétiser durablement.

La médiathèque Achicourt-Beaurains se veut être un véritable lieu de vie croisant les générations, les centres d'intérêt et les appétences et envies de chacun. C'est dans cet objectif que son Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social intercommunal (PCSESi) a été écrit. Ce nouvel équipement de lecture publique et d'offres culturelles variées plus performant et accessible à tous sera synonyme d'acquisition de savoirs, de découvertes, de rêveries littéraires et musicales, une véritable ouverture au monde.

Un grand merci au Département du Pas-de-Calais pour son aide indéfectible.

**Patrick LEMAIRE,
Maire d'Achicourt**



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes départementaux

■ *Préambule*

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Photo Jérôme Pouille



Photo Yannick Géaït



Photo Jérôme Pouille

■ *Le pacte des solidarités territoriales*

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonnable qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonnable des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kévin Wimez

■ *Le pacte des solidarités humaines*

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



Photo : Jannick Badart

- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour sépanouir, s'insérer et sémanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

■ *Le pacte des réussites citoyennes*

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunesse en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.



Photo Sébastien Jarry

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

Deuxième ville en population de la Communauté Urbaine d'Arras, Achicourt compte 7 899 habitants. La municipalité a bâti son projet municipal 2020-2026 autour de 27 engagements avec des thématiques fortes : la participation citoyenne et la proximité, l'éducation, l'inclusion, un programme d'animation festif, intergénérationnel et populaire, des services publics qualitatifs et bienveillants, le soutien aux initiatives locales, la promotion du sport, du bien-être et d'un vivre ensemble apaisé, et enfin une ville en sécurité, avec une économie de proximité résiliente. Les projets développés ci-après, aboutis ou en cours de réalisation, démontrent la volonté municipale de suivre scrupuleusement ses engagements.

1- Un projet social et culturel majeur

La vie sociale et culturelle d'Achicourt repose sur un projet culturel et sportif mis en œuvre par les services et partenaires associés, qui développent :

- **Une programmation culturelle variée** pour tous les âges qui doit aiguiser la curiosité, favoriser la rencontre et permettre la découverte des arts et de la culture.
- **L'enseignement musical** avec l'école de musique et l'harmonie municipal.
- **La lecture publique et le projet présenté ici avec la commune de Beaurains.**
- **L'école municipale des sports** qui permet de faire découvrir et d'initier enfants et jeunes au plus grand nombre de disciplines sportives.
- **Le soutien aux initiatives citoyennes par le centre socioculturel ou le soutien aux associations**

2- Actions environnementales pour un cadre de vie apaisé

La ville d'Achicourt travaille à un cadre de vie apaisé, pensé dans le respect de la nature. De nombreuses actions au long court sont menées comme l'aménagement piétonnier de la **zone humide dite du**





Pré, permettant d'apprécier son intérêt faunistique et floristique.

Un travail de **reconquête** a été mené sur les **chemins ruraux** de la commune pour permettre de les emprunter à nouveau.

La ville développe un **plan de sobriété énergétique** intégré au PPI axé sur une gestion optimale de l'eau et de l'énergie dans les bâtiments et espaces publics, la **désimperméabilisation des cours d'école** et la **lutte contre le gaspillage alimentaire**.

La **renaturation du Crinchon** permet d'améliorer la filtration de l'eau, la protection contre l'érosion et



l'amélioration de la qualité de l'eau. Le **« plan arbres »** a permis de 2021 à 2023 la plantation de **250 arbres** sur plusieurs sites de la ville.

3-Une transformation de la ville en cours

En 2024, la ville d'Achicourt a entamé sa grande mue. De nombreux projets structurants ont été réalisés : **réhabilitation** de la Maison des Sociétés, **requalification** de la place de Rouen, **la construction** d'un terrain de padel et d'un second city stade, **remplacement** des huisseries et menuiseries de l'école Léopold Bernard, **rénovation** de la piscine Tournesol François Ménard et le plan fleurissement.

4- Une priorité portée sur la réussite éducative

La ville d'Achicourt compte trois écoles maternelles et trois écoles élémentaires. Le **Projet Éducatif de Territoire (PDET)** d'Achicourt repose sur la capacité de la commune à offrir un **cadre d'apprentissage, d'enseignement et de découverte, le plus diversifié, le plus moderne, le plus confortable et le plus inclusif** possible. La réussite éducative est un des axes fort des 27 engagements de la municipalité dont découlent de nombreuses actions comme le Relais Petite Enfance lieu ressource pour les parents et les professionnels de la petite enfance, le service parentalité ou le **Programme de Réussite Éducative (PRE)**, dispositif gratuit qui s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans et à leurs parents.



5- Des services à la population qualitatifs

Lors de ce mandat la ville a développé un nouveau service pour la réalisation des titres sécurisés et une politique d'aide pour ses habitants rencontrant des difficultés d'insertion ou financières.

C'est aussi l'engagement de « Bien vieillir dans sa ville » par notamment la lutte contre l'isolement et l'accompagnement du maintien à domicile. La ville s'engage enfin pour une **accessibilité universelle** et faire de l'inclusion de tous les handicaps un marqueur fort de ses politiques publiques. **L'inclusion globale est à prendre systématiquement en compte dans les projets de la ville, notamment dans les domaines prioritaires que sont : le sport, la réussite éducative, le cadre de vie, la culture, le logement et le numérique.** La Commission communale accessibilité, initialement créée pour accompagner la collectivité sur son volet bâtiment reçoit aujourd'hui des **prérogatives plus larges pour répondre aux enjeux sociaux et serviciels.**

La ville d'Achicourt s'est engagée dans **un vaste plan de transformation numérique.** À la clé, un ambitieux programme qui fixe trois priorités :

- Renforcer l'accessibilité de l'information et des services de la Ville pour l'usager
- Développer une culture interne plus collaborative
- Assurer une animation durable de cette feuille de route sur le territoire.

6- Politique et gouvernance locale

Les élus de la ville d'Achicourt se sont engagés sur un projet privilégiant une approche systématiquement participative. Il s'agit de reconnaître la place des habitants dans les actions municipales, afin d'éclairer la prise de décision.

Des outils privilégiés d'expression des habitants ont ainsi été créés :

- Les élus référents de quartier
- Les commissions participatives thématiques
- Les conseils de quartier
- Le conseil de jeunes
- Le conseil des sages.

7- Perspectives pour l'avenir

Le projet de la ville d'Achicourt s'attache à **répondre aux enjeux sociaux** de solidarité, santé, éducation, protection de l'environnement, justice et accès aux droit, culture et cohésion sociale.

La réussite éducative, la solidarité, l'amélioration du cadre de vie et la tranquillité publique sont les priorités de la commune qui poursuit sa transformation. Le démarrage des travaux de la médiathèque intercommunale Achicourt-Beaurains marque une étape importante dans le **projet de réhabilitation de la zone de la Tourelle**, et plus largement dans la réalisation du projet municipal.

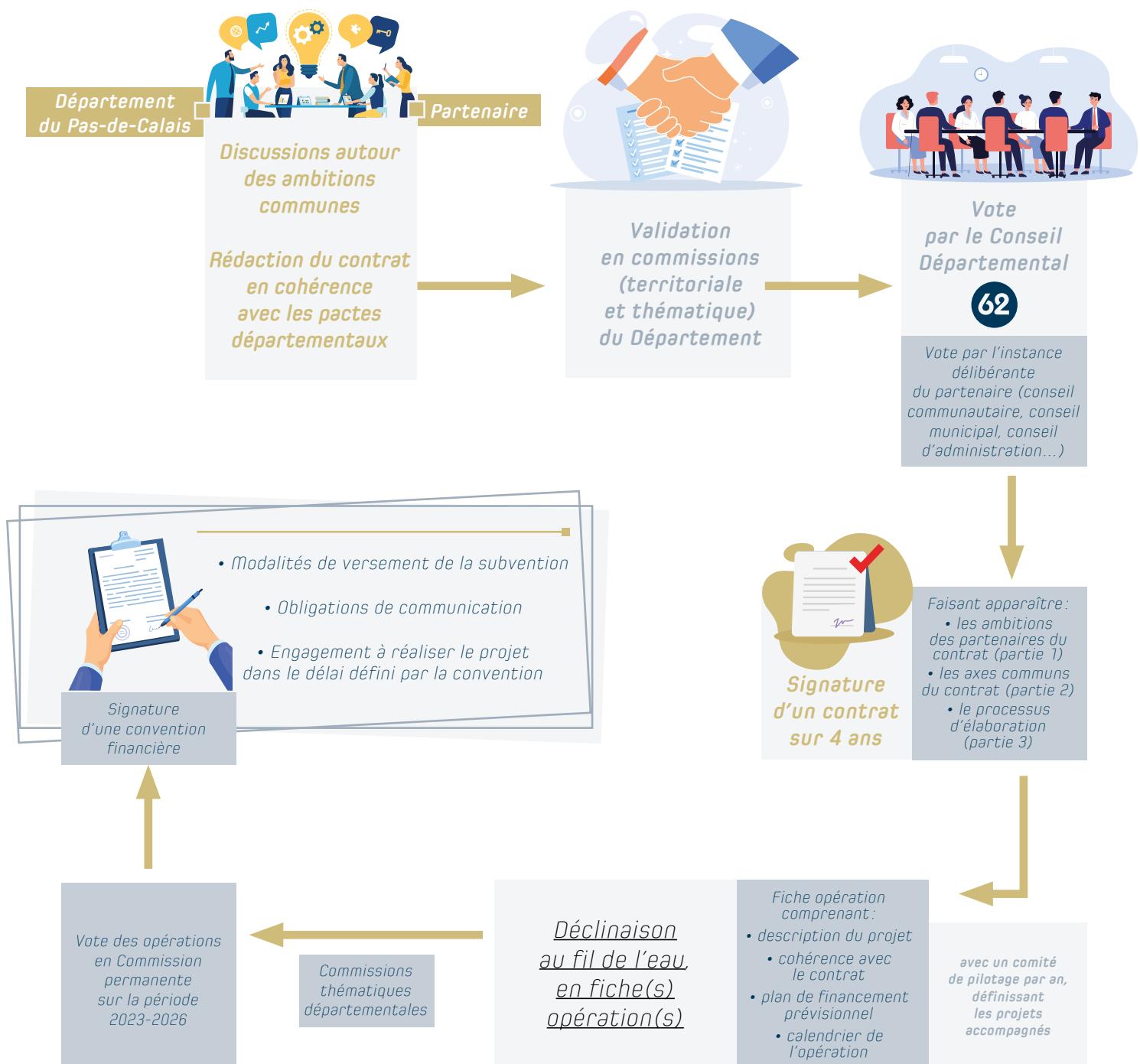


Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.



■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune d'Achicourt en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de l'Arrageois. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune d'Achicourt, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunesse**s qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

■ *Obligations de communication*



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- Favoriser l'accès à la culture et à la lecture publique pour améliorer l'inclusion sociale et l'épanouissement de chacun ;
- Améliorer l'accès pour tous à des équipements et des services de qualité ;
- Accompagner l'engagement de la commune dans son projet de transition écologique ;
- Améliorer l'attractivité du territoire.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à , le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune d'Achicourt,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Patrick LEMAIRE

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'Arrageois
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine – Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

Côté partenaire :

- Direction Générale des Services
- Chargé de mission développement territorial et évaluation de politiques publiques.

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Commune d'Achicourt

Fiche opération n°1

Construction d'une Médiathèque mutualisée entre les communes d'Achicourt et de Beaurains surnommée « la Bulle »

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Achicourt

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Arrageois, Direction des affaires culturelles, Direction adjointe de la lecture publique
- **EPCI** : Direction du développement territorial

Maîtrise d'œuvre : Trace Architectes

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Zone de la tourelle, rue du 19 mars 1962 à Achicourt

Contexte :

Les communes de Beaurains et d'Achicourt s'unissent dans un projet de Médiathèque afin de mutualiser leur équipement dédié à la lecture publique (un seul équipement de qualité viendra remplacer deux équipements obsolètes).

La construction de ce nouvel équipement sera réalisée sur un terrain de près de 3 000 m² après la démolition d'une ancienne bâtisse (ancien poste de police). Il se situe à proximité du Collège Adam de la Halle. Les travaux de démolition ont été financés par l'Etablissement Public Foncier (suite à la signature en 2015 d'une convention opérationnelle entre la CUA et l'Etablissement Public Foncier).

Ce projet de construction d'une médiathèque fait partie du vaste projet de requalification de la zone de la Tourelle d'une superficie d'un peu plus de 5 ha.

Objectifs :

- Améliorer l'attractivité d'un quartier ;
- Apporter une offre culturelle de qualité pour les habitants ;
- Renforcer le lien social entre les habitants ;
- Créer et renforcer l'habitude de lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge.

Descriptif détaillé :

Le projet consiste en la construction d'une médiathèque intercommunale Achicourt-Beaurains conforme aux attentes du plan lecture départemental et aux ambitions des politiques culturelles des deux villes.

Idéalement placée vis-à-vis de la structuration des deux communes, la zone de la Tourelle fait l'objet d'un vaste programme de réhabilitation. Le projet de la médiathèque en sera le premier objet. En lisière de l'espace ouvert de la voie ferrée et en vis-à-vis d'un quartier résidentiel pavillonnaire, le projet fait le choix d'une implantation en recul par rapport à la rue Pascal qui permet de développer un espace paysager de transition gérant la circulation douce dans un cadre serein et bienveillant.

Le parti pris architectural :

Le projet architectural répond à différents enjeux du programme :

- L'enjeu performanciel de très faible consommation énergétique qui induit un plan très compact,
- La polyvalence des espaces documentaires,
- La conception bioclimatique qui maximise l'apport de lumière naturelle tout en intégrant des dispositifs d'ombrages sur certains vitrages afin de limiter l'échauffement solaire,
- La mise en œuvre de panneaux photovoltaïques,
- Des ouvertures de type murs-rideaux vitrés, créant une continuité vers le jardin intérieur,
- L'objectif du niveau 2 du label biosourcé oriente le choix du recours généralisé au bois non seulement pour les menuiseries mais aussi pour l'ensemble du système porteur (poteaux, poutres et charpente) y compris celui des façades.

L'intérieur du bâtiment :

Une entrée et un accueil ouverts permettent d'apercevoir dès l'entrée l'étendue des espaces documentaires. Accueil dans lequel se trouve le bar, l'espace détente et de consultation de la presse, les bureaux d'inscription et les bornes de retours/prêts.

On accède directement aux fonds documentaires par l'accueil. Dans cet espace de près de 500 m² figure :

- L'espace du conte et petite enfance : un espace « protégé » pouvant être isolé du reste de la médiathèque pour des temps privilégiés parents-enfants ou par les partenaires de la petite enfance (PMI, RPE Achicourt et Beaurains, écoles, centres de loisirs, crèches),
- Un espace 5-7 ans également adapté parents/enfants,
- Un pôle pratique mutualisée, espace de travail commun et poste de consultation,
- Les rayons romans et romans policiers,
- L'espace des ressources adaptées : livres audios et grands caractères,
- Un autre espace 0-3 uniquement de ressources documentaires,
- L'espace 8 ans et plus,
- L'espace BD adultes, enfant et mangas,
- Le pôle vidéo, CD et jeux vidéo,
- Et enfin le pôle de ressources des jeunes adultes.

Les usagers de la médiathèque pourront utiliser le grand jardin de lecture attenant au bâtiment qui sera équipé pour la diffusion de petits spectacles en extérieurs face aux gradins de verdure.

Trois espaces viendront compléter et enrichir l'offre :

- L'auditorium, 80 places assises avec gradins rétractables : il pourra servir de lieu de conférences, débats, cinéma/projections, de lieu d'expositions et de spectacles. Il pourra être utilisé par les associations locales, les services municipaux d'Achicourt-Beaurains, le collège et des résidences externes. C'est un lieu qui n'existe pas dans ces conditions aujourd'hui ni à Achicourt, ni à Beaurains.
- Les ateliers : la médiathèque se veut avant tout un soutien à la politique de lecture publique d'Achicourt-Beaurains mais c'est par sa modularité et son offre enrichie et diversifiée en son sein qu'il sera possible d'attirer les publics les plus éloignés. La médiathèque a donc été pensée comme troisième lieu en intégrant un atelier cuisine, un atelier scientifique et DIY et un espace dédié aux ressources digitales. Ces trois ateliers serviront à la fois pour l'offre directe de la médiathèque mais seront également ouverts aux associations et services municipaux d'Achicourt-Beaurains, des centres sociaux, des RPE, écoles, collège... Le lieu doit devenir un carrefour de vie, de liens, de découverte dans la droite ligne des valeurs de l'éducation populaire. Il sera également possible d'emprunter gratuitement des ordinateurs et tablettes.
- L'espace administratif : un lieu prévu pour accueillir l'équipe dans un format de management transversal, espaces de travail collectifs, la réserve et l'espace d'équipement des œuvres.

Facilement accessible pour les communes et villages alentours et notamment les bassins de vie du Crinchon et du Cojeul, pensée en faible impact de sa construction à son exploitation future, reflétant les besoins essentiels du territoire et connectée déjà aux habitants par la démarche participative engagée, ancrée dans les enjeux serviciels d'aujourd'hui, la future médiathèque incarnera pleinement les ambitions sociales et environnementales des élus d'Achicourt-Beaurains.

Partenaires associés à l'opération :

- La commune de Beaurains,
- La Communauté urbaine d'Arras,
- L'Etat,
- La Région Hauts-de-France,
- Le Département du Pas-de-Calais.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Interne et partenaires (Etat, Département, Région)

Modalités de fonctionnement :

Ressources humaines : objectif à terme 7,5 ETP, contre 3 ETP cumulé aux deux villes au démarrage. Recrutement progressif jusqu'à l'ouverture.

Fonctionnement hebdomadaire :

- Ouverture au public : passage de 19h d'ouvertures actuelles à 30h/semaine,
- Action culturelle : accueil des classes des deux villes chaque semaine sur 3 créneaux, programmation événementielle annuelle dans et hors les murs,
- Accueil d'association et de groupes d'habitants dans les ateliers,
- Accueil du public collégien.

Etudes réalisées :

- Etude de préfiguration,
- Etude de sol : hypothèses générales et sismiques,
- Etude acoustique,
- Confort d'été,
- Etude énergétique et environnementale.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

Pacte des Solidarités territoriales	
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 5	Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires

Pacte des Solidarités humaines	
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté
Ambition 2	Aller au-devant des personnes les plus vulnérables
Ambition 4	Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âges, son handicap ou ses fragilités
Ambition 6	Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie

Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 2	Faire de l'éducation un levier d'égalité
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 6	Faire des politiques départementales des tremplins vers la citoyenneté
Ambition 7	Valoriser et soutenir ceux qui s'engagent

Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Favoriser l'accès à la culture et à la lecture publique pour améliorer l'inclusion sociale et l'épanouissement de chacun ;
- Améliorer l'accès pour tous à des équipements et des services de qualité ;
- Accompagner l'engagement de la commune dans son projet de transition écologique ;
- Améliorer l'attractivité du territoire.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Fin 2024	Passation du Marché Public
Début des travaux	03/2025	Lancement de la construction de l'équipement
Fin des travaux	09/2026	Réception de l'ouvrage

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Etudes	820 221,47 €	Département / FIT	350 000,00 €
Travaux	4 125 670,81 €	Département / Dispositif aide à la construction de Médiathèque ¹	652 000,00 €
		Département / Dispositif aide à l'aménagement de Médiathèque ²	81 000,00 €
		Département / Dispositif mise en réseau Médiathèque ²	21 000,00 €
VRD	178 504,76 €	Etat	1 957 294,00 €
Equipements	399 000,00 €	Région HDF	701 250,00 €
		Communauté urbaine d'Arras	600 000,00 €
		Reste à charge MO	1 160 853,04 €
TOTAL	5 523 397,04 €	TOTAL	5 523 397,04 €

La Communauté urbaine d'Arras finance les travaux de VRD du Parking et des abords ainsi que le foncier pour un total de 454 369,35 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

Charges prévisionnelles 2025 :
Acquisitions, actions culturelles, fournitures, abonnements, maintenance, communication : 152 506,56 €
Ressources humaines : 225 450,00 €
Réseau M : 12 082,45 €
TOTAL : 390 039,01 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Insertion professionnelle

¹ CP du 27 mai 2024

² CP du 17 juin 2024

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté de communes du Pays de Lumbres

Fiche opération n°4

Décarbonation de l'approvisionnement énergétique de la piscine communautaire

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Lumbres

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois
- **EPCI** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : FEREST ENERGIE

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Lumbres

Contexte :

Inaugurée en 2018, la piscine de Lumbres est un équipement intercommunal très attractif, sa fréquentation est supérieure à 100 000 visiteurs par an. La consommation d'énergie du centre aquatique représente une dépense conséquente dans le budget de fonctionnement de l'intercommunalité.

Depuis la crise de l'approvisionnement énergétique de 2022, des mesures de sobriété ont été adoptées afin de réduire les consommations. Cet effort a permis de diminuer de 14% les consommations énergétiques de la piscine. Parallèlement, en convergence avec les pistes d'actions prévues par le Plan Climat Aire Energie Territorial (PCAET), la CCPL a initiée une réflexion relative au mode d'approvisionnement énergétique (Fiche 3.3 du PCAET). En effet, l'équipement fonctionne à ce jour au gaz. Il est nécessaire de remplacer cette énergie fossile par une autre renouvelable. Après études, il s'est avéré qu'une combinaison chaudière bois et panneaux photovoltaïques est la solution la plus adaptée aux besoins.

Objectifs :

- Mobiliser un fort potentiel en énergies renouvelables du territoire : le bois énergie,
- Décarboner l'approvisionnement énergétique de la piscine (- 80% d'émission de Gaz à Effet de Serre GES soit - 192t de CO₂/an),
- Maintien du bocage, aux multiples vertus, grâce à sa valorisation économique. Accompagnement du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale pour structurer une filière locale.

Descriptif détaillé :

- Mise en place d'une chaudière biomasse bocagère d'une puissance de 250KWh, nécessitant 260t/an de plaquettes bocagères,
- Implantation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation de 238KW sur 1 000 m², dont 89% de la production annuelle ira à la piscine, le reste aux autres bâtiments intercommunaux proches (hôtel communautaire, salle de sports, maison de santé).

Partenaires associés à l'opération :

- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO),
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),
- Département,
- Etat,
- Europe.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

PNRCMO (structuration approvisionnement bois énergie)

Modalités de fonctionnement :

L'approvisionnement de la chaudière biomasse bocagère sera assuré par les agriculteurs locaux à partir de bois issu des haies du Territoire. Ce projet permettra en parallèle aux agriculteurs locaux de diversifier économiquement leur activité en valorisant localement l'énergie bois que constituent les haies du bocage du Pays de Lumbres dont le gisement est conséquent. Avec un besoin de 260 tonnes/an de plaquette bocagères, la CCPL contribuera à développer puis soutenir la filière locale en économie circulaire. Les agriculteurs partenaires pourront en outre s'appuyer sur le programme de plantation de linéaires de haies proposé par la CCPL (20 000 euros dédiés par an). Au-delà du sujet de décarbonation, le projet favorisera la biodiversité et la prévention des ruissellements et donc des inondations en créant un cercle vertueux et innovant sur le sujet.

Etudes réalisées :

- Etude diagnostic sur la décarbonation des énergies et la mise en œuvre d'une production d'énergies renouvelables (financement ADEME Hauts-de-France),
- Etude technique + étude d'opportunité sur le recours aux énergies renouvelables, réalisée par le cabinet FEREST énergie.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

Pacte des Solidarités territoriales	
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 6	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

Pacte des Solidarités humaines	
Ambition 4	Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social

Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

Placer le territoire sur la trajectoire de la neutralité carbone à horizon 2050, en déclinant le PCAET

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	06/2025	Consultation des entreprises
Début des travaux	09/2025	Démarrage des travaux
Fin des travaux	04/2026	Réception des travaux

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Acquisition foncière	74 500 €	Département / FIT	200 000 €
Chaufferie biomasse	1 064 940 €	Etat DSIL	325 000 €
Centrale photovoltaïque	442 000 €	FEDER	539 124 €
		Reste à charge MO	517 316 €
TOTAL	1 581 440 €		TOTAL
			1 581 440 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

1 million d'euros de coût de fonctionnement annuel.

Le nouveau mode de chauffage devrait permettre, à terme, de rentabiliser l'investissement sous 10 ans. Coût estimé du MWh : environ 44 € en plaquette bois, 111 € en gaz.

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Commune de Fauquembergues

Fiche opération n°2

Aménagement de la ville haute

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Fauquembergues

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois
- **Ville :** Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : Bureau d'études VIALE

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : rue des Waranges

Contexte :

La commune de Fauquembergues s'est engagée depuis plusieurs années dans des projets structurants aussi bien en termes de réaménagement du cadre de vie des habitants que de développement de l'offre de services (exemple : Enerlya).

La commune souhaite aujourd'hui requalifier la ville haute, qui concentre une large offre de services publics puisque l'on y trouve le collège Monsigny (qui rayonne sur 11 communes), l'école communale, la salle des fêtes et la salle multisports. Un nouveau secteur de développement va également voir le jour, sur le terrain d'une friche agricole à proximité directe.

L'enjeu de cette nouvelle phase de travaux est d'assurer une interconnexion optimale entre ces lieux de service et d'habitat, en prenant en compte des thèmes d'avenir comme la qualité du paysage urbain, la perméabilité des sols et la sécurisation des déplacements doux.

Objectifs :

L'aménagement projeté poursuit plusieurs grands objectifs :

- Améliorer les mobilités du quotidien
- Rationaliser le stationnement aux abords immédiats des équipements publics et du collège,
- Procéder à des aménagements favorables à l'infiltration des eaux de pluie,
- Continuer à accueillir de nouveaux habitants en économisant le foncier consommé

Descriptif détaillé :

- Mise en sécurité de la RD 92 « tronçon rue des Waranges » ainsi que l'élargissement de la voirie aux abords du collège Monsigny et sécurisation du parking bus
- L'aménagement du carrefour RD92 / RD158 (la giration des bus y est très compliquée)
- Afin d'éviter l'entrée de l'eau en cas de fortes pluies, dans la cour du collège et sur le terrain de sport, il est nécessaire de revoir une partie de la gestion des eaux pluviales dans cette zone.

- Le cheminement doux piétons /cyclistes
- Aménagement et sécurisation de l'entrée de la future résidence du château
- Aménagement de l'accès à l'éco quartier :
- Voie douce et desserte d'une résidence de logements sociaux
- Jardins partagés et ouvriers – Mare pédagogique
- Terrains de jeux
- L'aménagement d'un parking de 60 places à l'arrière du collège (mutualisé collège, école primaire, résidence inclusive et utilisateurs du DOJO).

Partenaires associés à l'opération :

- AUDPSO,
- Département du Pas-de-Calais.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

AUDPSO

Etudes réalisées :

- Plan guide de la commune, zoom ville haute (AUDPSO),
- Etude déplacements doux autour du collège Monsigny.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte des Solidarités territoriales	
Ambition 8	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité.
Ambition 10	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages.

Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives.

Axe(s) du contrat concerné(s) :

Moderniser l'aménagement de l'espace public communal (végétalisation, mobilités douces...) et poursuivre le développement urbain de façon cohérente et maîtrisée.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	04/2025	Préparation de chantier
Début des travaux	06/2025	Démarrage des travaux
Fin des travaux	06/2026	Réception du chantier

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	479 076,50 €	Département / FIT	200 000,00 €
Voirie	276 463,50 €		
Réseaux	132 613,00 €	Etat (DETR)	41 187,40 €
Paysage – mobilier urbain	70 000,00 €		
Honoraires	30 000,00 €	FDE	34 000,00 €
		Reste à charge MO	233 889,10 €
TOTAL	509 076,50 €		TOTAL
			509 076,50 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et les Acteurs du Marais Audomarois

Fiche opération n°3

Rénovation du pont du Pointi

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Omer

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois, Unité aménagement et animation territoriale
- **Ville :** Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : SIXENSE Engineering

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Commune de Saint-Omer

Contexte :

L'élaboration du Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois (SDAEMA) en 2014 avait permis l'identification des facteurs qui fragilisent le Marais, en particulier en tant qu'espace agricole. Au rang des causes de vulnérabilité du secteur, la question des accès occupait une place prépondérante. Ainsi, un recensement des points noirs quant à l'accès au marais avait pu être mené. Il abordait notamment la situation très préoccupante des nombreux ponts desservant les îlots habités et/ou cultivés. La ville de Saint-Omer compte l'essentiel de ces ouvrages d'art sur son territoire. Au regard de leur nombre, une démarche de priorisation technique et stratégique a été menée. Les contractants ont considéré que la desserte de quartiers habités et de parcelles agricoles définissait les ouvrages prioritaires.

Après les ponts Kempoucke, Baroën, Poterwaërt et Boteman, la ville de Saint-Omer poursuit son programme en entreprenant la rénovation du pont « le pointi ». Situé à l'intersection de l'Aa et du Doulingue, il dessert trois rues comportant des habitations, une ferme de maraîchage et plusieurs parcelles agricoles.

La structure de cet ouvrage présente de nombreux dégâts liés à un mauvais fonctionnement mécanique des piles de soutien et un défaut d'étanchéité provoquant notamment la corrosion de l'armature métallique du béton. Déjà soumis depuis 2022 à une restriction de tonnage étant donné son mauvais état, l'ouvrage pourrait à court terme, être fermé à toute circulation.

Descriptif détaillé :

L'ouvrage s'avère particulièrement dégradé, la chaussée, les bordures, les trottoirs et garde-corps seront remplacés. La structure béton sera quant à elle renforcée, les appuis traités contre la corrosion. Un préprogramme complet de restauration a été élaboré à partir du dernier rapport d'inspection détaillée périodique de 2022. Il comprend :

Partie supérieure du pont (extrados) :

- Mise en œuvre d'une étanchéité et d'une chaussée neuve ;
- Réfection des revêtements de trottoirs ;

- Remplacement des dispositifs de retenue.

Face intérieure (intrados) :

- Purge des bétons et traitement des fissures des chevêtres d'appui ;
- Décapage et mise en peinture des futs métalliques

L'objectif de ces travaux est double, comprenant un renforcement structurel pour prolonger la durée de vie de l'ouvrage, et la sécurisation de son utilisation.

Objectifs :

- Pérenniser l'accès aux habitations,
- Maintenir une activité agricole traditionnelle (limitation du tonnage).

Partenaires associés à l'opération :

- Département du Pas-de-Calais,
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- CAPSO,
- 7^{ème} section de Wateringues,
- Etat.

Etudes réalisées :

- Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois en 2014,
- Diagnostic propre à chaque ouvrage d'art.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

Pacte des Solidarités territoriales	
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêches comme filières d'excellence

Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Préserver certains ouvrages d'art d'utilité majeure pour les déplacements de l'ensemble des usagers du marais.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération		
Début des travaux	10/2025	Démarrage des travaux
Fin des travaux	11/2025	Réception des travaux

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Etudes et aléas	10 200,00 €	Département / FIT	37 971,00 €
Tavaux préparatoires et moyens d'accès	22 900,00 €	CAPSO	37 971,00 €
Travaux de réfection de chaussée	80 065,00 €		
Purge et réparation de l'architecture du pont	17 640,00 €		
		Reste à charge MO	54 863,00 €
TOTAL	130 805,00 €		TOTAL
			130 805,00 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et les Acteurs du Marais Audomarois

Fiche opération n°4

Aménagement de la voie touristique de Saint-Omer à Clairmarais (RD209)

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communes de Clairmarais et Saint-Omer

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois, Unité aménagement et animation territoriale
- **Communes :** Direction dénationale des services

Maîtrise d'œuvre : V2R

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : RD 209 dite « route de Clairmarais » (communes de Clairmarais et de Saint-Omer)

Contexte :

Située dans le territoire du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale, au cœur de la réserve de biosphère (UNESCO) du marais audomarois, la Route Départementale 209 est une desserte stratégique. En effet, elle constitue la liaison entre le cœur de l'agglomération et des sites naturels prisés des Audomarois ainsi que des touristes tels que la forêt de Rihoult-Clairmarais (500 000 visiteurs par an), la Réserve du Romelaëre et la Grange Nature (100 000 visiteurs par an). Le territoire parcouru est aussi un espace agricole, ponctué de nombreux commerces et habitations. Pourtant, cet axe emprunté par plus de 5 000 véhicules par jour nécessite un réaménagement global. Au regard de la dégradation progressive de la route départementale, accentuée par les inondations de l'hiver 2023-2024, le Département a souhaité impulser un projet qualitatif et partenarial afin d'aller au-delà de la seule sécurisation des trajets routiers. C'est ainsi que la CAPSO et les communes de Saint-Omer et Clairmarais se sont engagées à participer au projet.

Cette opération partenariale complexe d'un montant global de plus de trois millions d'euros HT, reposera sur la coordination de plusieurs maîtrises d'ouvrage. Le Département, dans le cadre de son plan de réparation des dégâts liés aux inondations, assurera la rénovation de la chaussée ainsi que de sa structure pour un montant de travaux estimé à 1 020 833€ HT . A ce titre, ces travaux seront cofinancés à hauteur de 70% par le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE) et la Dotation de Solidarité des Collectivités Territoriale (DSEC) suite à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. La CAPSO, dans le cadre de sa compétence mobilités douces, réalisera pour sa part l'aménagement de la voie réservée aux modes de déplacement alternatifs à la voiture qui constituera un tronçon de la vélo voie régionale Berck-Stenvoorde pour un montant de travaux estimé à 632 436 € HT.

Enfin, les communes de Saint-Omer et Clairmarais rénoveront les accotements (réseaux, accroches des domaines privés et public notamment). Cette partie du chantier est l'objet du volet financier de cette fiche opération.

Objectifs :

- Créer un aménagement qualitatif de la porte d'entrée du marais audomarois ;
- Améliorer la lecture des paysages à la fois habités, cultivés et naturels typiques du marais ;

- Transformer les mobilités à destination des sites touristiques ;
- Rationaliser l'occupation de l'espace public.

Descriptif détaillé :

Sur un tronçon d'une longueur de plus de 2 km, sans empiéter sur l'espace naturel, il s'agit :

- d'enfouir les réseaux disgracieux qui empiètent sur l'espace public,
- d'embellir l'espace public par la végétalisation et le maintien de perspectives visuelles sur le marais, la pose de bordures et l'installation de mobilier urbain,
- de rationaliser les accès à la RD, qu'il s'agisse des points de vente ou des habitations,
- de favoriser une infiltration naturelle des eaux de pluie (déconnexion du réseau pluvial le cas échéant).

Partenaires associés à l'opération :

- Département du Pas-de-Calais ;
- CAPSO ;
- Saint-Omer ;
- Clairmarais ;
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO).

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- MDADT Audomarois ;
- Agence d'urbanisme du Pays de Saint-Omer
- CAPSO ;
- PNRCMO ;
- Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Etudes réalisées :

- Agence d'urbanisme du Pays de Saint-Omer sur la section ville de Saint-Omer,
- PNRCMO sur les liaisons touristiques ville – marais.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 4	Adapter le réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers
Ambition 6	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)
Ambition 8	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêches comme filières d'excellence

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Préserver certains ouvrages d'art d'utilité majeure pour les déplacements de l'ensemble des usagers du marais ;
- Améliorer les mobilités depuis le pôle urbain, vers le cœur de nature (marais et forêt).



D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération		
Début des travaux	09/2025	Démarrage du chantier
Fin des travaux	06/2026	Réception des travaux

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux¹ :

CLAIRMARAIIS

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux voirie	314 350 €	Département / FIT	300 000 €
Enfouissement de réseaux	535 352 €	Département / MMU	102 696 €
Honoraires Maitrise d'œuvre	37 200 €	Département / Amendes de Police	15 000 €
		Etat DETR	55 711 €
		FDE	68 909 €
		CAPSO fonds de concours	30 670 €
		Reste à charge MO	313 916 €
TOTAL	886 902 €		TOTAL
			886 902 €

SAINT-OMER

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux voirie	199 514 €	Département / FIT	200 000 €
Enfouissement de réseaux	364 236 €	Département / MMU	82 515 €
Honoraires Maitrise d'œuvre	28 530 €	Etat DETR	37 605 €
		FDE	43 581 €
		Reste à charge MO	228 579 €
TOTAL	592 280 €		592 280 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle
- Mobilités douces
- Tourisme

¹ - Travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale : 1 020 833 € HT,
 - Travaux sous maîtrise d'ouvrage CAPSO : 632 436 € HT,
 - Coût global de l'opération : 3 132 451 € HT.



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

SIVU pour la Création et la Gestion des Structures d'Accueil Petite Enfance



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes.** Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire**

La Maison de la Petite Enfance portée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique est un exemple de concertation et de mutualisation des services entre communes. Le syndicat est composé des communes-membres de Saint-Etienne-au-Mont, de Saint-Léonard et d'Isques.

La Maison Petite Enfance est l'une des seules structures publiques au sud de l'Agglomération boulonnaise avec la crèche communale de Neufchâtel-Hardelot. Le service apporté à la population par la mise en place de la Maison de la Petite Enfance est primordial pour le confort de vie des familles mais aussi pour l'attractivité du territoire et notamment de nos communes-membres.

Les inondations subies lors de l'épisode de fortes pluies de novembre 2023 ont bouleversé l'équilibre du site et de ces usagers. La solution de réimplantation du service d'accueil des enfants a été rapidement voulue par les élus.



Le projet de requalification de l'école Elsa Triolet en Maison de la Petite Enfance offrira une nouvelle dimension à notre structure ajoutant une réelle plus-value à la crèche, avec des services alloués à la Petite Enfance dont notamment un relais petite enfance ainsi qu'un accueil pour les services de la Protection Maternelle et Infantile, portés par le Département du Pas-de-Calais. Un projet de lieu d'accueil enfants-parents est envisagé afin de faire évoluer la maison de la petite enfance en pôle « petite enfance » et être un point d'ancrage spécifique destinée à la population et regroupant un panel de professionnels et de services complémentaires au service des familles et du tout-petit.

**Jérémy Louchet,
Président du SIVU pour la Création et la Gestion
des Structures d'Accueil Petite Enfance**

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes départementaux

■ *Préambule*

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Photo Jérôme Pouille



Photo Yannick Géaït



Photo Jérôme Pouille

■ *Le pacte des solidarités territoriales*

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonnable qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonnable des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kévin Wimez

■ *Le pacte des solidarités humaines*

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



Photo : Jannick Badart

gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).



■ *Le pacte des réussites citoyennes*

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunesse en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.



Photo Sébastien Jarry

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

Le Syndicat intercommunal pour la création et la gestion des structures d'accueil de la petite enfance est un syndicat à vocation unique qui a pour objectif d'apporter aux habitants des communes-membres un service complet dédié à la petite enfance. Celui-ci a été créé en 1997, pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite enfance », il couvre les besoins des communes de Saint-Etienne-au-Mont, territoire sur lequel le syndicat est installé depuis l'origine, mais également des communes de Saint-Léonard et Isques.

Afin de répondre à sa mission de service public de la petite enfance, le SIVU s'organise de la façon suivante avec :



Photo Yannick Cadart

Une crèche qui accueille les enfants de 10 semaines à 4 ans dans les conditions les plus favorables au développement de leurs éveils cognitifs et de leur motricité.

La crèche actuelle a une capacité totale de 35. Elle offre des modes de gardes différenciés aux familles. Ces modes de garde se traduisent par des solutions diverses comme un accueil régulier, ponctuel (halte-garderie) ou un mode de garde d'urgence.

Le projet d'établissement est principalement axé vers la bientraitance, il tend à respecter le développement psychomoteur et le rythme de l'enfant. Concernant les activités d'éveil, nous proposons des jeux et activités adaptés à l'âge et qui correspondent au développement de chaque enfant.

La structure est composée de deux sections :

- La section des bébés/moyens : de 10 semaines à environ 15 mois.
- La section des moyens/grands où les enfants sont accueillis d'environ 15 mois à 4 ans.

De manière générale au sein de la structure, le fonctionnement est régi par plusieurs principes :

- La communication non-violente, basée sur la verbalisation des émotions.
- Le BB signe (équipe formée), technique relayée auprès des familles afin d'assurer une continuité de l'accompagnement.
- Pratique de la motricité libre.
- Respect des besoins de l'enfant.
- Diversité des activités proposées nature, musique, alimentation...
- Intergénérationnel (partenariat maison de retraite Georges Honoré de St-Léonard).
- Partenariat culturel (médiathèque Saint-Etienne-au-Mont et bibliothèque de St-Léonard, Eden 62, accueil d'artistes en résidence, convention avec une musicienne...).
- Inclusion des familles (ateliers parents/enfants, participation à la semaine nationale de la petite enfance/ semaine de la parentalité/ cocktail des familles/ diverses fêtes...).



Photo Yannick Cadart

- Mise en place café des parents dans le but de valoriser l'accompagnement à la parentalité (actions autour de la psychomotricité, des écrans, de l'alimentation, etc.).
- Sorties extérieures (Nausicaá, ferme pédagogique, etc.).
- Les repas équilibrés sont faits sur place par une cuisinière.
- Partenariat avec les écoles maternelles des trois communes sur la scolarisation des 2 ans.
- Partenariat avec les accueils de loisirs maternels.
- Partenariat les CAMPS dans le cadre des enfants porteurs de handicap.
- Accueil des enfants de la MECS de Baincthun dans le cadre de la halte-garderie.
- Accueil en halte-garderie possible des enfants accueillis en famille d'accueil habitant le territoire couvert par le SIVU.

Un Relais Petite Enfance dont les missions sont :

- L'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et parents employeurs dans leurs rôles d'employé(e) et employeurs (contrat de travail, déclaration Pajemploi, congés payés, etc.).
- La valorisation du métier d'assistant maternel.
 - o Participation aux différents forums de l'emploi.
 - o Partenariat France Travail et acteurs locaux de l'emploi.
 - o Exposition du métier en lycée.
- Les activités d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle (découvertes culturelles, (musique, lecture, transvasement), activités manuelles.
- Partenariat cultuel avec médiathèque, Eden 62, etc.
- Projet intergénérationnel avec la maison de retraite Georges Honoré de Saint-Léonard.
- Observatoire de la petite enfance sur le territoire.
- Réseau inter relais.

Particularité du Relais Petite Enfance Pattachoux, il constitue guichet unique petite enfance, ainsi il est l'unique « porte d'entrée » des familles à la recherche d'un mode de garde. Il prend en compte les besoins de la famille, expose les modes de garde existants sur le territoire et redirige vers le mode le plus adapté et/ou choisi par la famille.

La crèche et le Relais Petite Enfance sont deux services complémentaires, qui travaillent activement en partenariat tant du côté de l'observatoire de la petite enfance qu'en matière d'accompagnement dans le choix du mode de garde et dans la proposition d'activités à l'enfant et sa famille.



Photo Jérôme Pouille

Le fonctionnement de la crèche repose sur une équipe encadrante, d'une éducatrice, d'une infirmière, de cinq auxiliaires de puériculture et animatrice, etc. Le Relais Petite Enfance est coordonné par une responsable, monitrice-éducatrice et titulaire du CAP petite-enfance.

Aujourd'hui, le SIVU doit se réinventer et connaît un changement majeur. Le site historique a subi de fortes inondations de la fin d'année 2023, il n'est donc plus apte à accueillir les enfants dans les conditions sanitaires optimales. Après études, les élus des trois communes ont retenu le site de l'ancienne école Elsa Triolet de Saint-Etienne-au-Mont pour relocaliser les services du SIVU.

Ce choix permet d'envisager un nouveau chapitre avec un déploiement différent, développer de nouvelles activités, un multi-accueil permettant une capacité de 39 places dans un premier temps et un Relais Petite Enfance réinventé. La nouvelle Maison Petite Enfance accueillera au sein de sa structure une permanence des services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Un projet de lieu d'accueil enfants-parents est également envisagé.



Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.



Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par le SIVU Petite Enfance en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire du SIVU Petite Enfance. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part des SIVU Petite Enfance, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunesse**s qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

■ *Obligations de communication*



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles du SIVU Petite Enfance permet d'établir trois axes de travail partagés :

- Maintenir un service à la population dédié à la petite enfance sur le secteur d'intervention du SIVU,
- Améliorer l'accessibilité des services à destination des habitants,
- Affirmer le lien entre le Département du Pas-de-Calais et le SIVU autour de la petite enfance, avec la mise en place d'une permanence pour les services de la protection maternelle et infantile.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage du syndicat apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et le syndicat.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à , le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

Jean-Claude LEROY

*Pour le SIVU pour la Création et la Gestion
des Structures d'Accueil Petite Enfance,
le Président,*

Jérémy LOUCHET

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial du Boulonnais, Unité aménagement et animation territoriale du Boulonnais
- Maison du département solidarité du Boulonnais

Côté partenaire :

- Direction de la Maison Petite Enfance - SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil petite enfance

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et le SIVU de la Petite Enfance de Saint-Etienne-Au-Mont, Saint-Léonard et Isques

Fiche opération n°1

Relocalisation de la Maison Petite Enfance

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : SIVU Petite Enfance des communes de Saint-Etienne-Au-Mont, Saint-Léonard et Isques

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais
- **SIVU et communes** : Direction de la Maison Petite Enfance et Direction générale des services de chacune des communes

Maîtrise d'œuvre : CLC Construction

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : école maternelle Elsa Triolet, Rue Robespierre à Saint-Etienne-Au-Mont

Contexte :

Les Communes de Saint-Etienne-Au-Mont, de Saint-Léonard et d'Isques sont membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour l'administration d'une Maison de la Petite Enfance. La structure s'est agrandie pour assurer l'accueil de 35 enfants (initialement elle en accueillait 20). Cependant, la demande est toujours grandissante et des enfants sont régulièrement inscrits sur liste d'attente. Cette structure et la crèche municipale de Neufchâtel-Hardelot sont les deux seuls équipements au sud de l'agglomération boulonnaise. La Communauté d'agglomération du Boulonnais, n'est pour le moment pas en charge de la compétence Petite Enfance.

La Maison de la Petite Enfance actuelle regroupe 2 services :

- Un multi-accueil d'une capacité de 35 enfants de 3 mois à 4 ans, animée par 5 personnes diplômées,
- Un relais assistantes maternelles.

En Novembre 2023, lors d'un épisode d'inondations sans précédents qui a endommagé un certain nombre d'infrastructures, la maison de la petite enfance, située dans le quartier de la gare à Saint-Etienne-au-Mont, a été fortement impactée, et ce, à plusieurs reprises. La situation est critique depuis cet événement. La PMI a autorisé la réouverture provisoire de cet établissement, mais les conditions sanitaires et de sécurité ne sont plus réunies pour un accueil des enfants en bas âge et faire perdurer l'agrément en ce lieu. Un agrément temporaire a été délivré par la PMI et arrive à échéance en décembre 2026. L'urgence est d'assurer la continuité de ce service dans un espace dédié et sécurisé.

Le Projet du SIVU est donc de déménager sur un autre site, sur l'une de ces communes.

Les locaux actuels, mis à disposition du SIVU, sont propriété la commune de Saint-Etienne-au-Mont.

Le choix des élus pour la relocalisation de l'équipement se porte sur l'école maternelle Elsa Triolet, en cours de requalification du fait du nombre d'élèves en diminution. L'équipe municipale et l'équipe académique ont décidé

de fusionner deux écoles et de transférer l'ensemble des enfants à l'école maternelle Jean Macé. Une demande de désaffectation est en cours d'examen auprès du DASEN.

Le devenir de l'école Elsa Triolet sera donc entièrement dédié à l'accueil de la nouvelle Maison de la petite Enfance qui accueillera, en plus du multi-accueil, le relais petite enfance et les services de la PMI. La structure accueillera de facto les publics cibles du Département, les parents et leurs enfants en bas âge.

Ce projet est pour le SIVU une occasion de réaliser une augmentation de la capacité d'accueil à 39 places (actuellement 35 places dont 13 petits et 22 grands).

Actuellement 85 enfants fréquentent la structure sur différents temps d'accueil, avec la mise en place de modes d'accueil variés (temps plein, partiel, accueil d'urgence, place « halte-garderie » ...).

La CAB intervient en appui de ce dossier supra-communal. L'intercommunalité intervient dans l'accompagnement à la réalisation des plans, à l'écriture du projet pédagogique, à la rédaction du règlement de fonctionnement et à la révision des protocoles.

Objectifs :

- Accueillir en sécurité les enfants hors d'une structure soumise à des épisodes d'inondations,
- Favoriser le développement des enfants au sein d'un équipement communal existant requalifié, dans un cadre arboré et calme,
- Faire de ce lieu un Pôle dédié à l'enfance avec des services complémentaires à la crèche, avec le relais petite enfance et l'accueil PMI,
- Favoriser les échanges entre professionnels de la puériculture et de la petite enfance,
- Permettre à un équipement communal une réhabilitation complète et lui donner une dimension supra-communale.

Descriptif détaillé :

Les travaux suivants sont envisagés :

- Réhabilitation totale de l'intérieur avec déconstruction des sols amiante, des systèmes d'alimentation et d'évacuation,
- Requalification des espaces intérieurs avec la dépose et la création de cloisons,
- Renforcement de l'isolation de la toiture - multicouches bitumineux – polyuréthane,
- Pose de panneaux photovoltaïques sur toit plat,
- Isolation biosourcée sur certains murs à isoler,
- Création d'un système de chauffage au sol et suppression des radiateurs,
- Amélioration du confort acoustique par la création de faux plafonds,
- Amélioration du confort visuel par l'application d'un filtre aux fenêtres et installation de luminaires de confort.

Partenaires associés à l'opération :

- Département du Pas-de-Calais,
- MDS du Boulonnais (PMI),
- MDADT du Boulonnais,
- Etat,
- Région Hauts-de-France,
- CA du Boulonnais,
- CAF,
- LEADER.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Ingénierie de la CAB, et de plusieurs services du Département

Modalités de fonctionnement :

L'équipe de la crèche est composée :

- d'une directrice CESF (Conseillère en Economie Sociale et Familiale),
- d'une éducatrice de jeunes enfants,
- d'une infirmière puéricultrice RSAI (Référent Santé et Accueil Inclusif),
- d'une secrétaire,
- de 5 auxiliaires de puériculture,
- de 4 animatrices petite enfance,
- d'une cuisinière,
- de 2 agents techniques polyvalents.

L'équipement est partagé en deux services, le Relai Petite Enfance et un multi accueil. La capacité d'accueil est de 35 places actuellement, et le projet prévoit la création de 4 supplémentaires. Un espace sera dédié au service de la PMI, avec l'installation d'un bureau pour l'infirmier(ère) puériculteur(rice) et d'un bureau pour le/la pédiatre.

La structure est composée de deux sections :

- La section des bébés/moyens : de 10 semaines à environ 15 mois,
- La section des moyens/grands où les enfants sont accueillis d'environ 15 mois à 4 ans.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

Pacte des Solidarités territoriales	
Ambition 1	Le Département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

Pacte des Solidarités humaines	
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté
Ambition 2	Aller au-devant des personnes les plus vulnérables
Ambition 3	Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous les âges de la vie

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Maintenir un service à la population dédié à la petite enfance sur le secteur d'intervention du SIVU,
- Améliorer l'accessibilité des services à destination des habitants,
- Affirmer le lien entre le Département du Pas-de-Calais et le SIVU autour de la petite enfance, avec la mise en place d'une permanence pour les services de la protection maternelle et infantile.

C – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération		
Début des travaux	fin 1^{er} sem 2025	
Fin des travaux	12/2026	

D – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	1 140 000 €	Département / FIT	143 600 €
Traitement des extérieurs et réseaux	35 000 €	Département / droit commun (4 places à 1 600 €)	6 400 €
Sécurité incendie et contrôle d'accès	22 000 €	Etat	200 000 €
Panneaux solaires	149 000 €	CAF – fonds national (partie crèche)	696 000 €
Mobiliers, accessoires éducatifs et cuisines	88 000 €	CAF – fonds départemental (partie RPE)	229 500 €
Honoraires MOE	193 590 €	Région – fonds structurant	252 090 €
		Communauté d'Agglomération du Boulonnais	50 000 €
		LEADER	40 000 €
		MSA	10 000 €
TOTAL	1 627 590 €	TOTAL	1 627 590 €

Accord de la préfecture sur l'inscription de cette opération dans le fonds inondations (suppression du plafond des 20% de reste à charge).

Coût de fonctionnement de l'équipement :

La part de chaque commune est calculée selon le nombre d'heures facturées et utilisées par leurs habitants, elle est fluctuante selon les années et besoins. Pour 2025, elle est de 53 % pour St Etienne au Mont, 19 % pour Saint Léonard, 28 % pour Isques.

Coût total en 2025 : 330 648,56 €,

Coût par commune :

- Saint-Etienne-au-Mont : 175 243,74 € (53%),
- Saint-Léonard : 62 823,23 € (19%),
- Isques : 92 581,60 € (28%).

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle
- Accueil de jeunes enfants
- Espace d'accueil pour service départemental de la PMI

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de **Nortkerque**





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes.** Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire**

Forte de ses 1750 habitants, la commune de Nortkerque connaît une croissance démographique régulière et maîtrisée.

Située entre deux bourgs-centres, Nortkerque est traversée par une voie départementale fréquentée par plus de 5 000 véhicules par jour comprenant de nombreux déplacements pendulaires. Ce contexte géographique et démographique privilégié permet à la commune de bénéficier d'une attractivité et d'un dynamisme favorisant l'implantation de commerces et services.

L'équipe municipale renouvelée en 2020 s'est donc fixée l'objectif de consolider mais aussi de renforcer ce tissu de commerces et de services à destination de la population.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de construction d'une salle intercommunale à vocation socio-culturelle porté par la commune de Nortkerque mais aussi par la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq qui souhaite disposer de lieux de diffusion culturelle adaptés à sa stratégie de développement.

Ce projet se veut ambitieux mais aussi raisonné avec la volonté de mutualiser les fonctions et les espaces. La municipalité, soucieuse des enjeux climatiques a souhaité penser ce projet dans une démarche environnementale.

Situé à la croisée des enjeux locaux et de ceux portés dans le cadre des politiques départementales, c'est donc tout naturellement que j'ai souhaité solliciter une contractualisation avec le Département pour porter ce projet.



**Frédéric MELCHIOR,
Maire de Nortkerque**

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes départementaux

Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



■ *Le pacte des solidarités territoriales*

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonnable qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonnable des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kévin Wiméz

■ *Le pacte des solidarités humaines*

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



Photo: Vanmor/Unsplash

- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et sémanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 »...).

■ *Le pacte des réussites citoyennes*

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunesse en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.



Photo Sébastien Jarry

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

«Avec vous, gardons le cap» est le slogan de l'équipe municipale reconduite en 2020 par les habitants de la commune de Nortkerque. Il traduit d'une volonté de continuité au regard des projets portés durant le précédent mandat mais aussi de renforcement des actions pour construire l'avenir de la commune et assurer le bien-être des habitants comme des générations futures.



Le projet de mandat de la municipalité a vocation à pérenniser les actions mises en place ces dernières années dans la commune. Ainsi, le soutien à la population se traduit par la poursuite de l'animation du conseil municipal des enfants mais aussi du tissu associatif nortkerquois particulièrement étoffé.

Aussi, des travaux de voirie continuent d'être entrepris avec un plan pluriannuel d'investissement visant la réfection de plusieurs kilomètres de voirie en intégrant autant que faire se peut les demandes de sécurisation et le développement des mobilités douces. Enfin, des travaux d'assainissement, priorité de ce mandat en concertation et coopération étroite avec la communauté de communes se poursuivent.

D'autres actions majeures nécessitent d'être améliorées et renforcées pour favoriser l'attractivité de la commune. Ainsi,



la consolidation des actions envers la jeunesse avec une plus grande amplitude du centre de loisirs, le déploiement des outils en faveur de la participation citoyenne intégrés dans les projets pédagogiques de l'école mais aussi le développement d'outils de communication numérique davantage en phase avec l'évolution des usages sont des axes de développement à travailler pour la commune.

De la même manière, concernant l'urbanisme une réflexion sur les aménagements urbains avec le lancement d'une étude de stationnement du centre du village va être déployée, le développement de cellules commerciales via le portage d'un aménageur est également en projet.

L'anticipation des besoins en services d'une population en augmentation est également l'un des enjeux auquel la municipalité souhaite répondre. La construction d'une salle intercommunale à vocation socio-culturelle prévue par la commune vise à pallier les besoins des associations, de la restauration scolaire et de la communauté de communes pour sa saison culturelle tout en tenant compte des impératifs de développement durable. Cette nouvelle construction favorisera l'autosuffisance énergétique du bâti (via l'installation de panneaux photovoltaïques) mais aussi le principe de mixité des usages et d'optimisation des espaces. L'équipement rejoint par ailleurs le projet de mandat de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et ses cinq orientations qui mettent en exergue la volonté de tendre vers un territoire péri-urbain équilibré et solidaire entre ses habitants.



Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par Nortkerque en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de Nortkerque. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de Nortkerque, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-

sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunesse**s qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes

devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur



Pas-de-Calais
Mon Département

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [#Le Pas-de-Calais](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Nortkerque permet d'établir trois axes de travail partagés :

- L'amélioration de l'accessibilité à des services et équipements publics qualitatifs.
- Le développement des initiatives associatives, citoyennes et culturelles en milieu rural.
- La prise en compte impérative du changement climatique dans l'aménagement du territoire.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à , le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Nortkerque
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Frédéric MELCHIOR

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial du Calaisis

Côté partenaire :

- Les services de la commune de Nortkerque

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Commune de Nortkerque

Fiche opération n°1

Construction d'une salle socio-culturelle à vocation intercommunale

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Nortkerque

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial du Calaisis
- **Commune** : Secrétaire de mairie et services associés.

Maîtrise d'œuvre : cabinet AMEXIA conseil

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Nortkerque

Contexte :

Dans le cadre de sa stratégie d'attractivité déployée en 2020, la Municipalité de Nortkerque a engagé plusieurs réflexions sur des projets permettant de préserver et d'intensifier la vitalité du village et de son centre-bourg. Création de locaux destinés à des activités commerciales ou de services, aménagements de rénovation urbaine, la commune s'est également engagée dans une étude de programmation pour la construction d'une salle à vocation socioculturelle qui serait destinée aux associations locales.

Compte tenu de certains éléments du diagnostic et en particulier de l'identification d'un manque de lieux associatifs et de diffusion culturelle à l'échelle de la Communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA), le projet initial a progressivement évolué vers une structure à rayonnement supra-communal qui pourrait avoir la capacité d'accueillir des spectacles et manifestations proposés par l'intercommunalité et d'autres acteurs culturels de la région.

Cet équipement sera également conçu pour répondre à des objectifs d'optimisation : la mutualisation des espaces intérieurs et extérieurs, et leur modularité permettront de proposer un maximum d'activités (dont des nouvelles) et de rationaliser les coûts de fonctionnement. De plus, ce nouvel équipement adapté aux usages multiples des programmations associatives, culturelles et événementielles sera doté d'une véritable cuisine assurant les besoins de restauration des manifestations tout autant que ceux du groupe scolaire se trouvant à proximité.

Objectifs :

- Préserver et développer l'attractivité du centre-bourg ;
- Créer un nouvel équipement structurant à vocation socioculturelle, d'envergure supra communale ;
- Améliorer l'accessibilité des services ;
- Mutualiser les usages et les services ;
- Optimiser les coûts de fonctionnement.

Descriptif détaillé :

Ce nouveau bâtiment sera construit sur une parcelle communale de 27 000 m² située à l'entrée des installations sportives du stade Guillain Talon, à proximité directe du centre-bourg.

Classé en ERP de 4ème catégorie (Etablissement Recevant du Public), cet établissement pourra accueillir hebdomadairement les associations communales, et ponctuellement l'organisation de manifestations, d'expositions, et de spectacles avec des jauge de 200 à 250 personnes assises et 300 debout. D'une surface utile totale de 518 m², cet équipement disposera d'une salle polyvalente de 300 m² pouvant être configurée selon trois

espaces de surfaces respectives de 160, 90 et 50 m², hors annexes et équipements communs (hall, vestiaires, sanitaires, loges et locaux techniques). De plus, dans un souci de mutualisation de moyens, l'équipement sera doté d'une cuisine de remise en température et de préparation, permettant notamment de garantir l'approvisionnement des repas quotidiens du groupe scolaire communal qui compte 115 demi-pensionnaires.

Bien que non soumise à la réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020), la commune a souhaité que la conception de ce bâtiment s'en approche, notamment en matière de performances énergétiques et d'empreinte bas carbone.

Ainsi, l'emploi de matériaux biosourcés et/ou locaux sera favorisé. Les installations seront équipées de panneaux photovoltaïques en capacité d'assurer leur propre consommation et éventuellement celle des équipements publics à proximité (école, services techniques, locaux associatifs). La gestion des eaux pluviales sera intégralement réalisée à la parcelle avec en complément l'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie devant permettre de satisfaire à l'arrosage des espaces mais aussi des terrains de sport limitrophes.

Enfin, la parcelle d'implantation choisie permet de maîtriser la consommation foncière et de limiter l'artificialisation des sols ; celle-ci étant située sur une unité foncière proposant déjà des services d'intérêt collectif et disposant d'un parking récent de 80 places de stationnement.

Partenaires associés à l'opération :

- Etat,
- Région Hauts-de-France,
- CAF,
- CCRA,
- CIAS Région d'Audruicq.

Modalités de fonctionnement :

Une large part des activités s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations définies dans la convention territoriale globale signée par la commune et la CCRA avec le CAF, la MSA et le Conseil départemental. Elles portent une attention particulière à la famille, aux relations parents-enfants. Elles visent à mobiliser les familles, les enfants et d'autres publics autour d'activités diversifiées.

Le planning prévisionnel des activités intercommunales peut s'établir ainsi :

- Relais petite enfance/CIAS : 144 h
- Programmes familles/CIAS : 30 h
- Ateliers consommations CIAS : 60 h
- Spectacles, évènements d'envergure intercommunale : 8 rdv par an soit 64 h

Concernant le fonctionnement, en termes d'entretien, la CCRA assurera le nettoyage de la salle au prorata des heures d'utilisation.

Etudes réalisées :

Mission AMO par AMEXIA Conseil

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

Pacte des Solidarités territoriales	
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- L'amélioration de l'accessibilité à des services et équipements publics qualitatifs ;
- Le développement des initiatives associatives, citoyennes et culturelles en milieu rural ;
- La prise en compte impérative du changement climatique dans l'aménagement du territoire.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	11/2024	Début de la phase étude
Début des travaux	11/2025	
Fin des travaux	12/2026	Livraison prévisionnelle

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux de gros œuvre	1 315 600 €	Département / FIT	410 000 €
Travaux de second œuvre et VRD	1 014 200 €	Département / FARDA ¹	120 000 €
Frais de maîtrise d'œuvre, géomètre, contrôles techniques	313 470 €	Etat (DETR, DSIL)	662 953 €
		Région Hauts-de-France	750 000 €
		CAF	100 000 €
		CCRA	30 000 €
		Reste à charge MO	570 317 €
TOTAL	2 643 270 €	TOTAL	2 643 270 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématisques :

- Développement durable

¹ CP du 18 novembre 2024

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté de communes de la Région d'Audruicq

Fiche opération n°2

Construction d'une maison des solidarités

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de la région d'Audruicq

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial du Calaisis
- **EPCI** : Direction générale des services et services techniques

Maîtrise d'œuvre : Christine Bernard, architecte vacataire de la Communauté de communes de la région d'Audruicq

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : 126 rue d'Ostove à Audruicq

Contexte :

La Communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA) ne dispose actuellement pas de locaux permettant de réaliser dans de bonnes conditions les animations du relai parents-enfants, les ateliers parentalités, les ateliers cuisine à destination d'un public fragile ou encore l'utilisation d'un équipement de vidéo-projection permettant une utilisation des écrans au service de l'activité physique.

Toutes ces animations, au croisement du dispositif « manger – bouger », du Contrat Local de Santé en cours de finalisation, du projet alimentaire territorial et de la politique de solidarité au sens large portée par la Communauté de communes doivent être réalisées dans des équipements peu adaptés tels que les salles des fêtes mises à disposition par certaines communes (ex : Zutkerque), un bâtiment communautaire (dit La Guinguette), ou encore un espace du siège de la CCRA. A cela s'ajoutent des déplacements et des temps d'installation chronophages, au détriment des interventions à destination des publics cibles.

Objectifs :

Afin de donner aux publics suivis un cadre d'évolution propice aux activités proposées par les services intercommunaux de la solidarité, il devient nécessaire de trouver un bâtiment adéquat. Les publics et activités concernés sont :

- Les très jeunes enfants :
 - o Le relais petite enfance propose des animations en direction des assistantes maternelles et des enfants dont elles ont la garde (parcours motricité notamment). L'organisation de ces animations est particulièrement lourde en termes de chargement/déchargement de matériels. Un espace adapté offrant des conditions de rangement améliorerait significativement les conditions de travail des agents ;
 - o L'activité motricité est très fréquentée. Elle est également proposée aux familles dans le cadre du programme « Parentalité ». Le développement moteur des jeunes enfants figure parmi les orientations prioritaires du Contrat Local de Santé.
- Les enfants et les familles :
 - o La CCRA s'est dotée d'un équipement mobile alliant numérique et activité physique et disposant notamment l'outil « Lü », une aire de jeux interactive permettant d'associer le sport et la réflexion à travers des jeux mais aussi des situations pédagogiques multidisciplinaires. Ce dernier nécessite une

salle adaptée en termes de hauteur, surface et luminosité. Ce nouvel espace doit permettre de réaliser dans de bonnes conditions ces activités en faveur du « bouger » ;

- Les publics accompagnés par les intervenantes sociales :
 - o En complément des ateliers cuisine pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale et d'autres publics rencontrant des difficultés sociales, proposés au sein de l'Ecopôle, un espace « cuisine » pourrait accueillir des personnes moins mobiles dans une plus grande proximité.
- Un large public, de jeunes et moins jeunes :
 - o Dans le cadre du projet alimentaire et particulièrement du volet « éducation alimentaire », des ateliers cuisine accueillent des ados (les écochefs), des jeunes (Contrat Engagement Jeune), ou encore des séniors (programme Bien Vieillir). Un espace adapté au sein de ce bâtiment permettrait un meilleur maillage du territoire (équilibre avec l'Ecopôle).
- Les séniors :
 - o Le programme « Bien Vieillir » est aujourd'hui bien ancré. Un des axes porte sur les notions d'équilibre et d'activité physique adaptée. Un nouvel espace permettrait là également d'offrir de meilleures conditions d'accueil.

Descriptif détaillé :

Construction d'un bâtiment neuf sur une parcelle située dans l'emprise urbaine de la commune d'Audruicq et occupée en partie par les services techniques communautaires. Il s'agit ici de limiter l'étalement urbain en optimisant l'espace disponible et en limitant au strict minimum les travaux de voirie et la création de places de stationnement, puisque déjà présentes sur le site.

Le projet a été défini en fonction des besoins des futurs usagers et des activités en priorisant la modularité dans l'usage des espaces.

La surface totale du bâtiment est de 260 m², répartie comme suit :

- Une salle principale de 140 m² modulable ;
- Un espace cuisine avec rangement associé ;
- Un espace rangement matériel ateliers RPE et familles ;
- Des sanitaires pour les personnes à mobilité réduite et les enfants ;
- Un espace « bureau » pour des accueils individuels.

Engagée en faveur de la performance énergétique, la CCRA entend viser le label « BEPOS » pour ce bâtiment. Pour atteindre ce niveau d'exigence, des panneaux photovoltaïques installés en toiture permettront non seulement de couvrir les besoins en énergie du bâtiment mais aussi d'alimenter une partie des bâtiments techniques situés à côté. Une attention particulière sera également portée sur le choix des matériaux avec notamment une ossature bois, des isolants biosourcés, ou encore un récupérateur d'eau de pluie pour alimenter les sanitaires...

Partenaires associés à l'opération :

- CAF,
- Région Haut-de-France,
- Centre intercommunal d'action social de la Région d'Audruicq.

Modalités de fonctionnement :

Outil destiné à l'animation d'ateliers pluridisciplinaires visant des publics multigénérationnels animés par des agents de la CCRA mais équipement ouvert également à des structures extérieures partenaires de la CCRA.

Un planning prévisionnel d'occupation de l'espace des solidarités peut ainsi être établi (en moyenne sur 10 mois) : Le Relais Petite Enfance proposant des activités à destination des assistantes maternelles pour les enfants dont elles ont la garde comme du baby-gym aura par exemple accès à l'équipement à raison de 2 à 3 mois par an soit 50 demi-journées. Il en va de même pour les ateliers cuisine organisés pour les bénéficiaires de l'épicerie solidaire. L'idée est de prévoir un planning qui permettra une répartition la plus équitable possible entre les différentes animations sur l'année et en fonction des besoins. Certaines activités telles que les ateliers motricité parents-enfants (LAEP) nécessitent davantage de créneaux au regard des besoins ce qui justifie un accès à l'équipement pendant 6 mois de l'année et à raison de 60 demi-journées.

Etudes réalisées :

Etudes thermiques et géotechniques

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**Pacte(s) concerné(s) :**

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 5	Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires
Ambition 9	Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité, accessible à tous

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté
Ambition 2	Aller au-devant des personnes les plus vulnérables
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- La fabrique citoyenne : bien vieillir et bien vivre ensemble,
- Renforcer l'accessibilité des services aux publics (accès aux droits et à l'information), notamment en direction des plus fragiles,
- Transition écologique, adaptation vers plus de sobriété.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	01/2025	Lancement du marché
Début des travaux	04/2025	Démarrage des travaux
Fin des travaux	06/2026	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Travaux :**

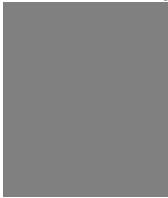
DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Construction, chantier école	790 000 €	Département / FIT	240 000 €
Panneaux photovoltaïques	140 000 €	CAF	200 000 €
		Région Hauts-de-France	272 000 €
		Reste à charge MO	218 000 €
TOTAL	930 000 €		TOTAL
			930 000 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

Sur l'année, l'occupation de cet espace serait de l'ordre de 200 demies journées soit 22 000 € charges comprises. L'entretien de l'équipement mobilisera un agent, à raison d'une demie journée par semaine, sur les 10 mois d'occupation soit 4 400 €. Les consommations fluides et assainissement sont estimées à 5 000 € / an. Coût total de fonctionnement : 31 400 € / an.

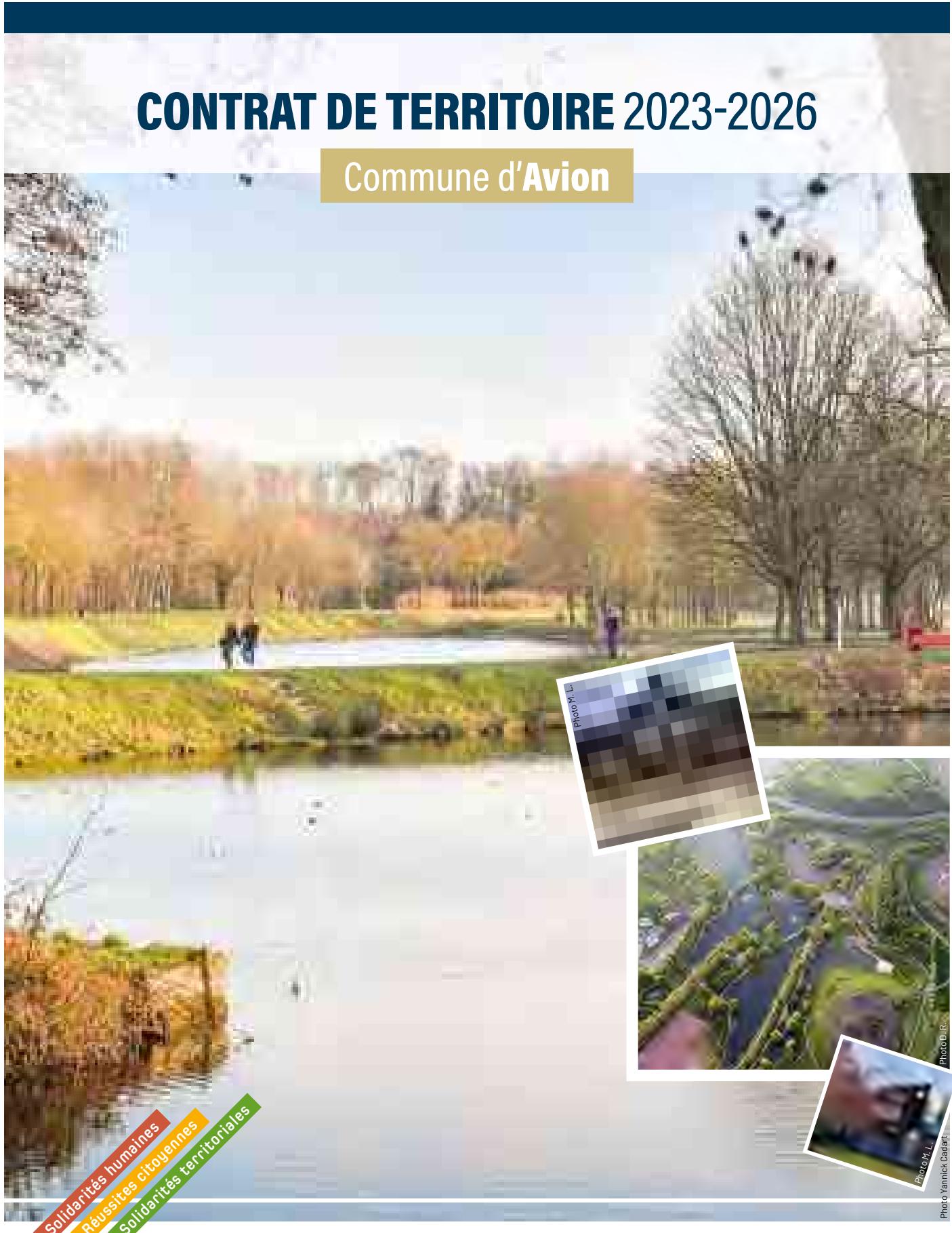
F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**Thématiques :**

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune d'Avion



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

Photo D.R.

Photo Yannick Cadart

Photo M.L.

Photo M.L.

Photo Yannick Cadart



Photo : Jérôme Pouille

À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes.** Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire**

Outre son cadre de vie verdoyant qui lui confère un patrimoine paysager remarquable, Avion est aussi une ville dynamique, sportive et culturelle qui offre à ses habitants de nombreuses occasions d'exprimer les valeurs qui les caractérisent de bien-vivre ensemble et de solidarité.

Avion prend soin de ses habitants et porte une attention particulière à leur qualité de vie. Le territoire de la commune est jalonné de nombreuses infrastructures dédiées aux sports, aux loisirs et à la culture : stade d'athlétisme, centre d'entraînement la Gaillette, l'ouverture récente d'une deuxième antenne du centre social, une salle de spectacle, de cinéma, une médiathèque.

Des projets et des équipements pour lesquels le Département est un partenaire privilégié. De la petite enfance à l'adolescence, jusqu'au troisième âge, les services municipaux œuvrent pour que chaque habitant quel que soit son âge puisse bien vivre à Avion.

Ce nouveau projet de contractualisation avec le Département nous permettra de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des Avionnais avec le projet de centre aquatique en cœur de ville, la rénovation du terrain synthétique au stade Blin, la création de mode doux pour relier les équipements entre eux, la réalisation du réseau de chaleur et la préservation de l'environnement en nous appuyant sur un patrimoine paysager remarquable, comme le parc des Glissoires et le terril de Pinchonvalles.

**Jean Létoquart,
Maire d'Avion**



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes départementaux

■ *Préambule*

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



■ *Le pacte des solidarités territoriales*

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonnable qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonnable des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kévin Wimez

■ *Le pacte des solidarités humaines*

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



Photo : Jannick Badart

- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour sépanouir, s'insérer et sémanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

■ *Le pacte des réussites citoyennes*

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunesse en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.



Photo Sébastien Jarry

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour le partenaire

La commune d'Avion d'une superficie de 13 km², se situe dans le Département du Pas-de-Calais, au cœur de l'ancien bassin minier, qui a largement influencé le développement de l'urbanisation de la ville, puisque les deux-tiers de la commune sont urbanisés. La partie Sud du territoire, composée de terres agricoles cultivées, marque la transition avec le monde rural de l'Arrageois.

Avec quelques 17807 habitants, Avion est aujourd'hui la troisième commune la plus peuplée de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin après les villes de Lens et Liévin. La ville dénombre de nombreux équipements et services, une gare, treize écoles maternelles et élémentaires ainsi que deux collèges et un lycée.

Forte de son passé minier, la commune a entamé dès 1990 sa transformation en s'employant à rénover ses espaces publics, en ne laissant aucune friche résultant des démolitions grâce à la reconstruction de logements notamment sociaux, mais aussi en aménagement les anciens terrils en véritables lieux de loisirs pour ses habitants. C'est ainsi que le parc de la Glissoire, ancienne friche minière d'une superficie de 50 hectares, représente aujourd'hui le véritable « poumon vert » de l'agglomération. De la même manière, le terril 75 d'Avion dit de Pinchonvalles, terril le plus long d'Europe, remis en gestion à



Eden 62, est constitué d'une mosaïque d'habitats qui lui confère un grand intérêt écologique. Avion dispose d'une situation stratégique de par sa localisation à moins d'une heure des grandes agglomérations régionales (Lille, Valenciennes, Arras...).

Depuis le 1^{er} avril 2019, la ville est desservie par un réseau de transport structurant avec la mise en service du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Avion s'est dotée d'une forte politique

de développement des liaisons douces, avec des aménagements cyclables qui s'appuient sur l'ossature des tracés de la Vélo-route du Bassin Minier n°31 et de l'EuroVélo 5, pour irriguer ensuite l'ensemble du territoire communal. L'objectif étant de favoriser les connexions entre les zones résidentielles, les pôles d'attractivités et les quartiers eux-mêmes. La rénovation de l'habitat et du bâti, en particulier la rénovation énergétique, le recours aux énergies renouvelables et leur développement sont des enjeux majeurs pour le territoire de la commune. Garantir pour tous d'accéder à des services de

qualité à des tarifs soutenables est un enjeu majeur pour que chacun puisse bien vivre la ville.

Consciente depuis plusieurs années de disposer localement d'un potentiel énergétique vertueux et durable sur son Territoire, notamment par la présence de 2 puits de captage du gaz de mines sur les fosses 7 et 5 et exploités par Gazonor, la Ville d'Avion développe un réseau de chaleur urbain par la récupération de la chaleur fatale issue du gaz de mine.

S'inscrivant dans le Schéma d'Alimentation Territoriale Durable mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, Avion s'est engagée dans une démarche d'agriculture urbaine et de circuits courts avec l'Association « Les Anges Gardins ». À terme, l'objectif poursuivi est de proposer aux élèves de la cantine municipale des plats composés en partie avec des produits issus de ces circuits courts.

L'enfance, la jeunesse, l'école ont toujours été les priorités des élus d'Avion. Depuis 2019, la Commune est labellisée « ville amie des en-

Les compétences du partenaire sur le territoire

fants ». Dans ce cadre, le bien-être des plus jeunes est placé au cœur des préoccupations quotidiennes, que ce soit par le biais de la rénovation des écoles, de la végétalisation des cours, de la sécurisation des abords, la construction d'un satellite de restauration scolaire dans l'enceinte du centre social Casanova. Les élus souhaitent offrir aux habitants un territoire inclusif où chacun est en mesure de trouver sa place. Avion s'attache à offrir à sa population un panel d'activités sociales, sportives et culturelles diversifiées que viendra renforcer le nouveau centre aquatique. Par ailleurs, la commune peut compter sur un réseau associatif particulièrement dense et dynamique œuvrant dans ces différents domaines.

Toutes ces actions qui seront déclinées au titre de la Contractualisation 2023-2026 se reflètent dans le projet des élus de la ville d'Avion qui repose sur :

- une ville vertueuse en matière de développement durable et d'amélioration du cadre de vie;
- une ville solidaire qui intègre les citoyens dans une dynamique de démocratie participative;
- une ville « amie des enfants » qui place leur bien-être et l'éducation au cœur de son projet de territoire;
- une ville dynamique, sportive et culturelle.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.



Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune d'Avion en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de la commune d'Avion. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune d'Avion, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-

sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunesse**s qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant

contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [#Le Pas-de-Calais](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune d'Avion permet d'établir 4 axes de travail partagés :

- améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, de loisirs et de haut niveau, adaptée, pour tous publics, notamment le savoir nager, l'aisance aquatique ;
- continuer à réduire les disparités sociales, œuvrer pour les solidarités et inclusions, et l'épanouissement des habitants, en matière d'éducation, de cultures, de lecture publique, de sports... ;
- continuer à améliorer les mobilités sur la commune (Modes Doux VéloRoute 31, sécurisations...);
- accompagner la transition écologique et l'adaptation au changement climatique ;

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés pendant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à , le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune d'Avion,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Jean LÉTOQUART

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- La Maison du département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin

Côté partenaire :

- La Direction Générale des Services



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Commune d'Avion

Fiche opération n°1

Construction d'un centre aquatique

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Avion

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Commune :** Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : MGP composé des membres suivants : RAMERY/BC NORD (mandataire), Avant-Propos Architecte / BLAMM Architecture / BET BERIM / BET PROJEX / DIAGOBAT / VENATHEC / IDEX

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Rue de la Cité Saint-Antoine / Boulevard d'Armolis à Avion

Contexte :

Malgré un bon état d'entretien général, La piscine municipale d'Avion, construite en 1975 et ouverte en 1984, est vieillissante et ne répond plus aux attentes du public.

Bien que facilement accessible à pied et proche de la gare et d'un axe BHNS, cet équipement est peu visible depuis les grands axes. La piscine est équipée d'un bassin de 25 mètres de 4 lignes d'eau et le toboggan a été fermé, pour cause de vétusté. Les travaux nécessaires à une remise aux normes et un bon fonctionnement de cet équipement sont des plus conséquents (amiante, corrosion des poteaux, hydraulique, couverture des vestiaires...). C'est pourquoi la commune a fait le choix de reconstruire un nouvel équipement aquatique qui représente une opportunité d'optimiser les dépenses énergétiques et de développer de nouvelles activités.

Cet équipement est inscrit au plan piscines de la Communauté d'agglomération Lens Liévin.

Objectifs :

Le projet de centre aquatique de la Ville d'Avion répondra à plusieurs enjeux :

- Des enjeux urbains : le centre aquatique sera un nouveau lieu de vie, en qualité d'équipement symbolique et intergénérationnel et comme nouvelle centralité sur le territoire. Il sera implanté au Parc de la Glissoire, au cœur du centre-ville. Les arrêts de bus BHNS desservant la ville et les autres communes sont situés à moins de 300 mètres au sud du site. L'emplacement marque également l'entrée Ouest de la Ville depuis la N17 et le commencement du parc. Les enjeux paysagers du site ont été pris en compte dans la création de l'équipement.
- Des enjeux sociaux : le centre aquatique devra être vecteur de cohésion et d'intégration sociale. Il doit contribuer au « savoir-nager » en particulier des plus jeunes.
- Des enjeux techniques et énergétiques : concilier les évolutions réglementaires, fonctionnelles et techniques et disposer de l'éclairage nécessaire sur l'impact du projet au regard de chacune de ses dimensions :
 - o Réduction des pertes de chaleur par des parois et menuiseries thermiquement performantes,

- Réduction des consommations de chauffage
- Etanchéité à l'air
- Raccordement au réseau de chaleur urbain de la Ville, alimenté par la récupération de la chaleur fatale du gaz de mine. Le projet visera une piscine bas carbone,
- Ventilation mécanique de type double flux avec échangeur de chaleur (rendement supérieur à 80%),
- Des réseaux de chauffage et d'eau chaude calorifugés permettant de réduire les pertes de chaleur,
- Traitement de l'air par système de déshumidification thermodynamique avec récupération de calories et transfert sur les postes les plus demandeurs en énergie (eau chaude sanitaire, réchauffage bassin),
- Des enjeux économiques : maîtriser l'économie globale du projet, ainsi que les coûts de d'exploitation et de fonctionnement :
 - Choix de matériaux durables dans le temps, nécessitant peu d'entretien :
 - Bassins en inox, plutôt qu'en béton,
 - Végétaux nécessitant peu ou pas d'arrosage, et peu d'entretien,
 - Revêtement de façade en métal,
 - Eléments métalliques extérieurs galvanisés,
 - Sanitaires et vestiaires carrelés toute hauteur dans les douches et 2 m dans les vestiaires,
 - Revêtements de sols, murs et plafonds faciles d'entretien

L'objectif à atteindre est une consommation totale inférieure à 130 l/baigneur.

Descriptif détaillé :

A l'intérieur :

- Un espace d'accueil comprenant : sas, hall, caisse, espace, poussettes/caques, sanitaires, bureau administratif, locaux dédiés au personnel
- Un pôle vestiaires/sanitaires comprenant : espace déchaussage/beauté, douches et sanitaires permettant de répondre à la Fréquentation Maximale Instantanée (FMI), 76 m² de vestiaires collectifs/scolaires, 153 m² de zones de déshabillage individuel avec 24 cabines, et 300 casiers, 1 espace bébés, et une différenciation du flux grand public/groupes, des sanitaires, douches et local entretien,
- Une halle des bassins comprenant :
 - 1 Bassin sportif de 25 x 12,5 m (5 couloirs) soit 312,5 m², profondeur 1,30 à 2,30 m³,
 - 1 Bassin d'apprentissage et de loisirs de 100 m², profondeur de 0,80 à 1,30 m, offrant la possibilité d'installer 1 à 2 couloirs de nage de 2 mètres de large et 15 mètres de long,
 - 1 espace de jeux sans profondeur de 50 m²,
 - Une surface de plages confortable pour la détente autour des bassins et des gradins devant le bassin sportif (100 places),
 - Le local des maîtres-nageurs sauveteurs et l'infirmerie,
- Un espace bien-être comprenant : un espace sauna/hammam, un espace jacuzzi ou banquettes massantes, des douches chromatiques mais aussi un espace repos,

A l'extérieur :

Les aménagements paysagers participeront à créer une nouvelle identité et un point fort d'appel paysager vu depuis le site et son extérieur. Le nouvel équipement s'intégrera de manière cohérente avec le tissu urbain du quartier et le parc de la glissoire.

Un parvis, en lien avec l'entrée principale du bâtiment, et en prolongement des espaces intérieurs et notamment du hall d'accueil sera aménagé. L'accès au bâtiment pour les piétons sera conforme aux exigences en matière d'accessibilité (revêtement, bandes podotactiles, rampes, guide tactile, visuel linéaire, ...).

Partenaires associés à l'opération :

- Etat,
- Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,
- Conseil Régional des Hauts-de-France,
- Conseil départemental du Pas-de-Calais
- Agence Nationale du Sport.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- Groupement D2X International,
- VERDI Conseil Nord de France,
- CAILLOCE Avocat.

Modalités de fonctionnement :

Le centre aquatique sera dédié à l'apprentissage de la natation et au savoir nager. Il accueillera :

- Les scolaires (maternelles / élémentaires / collèges / lycées),
- Les associations sportives,
- Le public pour une pratique sportive, détente, ludique ou familiale,
- Les centres de loisirs / CAJ,
- Les patients de l'hôpital de jour en psychiatrie adulte.

Etudes réalisées :

- Etude de sol G1 FONDASOL,
- Etude de sol G1 complémentaire et piézométrique FONDZSOL,
- Relevé topographique Jacky MEGRET,
- Diagnostic phytosanitaire AAPA INGENIERIE VEGETALE.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

Pacte des Solidarités territoriales	
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 6	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales

Pacte des Solidarités humaines	
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie

Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives

Axe(s) du contrat concerné(s) :

Améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, de loisirs et de haut niveau adaptée pour tous publics, notamment le savoir nager et l'aisance aquatique.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	05/2022	Notification de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
Début des travaux	07/2025	
Fin des travaux	03/2027	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	10 478 794,00 €	Département / FIT	250 000,00 €
Honoraires	1 479 462,00 €	Département / Politique sportive	1 000 000,00 €
Frais d'études (AMO)	233 580,00 €	Etat DSIL	1 000 000,00 €
SPS / CT	85 000,00 €	Région Hauts-de-France	1 000 000,00 €
Etudes complémentaires	34 435,00 €	CA de Lens-Liévin	3 851 315,49 €
Assurance dommage ouvrage	150 000,00 €	Agence Nationale du Sport	500 000,00 €
		Reste à charge MO	4 859 955,51 €
TOTAL	12 461 271,00 €		TOTAL 12 461 271,00 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

644 195 € / an : charges et frais de personnel

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Tarif adapté aux publics cibles du Département
- Insertion professionnelle



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de **Bully-les-Mines**



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

Photo D.R.



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes.** Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire**

Bully-les-Mines, commune de 12 000 habitants au riche passé minier, joue pleinement la carte de la ville moyenne à l'échelle de son agglomération, une ville qui « a tout d'une grande », en proposant une offre de services diversifiée dans de nombreux domaines : éducation, sport, culture, animation jeunesse, festivités, ...

Une ville qui joue la carte de la proximité, animée par les valeurs qui sont celles de notre Département : solidarité et fraternité.

Le Département a toujours été à nos côtés, au rendez-vous de nos projets : rénovation du CAJ, création d'une boutique apprenante dans le cadre du budget citoyen, implantation d'un pump track au sein de l'espace vert Henri Darras, aménagement d'un plateau sportif et rénovation des salles de sports de l'ancien collège Eugène Phalempin, ...

C'est à ce titre que nous souhaitons pouvoir compter sur le soutien du Département pour notre projet de construction d'un nouvel équipement nautique de rayonnement intercommunal. Un équipement dédié au savoir nager, adapté aux capacités financières de notre collectivité, complémentaire des autres piscines de notre agglomération.

Au-delà de sa vocation sportive, ce nouvel équipement est un enjeu de bien-être et de santé publique des habitants de notre territoire.

Vive le sport dans le Pas-de-Calais et à Bully-les-Mines !

**François Lemaire,
Maire de Bully-les-Mines**



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes départementaux

Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Photo Jérôme Pouille



Photo Yannick Gédéot



Photo Jérôme Pouille

■ *Le pacte des solidarités territoriales*

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonnable qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonnable des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kévin Wimez

■ *Le pacte des solidarités humaines*

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



Photo: Yannick Badart

- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

■ *Le pacte des réussites citoyennes*

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunesse en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.



Photo Sébastien Jarry

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour le partenaire

Bully-les-Mines est située dans la plaine d'Artois au cœur du triangle Lens-Béthune-Arras. D'une superficie de 7,66 km², elle est limitrophe des communes de Aix-Noulette, Grenay, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle et Liévin.

Jadis, petit village, l'expansion de la commune s'est faite avec l'exploitation du charbon dès le 19^e siècle. Ce développement fut marqué en 1925 par l'ajout officiel du suffixe « les-mines » à son nom. À cette époque, la ville fait partie de la Compagnie des Mines de Béthune. Cette période d'un peu plus d'un siècle a durablement marqué le territoire et c'est avec fierté qu'en 2012, des éléments de la commune ont été classés à la liste supplémentaire du patrimoine culturel immatériel.

Histoire et patrimoine ne signifient pas immobilisme puisque le quartier des Alouettes a bénéficié d'un ambitieux programme de rénovation ERBM (133 logements) pour valoriser l'habi-

Les compétences du partenaire sur le territoire

tat minier tout en offrant un nouveau confort à ses habitants (notamment sur le plan énergétique).

La commune fait partie des 36 communes qui composent la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin. L'occupation des sols de la commune est répartie majoritairement entre zones urbanisées (59,4 %), terres arables (29,9 %), zones industrielles et commerciales.

Avec plus de 12 000 habitants, Bully-les-Mines qui est également chef-lieu de canton a pris le parti d'affirmer sa centralité au sein d'une aire urbaine d'environ 40 000 habitants. Sur le plan de la mobilité, le territoire est connecté aux autoroutes A21 et A26 et possède sa gare, un outil de mobilité nécessaire pour les actifs et les étudiants. La ville possède également un réseau éducatif dense avec 10 écoles (5 maternelles et 5 primaires) ainsi qu'un collège public (Anita Conti) et un lycée (Léo Lagrange) assurant ainsi une continuité pédagogique de l'entrée à l'école jusqu'au baccalauréat.

Sur le plan de la culture, la ville porte une dynamique culturelle de proximité en s'appuyant sur deux espaces culturels : l'espace culturel Édouard Pignon dédié à la lecture et l'espace culturel François Mitterrand qui accueille théâtre, chant, musique... sans oublier de la déployer dans les quartiers.

Une dynamique que l'on retrouve également dans le domaine du sport puisque la ville possède plusieurs structures sportives de haut niveau : le stade René Corbelle, la salle Henri Ternois, le complexe sportif Marcel Becq avec son stand de tir régional mais aussi le complexe sportif Pierre Mauroy.

Pour préserver et accompagner la mutation de son cœur de ville, Bully-les-Mines a intégré en 2022 le programme national « Petites Villes de Demain », avec pour objectif de revitaliser son centre-ville.

De nouveaux projets ont été lancés sur son linéaire commercial :

- l'ouverture d'une Coopérative « la Coop du 51 », soutenue par le Département au titre de l'ESS, destinée à promouvoir le circuit court mais aussi à permettre aux lycéens de découvrir le métier de la vente dans une véritable boutique apprenante ;
- la création d'une boutique éphémère ;
- l'ouverture d'un cabinet médical communal.



Photo Yannick Cadart

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune de Bully-les-Mines en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de la commune de Bully-les-Mines. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Bully-les-Mines, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-

sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunesse**s qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant

contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [#Le Pas-de-Calais](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Bully-les-Mines permet d'établir 5 axes de travail partagés :

- continuer à accompagner les populations, jeunes et moins jeunes, associations et autres acteurs locaux dans leur épanouissement et développement ;
- continuer à réduire les disparités sociales, œuvrer pour les solidarités et inclusions, et l'épanouissement des habitants, en matière d'éducation, de cultures, de lecture publique, de sports... notamment en quartier Politique de la Ville et cité ERBM ;
- améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, adaptée, pour tous publics, notamment le savoir nager, l'aisance aquatique ;
- accompagner la transition écologique et l'adaptation au changement climatique (végétalisations...);
- continuer à améliorer les mobilités sur la commune (modes doux, sécurisations routières...) en lien avec le plan mobilité communal ;

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à , le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

Jean-Claude LEROY

*Pour la commune de Bully-les-Mines,
le Maire,*

François LEMAIRE

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- La Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin

Côté partenaire :

- La Direction générale des services de la commune

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Commune de Bully-les-Mines

Fiche opération n°1

Construction d'une piscine municipale

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Bully-les-Mines

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Commune** : Direction générale

Maîtrise d'œuvre : en cours de désignation

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Rue Olof Palme, face au Complexe Sportif Pierre Mauroy à Bully-les-Mines

Contexte :

La ville de Bully-les-Mines souhaite lancer la construction d'une piscine communale suite à la fermeture de son ancien équipement. Cette dernière, construite en 1977, comprenait un bassin de 25x10m. Elle a été fermée en raison de sa vétusté et de sa non-conformité avec la réglementation actuelle.

La construction de ce nouvel équipement dédié à la pratique de la natation est particulièrement justifiée au regard des besoins du territoire. En effet, sur le territoire de la CALL, le taux d'équipement en bassin de natation est de 1 pour 41 000 habitants, soit parmi les taux les plus bas du Département.

Le Plan piscine de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin fait état d'un besoin de 2 900 m² de plans d'eau couverts supplémentaires.

Le futur équipement rayonnera au-delà du territoire Bullygeois, notamment sur les communes d'Aix-Noulette, de Grenay, de Mazingarbe, de Sains-en-Gohelle, de Loos-en-Gohelle, de Souchez, d'Ablain-Saint-Nazaire qui fréquentaient l'ancienne piscine.

A ce titre, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a retenu le projet dans le cadre du plan piscine communautaire au titre de la création de nouveaux bassins et de réhabilitation des bassins pour l'apprentissage de la natation.

Objectifs :

L'objectif du projet est de proposer un équipement permettant de répondre aux besoins de la population, en privilégiant l'apprentissage du savoir-nager pour les enfants et les adultes, mais aussi la pratique loisir de la natation.

Les principaux enjeux sont les suivants :

- Enjeux sociaux : le centre aquatique sera un vecteur de cohésion et d'intégration sociale. Il permettra de répondre aux besoins de toutes les populations. De plus, il correspondra aux demandes actuelles d'activités ludiques et de loisirs, de santé et de bien-être. Une offre qui pourra évoluer par la suite avec la réalisation d'une extension qui permettra des usages complémentaires (compétition, ...). La nouvelle piscine sera un nouveau lieu de vie et d'échanges entre générations,
- Enjeux techniques : concilier les évolutions réglementaires, fonctionnelles, techniques et d'accessibilité,
- Enjeux énergétiques : intégrer une démarche environnementale et énergétique vertueuse afin de réduire les consommations,
- Enjeux économiques : maîtriser l'économie globale du projet, ainsi que les coûts d'exploitation pour la collectivité.

Descriptif détaillé :

Les caractéristiques de l'équipement nautique sont les suivantes :

- 1 équipement dédié au savoir nager et ouvert à tous (public, scolaires) et inclusif (PMR),
- 1 bassin unique présentant les caractéristiques suivantes :
 - o Dimension du bassin : longueur de 25 mètres (6 couloirs de 2,5 mètres), profondeur d'1 mètre minimum et 2 mètres maximum,
 - o Revêtement en acier inoxydable recouvert d'un PVC étanche,
 - o Des gradins d'une surface de 60m²,
- Un équipement évolutif : sa conception technique permettra une extension possible à l'avenir,
- Une gestion en régie directe,
- La sécurité du personnel et du public privilégié :
 - o Banque d'accueil,
 - o Zones de surveillance pour les Maitre Nageurs Sauveteurs,
 - o Installation d'un système de vidéosurveillance couvrant le parking et l'accueil,
- Utilisation d'énergies renouvelables plébiscitée :
 - o Une étude complémentaire de la maîtrise d'œuvre sera attendue pour approfondir les sujets de réduction des besoins énergétiques (réduction de consommation d'énergie grâce à une meilleure isolation, les traitements des ponts thermiques, du calorifugeage des réseaux, etc.), favoriser les énergies vertes, optimiser le rendement énergétique ainsi que le mode de gestion de la piscine,
 - o La Maîtrise d'Ouvrage a pour souhait d'intégrer une solution de chauffage par énergies renouvelables. Il sera demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'intégrer cette attente dans sa réflexion. Une étude comparative sur les systèmes d'approvisionnement énergétique devra être produite.

Certains arbitrages seront traités en phase de Maîtrise d'œuvre :

- Etude sur des solutions plus naturelles de traitement de l'eau (sous réserve des coûts d'investissement et d'exploitation),
- Choix de système de filtration de l'eau (filtration au sable, filtration à la perlite).

Partenaires associés à l'opération :

- Etat,
- Région Hauts-de-France,
- Département du Pas-de-Calais,
- Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,
- Fédération Française de Natation,
- Agence Nationale du Sport,
- Etablissements scolaires (Lycée, Collège, IEN).

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : Groupement Territoires 62/ ETYO

Modalités de fonctionnement :

- Mise en place d'un Comité de Pilotage participatif sur le projet (démarche intercommunale),
- Gestion municipale de l'équipement en régie directe (en vue de maintenir des tarifs abordables),
- Projet de conventionnement avec les utilisateurs récurrents,
- Projet de règlement d'utilisation.

Etudes réalisées :

- Étude préalable de faisabilité réalisée par l'AMO,
- Conception du programme définitif de l'équipement par l'AMO,
- Etude géotechnique préalable – Mission G1 PGC,
- Etude Hydrogéologique (suivi piézomètre et étude des niveaux caractéristiques de la nappe),
- Etude de détermination et de délimitation de la Zone Humide,
- Diagnostic Ecologique Faune-Flore-Habitats.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

Pacte des Solidarités territoriales	
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 6	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales

Pacte des Solidarités humaines	
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie

Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, adaptée, pour tous publics, notamment le savoir nager, l'aisance aquatique,
- Continuer à accompagner les populations, jeunes et moins jeunes, associations et autres acteurs locaux dans leur épanouissement et développement.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	09/2024	Publication de l'avis de concours de maîtrise d'œuvre sur Esquisse
	07 à 09/2025	Négociation / Attribution/ Notification du Marché de maîtrise d'œuvre
Début des travaux	2^{ème} sem 2026	
Fin des travaux	1^{er} sem 2028	Livraison de l'équipement

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	7 806 385 €	Département / FIT	250 000 €
Honoraires techniques	1 171 857 €	Département / Politique sportive	1 000 000 €
Etudes préalables	451 809 €	Etat / DSIL	1 000 000 €
Vidéosurveillance	112 596 €	Etat / DETR	150 000 €
Taxes légales de construction, frais d'huissier, frais de communication, frais d'avocat le cas échéant	345 472 €	Région Hauts-de-France	1 000 000 €
Concours de Maitrise d'œuvre	124 320 €	Agence Nationale du Sport	250 000 €
Assurance dommage ouvrage	75 063 €	CA de Lens-Liévin (plan piscines)	1 876 597 €
		Reste à charge MO	4 560 905 €
TOTAL	10 087 502 €		TOTAL
			10 087 502 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

500 000 € / an

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

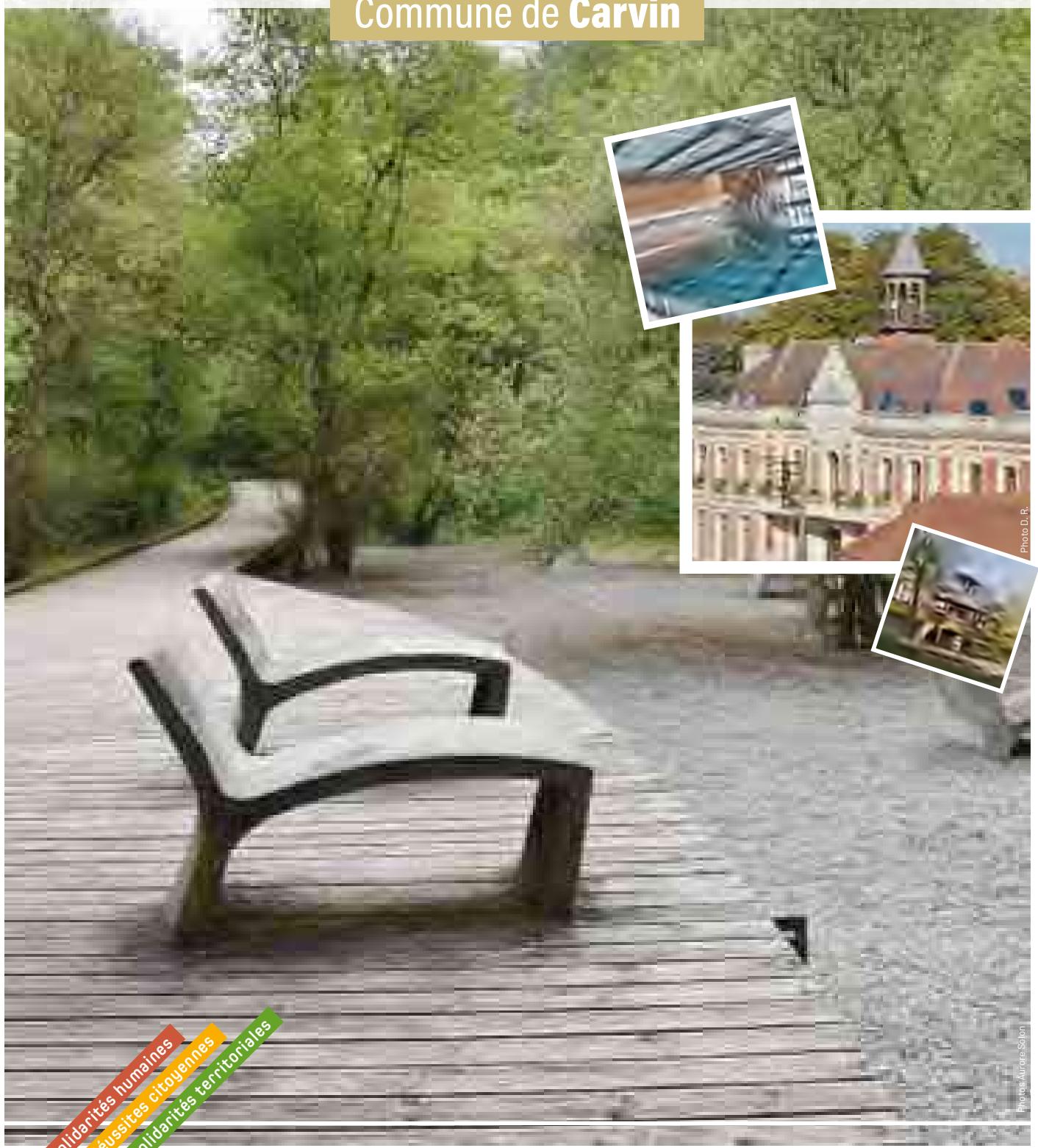
- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Tarif adapté aux publics cibles du Département
- Insertion professionnelle : clause insérée dans les pièces du DCE - marchés publics de travaux





CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de **Carvin**





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes.** Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire**

Ce contrat témoigne de l'engagement de la ville de Carvin et du Conseil Départemental du Pas-de-Calais à œuvrer mutuellement pour renforcer l'attractivité du territoire, en garantissant un accès équitable aux infrastructures de transports, ainsi qu'aux équipements culturels, sportifs et de loisirs pour l'ensemble de la population.

Structuré autour de trois axes stratégiques – « Sports, Loisirs et Bien-être », « Culture et activités artistiques » et « Mobilités, sécurité et attractivité du territoire » – ce document de planification stratégique entend répondre aux besoins exprimés par la population.

À l'image du projet d'implantation d'un nouveau terrain synthétique au sein du stade des Plantigeons (réalisation programmée au printemps 2025), cette contractualisation intègre les projets qui participent à faire de Carvin un territoire vecteur d'inclusion et d'égalité par le sport, offrant aux habitants un accès aux services publics de qualité et résolument engagé en faveur de la transition écologique et énergétique.

Cette nouvelle contractualisation met particulièrement l'accent sur la mobilité et la sécurité des usagers en réaffirmant la détermination de nos deux collectivités à voir émerger à Carvin un arrêt sur le nouveau tronçon ferroviaire Lille Flandres - Aéroport de Lesquin - Seclin - Lens prévu dans le cadre du projet de « Service Express Régional Métropolitain de Lille » (SERM), comme solution alternative crédible à l'autoroute A1, saturé aux heures de pointe.



**Philippe Kemel,
Maire de Carvin**

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes départementaux

■ *Préambule*

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



■ *Le pacte des solidarités territoriales*

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonnable qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonnable des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kévin Wimez

■ *Le pacte des solidarités humaines*

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



Photo : Vannier/Padart

- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

■ *Le pacte des réussites citoyennes*

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunesse en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.



Photo Sébastien Jarry

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour le partenaire

À Carvin, le projet de ville repose sur deux axes stratégiques majeurs coordonnés en permanence : les initiatives et la solidarité.

Parallèlement aux projets initiés par la municipalité, ce dynamisme est incarné par une multitude d'acteurs – associations, clubs sportifs, artisans, commerçants, porteurs de projets économiques, citoyens engagés, partenaires et professionnels de santé, etc... qui, à travers leurs actions, contribuent à faire de Carvin une ville créative, dynamique, attractive, belle et agréable à vivre.

Carvin se veut une ville où il fait bon vivre, un lieu où chacun peut trouver les conditions propices à la réalisation de son projet de vie, selon ses envies et ses objectifs.

À l'image de projets emblématiques tels que la réalisation du pôle petite enfance, de la salle des fêtes « Le Patio », de la médiathèque « L'Atelier Média » ou encore du centre aquatique « Aquasport », cette énergie collective permet à la municipalité d'aller de l'avant dans la réali-

Les compétences du partenaire sur le territoire



Photo: Aurélie Solon

sation de services publics structurants, conçus pour toujours mieux répondre aux besoins exprimés par la population.

Elle est fortement accompagnée en cela par la dynamique citoyenne alimentée par le Conseil Économique Social et Environnemental Communal (CESEC), fer de lance de la démocratie participative et de l'expression citoyenne à Carvin.

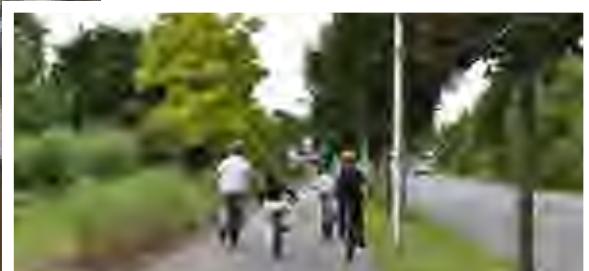
Carvin se revendique aussi comme une ville accueillante, bienveillante et solidaire. Forte de son identité d'ancienne cité minière, elle cultive des valeurs humaines de « prendre soin » en toutes circonstances, particulièrement lorsque des difficultés surviennent.

Ce « prendre soin » s'illustre à chaque étape du projet municipal, de l'accompagnement des enfants dès leurs premiers pas dans le parcours de vie à l'accompagnement des seniors, en passant par le soutien à la réussite éducative, l'insertion professionnelle, le logement, le respect du vivre-ensemble, la tranquillité, l'égalité des droits, l'accès aux soins, ainsi qu'à l'offre d'activités sportives, culturelles et de loisirs citoyens.

Enfin, Carvin et les Carvinois portent une attention particulière à la richesse et à la diversité de ses ressources naturelles, de ses parcs et jardins, conscients que la préservation de notre environnement commun est essentielle à la qualité de notre projet de vivre-ensemble et au bien-être de chacun.



Photo: D.R.



Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.



Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune de Carvin en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de la commune de Carvin. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Carvin, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-

sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunesse**s qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant

contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur



Pas-de-Calais
Mon Département

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [#Le Pas-de-Calais](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Carvin permet d'établir 4 axes de travail partagés :

- améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, de loisirs, adaptée, pour tous publics, notamment les publics cibles départementaux, les collégiens ;
- continuer à améliorer les mobilités sur la commune (modes doux, sécurisations...);
- accompagner la transition écologique et l'adaptation au changement climatique ;
- continuer à réduire les disparités sociales, œuvrer pour les solidarités et inclusions, et l'épanouissement des habitants, en matière d'éducation, de cultures, de lecture publique, de sports...

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à , le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

Jean-Claude LEROY

*Pour la commune de Carvin,
le Maire,*

Philippe KEMEL

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- La Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin

Côté partenaire :

- La Direction générale des services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Commune de Carvin

Fiche opération n°1

Développement d'un espace sportif au stade des Plantigeons

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Carvin

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Commune :** Direction Générale de Services

Maîtrise d'œuvre : DIGEC Ingénierie

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Secteur des Plantigeons à Carvin

Contexte :

Le stade des Plantigeons, implanté en plein cœur du quartier prioritaire Politique de la Ville « Plantigeons – Fosse 4 » est un site sportif historiquement fréquenté par les associations sportives de la commune.

Aujourd'hui, excepté la création d'un local des associations, le site n'a connu aucune évolution majeure. Compte tenu de l'évolution des normes et de l'obsolescence des équipements, une modernisation du site est engagée par la commune.

Le Stade des Plantigeons comprend :

- un terrain de football engazonné,
- un City-stade en gazon synthétique,
- une salle polyvalente,
- un club-house,
- des vestiaires.

Actuellement, le site sportif est utilisé par :

- le club de football du dynamo fosse 4 qui évolue en championnat du district FFF,
- les collégiens du Collège Léonard De Vinci, dans le cadre des dispenses des cours d'EPS,
- les jeunes du quartier prioritaire dans le cadre d'une pratique libre.

Objectifs :

Mettre aux normes les équipements conformément aux caractéristiques techniques fixées par la Fédération Française de Football afin de permettre :

- la délivrance d'un classement de l'installation sportive au niveau 6 pour le terrain de football,
- la création d'un éclairage sportif niveau E6 pour le football,
- la gestion des eaux de drainage et de ruissellement,
- la préservation de l'identité paysagère dans lequel la réhabilitation des équipements s'inscrit.

Afin de répondre à ces enjeux d'aménagements sportifs, spécifiques, plusieurs cibles prioritaires seront prises en compte tout au long de la vie du projet :

- La relation harmonieuse des équipements avec leur environnement immédiat :
 - o Choix des matériaux issus de l'éco-conception,
 - o Choix du design et des coloris des éléments hors sol,
 - o Durée de vie de l'aménagement, maintenance et entretien.
- La gestion des ressources :
 - o Veiller à l'optimisation de la consommation en énergie,
 - o Choix des lampes et luminaires,
 - o Utilisation de programmeurs
 - o Récupération en cuve de l'eau de ruissellement du terrain pour arrosage.
- L'inclusion et l'égalité femmes/hommes :
 - o Veiller à l'accessibilité de l'ensemble du site,
 - o Volonté de promouvoir le football féminin.

Descriptif détaillé :

Création du futur terrain synthétique de football en lieu et place du terrain engazonné. Il aura pour dimension d'aire de jeu, 100x60 ml plus les dégagements latéraux de 2,50 ml. Le terrain sera équipé d'une paire de buts de football à 11 et de deux paires de football à 8.

Un éclairage du terrain dont la hauteur des mâts et le nombre de projecteurs seront déterminés par l'étude d'éclairage. Afin de récupérer les eaux de pluie, une cuve de 60 m³ sera enterrée à proximité. Les eaux seront captées et acheminées dans la cuve par des drains.

La nouvelle entrée du site favorisera l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux éventuels para-sportifs. L'entrée sera située rue du contour de Buqueux et permettra d'accéder à un parking in-situ doté de places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le projet prévoit également le remplacement du gazon synthétique du terrain de hat trick existant (terrain de sport multi jeux en gazon).

Partenaires associés à l'opération :

- La Communauté d'agglomération Hénin-Carvin,
- Le Département du Pas-de-Calais,
- La Région Hauts-de-France,
- Le club de football.

Modalités de fonctionnement :

Le club de football du dynamo fosse 4 et les collégiens du Collège Léonard De Vinci auront accès au terrain synthétique selon des plages horaires définies par convention.

Etudes réalisées :

Etude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage réalisée par DIGEC Ingénierie

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

Pacte des Solidarités territoriales	
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

Pacte des Solidarités humaines	
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie
Ambition 6	Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie

Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, de loisirs, adaptée, pour tous publics notamment les publics cibles départementaux, les collégiens,
- Accompagner la transition écologique et l'adaptation au changement climatique.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	01/2024	Etudes
Début des travaux	05/2025	
Fin des travaux	08/2025	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Terrain synthétique	704 711,90 €	Département / FIT	50 000,00 €
Terrain de gazon synthétique du Hat Trick	52 236,00 €	Département / Politique sportive	150 000,00 €
Cuve de récupération des eaux de drainage	45 059,00 €	Région	90 000,00 €
Eclairage terrain	97 804,00 €	CAHC	317 355,45 €
Maitrise d'œuvre	24 900,00 €	Reste à charge MO	317 355,45 €
TOTAL	924 710,90 €	TOTAL	924 710,90 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Commune de Courrières

Fiche opération n°2

Requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri phase 2

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Courrières

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Commune :** Direction Générale des Services

Maîtrise d'œuvre : Services techniques (bureau d'études) + missions de maîtrise d'œuvre

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Stade Péri à proximité du collège Debussy, allée du stade à Courrières.

Contexte :

Depuis quelques années, il est constaté une augmentation continue des pratiquants :

- du club de football (341),
- des vétérans (23),
- de l'utilisation de plus en plus fréquente du collège (450 élèves),
- de l'association de running loisirs (46),
- des usagers en provenance des communes de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin.

La commune de Courrières a mené une réflexion sur la requalification du stade Péri, situé à proximité du Collège Debussy, de la salle de sports départementale Péri et de la halle de Tennis Cochet.

Aussi, il a paru nécessaire de revoir les aménagements et équipements actuels pour offrir une meilleure pratique sportive et inclusive.

Le projet a également pour objectif de diminuer de manière significative les coûts de fonctionnement de cet équipement grâce à l'utilisation de matériaux économés.

Objectifs :

La ville souhaite offrir à ces habitants des conditions d'apprentissage optimisées, et permettre un usage permanent des terrains existants, par tous les temps, adaptés notamment pour les personnes en situation de handicaps (cécifoot).

Descriptif détaillé :

La seconde phase du projet de développement de l'espace sportif consiste en :

- la mise aux normes fédérales de la tribune et des vestiaires,
- la création de 2 terrains de padel semi couverts,
- la création d'un boulodrome couvert.

Le Département accompagne la 2^{ème} phase de ce projet, pour la mise aux normes fédérales de la tribune et des vestiaires, ainsi que la création de 2 terrains de padel semi couverts. La création d'un boulodrome ne fait pas partie des dépenses éligibles retenues.

La tribune existante est une structure métallique en gradin avec assises en bois devenue vétuste, de plus, cette tribune n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Le socle béton, toujours en bon état, sera conservé et repeint. Une nouvelle structure de gradins en acier galvanisé y sera posée. Devant cette tribune sera installée une estrade en béton pouvant recevoir les personnes à mobilité réduite, disposant de deux rampes d'accès latérales.

Les vestiaires existants, trop petits, ne répondant plus aux normes de la Fédération Française de Football, et trop éloignés du terrain de football synthétique, seront relocalisés en position centrale.

Les 2 terrains de padel semi-ouverts (ou terrains indoor,) offriront un confort de jeu similaire toute l'année. Ils permettront également d'offrir aux usagers des plages horaires de pratiques sportives plus larges. Ils seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La dimension Développement Durable sera prise en compte à chaque étape du projet.

La dimension sociale sera développée grâce à ce nouvel équipement sur les thématiques santé, égalité femme – homme, lien intergénérationnel. A ce titre, plusieurs actions sont envisagées :

- Des atelier « Foot » avec les jeunes peu habitués à fréquenter les structures communales sont déjà mis en place depuis plusieurs mois. A travers de ces ateliers, l'objectif est de créer un lien de confiance, et de travailler avec les jeunes sur les règles de vie du quotidien et de promouvoir les valeurs du vivre ensemble (l'hygiène, le respect des règles, le respect de l'autre...),
- Le CCAS mettra en place des ateliers de découverte réguliers destinés à rendre accessible à tous la pratique sportive,
- Des tournois en mixité seront organisés afin de permettre la rencontre des différents clubs et de valoriser l'égalité femmes-hommes dès le plus jeune âge.

Enfin, le Programme de Réussite Educative (PRE) prévoit d'utiliser le stade Péri et ses équipements comme un support à la création du lien de confiance éducatif, en dehors des lieux de rencontres habituels et formels.

Partenaires associés à l'opération :

- Conseil départemental du Pas-de-Calais,
- Agence Nationale du Sport (ANS),
- FAFA,
- Conseil Régional des Hauts-de-France,
- CAHC,
- Etat.

Modalités de fonctionnement : associatif (les terrains de padel sont gérés par le club de tennis)

Etudes réalisées :

- Scenario Ara Architectes : étude de faisabilité,
- GINGER CEBTP et APOGEO-MEURISSE : études de faisabilité, de sols, des structures et fondations,
- GEOLYS et INGEO : relevés topographiques, sondages réseaux,
- Espace Diagnostics : diagnostics amiante et plomb,
- URBYCOM : Étude d'infiltration des eaux de pluies, diagnostic zone humide,
- VEOLIA : Sondage réseau assainissement,
- BE : Étude d'éclairage du terrain synthétique.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

Pacte des Solidarités territoriales	
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

Pacte des Solidarités humaines	
Ambition 4	Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie

Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- L'épanouissement individuel, par le sport notamment,
- Les approches sociales, inclusives et intergénérationnelles,
- La transition énergétique et écologique,
- La modernisation des équipements publics, leur accessibilité.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	4^{ème} trim 2024	Maîtrise d'œuvre et études
Début des travaux	2^{ème} sem 2025	
Fin des travaux	1^{er} sem 2026	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

Plan de financement des dépenses éligibles (hors boulodrome) :

Sous réserve des co financements sollicités par le MO

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux :		Département / FIT	100 000 €
Tribunes et vestiaires	1 768 000 €	Département / politique sportive	30 000 €
2 terrains de padel semi-couverts	416 913 €	Région Hauts-de-France	75 000 €
Maitrise d'œuvre	143 600 €	Etat / DETR	299 000 €
Etudes	9 375 €	Agence Nationale du Sport (vestiaires et boulodrome)	313 500 €
		Agence nationale du Sport (padel)	160 000 €
		CA Hénin-Carvin (fonds de concours tribune vestiaire)	605 736 €
		CA Hénin-Carvin (fonds de concours acquis - padel)	74 458 €
		Reste à charge MO	680 194 €
TOTAL	2 337 888 €	TOTAL	2 337 888 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

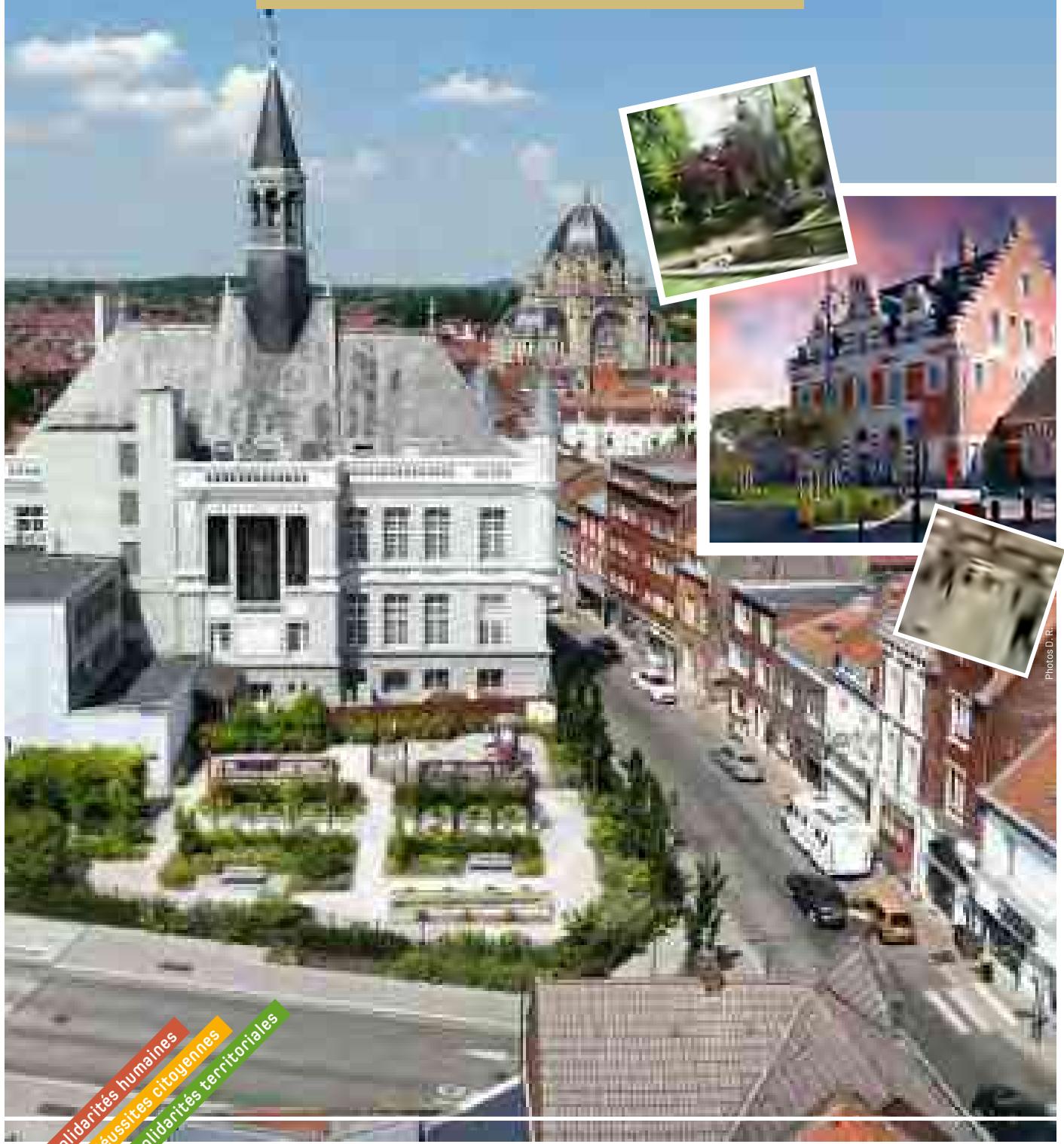
Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux (jeunes, PA, PH) /Engagement Handicap du CD
- Tarif adapté aux publics cibles du Département : jeunes (collégiens)
- Inclusion des personnes avec handicap : adaptation cécifoot



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune d'Hénin-Beaumont





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes.** Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire**

Les nombreuses politiques pilotées par le Conseil départemental du Pas-de-Calais (solidarités et cohésion sociale, aménagement du territoire, transports, voiries, éducation, culture, environnement,...) irriguent la commune d'Hénin-Beaumont.

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais a notamment accompagné financièrement la commune sur des programmes de soutien au fonctionnement d'équipements (école de musique, médiathèque,...), de rénovation patrimoniale (monument historique - église Saint-Martin), ou de création ou rénovation d'équipements sportifs (piscine, salle de sport de l'Abbaye, complexe sportif François Mitterrand, terrains multisports, piste d'athlétisme,...), permettant au présent territoire carencé de combler progressivement son retard dans ce domaine.

Le présent programme de création du complexe d'excellence d'escrime et de gymnastique Atrium-Lelaure (qui comprendra à terme 4 équipements : salle de gymnastique, salle d'armes, salle polyvalente EPS, maison sport santé), unique opération à l'échelle départementale ayant bénéficié de la labellisation régionale « équipement sportif d'excellence » s'inscrit également dans cette dynamique partagée.

Nul doute que cet équipement d'excellence contribuera au rayonnement du territoire et renforcera les outils et dynamiques d'accès au sport, au bien-être et à la santé.



**Steeve Briois,
Maire d'Hénin-Beaumont**

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes départementaux

Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



■ *Le pacte des solidarités territoriales*

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonnable qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonnable des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kévin Wimez

■ *Le pacte des solidarités humaines*

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour sépanouir, s'insérer et sémanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

■ *Le pacte des réussites citoyennes*

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunesse en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.



Photo Sébastien Jarry

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

La commune d'Hénin-Beaumont (26 396 habitants), chef-lieu de canton, fruit de la fusion, en 1971, d'Hénin-Liétard et de Beaumont en Artois, constitue la ville-centre de l'agglomération Hénin-Carvin. 20,45 % de la population réside en Quartiers Prioritaires: Macé-Darcy, Ponchelet-Kennedy-Foch-Fallières, ZAC Des Deux Villes. Un tiers du parc est constitué de logements locatifs sociaux (parc social et parc minier).

La commune conduit avec l'aide de nombreux acteurs et partenaires publics et privés, un vaste programme de remise à niveau des espaces publics et équipements communaux, et de refonte des politiques de cohésion sociale.

Un processus ambitieux de rénovation urbaine est conduit à l'échelle de la Commune, avec le NPNRU de la ZAC des Deux Villes, l'ERBM de la Cité Darcy, l'ERBM de la Cité Foch, l'ORT-OPAH RU du centre-ville, on soulignera cependant que la résidence prioritaire Kennedy qui est pourtant identifiée comme cumulant des indicateurs sociaux et urbains particulièrement dégradés, ne bénéficie pas de dispositifs spécifiques dans ce domaine.

Ce processus de rénovation urbaine peut s'appuyer sur de nombreuses politiques communales transversales qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Ville, soutenues également par l'Etat et/ou les Collectivités territoriales et autres acteurs publics et privés.

On peut évoquer la mise en œuvre d'une politique globale de sécurité et de prévention de la délinquance (renforcement des effectifs de la police municipale, implantation d'un réseau urbain de vidéoprotection avec un centre de supervision urbain (CSU...)), le renforcement des politiques de cohésion sociale (création d'un centre social, développement des politiques de solidarité, mise en œuvre d'un programme de réussite éducative (PRE), d'un projet éducatif territorial, d'un Fonds de Travaux Urbains...), le développement des politiques de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie (rénovation thermique des bâtiments communaux, création de voies douces, transformation de la Commune en une véritable « ville-jardin » avec notamment la végétalisation des quartiers...), l'aménagement des espaces publics (le Pôle d'Échange Multimodal de la gare SNCF, l'îlot Carnot/ Boulevard Brigitte Bardot en cœur de ville...), la rénovation du patrimoine (église Saint-Martin de Beaumont, et en cours pour celle du centre-ville...), la rénovation de voiries, et l'effacement de réseaux, le développement des activités économiques, notamment

pour la redynamisation du centre-ville (acquisition-rénovation-cession de cellules commerciales, création d'un poste de manager centre-ville, soutien à la rénovation des devantures commerciales, développement d'animations commerciales...), le soutien aux pratiques culturelles, avec les établissements culturels et artistiques Communaux (théâtre municipal l'Escapade, médiathèque, école de musique, école d'arts plastiques), le soutien aux pratiques physiques et sportives, et d'accès à la santé pour le plus grand nombre, sur un territoire carencé en équipements sportifs (rénovation de la piscine et reconstruction de la salle de sport Léo Lagrange, rénovation et création de terrains multisports, rénovation de la piste d'athlétisme de l'Espace François Mitterrand,...).

Le présent programme de rénovation-modernisation-extension du complexe d'excellence d'escrime et de gymnastique Atrium-Le-laure (qui comprendra à terme 4 équipements: salle de gymnastique, salle d'armes, salle polyvalente EPS, maison sport santé), unique opération à l'échelle départementale ayant bénéficié de la labellisation régionale « équipement sportif d'excellence » s'inscrit également dans cette dynamique.

Son implantation sur un territoire carencé en équipements sportifs, permettra de renforcer le développement des pratiques de haut niveau d'escrime et de gymnastique, les cycles de formation pour les élèves, sections sportives et associations. On notera également le désengorgement des autres installations sportives (complexe sportif François Mitterrand, ...) libérant de nouveaux créneaux pour les activités d'éducation physique et sportive des collégiens.

La labellisation maison sport santé du centre de remise en forme intégré au complexe, permettra de promouvoir de nombreuses politiques publiques et de programmes de prévention au regard des enjeux sanitaires et éducatifs préoccupants. On notera l'accès des publics prioritaires du Conseil départemental à la maison sport santé et salle polyvalente de l'ESE (accueil des publics de la Maison du Département solidarité, accueil de l'IME Louise Thuilliez, IME Georges Meilliez, APEI, IME l'ENVOL, événements en partenariat avec le Comité Départemental Handisport, CD Sport Adapté...).

Son inscription au titre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la ville centre Hénin-Beaumont, permettra de contribuer à renforcer l'attractivité du territoire, pour ce complexe sportif qui dessert l'ensemble des habitants de l'agglomération.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.



■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune d'Hénin-Beaumont en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de la commune d'Hénin-Beaumont. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune d'Hénin-Beaumont, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-

sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunesse**s qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant

contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [#Le Pas-de-Calais](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune d'Hénin-Beaumont permet d'établir deux axes de travail partagés :

- le soutien aux pratiques physiques et sportives, et notamment le sport de haut niveau ;
- le développement du sport-santé/bien-être envers les jeunes et les populations les plus fragiles.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à , le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

Jean-Claude LEROY

*Pour la commune d'Hénin-Beaumont,
le Maire,*

Steeve BRIOIS

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- La Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin

Côté partenaire :

- La Direction générale des services de la commune d'Hénin-Beaumont

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune d'Hénin-Beaumont

Fiche opération n°1

Requalification et extension du complexe sportif Atrium et de la salle Lelaure dédiés à la pratique des activités d'escrime et de gymnastique

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Hénin-Beaumont

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Commune** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : A déterminer

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : 75 Avenue des Fusillés, quartier Fallières à Hénin-Beaumont

Contexte :

L'Atrium comprend plusieurs équipements sportifs destinés à la pratique de l'escrime (3 salles), la danse, le fitness et la musculation. La salle Louis Lelaure est une salle de gymnastique qui accueille des compétitions départementales et qui est actuellement sous dimensionnée au regard du nombre d'enfants licenciés.

Aujourd'hui, ces équipements sportifs de haut niveau (escrime et gymnastique) sont vétustes et nécessitent une requalification globale (démolition partielle-rénovation-reconstruction-extension), afin d'accompagner le développement des parcours de pratiques de haut niveau, de la formation (élèves, sections sportives et associations), et du sport adapté.

Ce projet de réhabilitation / extension et le regroupement et de ces 2 bâtiments s'inscrit également dans un contexte socio-économique sensible, avec un fort déficit en équipements sportifs.

A noter que l'Atrium a fait l'objet d'une labellisation « maison sport santé » (MSS), destinée à accompagner et conseiller les personnes malades ou éloignées de la pratique sportive qui utilisent l'activité physique à des fins de santé.

Objectifs :

Le projet prévoit la réhabilitation, la démolition en partie, et l'extension de l'Atrium et de la salle de gymnastique Lelaure, afin de les réunir en un seul bâtiment.

Ce futur équipement modernisé, permettra un déroulement optimal des compétitions de haut niveau, mais aussi de pallier la carence en équipements sportifs sur le territoire, et encourager la pratique du sport pour tous, au quotidien.

Le projet permettra de libérer de nouveaux créneaux dans d'autres installations sportives de la commune (complexe sportif François Mitterrand...) pour les activités d'éducation physique et sportive des collégiens, et le renforcement des cycles de formation pour les élèves, sections sportives et associations.

A terme, il permettra d'intensifier et de renforcer les démarches de prévention socio-sanitaire en lien avec la labellisation maison sport santé, avec un accès prioritaire des publics de la Maison du Département Solidarités, de la MDPH, de la Maison des adolescents et de l'Institut médico-éducatif.

Enfin, ce nouvel équipement permettra également le renforcement de la pratique sportive à destination des habitants du quartier prioritaire politique de la ville situé à proximité.

Résultats attendus en matière de développement durable :

- Inscription dans la dynamique REV3 (TRI : 3^{ème} révolution industrielle),
- Obtention du BBC Rénovation et du BEPOS,
- Mise en place d'une démarche HQE, selon les 14 cibles de la démarche HQE. Le profil HQE proposé au programme est un profil cohérent et pertinent, qui permet de réduire les impacts environnementaux, tout en réduisant les coûts d'exploitations et en améliorant le confort des sportifs et utilisateurs.

Descriptif détaillé :

- Désamiantage,
- Démolition,
- Façades (Bardage / Enduit) et couverture,
- Menuiseries Extérieures / Serrurerie Menuiseries Intérieures,
- Rénovation intérieure : Plâtrerie / Plafonds / Carrelages,
- Réalisation des Sols sportifs,
- Mise en accessibilité (Ascenseur),
- Electricité,
- Chauffage / Ventilation / Climatisation / Plomberie,
- Voirie / Réseaux divers et espaces verts,
- Production Photovoltaïque.

Les travaux prévus en matière d'économie d'énergie sont les suivants:

- Une installation solaire photovoltaïque sur la toiture pour couvrir les consommations,
- La production de chauffage et d'eau chaude sanitaire sera assurée par une pompe à chaleur air/eau,
- Des éco-matériaux étiquetés A+ (Qualité de l'Air Intérieur +) seront privilégiés,
- Une isolation des réseaux de chauffages et d'eaux chaudes par un isolant de classe 3,
- Une récupération d'eau de pluie a été mise en place sur le projet pour alimenter les sanitaires et l'arrosage,
- La mise en œuvre d'une ventilation mécanique contrôlée double flux avec échangeur rotatif ou à plaque pour la salle de sports et pour les vestiaires (rendement minimal de 80 %), avec modulation des débits en fonction de la présence (sonde de CO₂ ou sonde de présence),
- La réduction de la consommation d'éclairage (100% LED, gestion par la GTB, gestion en fonction de la présence et de la lumière naturelle, détecteurs de présence munis d'un système de gradation,).

L'objectif global de l'opération est de réduire d'environ 60% les consommations énergétiques, afin de passer d'une étiquette E (soit 266 kWh/m²/an et 58 kg CO₂/m²/an) à une étiquette B (91 kWh/m²/an soit -65% d'économie d'énergie).

A noter, que le chantier limitera les impacts sur l'environnement : charte signée par chaque entreprise, limitation de la production des déchets à la source, limitation des nuisances acoustiques, limitation des consommations d'eau et d'électricité...

Une démarche GTB « Gestion Technique de Bâtiment » sera mise en place : système centralisé qui supervise, contrôle et optimise les équipements techniques d'un bâtiment. Son objectif est d'améliorer l'efficacité énergétique, le confort des occupants et la maintenance des équipements.

Partenaires associés à l'opération :

- Conseil départemental du Pas-de-Calais,
- Conseil Régional Hauts-de-France,
- Etat,
- Agence nationale du sport,
- Agence de l'eau,
- Communauté d'agglomération Hénin-Carvin,
- Association de gymnastique,
- Association d'escrime,
- Maison sport santé.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Assistance à Maitrise d'Ouvrage

Modalités de fonctionnement :

Régie municipale, conventions de mise à disposition aux associations partenaires (escrime et gymnastique), et institutions partenaires-bénéficiaires (Département/Collèges/ MDS et Région/ Lycées).

Etudes réalisées :

- Etude AMO,
- Etudes préalables,
- Etude MOE.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

Pacte des Solidarités territoriales	
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires

Pacte des Solidarités humaines	
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie

Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Le soutien aux pratiques physiques et sportives, et notamment le sport de haut niveau,
- Le développement du sport-santé/bien-être envers les jeunes et les populations les plus fragiles.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2019	Assistance à Maitrise d'Ouvrage
Début des travaux	1^{er} sem 2025	Autorisation commencement de travaux
Fin des travaux	2^{ème} sem 2026	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	12 191 075,20 €	Département / FIT	1 000 000,00 €
Honoraires techniques	1 335 645,30 €	Etat (FNADT, DSIL, Fonds vert)	1 643 683,25 €
Frais annexes : assurance dommage-ouvrage, taxes, concessionnaires, révisions de prix	2 594 133,07 €	Région Hauts-de-France	7 641 117,67 €
		Agence de l'eau	95 517,00 €
		ANS	400 000,00 €
		CA Hénin-Carvin	2 116 364,96 €
		Reste à charge MO	3 224 170,69 €
TOTAL	16 120 853,57 €		TOTAL 16 120 853,57 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

633 501 € / an

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable (projet de réseau de chaleur...)
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle
- Accès au sport, au bien-être et à la santé pour tous

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois

Fiche opération n°2

Sécurisation de la courtine du cavalier d'Attin des remparts de Montreuil-sur-Mer

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois, Direction des Affaires culturelles
- **EPCI** : Pôle administration générale

Maîtrise d'œuvre : NASCA

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Commune de Montreuil-sur-Mer

Contexte :

Les remparts de Montreuil-sur-Mer sont classés au titre des monuments historiques depuis 1913. Ils sont les vestiges d'un passé médiéval et constituent un patrimoine architectural remarquable. Ils sont l'objet d'une attractivité touristique importante offrant une vue panoramique sur la campagne environnante.

En 2022, la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) enclenchait une réflexion autour des Remparts dans le cadre de sa compétence pour leur préservation/restauration, la commune de Montreuil-sur-Mer étant propriétaire.

Le bilan sanitaire réalisé en 2014 et actualisé en 2023 avait révélé un état de conservation préoccupant. Le plan d'urgence alors initié prévoyait des travaux d'entretien sur 1 100 ml (1/5^{ème} du linéaire des fortifications) pour un montant de 10 millions d'euros.

Le 10 novembre 2023, suite aux tempêtes et intempéries qui ont frappé le Pas-de-Calais, un pan de la « courtine du cavalier d'Attin » s'effondrait.

Cette portion de l'enceinte constitue une partie de la promenade des remparts qui surplombe des jardins ouvriers. Le chemin pédestre est bordé d'arbres qui ont été plantés sur le remblai de soutènement. Au-delà, en arrière des fortifications et légèrement en contrebas de 3 à 4 mètres, se situent les habitations de la Ville-Haute.

Erigée à l'époque médiévale (XIII^{ème} ou XV^{ème} siècle), puis largement reprise aux XVI^{ème}, XVII^{ème} et XIX^{ème} siècles, par notamment des rechargements du talus, l'ensemble de la courtine a fait l'objet d'une campagne de restauration entre 2001 et 2002.

Cette portion n'était pas identifiée dans le plan d'urgence et sa restauration avaient été estimée à 3,8 millions d'euros. La courtine nord contigüe au linéaire éboulé présente de graves fissures, et la tourelle à trois pans est arrachée de la courtine. Un effondrement imminent de ces deux ouvrages semble à prévoir.

Compte tenu de l'ampleur des travaux de restauration, la sécurisation et la stabilisation de la courtine s'avère être un préalable nécessaire et urgent.

Objectifs :

L'objectif du projet est d'empêcher tout nouvel affaissement, voire un effondrement en chaîne, afin de garantir la conservation en l'état actuel de la zone des remparts éboulée sur 30 ml en attendant la restauration de l'ouvrage.

Descriptif détaillé :

Les travaux consistent en l'abattage de 3 arbres à proximité de la ligne de crête des remparts effondrés, la consolidation par clouage des maçonneries de part et d'autre du linéaire éboulé, le défrichage et le terrassement au droit de celui-ci avant réalisation d'une rampe d'accès, d'un mur de soutènement de type paroi berlinoise ancrée par micropieux tous les 1,50m et d'une plateforme en pied de talus.

La paroi berlinoise est une technique de construction de mur de soutènement grande hauteur qui consiste à forer depuis le haut du talus sur 15m de profondeur à distance régulière le long du linéaire effondré pour le coulage de micropieux en béton. Le talus est ensuite terrassé et blindé par passes entre ces micropieux avant pose de tirants et projection du béton formant le mur.

Partenaires associés à l'opération :

- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP),
- Direction régionale des Affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC),
- Sous-Préfecture de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer,
- Région Hauts-de-France,
- Ville de Montreuil-sur-Mer.

Etudes réalisées :

Etude historique, diagnostic et analyse de l'état des remparts

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

Pacte des Solidarités territoriales	
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

Axe du contrat concerné :

Développer une stratégie de résilience face aux changements climatiques

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération		
Début des travaux	06/2025	
Fin des travaux	03/2026	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	1 818 195,00 €	Département / FIT	139 999,70 €
Maitrise d'œuvre	119 634,00 €	Département / Patrimoine ¹	137 527,00 €
		Etat (DCES & FEAC)	1 272 736,50 €
		Reste à charge MO	387 565,80 €
TOTAL	1 937 829,00 €	TOTAL	1 937 829,00 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Préservation du patrimoine

¹ Subvention de droit commun au titre du patrimoine protégé adoptée lors de la Commission Permanente du 18 novembre 2024

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Communauté de communes des 7 Vallées

Fiche opération n°2

***Extension et réhabilitation d'une structure dédiée à la famille et à la petite enfance
à Campagne-les-Hesdin***

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes des 7 Vallées

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département solidarité du Montreuillois et Maison du Département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois,
- **EPCI** : Pôle du CIAS

Maîtrise d'œuvre : OPALARCHI

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : 695 rue Daniel Ranger à Campagne-les-Hesdin

Contexte :

Le 27 février 2023, le Conseil départemental approuvait la signature de la Convention territoriale globale (CTG) de la Communauté de communes des 7 Vallées (CC7V), démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet social de territoire, de maintien et de développement des services aux familles, d'accès aux droits et d'intervention sociale.

La convention qui associe la Maison du Département solidarité (MDS) du Montreuillois, l'antenne locale de la CAF, la CC7V, les communes du territoire, ainsi que la Mutualité Sociale Agricole du Nord-Pas de Calais (MSA), s'inscrit pleinement dans le cadre de la mise en œuvre du projet de mandat et notamment la déclinaison de l'ambition 15 « Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social » du Pacte des solidarités humaines, « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais ».

La CTG se structure autour de 4 ambitions :

- Garantir l'accès aux droits et aux services à la population, quels que soient le lieu de résidence et le niveau de ressources ;
- Améliorer la qualité de vie de l'habitant ;
- Soutenir prioritairement le parcours de l'enfant, de la petite enfance à la jeunesse ;
- Rendre l'habitant acteur de son territoire.

Le CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens d'actions.

Territoire rural et étendu, les familles se caractérisent par une représentation importante de foyers avec enfants, un taux de monoparentalité en baisse, une diminution significative et constante de la natalité et l'arrivée de nouveaux ménages d'origine urbaine à la recherche d'un meilleur cadre de vie avec des besoins de services.

On constate une fragilisation des familles résidentes et une arrivée de population en difficultés économiques et sociales d'origine urbaine qui entraînent un impact sur le plan éducatif avec une pauvreté forte des jeunes ménages et des couples avec enfant (déficit de soutien aux enfants et aux jeunes et dans le suivi des activités, manque de confiance et de repères éducatifs des parents, hausse des informations préoccupantes et des difficultés et carences éducatives repérées, notamment chez des parents avec de jeunes enfants, disparités dans les équipements et services...).

La CC7V est engagée depuis 2016, en partenariat avec la MDS et la CAF, dans une démarche en faveur de la parentalité afin de répondre aux besoins des familles et de pallier les manques repérés sur le territoire : le programme « Parent'hèse ». Une coordinatrice petite enfance a été recrutée afin d'exercer les fonctions de coordination du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et d'assurer la mise en œuvre d'actions parentalité et d'activités autour de la petite enfance.

Depuis, un véritable réseau partenarial en faveur de la parentalité s'est constitué et développé sur le territoire à la fois en termes d'observatoire, de mise en réseau en faveur des actions engagées auprès des familles : Département, CAF, médiathèques, Relais Petite Enfance, LAEP, écoles, associations....

C'est dans ce cadre que des actions sont organisées notamment par le Département tels que des ateliers "massage bébé" proposés par le service PMI une fois par mois au sein de la MDS de Maronne. Basés sur le bien-être et la détente, les parents peuvent ainsi profiter d'un moment privilégié avec leur(s) enfant(s). Toutefois, ces ateliers sont parfois méconnus des parents et connotés dans la mesure où ils ont lieu au sein de la Maison Département Solidarité.

La CC7V dispose d'un LAEP sur 2 sites à Hesdin et à Beaurainville.

Le territoire est également doté de 2 relais petite enfance (RPE) à Hesdin et à Beaurainville, 3 micro-crèches d'une capacité totale de 42 places à Beaurainville (10), Marconnelle (12) et Sainte-Austreberthe (22) et 12 accueils de loisirs. 170 assistantes maternelles environ représentent le mode de garde principal.

Parmi les actions prioritaires issues de la CTG, la création d'un lieu ressource dédié à la parentalité a été identifiée au regard du diagnostic territorial des besoins des populations.

Le projet de maison de la famille et de la petite enfance constitue une mise en œuvre de cette action.

Objectifs :

Afin de répondre aux ambitions du projet social de territoire et aux problématiques liées à la parentalité, le projet a pour vocation de proposer un équipement autour des axes suivants :

- Développer l'axe de soutien à la parentalité par la mise en œuvre d'un lieu ressource parentalité à l'échelle du Territoire,
- Mutualiser dans un même lieu les équipements gérés par la collectivité, le RPE, le LAEP et le lieu ressource parentalité,
- Créer des coopérations avec les partenaires en vue de co-construire le projet autour d'objectifs communs afin de proposer des actions et des solutions complémentaires à forts impacts.

Descriptif détaillé :

Le projet prévoit la réhabilitation du bâtiment existant d'une surface de 280 m²:

- remplacement et pose de nouvelles menuiseries en aluminium,
- réaménagement intérieur complet (sol/mur/plafond avec renforcement de l'isolation en combles avec coton recyclé fabriqué à partir de vêtements recyclés par LE RELAIS),
- façade avec isolation thermique par l'extérieur (ITE) en panneaux rigide à base de fibres de bois,
- enduit « Revêtement plastique épais » (RPE).

L'extension de 55 m² est prévue en :

- maçonnerie de parpaings,
- couverture en tuiles avec isolation en combles en coton recyclé,

- menuiseries aluminium,
- ITE en panneaux de Fibres de bois, enduit RPE.

Le cheminement d'accès piétons sera réalisé en béton désactivé et équipé de bandes de guidage, il reliera le parking rue Ranger, le parking du CHAM, l'accès « entrée espace ressources » et l'accès « entrée ».

Le bâtiment sera équipé d'alarme anti-intrusion, de vidéophonie et de 28 m² de panneaux solaires en autoconsommation posés en toiture.

Le projet prévoit également l'installation d'une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière gaz.

Partenaires associés à l'opération :

- Caisse d'allocations familiales (CAF),
- Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF).

Modalités de fonctionnement :

La gestion de l'équipement sera confiée au CIAS des 7 vallées.

La structure sera ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30.

Elle est organisée en 2 parties : un espace Animation et un lieu Ressource.

La salle d'animation accueillera les activités du RPE à raison de 3 demi-journées par semaine, les temps d'accueil du LAEP à raison d'une demi-journée par semaine (en complément des accueils au LAEP d'Hesdin et Beaurainville) ainsi que les animations en famille « Parent'hète » tous les mercredi après-midi et le samedi matin deux fois par mois. Son occupation par les partenaires reste à définir.

Le lieu Ressource est constitué d'un bureau partagé entre le RPE et le LAEP, d'un bureau de permanence à la disposition des partenaires sociaux et d'un Espace Ressource modulable de 30,75 m² (paroi amovible phonique) permettant ainsi l'accueil individuel ou collectif. Cet espace prévoit d'accueillir la PMI et la Maison des Ados.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

Pacte des Solidarités territoriales	
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

Pacte des Solidarités humaines	
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté
Ambition 3	Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement
Ambition 4	Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités
Ambition 6	Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie
Ambition 12	Adapter l'offre en lieux d'accueil et les ouvrir sur leur environnement
Ambition 14	Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social

Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe du contrat concerné :

Mettre en œuvre un projet de développement social du territoire (notamment en lien avec la CTG)

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	03/2025	Etudes
Début des travaux	01/2026	
Fin des travaux	09/2026	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Montant des travaux	638 599,64 €	Département / FIT	150 000,00 €
		CAF	245 222,00 €
		DETR	159 650,00 €
		Reste à charge MO	83 727,64 €
TOTAL	638 599,64 €		TOTAL
			638 599,64 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux



Pôle partenariats et ingénierie
Secrétariat général
Mission pilotage administratif et budgétaire

CONVENTION

Objet : XXX

Entre

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 23 juin 2025,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

La Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX, dont le siège est situé XXX,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° XXX,

représentée par **Monsieur/Madame XXX**, Président(e) de la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX**,

ci-après désignée par « le bénéficiaire »

d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation 2023-2026 » ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 27 septembre 2022 « Rapport relatif aux obligations et contreparties en matière de communication – à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Département du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du XX « Adoption et mise en œuvre des contrats de territoires 2023-2026 », par laquelle il a décidé d'adopter le contrat de territoire 2023-2026 avec XXX ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 23 juin 2025 « Adoption et mise en œuvre des contrats de territoires 2023-2026 », par laquelle il a décidé d'accorder à XXX une subvention de XXX € pour le projet objet de la présente convention ;

Vu le Contrat signé le XX mois XXXX entre le Département et la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX** ;

Vu la délibération du **Conseil communautaire / Conseil municipal / Assemblée générale / Conseil d'administration de XXX** du XX mois XXXX adoptant le contrat de territoire 2023-2026 ;

Il a été convenu ce qui suit :

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'octroi d'une subvention par le Département au « bénéficiaire » pour son projet de **XXX**.

Elle fixe également les engagements du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ce projet.

Article 2 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à associer le Département du Pas-de-Calais (Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de **XXX**) aux réunions relatives au projet mentionné à l'article 1 de la présente convention. Il s'engage à réaliser ledit projet et à affecter l'intégralité de la subvention départementale à l'usage exclusif de cette opération.

Article 3 : Montant de la subvention

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant de **XXX €** sur un coût total prévisionnel hors taxe de **XXX €**.

Article 4 : Ajustement du montant de la subvention

La subvention sera réduite au prorata du montant des travaux réalisés tels que définis dans l'article 2, si celui-ci s'avère inférieur au montant subventionnable mentionné à l'article 3.

Uniquement pour les communes et groupements de communes :

De même, le cas échéant, la subvention sera ajustée afin de respecter le plafond de 80 % d'aides publiques en faveur du projet, compte tenu des engagements financiers des autres partenaires institutionnels. A ce titre, le bénéficiaire s'engage à faire parvenir copie des notifications de cofinancement relatives au projet et faisant l'objet de la présente convention.

Article 5 : Modalités de versement

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :

- Un acompte de 50 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées,
 - Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
 - Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
 - Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnées à l'article 7.

Si la subvention est supérieure ou égale à 100 000 € :

- Un premier acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire après engagement de 20% de la dépense subventionnée sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification des éléments fournis, et sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées.
- Dans les mêmes conditions et sur présentation des mêmes pièces justificatives ci-dessus mentionnées :
 - Un deuxième acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 50% de la dépense subventionnée,
 - Un troisième acompte de 20 % du montant pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 80% de la dépense subventionnée.

Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :

- L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
- La copie des factures acquittées,
- Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
- Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
- Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnés à l'article 7.

Le paiement sera établi par virement effectué par Monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte : XXX

Domiciliation : XXX

IBAN : XXX

CODE BIC : XXX

Article 6 : Délais de réalisation

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans (*si subvention < 500 000 €*) / trois ans (*si subvention > 500 000 €*) à compter de la date de signature de la convention pour réaliser les travaux.

A défaut de remplir ces deux obligations, la subvention sera annulée de plein droit.

Le bénéficiaire qui justifierait du retard pris dans la réalisation des travaux pourra cependant demander une prolongation exceptionnelle, six mois avant la fin du délai de deux ans (*si subvention < 500 000 €*) / trois ans (*si subvention > 500 000 €*) qui sera soumise à délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Article 7 : Obligations de communication

Le « bénéficiaire » du projet s'engage à organiser la communication relative au partenariat.

Sur les supports suivants, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible (téléchargement sur le site <https://pasdecalais.fr>).

- Sur les supports de communication :
 - Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyers, journal/gazette ...),
 - Signalétique de chantier (hors signalétique de « sécurité »),
 - Signalétique événementielle (promotion du chantier/travaux),
 - Invitations officielles : les invitations destinées à annoncer les poses de 1^{ère} pierre, inaugurations ou visites de chantiers, doivent être soumises au Département pour validation avant impression et envoi.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé :

- Communiqués ou dossiers de presse et lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.
- Le cas particulier des travaux « bâtiments »
 - Pendant les travaux :
 - Signalétique de chantier à la charge du partenaire (réalisation, pose/dépose) rappelant le partenariat avec le Département et le montant de sa participation financière
 - Temps protocolaire associant les élus départementaux : pose de 1^{re} pierre, visite de chantier, inauguration...
 - Après les travaux :

Si la subvention est supérieure à 100 000 € :

- Réalisation et pose d'une plaque d'au moins 1m², mentionnant les partenariats, notamment celui avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Un Bon à Tirer devra être proposé au Département sur pao@pasdecalais.fr avant de lancer la fabrication du panneau. Ce dernier devra rappeler le partenariat par une phrase synthétique (« Ce projet a été financé par le Département du Pas-de-Calais »), le montant de l'aide départementale (financière et technique) et faire figurer le logo de la collectivité.

Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :

- Pose d'une plaque « Ici, le Département investit » fournie par le Département (ou fichier numérique fourni, si le bénéficiaire souhaite réaliser la plaque) dans le respect des critères de visibilité établis par le Département (placée à hauteur de vue, près de l'entrée principale).

Dans tous les cas, il est impératif de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée :

- Visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), photos,
- Articles (journal, presse locale, site Internet, post réseaux sociaux),
- Reportages vidéo (par lien),
- Récapitulatif des actions de promotion menées sur le terrain auprès de la population.

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 8 : Avenant

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 9 : Reversement, résiliation et litiges

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle du projet, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Conseil départemental décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées, s'il s'avère après mandatement que :

- Les pièces produites révèlent une utilisation injustifiée ou anormale de la subvention départementale,
- Les engagements mentionnés aux articles 2 et 7 ne sont pas respectés.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas d'abandon du projet par le bénéficiaire, il peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au versement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 10 : Voies de recours

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Article 11 : Exécution

La présente convention s'applique pour la période allant de sa date de signature jusqu'à deux ans après sa signature.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

en 2 exemplaires originaux.

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental

Pour le « bénéficiaire »
Le(la) Président(e)/Le Maire

Jean-Claude LEROY

XXX

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
 Direction Accompagnement des Territoires

RAPPORT N°8

Territoire(s): Arrageois, Audeux, Boulonnais, Calaisis, Lens-Hénin, Montreuillois-Ternois

Contractualisation

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026

Le Conseil départemental, lors de sa réunion du 26 septembre 2022, a adopté à l'unanimité la délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation avec les acteurs des territoires pour la période 2023-2026.

Depuis près de 20 ans, le Département accompagne par la contractualisation des projets territoriaux qui répondent aux besoins des habitants et s'adaptent aux réalités diversifiées du Pas-de-Calais.

Ces contrats contribuent à cet objectif de proximité et d'adaptation de l'action publique tout en intégrant les priorités des cosignataires, traduites pour le Département au travers des 3 pactes départementaux. Ils intègrent également les trois orientations transversales, marqueurs du mandat : s'engager pour la jeunesse, agir pour l'environnement et produire du lien social entre les habitants.

En croisant les enjeux départementaux avec ceux des partenaires, la rédaction des contrats de territoires est conclue avec les intercommunalités, les communes ayant des fonctions de centralité ou porteuses d'un projet à rayonnement supra-communal, ainsi que les structures tierces (les syndicats mixtes, associations, ...).

Depuis le lancement de cette quatrième génération de contrat, ont déjà été adoptés 16 contrats avec des intercommunalités, 20 avec des communes et 10 avec des structures tierces avec des déclinaisons concrètes par l'accompagnement financier de 63 projets portés par les territoires (11,95 millions d'euros d'AP).

Les modalités de l'accompagnement financier en investissement de chaque projet sont fixées en tenant compte de leur contribution aux politiques départementales, des dynamiques de territoires et des cofinancements mobilisés dans le cadre d'une enveloppe d'autorisation de programme du « Fonds d'innovation territorial ».

Le présent rapport propose donc d'adopter huit contrats de territoires et leurs fiches opérations, ainsi que huit autres fiches opérations de contrats déjà votés. Ces éléments sont joints en annexe au présent rapport.

Contrat de territoire avec la Communauté de communes Osartis-Marquion :

Le contrat avec la Communauté de communes Osartis-Marquion (CCOM) vise à répondre aux enjeux environnementaux et de protection des ressources naturelles, à optimiser l'apport du canal Seine-Nord Europe au développement du territoire, et à développer la qualité de vie des habitants notamment des plus fragiles.

- Opération « Maison du Canal à Marquion »

Le canal Seine-Nord-Europe traversera le sud de la CCOM, de Graincourt-les-Havrincourt à Oisy-le-Verger, et va profondément marquer le paysage des communes traversées. Consciente de l'enjeu et du besoin d'appropriation par la population, la Communauté de communes a souhaité voir s'implanter sur son territoire une Maison du canal.

La Maison du canal a vocation à devenir un lieu d'accueil, d'information et de présentation du chantier du canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements futurs. De plus, la proximité de la salle de la Maison des sociétés permettra la mise en place de formations ou de réunions d'information collectives, au plus proche du chantier.

La CCOM prendra en charge l'aménagement et la gestion du lieu, la fourniture des équipements nécessaires et mobilisera des ressources pour l'animation du lieu ainsi que pour l'organisation d'évènements spécifiques (conférences, réunions de concertation, journées spéciales...).

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux, notamment aux ambitions visant à accompagner les grands projets de territoire ou accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent, il est proposé d'attribuer une subvention de 12 101 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Commune d'Achicourt :

Le contrat avec la Commune d'Achicourt vise à promouvoir les équipements favorisant l'accès à la culture et à la lecture publique pour améliorer l'inclusion sociale et l'épanouissement de chacun, à améliorer la qualité des services au public pour tous, à accompagner l'engagement de la commune dans son projet de transition écologique et à améliorer l'attractivité du territoire.

- Opération « Construction d'une Médiathèque mutualisée entre les communes d'Achicourt et de Beaurains surnommée « la Bulle » »

Les communes de Beaurains et d'Achicourt s'unissent pour la réalisation d'un projet de Médiathèque mutualisée dédié à la lecture publique, en remplacement de deux équipements vieillissants existants dans chacune des communes.

La construction de ce nouvel équipement sera réalisée sur un terrain de près de 3 000 m² après la démolition d'une ancienne bâtie (ancien poste de police). Il se situe à proximité du Collège Adam de la Halle. Les travaux de démolition ont été financés par l'Etablissement Public Foncier (suite à la signature en 2015 d'une convention opérationnelle

entre la Communauté urbaine d'Arras et l'Etablissement Public Foncier).

Ce projet de construction d'une médiathèque fait partie du vaste projet de requalification de la zone de la Tourelle d'une superficie d'un peu plus de 5 hectares.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux, notamment à celles visant à promouvoir des projets de proximité assurant des services à la population ou à faire de l'éducation un levier d'égalité, il est proposé d'attribuer une subvention de 350 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec la Communauté de communes du Pays de Lumbres :

Le contrat avec la Communauté de communes du Pays de Lumbres, adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 19 juin 2023, comporte quatre principaux axes dont un qui vise à placer le territoire sur la trajectoire de la neutralité carbone (horizon 2025), en déclinant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

- Opération « Décarbonation de l'approvisionnement énergétique de la piscine communautaire »**

La Communauté de communes du Pays de Lumbres est fortement engagée dans la transition énergétique et écologique. Sa stratégie se décline à travers la feuille de route du PCAET qui comprend un axe consacré à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le parc de logements ou les équipements publics.

L'intercommunalité a ainsi décidé de prioriser l'un de ses équipements les plus fréquenté et énergivore, en s'attachant à la transformation énergétique et écologique de la piscine communautaire de Lumbres. En complément des mesures de sobriété mises en œuvre depuis 2022, qui ont permis de diminuer de 14% les consommations d'énergie, la CCPL a décidé de remplacer la source d'énergie fossile (gaz) par un mix énergétique, photovoltaïque et chaudière biomasse, avec un objectif de diminution de 80 % des GES.

Le fonctionnement de cette chaudière nécessitera 260 tonnes annuelles de plaquettes de bois, ce qui permettra de structurer une filière d'approvisionnement locale et de contribuer à la préservation du bocage.

Considérant que ce projet répond aux enjeux des trois pactes départementaux, visant notamment à accompagner l'aménagement de proximité des territoires, à prendre en compte les enjeux climatiques et écologiques, à préserver les services de proximité et la cohésion sociale, et à soutenir le développement des pratiques culturelles, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Commune de Fauquembergues :

Le contrat avec la Commune de Fauquembergues, adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 4 décembre 2023, vise à moderniser l'aménagement de l'espace public communal (végétalisation, mobilités douces...), à valoriser le patrimoine historique de la commune et à poursuivre le développement urbain de façon cohérente et maîtrisée.

- Opération « Aménagement de la ville haute »**

Engagée depuis plusieurs années dans des projets structurants d'aménagement du cadre de vie et de développement de l'offre de services, la commune de Fauquembergues souhaite requalifier « la ville haute », quartier qui concentre une large offre de services publics tels que le collège Monsigny (qui rayonne sur 11 communes), l'école communale, la salle des fêtes, une salle multisports ou encore une friche en cours de réhabilitation.

L'enjeu de cette nouvelle phase de travaux est d'assurer une interconnexion entre les lieux de services et d'habitat, en prenant en compte la qualité du paysage urbain, la désimperméabilisation des sols et la sécurisation des déplacements doux.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales visant à favoriser les nouvelles pratiques de mobilité et à valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages, ainsi qu'à l'ambition du pacte des réussites citoyennes visant à rendre accessible à tous les pratiques culturelles et sportives, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec les Acteurs du marais audomarois :

Le contrat avec les Acteurs du marais audomarois, adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 23 septembre 2024, vise à préserver certains ouvrages d'art d'utilité majeure pour les déplacements de l'ensemble des usagers du marais, à améliorer les mobilités depuis le pôle urbain vers le cœur de nature (marais et forêt) et à s'engager dans la poursuite de l'amélioration de la qualité écologique de ce milieu naturel d'exception. Il est conclu avec les cinq partenaires du marais audomarois (la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, les communes de Saint-Omer et Clairmarais, le Syndicat Mixte de Gestion des Eaux de l'Aa et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale).

- Opération « Rénovation du Pont du Pointi »

Cette protection du Marais s'est notamment traduite par la réalisation d'études et/ou d'actions destinées à la sauvegarde de la faune et de la flore, ainsi qu'à la restauration d'infrastructures permettant de préserver l'accès et les activités du Marais.

Parmi ces infrastructures, les ponts ont un rôle essentiel dans le maintien de l'accessibilité au Marais comme souligné dans le Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois (SDAEMA). Plusieurs d'entre eux présentent des signes de dégradation.

Ce projet concerne la restauration du pont du chemin Pointi situé à Saint-Omer, à l'intersection de l'Aa et du Doulingue, identifié comme prioritaire et desservant trois rues comportant des habitations, une ferme de maraîchage et plusieurs parcelles agricoles. Déjà soumis depuis 2022 à une restriction de tonnage étant donné son mauvais état, l'ouvrage pourrait à court terme, être fermé à toute circulation.

La réhabilitation comprend la mise en œuvre d'une étanchéité et d'une chaussée neuve, la réfection des trottoirs et le remplacement des systèmes de retenue ainsi que la réparation des structures endommagées (garde-corps, piles, tablier).

Considérant que ce projet répond aux ambitions des pactes départementaux des solidarités territoriales et des réussites citoyennes, notamment aux ambitions visant à agir en proximité au quotidien pour l'aménagement des territoires, à soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture ou à écouter et agir avec les habitants et les partenaires, il est proposé d'attribuer une subvention de 37 971 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

- **Opération « Aménagement de la voie touristique de Saint-Omer à Clairmarais (RD 209) »**

Le maintien de l'accessibilité au Marais constitue également un enjeu en terme d'attractivité touristique pour les 600 000 visiteurs annuels.

Empruntée par une moyenne de 5 000 véhicules journaliers, la RD 209 est un axe stratégique, reliant le cœur de l'agglomération à ses sites naturels. Au regard de la dégradation progressive de la route départementale, accentuée par les inondations de l'hiver 2023-2024, le Département a souhaité impulser un projet qualitatif et partenarial afin d'aller au-delà de la seule sécurisation des trajets routiers.

Cette opération complexe d'un montant global de plus de trois millions d'euros reposera sur la coordination de plusieurs maîtrises d'ouvrage. Le Département, dans le cadre de son plan de réparation des dégâts liés aux inondations, assurera la rénovation de la chaussée ainsi que de sa structure pour un montant de travaux estimé à 1,02 millions d'euros. La CAPSO, dans le cadre de sa compétence mobilités douces, réalisera l'aménagement d'une voie de mobilités douces, constituant 2 km linéaires d'un tronçon de la vélo voie régionale Berck-Steenvoorde. Enfin, les communes de Saint-Omer et Clairmarais rénoveront les accotements (enfouissement des réseaux, accroches des domaines privés et public notamment).

Considérant que ce projet répond aux ambitions des pactes des solidarités territoriales et des réussites citoyennes visant à l'adaptation du réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers, à la préservation des ressources essentielles, ainsi qu'au renforcement des mobilités douces, il est proposé d'attribuer des subventions de 200 000 € à la commune de Saint-Omer et 300 000 € à la commune de Clairmarais, par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec le SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance » :

Le contrat avec le Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance » vise au maintien et à l'amélioration des services dédiés à la petite-enfance.

- **Opération « Relocalisation de la Maison de la Petite-Enfance »**

Fondé en 1997 et intervenant sur le territoire des trois communes membres (Saint-Etienne-au-Mont, Saint-Léonard et Isques), ce syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) constitue avec la crèche municipale de Neufchâtel-Hardelot, les deux seuls services au sud de l'agglomération boulonnaise dédiés à la petite-enfance. Malheureusement, le bâtiment de la « Maison de la Petite-Enfance » situé à Saint-Etienne-au-Mont a subi des dommages irréversibles lors des inondations de novembre 2023.

La continuité de ce service étant essentielle pour les habitants du territoire, le SIVU, en concertation avec les communes et autorités compétentes, a acté la relocalisation de l'équipement dans les locaux de l'école Elsa Triolet de Saint-Etienne-au-Mont, dont les classes seront transférées au sein de l'école maternelle Jean Macé.

L'adaptation des nouveaux locaux nécessite la réhabilitation complète de l'intérieur des bâtiments avec notamment, la requalification des espaces intérieurs, le

renforcement de l'isolation thermique et acoustique ou encore la création d'un système de chauffage par le sol. Ce nouvel équipement permettra également d'augmenter la capacité d'accueil et d'héberger d'autres services tels que le relai petite-enfance et les services de la PMI.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des pactes départementaux des solidarités territoriales et humaines visant notamment à l'amélioration de l'accessibilité des services du quotidien, mais aussi à garantir à tous un accueil humain et adapté, il est proposé d'attribuer une subvention de 143 600 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la commune de Nortkerque :

Le contrat avec la commune de Nortkerque vise à l'amélioration de l'accessibilité à des services et équipements publics qualitatifs, au développement des initiatives associatives, citoyennes et culturelles en milieu rural, et à la prise en compte du changement climatique dans l'aménagement du territoire.

- Opération « Construction d'une salle socio-culturelle à vocation intercommunale »**

Dans le cadre de sa stratégie d'attractivité, la commune de Nortkerque a engagé une étude de programmation pour la construction d'un nouvel équipement structurant, dont certains éléments de diagnostic identifiaient en particulier le manque de lieux associatifs et de diffusion culturelle à l'échelle de la Communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA). Le projet initial a progressivement évolué vers une structure à rayonnement supra-communal, ayant la capacité d'accueillir des spectacles et manifestations proposés par l'intercommunalité et d'autres acteurs culturels de la région.

Conçu pour répondre à des objectifs d'optimisation, le bâtiment proposera plusieurs configurations grâce à sa conception modulable, et sera doté d'équipements polyvalents adaptés aux activités associatives, culturelles et événementielles (capacité de 300 spectateurs). Dans un souci de mutualisation, il sera également équipé d'une cuisine pouvant assurer les besoins de restauration des manifestations tout autant que ceux d'un groupe scolaire se trouvant à proximité.

Bien que non soumis à la réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020), celui-ci s'en approchera notamment en matière de performances énergétiques et d'empreinte bas carbone : consommation foncière raisonnée, emploi de matériaux biosourcés, gestion et récupération des eaux pluviales, production photovoltaïque pouvant alimenter les autres installations voisines.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des pactes départementaux des solidarités territoriales et des réussites citoyennes visant à améliorer l'accessibilité des services au quotidien, à contribuer à la préservation des ressources essentielles et à faciliter et diversifier les pratiques culturelles et citoyennes, il est proposé d'attribuer une subvention de 410 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Communauté de commune de la région d'Audruicq :

À travers ses cinq axes de travail partagés, le contrat de la Communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA), adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 19 juin 2023, vise notamment au développement équilibré d'une économie durable, au renforcement de la dynamique solidaire ou encore à la valorisation de son

patrimoine.

- Opération « Construction d'une maison des solidarités »

La CCRA a développé une large offre de services destinée à la famille, la jeunesse et aux séniors, en s'appuyant sur ses politiques de solidarité, son projet alimentaire territorial et le futur Contrat Local de Santé en cours de finalisation.

Actuellement, les divers services et ateliers sont dispensés dans des locaux mis à disposition par une commune, dans plusieurs salles communautaires ou encore par l'intermédiaire d'un équipement mobile. Cependant, ce mode d'organisation s'avère insuffisant au regard des besoins des usagers, et pas toujours adapté à des conditions d'accueil optimales.

Ainsi, après identification des besoins, l'intercommunalité s'est engagée dans un projet de construction d'un nouveau bâtiment de 260 m² sur un terrain accueillant déjà des services communautaires, afin d'optimiser l'espace disponible et limiter l'étalement foncier.

La conception de ce nouveau bâtiment vise le label « BEPOS » (Bâtiment à Energie Positive), recourant notamment au photovoltaïque pour couvrir ses besoins énergétiques, mais aussi alimenter une partie des bâtiments techniques situés à côté. Une attention particulière sera également portée sur le choix des matériaux avec notamment une ossature bois, des isolants biosourcés, ou encore un récupérateur d'eau de pluie pour alimenter les sanitaires.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux visant notamment à améliorer l'accessibilité des services au quotidien, à inciter à la sobriété des constructions, à promouvoir une alimentation durable ainsi que la santé et les pratiques culturelles et sportives à tous les âges de la vie, il est proposé d'attribuer une subvention de 240 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Commune d'Avion :

Le contrat avec la Commune d'Avion vise à améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, à œuvrer pour les solidarités et inclusions, ainsi qu'à poursuivre l'amélioration des mobilités et accompagner la transition écologique.

- Opération « Reconstruction d'un centre aquatique »

Face au vieillissement de l'équipement actuel construit en 1975, qui n'est plus adapté en termes de capacité et de développement d'activités, la commune porte un projet de reconstruction d'un nouvel équipement, prenant en considération les enjeux énergétiques et économiques (optimisation des coûts d'entretien).

Ce centre aquatique, retenu au titre du plan piscines de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin comprendra un bassin sportif de 5 couloirs, un bassin d'apprentissage et de loisirs de 100 m² ainsi qu'un espace de jeux de 50 m².

Considérant que ce projet répond aux enjeux des trois pactes départementaux, visant notamment à accompagner les grands projets de territoire, à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives, ou à promouvoir la santé à tous les âges de la vie, il est proposé d'attribuer une subvention de 250 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Commune de Bully-les-Mines :

Le contrat avec la Commune de Bully-les-Mines vise à accompagner la population, à réduire les disparités sociales en matière d'éducation, culture, sport, à développer les conditions d'une bonne pratique sportive et notamment le savoir-nager, à accompagner la transition écologique et à continuer à améliorer les mobilités.

- Opération « Construction d'une piscine municipale »

La piscine de Bully-les-Mines, construite en 1977, a été fermée en raison de sa vétusté. L'objectif de reconstruction d'un équipement, retenu au titre du plan piscines de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, est de proposer un nouvel équipement capable de répondre aux besoins de la population en privilégiant l'apprentissage de la natation pour les enfants et adultes, mais permettant également la pratique loisir de la natation.

L'équipement sera composé d'un bassin unique avec une conception permettant une possible extension à l'avenir. Un espace d'accueil et des zones de surveillance pour les maîtres-nageurs seront également aménagés. Le mode de chauffage par des énergies renouvelables sera privilégié.

Considérant que le projet répond aux enjeux des trois pactes départementaux visant notamment à agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population, à mettre les jeunes au cœur de l'action départementale et à prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales, il est proposé d'attribuer une subvention de 250 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec la Commune de Carvin :

Le contrat avec la Commune de Carvin vise à améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive et de loisirs adaptée pour tous publics notamment les collégiens, à continuer à améliorer les mobilités sur la commune, à accompagner la transition écologique et l'adaptation au changement climatique, et à continuer à réduire les disparités sociales et œuvrer pour les solidarités et inclusions en matière d'éducation, de cultures, de lecture publique, de sports...

- Opération « Développement d'un espace sportif au stade des Plantigeons »

Le stade des Plantigeons, implanté au cœur du quartier prioritaire de la politique de la ville « Plantigeons-Fosse 4 », est un site sportif historiquement fréquenté par les associations sportives de la commune. Il convient d'en assurer la modernisation en optimisant la gestion des ressources et en favorisant l'inclusion et l'égalité femmes/hommes (promouvoir le football féminin).

Le projet de modernisation du stade comprend la création d'un terrain synthétique de football en lieu et place du terrain engazonné et le remplacement du gazon synthétique du terrain multisport, la reprise des éclairages du terrain et la création d'une cuve de récupération des eaux pluviales de 60 m³.

Considérant que le projet répond aux enjeux des trois pactes départementaux, et notamment aux ambitions visant à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives, à promouvoir la santé à tous les âges, à mettre les jeunes au cœur de l'action

départementale et à proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité, il est proposé d'attribuer une subvention de 50 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Commune de Courrières :

Le contrat avec la Commune de Courrières, adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 23 septembre 2024, vise à favoriser l'épanouissement individuel par le sport notamment, à soutenir les approches sociales, inclusives et intergénérationnelles, à concourir à la modernisation des équipements publics et leur accessibilité, et à renforcer l'engagement de la commune dans la transition énergétique et écologique.

- Opération « Requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri (Phase 2) »**

L'augmentation continue de la fréquentation des installations du stade Péri a conduit la commune à mener une réflexion sur la requalification du stade, en vue de revoir les aménagements et équipements actuels pour offrir une meilleure pratique sportive avec une meilleure prise en compte des personnes en situation de handicap et de la pratique féminine.

La 2^{ème} phase du projet met l'accent sur l'amélioration des conditions d'accueil et d'accessibilité avec la relocalisation des vestiaires et la mise aux normes fédérales des tribunes existantes, ainsi que sur la diversification de l'offre sportive à destination des habitants avec la création de 2 terrains de padel semi-couverts.

Considérant que le projet répond aux enjeux des trois pactes départementaux, visant notamment à agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population, à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives, à proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité, ou à valoriser et soutenir ceux qui s'engagent, il est proposé d'attribuer une subvention de 100 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Commune d'Hénin-Beaumont :

Le contrat avec la Commune d'Hénin-Beaumont vise à soutenir les pratiques physiques et sportives et notamment le sport de haut niveau, ainsi qu'à promouvoir le développement du sport-santé/bien-être envers les jeunes et les populations les plus fragiles.

- Opération « Requalification et extension du complexe sportif Atrium et de la salle Lelaure dédiés à la pratique des activités d'escrime et de gymnastique »**

Le projet de réhabilitation/extension du complexe d'escrime et de gymnastique Atrium Lelaure, labellisé équipement sportif d'excellence, prévoit la réhabilitation, la démolition en partie et l'extension de l'Atrium et de la salle de gymnastique Lelaure, afin de les réunir dans un seul bâtiment permettant d'accueillir de manière optimale des compétitions de haut niveau tout comme d'encourager la pratique du sport pour tous au quotidien.

Ces équipements sportifs destinés à la pratique de l'escrime, la danse, le fitness et la musculation (Atrium), ainsi que de la gymnastique (salle Lelaure), sont devenus

vétustes et nécessitent une requalification globale afin d'accompagner le développement des parcours de haut niveau, de la formation (élèves, sections sportives et associations), et du sport adapté.

Ce futur équipement permettra de libérer de nouveaux créneaux dans d'autres équipements communaux pour les collégiens notamment, et, à terme, d'intensifier et renforcer les démarches de prévention socio-sanitaire en lien avec la labellisation maison sport-santé, avec un accès prioritaire pour les publics de la Maison du Département Solidarité.

Considérant que le projet répond aux enjeux des trois pactes départementaux et notamment aux ambitions visant à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives, à promouvoir la santé à tous les âges ou à accompagner les grands projets du territoire, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois :

Le contrat avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 29 janvier 2024, vise à conforter un développement touristique local, à promouvoir un territoire des proximités en favorisant les mobilités durables, et à développer une stratégie de résilience face aux changements climatiques.

- Opération « Sécurisation de la courtine du cavalier d'Attin des remparts de Montreuil-sur-Mer »

Site touristique incontournable du Pas-de-Calais et patrimoine remarquable classé au titre des monuments historiques, les Remparts de Montreuil-sur-Mer font l'objet d'une veille renforcée depuis de nombreuses années. Les tempêtes et intempéries de 2023 ont considérablement fragilisé les vestiges, provoquant l'effondrement d'un pan de « la courtine du cavalier d'Attin ».

Cette portion de l'enceinte restaurée entre 2001 et 2002, non identifiée dans le plan d'urgence existant, représente un danger imminent pour les jardins ouvriers et les habitations de la ville haute qu'elle surplombe.

L'objectif du projet est d'empêcher tout nouvel affaissement, voire un effondrement en chaîne, afin de garantir la conservation en l'état actuel de la zone des remparts éboulée sur 30 mètres linéaires, en attendant la restauration de l'ouvrage. Un chantier qui nécessite des techniques et une expertise très spécifiques, telles que la pose de parois berlinoises et le blindage des talus.

Considérant que le projet répond aux ambitions du pacte départemental des solidarités territoriales visant notamment à la préservation du patrimoine et au soutien du tourisme comme levier d'attractivité des territoires, il est proposé d'attribuer une subvention de 139 999,70 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Communauté de communes des 7 Vallées :

Le contrat avec la Communauté de communes des 7 Vallées (CC7V), adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 4 décembre 2023, vise particulièrement à favoriser l'épanouissement de la jeunesse, à déployer un projet de développement social à l'échelle du territoire (en lien avec la Convention Territoriale Globale), à promouvoir une

mobilité durable et solidaire, et à consolider le rayonnement touristique des 7 Vallées en valorisant ses ressources naturelles et patrimoniales.

- Opération « Extension et réhabilitation d'une structure dédiée à la famille et à la petite enfance à Campagne-les-Hesdin »

La CC7V est engagée depuis 2016, en partenariat avec la Maison du Département Solidarité et la CAF, dans une démarche en faveur de la parentalité afin de répondre aux besoins des familles et de pallier les manques repérés sur le territoire.

Progressivement, un véritable réseau partenarial en faveur de la parentalité s'est constitué autour des services du Département, de la CAF, de la MSA, des médiathèques, du Relais Petite Enfance, des Lieux d'Accueil Enfants Parents, écoles et associations, et a permis d'organiser régulièrement des ateliers dans divers lieux.

Le diagnostic partagé, réalisé en 2023 dans le cadre de la Convention territoriale globale, a confirmé le besoin de création d'un lieu ressource dédié à la parentalité, le projet de maison de la famille et de la petite enfance constituant une mise en œuvre de cette action.

L'intercommunalité a acquis un bâtiment de la commune de Campagne-les-Hesdin pour le transformer en une « Maison de la Famille ». Afin d'optimiser les conditions d'accueil, le bâtiment de 280 m² et l'extension de 55 m², seront complètement aménagés et leur isolation renforcée (remplacement des menuiseries, isolation extérieure par bardage à base de fibre de bois et des combles avec du « Métisse », un isolant issu de la filière de recyclage du textile). L'équipement sera également doté de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, et de cheminements piétonniers permettant de relier la Maison de la Petite Enfance au parking du Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer pour rationaliser l'artificialisation des sols.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux visant à améliorer l'accessibilité des services du quotidien, à prendre en compte les enjeux climatiques, à adapter l'offre en lieux d'accueil et garantir à tous un accueil humain et adapté, il est proposé d'attribuer une subvention de 150 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté de communes Osartis-Marquion, les Communes d'Achicourt, Nortkerque, Avion, Bully-les-Mines, Carvin et Hénin-Beaumont, et le SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance, les contrats joints en annexes au présent rapport ;
- d'attribuer à la Communauté de communes Osartis-Marquion, une subvention de 12 101 € pour son projet de Maison du Canal à Marquion ;
- d'attribuer à la Commune d'Achicourt, une subvention de 350 000 € pour son projet de construction d'une Médiathèque mutualisée entre les communes d'Achicourt et de Beaurains surnommée « la Bulle » ;
- d'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Lumbres, une subvention de 200 000 € pour son projet de décarbonation de

l'approvisionnement énergétique de la piscine communautaire ;

- d'attribuer à la Commune de Fauquembergues, une subvention de 200 000 € pour son projet d'aménagement de la ville haute ;
- d'attribuer à la Commune de Saint-Omer, une subvention de 37 971 € pour son projet de rénovation du pont du Pointi ;
- d'attribuer aux Communes de Saint-Omer et de Clairmarais, des subventions respectives de 200 000 € et 300 000 € pour leur projet d'aménagement de la voie touristique de Saint-Omer à Clairmarais (RD 209) ;
- d'attribuer au « SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance », une subvention de 143 600 € pour son projet de relocalisation de la Maison de la Petite-Enfance ;
- d'attribuer à la Commune de Nortkerque, une subvention de 410 000 € pour son projet de construction d'une salle socio-culturelle à vocation intercommunale ;
- d'attribuer à la Communauté de communes de la région d'Audruicq, une subvention de 240 000 € pour son projet de construction d'une maison des solidarités ;
- d'attribuer à la Commune d'Avion, une subvention de 250 000 € pour son projet de construction d'un centre aquatique ;
- d'attribuer à la Commune de Bully-les-Mines, une subvention de 250 000 € pour son projet de construction d'une piscine municipale ;
- d'attribuer à la Commune de Carvin, une subvention de 50 000 € pour son projet de développement d'un espace sportif au stade des Plantigeons ;
- d'attribuer à la commune de Courrières, une subvention de 100 000 € pour son projet de requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri (phase 2) ;
- d'attribuer à la Commune d'Hénin-Beaumont, une subvention de 1 000 000 € pour son projet de requalification et d'extension du complexe sportif Atrium et de la salle Lelaure dédiés à la pratique des activités d'escrime et de gymnastique ;
- d'attribuer à la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, une subvention de 139 999,70 €, pour son projet de sécurisation de la courtine du cavalier d'Attin des remparts de Montreuil-sur-Mer ;
- d'attribuer à la Communauté de communes des 7 Vallées, une subvention de 150 000 €, pour son projet d'extension et de réhabilitation d'une structure dédiée à la famille et à la petite enfance à Campagne-les-Hesdin ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, les

Communautés de communes Osartis-Marquion, du Pays de Lumbres, de la région d'Audruicq et des 7 Vallées, les Communes d'Achicourt, de Fauquembergues, de Saint-Omer, de Clairmarais, de Nortkerque, d'Avion, de Bully-les-Mines, de Carvin, de Courrières et d'Hénin-Beaumont et le SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance », les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe au présent rapport.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-501A01	2324/2041482/20415 8290501	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	7 000 000,00	7 000 000,00	4 033 671,70	2 966 328,30

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY